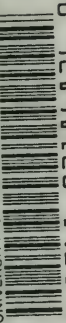


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



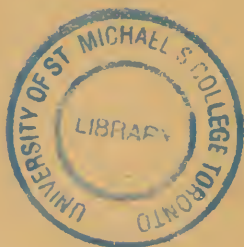
3 1761 02186826 0

JOHN M. KELLY LIBRARY



IN MEMORY OF
CARDINAL GEORGE FLAHIFF CSB
1905-1989

University of
St. Michael's College, Toronto



EXPOSITION
DE LA
MORALE CATHOLIQUE

MORALE SPÉCIALE

II

LA FOI

II

*LA VERTU DE FOI
ET LES VICÉS QUI LUI SONT OPPOSÉS*

DU MÊME AUTEUR

EXPOSITION DE LA MORALE CATHOLIQUE
MORALE GÉNÉRALE

- I. — **La Béatitude.** Le Fondement de la morale. Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1903. In-8° écu 8 00
- II. — **La Liberté.** Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1904. In 8° écu..... 8 00
- III. — **Les Passions.** Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1905. In-8° écu..... 8 00
- IV. — **La Vertu.** Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1906. In-8° écu..... 8 00
- V. — **Le Vice et le Péché.** — I. *Les Caractères qui en font la malice et les Puissances qui les produisent.* Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1907. In-8° écu..... 8 00
- VI. — **Le Vice et le Péché.** — II. *Leurs effets, leurs formes, leurs remèdes.* Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1908. In-8° écu 8 00
- VII. — **La Loi.** Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1909. In-8° écu..... 8 00
- VIII. — **La Grâce.** Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1910. In-8° écu..... 8 00

MORALE SPÉCIALE

Volumes parus :

- I. — **La Foi.** — I. *Son objet et ses actes.* Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1911. In-8° écu..... 8 00
- II. — **La Foi.** — *La vertu de Foi et les vices qui lui sont opposés.* Conférences et Retraite données à Notre-Dame de Paris pendant le Carême 1912. In-8° écu ... 8 00

L'auteur et l'éditeur réservent tous droits de reproduction et de traduction.

Cet ouvrage a été déposé conformément aux lois, en octobre 1912.

CONFÉRENCES DE N.-D. DE PARIS

EXPOSITION

DE LA

MORALE CATHOLIQUE

MORALE SPÉCIALE

U

LA FOI

II

LA VERTU DE FOI

ET LES VICÉS QUI LUI SONT OPPOSÉS

CONFÉRENCES ET RETRAITE

C A R È M E 1 9 1 2

Par le R. P. M.-A. JANVIER

Des Frères Prêcheurs.



PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10

APPROBATION DES CENSEURS

Nihil obstat :

FR. ANT. VILLARD,

FR. J. HURTAUD

Imprimatur :

FR. R. BOULANGER,

Parisiis, 21 aprilis, 1912.

Imprimatur :

‡ LEO-ADOLPHUS.

CARD. AMETTE,

Arch. Paris.

Parisiis, die-26 aprilis 1912.

LETTRE DE S. E. LE CARDINAL SECRÉTAIRE D'ÉTAT
A L'AUTEUR

Segreteria di Stato
de Sua Santità.

Dal Vaticano.
20 novembre 1912.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Après avoir agréé l'an passé l'hommage du 9^e volume de vos Conférences de Notre-Dame de Paris, et vous avoir félicité de votre exposé si doctrinal de « l'objet » et des « actes » de la foi, le Souverain Pontife vous remercie de l'hommage que vous Lui faites de nouveau, cette année, de votre 10^e volume, traitant de la vertu de foi et des vices qui lui sont contraires.

Sa Sainteté se réjouit de la haute maîtrise d'un enseignement donné avec vaillance à la lumière de l'Ange de l'École et des grands Scholastiques. Soit que vous étudiez la vertu de foi, cette faculté surnaturelle, don gratuit de la Bonté incréée, qui élève l'intelligence au-dessus des choses terrestres et la fait adhérer à la vérité infinie ; soit que vous sentiez la gravité des vices qui affaiblissent ou détruisent la foi ; soit que vous décriviez le zèle miséricordieux de l'Église pour le salut des infidèles et son attitude à la fois douce et ferme à l'égard de ceux qui la trahissent, vous vous préoccupez de dissiper l'ignorance et les préjugés, en enseignant sans atténuation et amoindrissement la pure doctrine de la Tradition catholique.

Le Saint-Père vous en manifeste Sa haute satisfaction, et souhaitant que votre apostolat soit de plus en plus fécond en fruits de salut, comme gage de Sa paternelle affection, Il vous accorde à vous-même et à vos auditeurs la Bénédiction apostolique

Je suis heureux, mon Révérend Père, de vous exprimer en même temps mes remerciements personnels pour l'exemple que vous avez eu la gracieuseté de m'adresser et je vous prie d'agréer, avec mes vœux sincères, l'expression de mes sentiments bien dévoués en Notre-Seigneur.

R. CARD. MERRY DEL VAL.

L. † S.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LA VERTU DE FOI

SOMMAIRE

Le mot de foi désigne un objet, un acte, une vertu. Comment Dieu nous donne l'être, l'action et le principe de l'action. Comment la vie chrétienne consiste en un surcroît d'être et en des qualités actives que nous appelons vertus. La première de ces vertus est la foi. Noblesse de la foi considérée comme vertu, cause de son éclosion en nous : tel est le sujet de cette conférence, p. 13-14.

Homnialge à S. Em. Mgr. Amette à l'occasion de son cardinalat, p. 15.

I

1. Avant tout, la foi est la puissance intellectuelle parvenue en cette vie à sa plénitude. L'intelligence arrive, en effet, à sa plus haute expression quand elle peut s'attacher à l'Infini. Sans la foi, l'homme reste enfermé dans la nature, p. 16-17.

a) Avec la foi, il *peut* croire, c'est-à-dire se lier à la vérité première et aborder le mystère éternel; il le peut *facilement*, car la foi communique à l'esprit une énergie qui l'adapte aux réalités surnaturelles; il le peut *malgré les obstacles*, car en toute vertu il y a une force de résistance qui triomphe des difficultés, p. 18-19.

b) Par la foi, l'esprit est *déterminé* dans le sens des choses divines, car la foi met fin à l'indifférence. Il est *poussé* vers Dieu, car la foi est une puissance motrice qui procède même avec une certaine violence, comme il convient à l'habitude. Force de la foi considérée comme habitude. Comment elle résiste aux attentats qui essaient de la détruire et d'arrêter son élan. Exemple, p. 19-22.

c) La foi est une puissance qui *unit* l'esprit à Dieu, car elle nous fait adhérer. Qu'est-ce que l'adhérence de deux éléments? L'union de l'esprit à Dieu dans la foi est *continue, solide, intime*, et elle ne se brise pas sans déchirer l'âme. Exemple de Jouffroy, p. 22-24.

d) La foi est une puissance de *vision*, car, renforcée par elle, l'intelligence entend mieux les arguments qui prouvent l'origine

divine de notre doctrine, aperçoit mieux, à mesure qu'elle vit en contact avec la Révélation, l'accord et l'harmonie des dogmes. l'infirmité des systèmes qui tentent de supplanter notre croyance; elle est consolée des obscurités qui subsistent par les clartés qui l'inondent, p. 25-26.

2. La foi est une force affective qui enchaîne au moins imparfaitement le cœur à Dieu, car l'esprit croit sous l'impulsion du cœur et de la volonté

a) Preuves de cette affirmation par les témoignages de Saint-Thomas, de Saint-Augustin, de Pascal, p. 26-27.

b) Explication de cette affirmation : les mystères de la foi sont trop impénétrables pour convaincre l'esprit, si la volonté ne pèse pas sur celui-ci. Belles paroles de Pascal, p. 28.

c) Pourquoi le cœur est-il touché par les choses divines et entraîne-t-il l'assentiment intellectuel? Parce qu'il trouve dans l'objet de la foi son bien, p. 28-29.

d) Pour que la volonté soit émue par le bien surnaturel, il faut qu'elle soit dans une disposition affectueuse. La vertu de foi est cette disposition affectueuse et habituelle dans le cœur, qu'elle élève jusqu'au bien divin en le rendant capable du sentiment parfait qui s'appelle la charité, ou au moins d'un amour initial qui suffit à commander l'adhésion intellectuelle, p. 29.

e) Les faits montrent que ce sentiment existe en tout croyant. Tous les fidèles, même ceux qui ne conforment pas leur vie à leur foi, aiment les choses auxquelles ils croient, p. 30.

II

La foi est un don de Dieu. Ce n'est pas une vertu acquise. Erreurs des Pélagiens, d'Hermès, des modernistes en cette matière. p. 30-31.

1. La foi, en effet, est une vertu infuse.

a) Preuve de cette assertion, tirée du témoignage de Saint-Augustin, des enseignements du Concile d'Orange, du spectacle que l'Eglise nous donne quand elle demande la foi à Dieu comme au seul être qui puisse la donner, p. 32.

b) Dieu seul est la cause de la foi, car cette vertu est surnaturelle, et une vertu surnaturelle ne pouvant émaner de la nature, ne peut émaner que de Dieu, p. 33-34.

c) Contrairement à ce qu'ont dit les Pélagiens et Hermès,

Dieu est l'auteur et de la foi animée par la charité et de la foi informe que ne vivifie pas la charité, p. 34.

d) Sens de cette doctrine qui suppose que Dieu ajoute aux énergies naturelles de l'esprit et du cœur une énergie nouvelle, en *illuminant* l'esprit et en *inspirant* le cœur, p. 34-35.

2. Dans la naissance de la foi rôle de l'humanité de Jésus-Christ, des sacrements, de la parole apostolique. L'action de ces instruments créés n'est que le véhicule de l'action créée, p. 35-36.

3. Rôle du libre arbitre sous cette pression de l'Infini. Sous l'impulsion de Dieu, l'homme reste libre de croire. Dieu lui donne la volonté de croire, il le fait croire librement; il nous demande une coopération que nous pouvons toujours lui refuser, p. 36.

La foi étant une faculté extraordinaire d'intelligence et de cœur, nous devons en être fiers.

La foi étant un don de Dieu, il faut la demander quand on ne l'a pas.

La foi, ne nous attachant qu'à la vérité, purifie la connaissance, élimine de l'esprit l'erreur, la superstition, et ne s'appuie pour adhérer que sur le témoignage de Dieu.

La foi, nous montrant en Dieu un juge, inspire la crainte qui fait fuir le mal pour éviter la peine. En nous manifestant en lui l'Être parfait, elle nous inspire une crainte plus noble, celle de nous séparer de lui. Enfin, en nous découvrant en lui un Père, elle éveille en nous la crainte filiale, p. 37.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LA VERTU DE FOI

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (1)

MESSIEURS,

Dans notre langage, le mot de foi désigne la vérité qu'il faut croire, l'acte libre par lequel nous la croyons, il désigne surtout le principe interne de cet acte salutaire, la vertu surhumaine qui est à la parole révélée et à notre adhésion ce que l'œil est à la lumière et à la vision. L'an dernier nous avons déterminé la vérité à laquelle nous devons notre assentiment, la nature et le caractère raisonnable de cet assentiment, il nous reste à considérer la vertu théologique qui en est la source.

Dans sa magnificence, Dieu ne nous donne pas seulement l'être, il nous donne l'action, il ne nous donne pas seulement l'action, il nous donne la puissance d'où elle émane. La vie chrétienne ne se com-

(1) S. E. Mgr le cardinal Amette, archevêque de Paris.

pose pas uniquement d'impressions passagères, de phénomènes fugitifs, de palpitations sans suite et sans durée, de sentiments qu'un souffle du dehors allume un instant pour les laisser s'éteindre l'instant d'après. Elle consiste d'abord en un surcroît d'être que nous avons appelé la grâce et qui s'attache à l'essence de l'âme. Elle consiste ensuite en un ensemble de qualités qui pénètrent l'intelligence, la volonté, le cœur, la sensibilité, la chair, en un organisme complet, formé par des ressorts surnaturels qui rendent la créature raisonnable capable de penser, d'espérer, d'aimer, d'exercer toutes ses facultés d'une manière conforme aux exigences de sa divine vocation. Ces ressorts ce sont les vertus. Le premier de tous, la force mystérieuse qui crée entre le Père et nous le rapport fondamental où l'ordre religieux trouve son commencement et son appui, c'est la foi.

Rappeler la noblesse supérieure de la foi envisagée comme vertu et marquer la cause de son éclosion en nous, voilà le but de cet entretien.

Éminentissime Seigneur,

Les roses de la gloire ont fleuri sur votre blason, vous avez suivi la voie triomphale, comblé des chaudes bénédictions de Pie X, sentant toutes les âmes vibrer à l'unisson de la vôtre, au point que l'on se demandait si la suprême distinction dont

vous étiez l'objet était pour vous plus flatteuse que la sympathie dont les vagues ne se lassaient pas de vous bercer. Que pourrais-je ajouter à ces inoubliables manifestations ? Du moins acceptez de nous le vœu que vous offrait le chef de la Chrétienté quand il vous souhaitait un ministère long et glorieux.

Votre ambition est de fouiller ces pierres vivantes qui s'appellent les âmes, de les unir par le ciment de la foi, de la charité et, comme les temples que vous ne cessez pas de bâtir, de les consacrer au Christ qui mettra ses délices à les habiter. Vous réussissez, car, avec l'amour de la vérité qui ne change pas, Dieu vous a donné le sens des situations qui varient avec les siècles, la parole claire qui dissipe les préjugés, la logique qui confond les sophismes, l'émotion qui touche les consciences, la grâce d'état qui entraîne la nature après avoir vaincu ses résistances. Romain par votre baptême et par votre qualité de Prince, vous gagnez les esprits et les volontés à la seule Église qui descende du Christ et qui conduise les générations au ciel. Français par votre sang et par votre patriotisme, vous montrez à notre pays que son avenir, son expansion, sa prospérité dépendent de son attachement à l'Évangile. Notre vœu est que, bien avant que votre chapeau ne monte aux voûtes de cette basilique, vous voyiez luire des jours consolants et que vous jouissiez des fruits de votre apostolat. Honneur aux hommes qui prêteront leur

concours à cette œuvre d'intelligence, de liberté, de justice, de pacification ! La postérité leur devra une reconnaissance sans borne. Pour nous, Éminentissime Seigneur, nous serons, dans l'humble sphère où la Providence nous a placés, les serviteurs de cette politique deux fois sacrée. Daignez en recevoir l'assurance avec l'expression des hommages que nous déposons à vos pieds en saluant filialement votre personne et votre pourpre.

I

La vertu de foi est une puissance qui permet à l'âme de se soulever par l'esprit et par la volonté jusqu'au monde surnaturel et de l'atteindre véritablement, réellement et infailliblement.

Avant tout, et essentiellement la foi est la puissance intellectuelle poussée sur la terre à son dernier degré, c'est l'intelligence parvenue en cette vie à sa plénitude (1). L'intelligence, en effet, arrive à sa plus haute expression quand elle est assez vigoureuse pour s'avancer au delà des spectacles que lui présente le fini, pour s'élancer d'un bond dans la sphère où se manifeste l'Infini, pour s'y fixer par un assentiment inébranlable. Si lointain et si imparfait que soit ce contact avec l'Infini, il vaut mieux que les contacts les plus intimes et les plus

(1) *Coloss*, II, 2.

profonds avec le fini. Ainsi parlent et la théologie catholique et la sagesse des grands maîtres de l'antiquité. « Quelque légèrement que nous atteignons les substances supérieures, dit Aristote, ce que nous en apprenons nous cause plus de joie que la connaissance de tout ce qui nous environne (1). Transporté à ces sommets, l'être raisonnable ne vit plus humainement, il vit divinement, car il s'arrache à l'étreinte des choses mortelles, pour goûter la douceur des choses immortelles » (2).

Or sans la foi, l'homme reste fatalement enfermé dans la nature. Longtemps peut-être il s'y plaît, il s'y distrait, il s'y enivre, il s'y oublie. Mais un jour vient où son domaine lui semble étroit, il y souffre comme dans un cachot, instinctivement il crie : « *Educ de custodia animam meam* (3), tirez-moi de cette prison », donnez-moi des ailes pour sortir de cette enceinte, pour franchir ce mur inexorable, pour m'envoler aux cimes d'où l'on aperçoit les réalités que cache la création et que la raison manque toujours. Hélas ! sa faiblesse le retient dans les terrestres régions dont la vue lui est insupportable, elle le condamne à vivre au désert aride, triste, ténébreux où l'enchaîne son incrédulité, à passer en exil les jours inquiets qui lui sont donnés sans entendre le moindre écho de la patrie.

(1) *De Part. anim.*, ch. v.

(2) *Ethiques*, I, 7.

(3) Psaume 141.

Il n'en est pas ainsi de nous. Le chrétien a comme vous des yeux pour contempler les horizons où s'arrête votre regard, il a comme vous une raison pour découvrir l'essence des choses, mais il a de plus un sens merveilleux que vous n'avez pas : la foi. Grâce à la foi, il peut croire, c'est-à-dire se lier à la Vérité première par une affirmation et un commerce à l'abri de toutes les perplexités. A chaque instant, il ne tient qu'à lui, quand ce monde lui paraît insuffisant, vide, inhabitable, d'aborder le mystère éternel, d'entrer en communication avec la vie et la pensée de Dieu (1).

Il le peut facilement : la disproportion entre Dieu et lui a disparu, la distance qui les séparait s'est effacée. Ce n'est pas que Dieu se soit abaissé, le ciel est aussi haut, mais la foi a des ailes. Pénétré par cette vertu, l'entendement voit sa force s'accroître prodigieusement. S'éloigner de nos bords désenchantés lui est un jeu ; à la moindre déception, à la moindre douleur, il dépend du croyant de prendre son essor, de se réfugier sur la montagne au pied de laquelle viennent échouer toutes les intrigues, mourir tous les bruits tumultueux, et où le Père l'attend et l'accueille.

Il le peut malgré les obstacles qui tâchent à paralyser son élan, car en toute vertu il y a une force conquérante apte à la mettre en possession de

(1) Append., n. 1, p. 327.

son objet et une force de résistance qui triomphe des difficultés accumulées sur son chemin. L'homme chaste n'est pas seulement capable de se mouvoir dans la sphère de la pureté, instinctivement il repousse les fantômes et les images qui tentent de le détourner de son idéal. S'ils sont chrétiens, le savant et la femme du peuple gardent la facilité de fuir au delà de l'univers, bien que les négations, les blasphèmes, les controverses essaient d'arrêter leur ascension et de les retenir sur la terre ; car leur foi leur permet de traverser sans succomber les régions agitées où se heurtent les pensées humaines, et d'entrer dans le secret de Dieu.

Tout en donnant à l'homme la possibilité de croire, la foi le laisse-t-elle suspendu entre l'assentiment et l'incrédulité sans lui inspirer une préférence, sans le déterminer dans un sens plutôt que dans un autre ? Non, messieurs, elle met un terme à l'indécision, elle nous engage dans le chemin des choses divines. Magnétisé par elle, l'entendement se tourne vers le Père, vers le Verbe, vers l'Esprit, vers le Christ, vers le royaume des cieux, comme l'aiguille influencée par l'aimant se tourne vers le pôle. Il est orienté, il a reçu sa direction. Plus de fluctuation, plus de délibération ; il regarde du côté de l'Infini, qui se dresse dans l'ombre au delà des substances visibles, qui domine le reste par sa majesté : car il appartient à la vertu de mettre fin à

l'indifférence qui empêchait l'âme de choisir le vrai et le bien plutôt que le faux et le mal.

Puissance motrice, la foi nous pousse intérieurement à croire. « *Per habitum fidei*, dit saint Thomas, *inclinatur mens ad assentiendum his quæ conveniunt rectæ fidei*. La foi nous porte à croire les choses qui lui conviennent » (1). « *Fides*, écrit à son tour saint Augustin, *ad Christum nos trahit*. La foi nous entraîne vers le Christ » (2). Elle procède avec une certaine violence, empiétant sur la liberté qu'elle maîtrise, nous imposant une sorte de nécessité et nous assujettissant à la doctrine du Christ. *In captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi* (3). Elle exerce en effet sur nous une influence analogue à celle de l'habitude; les docteurs lui accordent le même empire. Or, qui ne le sait, l'habitude nous jette dans une captivité dont il est presque impossible de sortir. Nul n'arrête les mouvements qu'elle nous commande sans se condamner à un effort où souvent il s'épuise, et pour échouer. Même quand elle contrarie des penchants innés, elle réussit encore à régner. Mentir, tromper, porter un masque, jouer ses amis, quoi de plus vil, de plus bas, de plus abject? A cette pensée, l'instinct de droiture que le Créateur a placé au fond de notre être se soulève et se révolte.

(1) II^e II^e, q. 1, art. 4, ad 3^m.

(2) *Epist.* 194, 12, III^e Classis.

(3) II *Corinth.*, x, 5.

Et pourtant l'homme habitué à mentir cède à sa honteuse faiblesse. S'il a gardé une ombre de conscience, il rougit peut-être d'une conduite qui le rend méprisable à ses propres yeux, qui lui ôte toute estime, toute autorité, toute créance aux yeux de ses semblables; mais l'habitude l'emporte sur les répugnances, sur les remords, sur les résolutions. Ah! pour la vaincre, il faut consentir à un dur combat! *Vincere consuetudinem, dura pugna* (1).

Heureusement, les habitudes bonnes partagent la puissance des mauvaises. La foi qui dispose de cette force nous presse d'adhérer à Dieu; pour briser son élan impérieux, on en est réduit à la détruire jusque dans ses racines. Fût-on décidé à la perdre, on n'y réussit pas comme on veut. On la pensait morte, elle n'était qu'endormie. Soudain elle se réveille, elle parle, elle nous tourmente, elle nous obsède, elle éclate, et bon gré, mal gré, nous ramène tout palpitants devant l'éternelle vérité, devant l'éternel Juge, devant l'éternel Amour que nous avons tenté d'oublier. Un homme, conduit par le désœuvrement et par une curiosité toute profane dans la cité antique où expira Jésus, avait gravi la colline du Calvaire. Pour éteindre les sentiments de religion venus de sa mère, il n'avait rien épargné. Plongé dans les ténèbres épaisses de la politique contemporaine, affilié aux sectes qui conspirent contre les dogmes et

(1) SAINT AUGUSTIN, *Enarrat. in. Ps. xxx, v, 13.*

contre la morale, il n'avait refusé à ces sociétés de haine aucun des gages qu'elles exigent de leurs courtisans. Il passait aux yeux des autres et à ses propres yeux pour un esprit affranchi de toute croyance. Debout sur le roc nu, théâtre de l'agonie et de la mort du Sauveur, il parcourut d'abord le paysage et Jérusalem d'un regard indifférent, cachant son dédain sous les dehors de la courtoisie, puis il affecta de s'intéresser en penseur, en artiste, en critique à l'événement qui domine l'histoire. Tout à coup, il se trouble, il se tait, les larmes inondent son visage; étreint par une émotion intense, il tombe à genoux et murmure ces paroles qui trahissent plus de surprise que de joie : « J'ai toujours la foi ! » Tant il est vrai, messieurs, que cette vertu sacrée survit à bien des attentats et se réserve de nous rejeter par une explosion subite vers l'invisible Réalité avec laquelle nous pensions avoir à jamais rompu (1).

La foi est une puissance qui unit étroitement l'esprit à Dieu. *Prima conjunctio hominis ad Deum est per fidem* (2). Par la foi, le Christ habite en nous, et nous devenons le temple de Dieu. Plus nous croyons, plus nous nous approchons intimement du Très-Haut, plus nous vivons au ciel. *Conversatio nostra in cælis est* (3). La foi nous fait

(1) Append., n. 2, p. 328.

(2) IV *Sent.*, dist. XXXIX, art. 6, ad 2^{um}.

(3) *Philipp.*, III, 20.

croire, c'est-à-dire adhérer fermement et pleinement à la vérité première. Mais en physique, en botanique, en pathologie, l'adhérence n'est-elle pas l'union intime de deux êtres, la soudure de deux éléments que la nature tenait séparés? L'adhérence de l'esprit à la vérité a-t-elle son égale? N'est-ce pas la compénétration réciproque de l'esprit et de la vérité? Et parmi les adhérences de l'esprit au vrai, en est-il de plus absolue, de plus définitive que celle de la foi? La foi ne comporte-t-elle pas une conviction, c'est-à-dire un enchaînement total de la pensée au mystère éternel, une certitude inébranlable, c'est-à-dire une possession absolue de la vérité supérieure que l'on a adoptée?

Union continuelle, car bien que la foi ne se traduise pas toujours à l'intérieur, ne s'exprime pas toujours à l'extérieur, elle croit sans cesse, et en croyant elle nous lie d'une manière constante à Dieu, par un assentiment qui contient tous les autres, comme une source renferme tous les flots du fleuve. Ainsi la science nous attache d'une façon permanente à son objet, bien qu'elle n'y pense pas, bien qu'elle n'en parle pas toujours.

Commerce précieux, fiançailles déjà ineffables, qui ne se rompent que par la mort de la croyance, j'entends par la révolution sanglante qui emporte avec la foi l'élément le plus vif et le plus sensible de l'âme. Le naufrage causé par l'incrédulité jette les hommes dans une détresse qui les épouvante parce

qu'elle les laisse sans Dieu. Longtemps après, le souvenir de l'orage qui a changé leur vie soulève encore en eux une émotion indicible. « Ce moment fut affreux, dit Jouffroy en parlant de lui-même, et quand je me jetai sur mon lit, il me sembla sentir ma première vie si riante et si pleine s'éteindre, et derrière moi s'en ouvrir une autre sombre et dépeuplée où désormais j'allais vivre seul, seul avec ma fatale pensée qui venait de m'y exiler et que j'étais tenté de maudire. Les jours qui suivirent cette découverte furent les plus tristes de ma vie. Dire de quels mouvements ils furent agités serait trop long... Mon âme ne pouvait s'accommoder à un état si peu fait pour la faiblesse humaine; par des retours violents, elle cherchait à regagner les rivages qu'elle avait perdus, elle retrouvait dans la cendre de ses croyances passées des étincelles qui semblaient par intervalles rallumer sa foi » (1). Il faut que la foi nous unisse bien réellement et bien profondément à Dieu pour qu'en la perdant l'âme soit ainsi dévastée!

Enfin, messieurs, la foi est dans l'esprit une puissance de vision. Elle aspire à l'intelligence. « L'homme qui ne cherche pas à comprendre ce qu'il a commencé par croire, dit saint Augustin, ignore la puissance de la foi » (2). « Épouse ivre

(1) JOUFFROY, *Nouveaux mélanges*.

(2) *Epist.* 120, *ad Consent.*

du Christ, ajoute saint Bernard, oseras-tu, pourras-tu t'avancer jusque dans ce sanctuaire si saint et si secret où l'on voit le Fils dans le Père, et le Père dans le Fils? oui, si tu peux croire, car à celui qui croit tout est possible. Crois seulement et tu as trouvé ce que tu cherches. En effet, que ne trouve pas la foi? L'inaccessible, elle l'atteint; l'inconnu, elle le découvre; l'immense, elle le comprend; l'extrémité des choses, elle y parvient; elle n'a qu'à dilater son sein pour y enserrer même l'éternité » (1). D'abord l'intelligence renforcée par la foi entend mieux la valeur des arguments qui nous prouvent l'origine céleste de notre doctrine. Les miracles, les prophéties, les raisons que nous opposons à ceux qui nient l'authenticité de la parole divine lui apparaissent sous un jour si lumineux qu'elle se sent en sûreté, comme l'homme qui ayant examiné du dehors et du dedans les contreforts, les arêtes, les murs, les tours d'une basilique, perd toute crainte de la voir s'écrouler ou chanceler. Devant les dogmes, elle est offusquée d'abord par l'obscurité, mais ses beaux yeux illuminés par la foi finissent par les distinguer les uns des autres, par saisir les liens qui les unissent logiquement, par admirer l'harmonie de l'ensemble et l'accord qui règne entre les vérités naturelles et les vérités révélées. Plus elle vit en contact avec son objet, plus elle est satisfaite, plus

(1) *Sermo 75, de Cantico.*

elle aperçoit l'infirmité des systèmes qui depuis des siècles essaient en vain de supplanter sa croyance. Ainsi, en pénétrant dans cet auguste sanctuaire, le regard est au premier moment déconcerté par les ombres qui remplissent la nef, mais bientôt on triomphe de cette première impression : les colonnes s'élancent, les arceaux les relient, les statues se dessinent, les vitraux s'animent, la clarté se répand dans tout l'édifice qui manifeste l'art, l'unité de conception, le génie incomparable de ceux qui l'ont construit. Le visiteur patient jouit du spectacle qui s'offre à lui et il a conscience que les autres monuments rampent à terre et ne peuvent que s'incliner devant le temple qui les écrase par sa majesté, par sa hauteur, par son incomparable solidité. Image du temple idéal que la foi contemple, avec lequel elle se familiarise au point de se sentir consolée des obscurités qui subsistent par les clartés qui l'inondent!

La foi est une perfection de l'intelligence, c'est aussi un supplément de force affective qui élève le cœur à Dieu, au moins d'une manière imparfaite. C'est l'esprit qui croit, mais il croit sous l'impulsion de la volonté qui lui commande de croire. Saint Thomas le répète à satiété : « Croire est un acte de l'intelligence qui adhère à la vérité divine par ordre de la volonté. *Ipsium autem credere est actus intellectus assentientis veritati divinæ ex imperio*

voluntatis » (1). Saint Augustin enseigne la même doctrine et il écrit ; « l'homme ne peut croire sans le vouloir, *Credere non potest nisi volens* ». Pascal est d'accord avec ces deux grands docteurs : « La volonté, dit-il, est un des principaux organes de la créance » (2). Donc la foi réside dans l'intelligence comme dans la faculté qui obéit, dans la volonté comme dans la faculté qui commande et qui meut. *Voluntas intellectui imperans, intellectus exsequens* (3). Donc, messieurs, pour croire il faut le vouloir. Retenez ce principe. Lorsque la raison vous a convaincus que réellement et authentiquement la vérité chrétienne nous a été enseignée par un Dieu qui ne peut pas se tromper, ni mentir, lorsque vous avez compris que votre devoir était de l'accepter, vous ne la croirez pas si vous ne voulez la croire. N'en est-il pas ainsi à chaque instant dans la vie ? La conscience nous trace en vain les routes à suivre, ses avertissements, ses reproches n'ont aucun effet en celui qui refuse de lui obéir.

Si la révélation montrait sous un jour parfaitement clair ce qu'elle enseigne, l'esprit y adhérerait sans hésitation, mais elle lui présente des mystères impénétrables qui ne peuvent le subjuguier. S'il acquiesce d'une manière stable par la vertu, d'une manière transitoire par un acte, c'est

(1) II^a II^m, q. 11, art. 9.

(2) *Pensées*, édit. Havet, art. III, 10.

(3) SAINT THOMAS, III, Dist. 23, q. III, art. 2, ad 2^{um}.

qu'une énergie est intervenue pour suppléer à l'insuffisance de la lumière et déterminer l'acquiescement, c'est la volonté. « Personne n'ignore, dit Pascal, qu'il y a deux entrées par où les opinions sont reçues dans l'âme, l'entendement et la volonté. » Or, la Providence veut que les vérités divines « entrent du cœur dans l'esprit, et non pas de l'esprit dans le cœur... Et de là vient qu'au lieu qu'en parlant des choses humaines on dit qu'il faut les connaître avant que de les aimer, ce qui est passé en proverbe, les saints au contraire disent en parlant des choses divines qu'il faut les aimer pour les connaître » (1).

Comment expliquer ce phénomène? Les objets qui ne suffisent pas à convaincre l'esprit parce qu'ils sont obscurs, suffisent quand ils nous apportent un bien qui nous flatte et qui nous plaît, à toucher le cœur et à ébranler la volonté. La volonté émue pèse sur notre esprit et nous fait croire, non pas ce que nous voyons mal, mais la personne ou la chose que nous aimons. « Tout ce qu'il y a d'hommes, écrit encore Pascal, sont presque toujours emportés à croire non par la preuve, mais par l'agrément » (2). Or la Révélation ne nous présente pas seulement une idée, elle nous présente un bien, elle est pleine de promesses pour

(1) *De l'esprit géométrique*, sect. II.

(2) *De l'esprit géométrique*, sect. II.

le cœur, elle nous fait entrevoir la félicité absolue au terme de la vie; si le cœur est assez haut pour s'attacher à ce bien, à ce bonheur de croire, il ne manque pas d'entraîner l'adhésion de l'intelligence. « Celui-là croira, dit saint Augustin, qui sera emporté par la volonté et par le bonheur de croire... Celui-là aura la volonté de croire qui sera charmé par la vérité, par la béatitude, par la justice, par l'éternelle vie... Donnez-moi un homme qui aime, qui désire la vie éternelle, qui en a faim, qui en a soif, qui dans ce désert où il est errant soupire après la patrie, il croira » (1).

Mais pour que la volonté s'attache au bien divin il faudra en elle une disposition affectueuse, une complaisance qui décidera de l'acquiescement intellectuel. Et pour que l'acquiescement soit habituel, il faudra que le cœur soit continuellement sous l'empire de son sentiment, et par conséquent que ce sentiment lui-même soit ininterrompu. Ainsi, lorsque nous sommes liés d'amitié avec quelqu'un, nous nous fions instinctivement à ce qu'il nous dit, sans exiger aucune preuve. Cette disposition pieuse est l'élément volontaire de la foi. Si le sentiment s'élève jusqu'à devenir cette vertu royale qui s'appelle la charité, la foi apparaît sous sa forme parfaite, elle est tout animée, elle dispose de la vie et la consacre à Dieu (2). Si au contraire le senti-

(1) *Tract. in Evang. Joan.*, XXVI, 4.

(2) *Append.*, n. 3, p. 328.

ment est imparfait, la foi en souffre ; et s'il disparaît, elle meurt avec lui.

Que cet amour initial soit en ceux mêmes qui n'ont pas la charité, les faits le prouvent. Prenez un chrétien sincère qui cependant pèche et perd la charité. Cet homme sera blessé quand on insultera, quand on blasphémera l'Église, les sacrements, les mystères, le Christ, le saint Esprit auxquels il adhère. Il sera blessé non pas seulement dans sa pensée, mais encore dans son cœur et dans ses sentiments, il défendra peut-être sa croyance avec d'autant plus de vivacité qu'il se reproche plus douloureusement d'oublier en pratique ce qu'il professe en théorie. Du moins son attitude émue montrera bien qu'il aime ce qu'il croit et que la moindre foi suppose une affection. Ainsi cette grande vertu soulève jusqu'à Dieu nos deux plus belles facultés : l'intelligence et la volonté.

II

La foi est noble dans son essence, elle est noble aussi par son origine, elle vient du ciel, c'est un don de Dieu.

Il est des vertus qui doivent leur apparition dans l'âme aux efforts réitérés de la nature. En rendant à chacun scrupuleusement ce qui lui appartient, en s'aguerrissant aux dangers, en luttant avec con-

stance contre les attraits des plaisirs, l'homme acquiert la justice, la force, la tempérance. Chaque acte émané de la volonté y laisse une trace, y opère une amélioration, y accumule une énergie qui peu à peu s'élève à la dignité de vertu. Il n'en est pas ainsi de la foi.

Les Pélagiens, qui ont toujours exagéré les forces de la nature et confondu son ordre avec celui de la grâce, disaient que la foi est l'œuvre de l'homme et de la liberté. A les entendre, il suffisait pour croire de le vouloir, sans qu'il fût nécessaire de faire appel à l'intervention d'une cause supérieure, et Dieu nous ayant parlé, il tient à nous de donner à sa parole l'assentiment qu'il exige. Hermès enseigne à son tour que, la révélation une fois promulguée, il dépend de chacun d'y adhérer pleinement par une acceptation qui est l'effet du raisonnement. Les modernistes professent des doctrines analogues. Pour eux, la foi est un sentiment suscité par le besoin du divin, l'épanouissement normal des germes religieux que tout homme porte en soi, le développement de la conscience personnelle. L'être raisonnable croit sous l'action des instincts immanents, comme l'arbre fleurit, comme le fruit mûrit sous la poussée mystérieuse de la sève intérieure. Autant d'hérésies.

Je ne dis pas que l'on ne puisse, après avoir entendu la parole de Dieu et après avoir compris les motifs de crédibilité, arriver à une certaine convic-

tion, mais ce n'est pas là entrer avec Dieu en cette communication surhumaine qui commence l'œuvre du salut.

La foi est une vertu infuse, une perfection émanée de Dieu qui seul la répand dans notre âme. « Dieu, dit saint Augustin, exige de nous la foi à sa parole, mais il ne trouve pas ce qu'il exige, s'il ne nous a d'abord donné ce qu'il trouve. *Ipsa est ergo fides quam de nobis exigit Deus, et non invenit quod exigat nisi donaverit quod inveniat* » (1).

L'évêque d'Hippone traduisait la pensée des apôtres qui ont écrit : « Vous êtes sauvés par la grâce, au moyen de la foi, cela ne vient pas de vous, mais de Dieu » (2). Les Conciles ont interprété et défini ces textes avec une précision qui ne laisse pas place au doute. Ecoutez les Pères d'Orange : « Si quelqu'un affirme que par la force de la nature humaine on peut penser comme il faut à quelque bien qui touche au salut et à la vie éternelle, ou qu'on peut le choisir, ou qu'on peut adhérer à l'enseignement évangélique sans une illumination et une inspiration du Saint-Esprit qui donne à tous la suavité de l'adhésion et de la croyance à la vérité, il est trompé par l'esprit d'hérésie » (3). Pourquoi Monique versait-elle en présence de Dieu tant de larmes, pourquoi lui adressait-elle tant de supplications, sinon parce

(1) *Tract. in Evang. Joan.*, XXX, 6.

(2) *Ephes.*, II, 8.

(3) *Can.* 7.

qu'elle considérait que lui seul pouvait donner la foi à son fils égaré? Pourquoi l'Église, cette autre Monique, élève-t-elle si fréquemment la voix vers le Père avec des accents qui remplissent le monde, pourquoi prie-t-elle avec une instance inlassable, sinon pour que ses enfants, soutenus par l'Esprit, persévèrent, progressent dans leur foi, sinon pour que ses ennemis, vaincus par l'Esprit, renoncent à leurs erreurs et reconnaissent la vérité?

Quel motif invoquerons-nous, si nous voulons justifier cet enseignement? La foi est une vertu surnaturelle, il y a en elle du divin. Jamais, si elle n'a ce caractère, elle n'atteindra une vérité transcendante qui nous dépasse absolument, une vérité que la raison n'abordera pas comme il convient aussi longtemps qu'elle n'aura pas été arrachée à sa faiblesse. Il faut une adaptation entre l'être qui connaît et l'objet de sa connaissance. Nous l'avons sans cesse affirmé, entre la Vérité première et notre esprit il n'y a pas de proportion. Ce sont deux mondes qu'un abîme sépare, qui resteront fatalement, éternellement étrangers l'un à l'autre, à moins qu'une puissance infinie n'établisse un pont qui leur permette de se rejoindre. La foi est une énergie surnaturelle, elle ne peut donc trouver son principe dans la nature or, au delà et au-dessus de la nature, il n'y a que Dieu, et c'est à lui seul qu'elle devra son existence.

Les Pélagiens et Hermès, leur disciple, avouaient bien que la foi animée par la charité, c'est-à-dire

la foi parfaite, a son origine en Dieu, mais ils niaient que la foi informe, séparée de la charité, eût la même cause. Erreur, messieurs, que le Concile du Vatican a condamnée quand il a dit : « En soi, la foi est un don de Dieu, même quand elle n'opère pas sous l'empire de la charité » (1). L'œuvre de notre salut est surnaturelle de sa base jusqu'à son sommet, du commencement jusqu'à la fin. La foi initiale est le fondement de cet édifice ; ne serait-elle pas vaine si elle ne descendait du ciel comme l'espérance, comme la charité, comme toutes les autres forces qui nous mettent en relation avec le mystère de l'Évangile et de l'éternité ? A quelque degré qu'elle soit, n'eût-elle que la grosseur d'un grain de sénevé, qu'elle se montre tiède ou chaude, faible ou vigoureuse, vive ou à peine animée, elle tient de Dieu sa naissance (2).

La foi est un don de Dieu. N'entendez pas cette parole en ce sens que Dieu en créant notre intelligence et notre volonté nous a donné la faculté de croire, comme il nous a donné la faculté de voir en nous assurant des yeux. Comprenez que, par sa haute intervention, Dieu ajoute une vigueur nouvelle à la nature, nous élève au-dessus de nous-mêmes, et nous confère la possibilité d'entrer dans une sphère où il nous était jusque-là interdit de pénétrer. Com-

(1) Const. *Dei Filius.*, ch. III.

(2) Append., n. 4, p. 329.

prenez que la foi mérite son nom de vertu théologale et parce que Dieu lui fournit son objet en se révélant, et parce qu'il en est en nous la cause véritable.

Il en devient la cause en travaillant lui-même l'esprit et le cœur, en illuminant le premier, en inspirant le second. Cette illumination et cette inspiration ont un effet en nous quand nous n'y résistons pas. A leur souffle, la puissance intellectuelle et la puissance affective se transforment. Il n'appartient qu'à Dieu d'atteindre ainsi les êtres raisonnables dans leurs profondeurs intimes, de changer les pensées, les sentiments jusque dans leur source et dans leur principe, de faire de ses propres mains une âme royale d'une âme vulgaire, une âme tendre d'une âme dure, un père d'un étranger, un fils d'un esclave, un croyant d'un incroyant, parce que les anges, les hommes dépendent totalement de leur Créateur qui peut tirer l'être du néant et le parfait de l'imparfait (1).

Sans doute, il est libre d'associer ses créatures à la réalisation de ses desseins de bonté, de miséricorde, de salut. Il a même voulu que presque tous les éléments concourussent à l'œuvre de notre régénération et eussent la gloire de travailler à la formation des saints. L'humanité de Jésus-Christ,

(1) Append., n. 3, p. 330.

les apôtres de tous les temps, l'eau, l'huile des sacrements ont la vertu de graver la foi dans les âmes. Tombée des lèvres des disciples, des lèvres du Sauveur la parole divine pénètre comme un glaive à double tranchant jusqu'aux dernières fibres de la conscience et de la volonté pour se faire une place. Le baptême imprime dans l'enfant avec le caractère ineffaçable du chrétien la surnaturelle vertu de foi. Mais l'action créée n'est que le véhicule de l'action incréée, l'instrument dont Dieu se sert pour nous justifier. Quand Pierre, Paul, Jean parlent, c'est Dieu qui parle, quand ils émeuvent les âmes, c'est Dieu qui les émeut, quand ils baptisent, c'est Dieu qui baptise, quand ils convertissent, c'est Dieu qui convertit, comme c'est l'artiste qui peint par son pinceau, qui sculpte par son ciseau, qui chante sur les cordes de la lyre qu'il a enthousiasmée.

Que devient le libre arbitre sous cette pression de l'Infini? Nos générations tremblent toujours pour lui, et plus jalouses de sauvegarder son intégrité que de reconnaître la puissance de Dieu, elles se plaignent que les théologiens fassent entrer du dehors et de force la grâce et la foi dans l'âme. Craintes chimériques! messieurs. Si nous voulons croire, c'est Dieu qui, par son action transcendante, nous le fait vouloir, si nous croyons en adhérant à la vérité, c'est Dieu qui nous fait croire et adhérer.

Mais il nous fait vouloir, croire et adhérer librement; son inspiration, d'une souveraine souplesse, se conforme aux exigences de la nature, la nécessité la règle quand elle meut des êtres sans raison, le respect de la liberté est sa loi quand elle meut des êtres libres. Aussi la foi ne s'enracine pas dans l'âme sans notre consentement. L'Église enseigne en même temps que la foi vient de Dieu et qu'elle est libre. elle vient de Dieu, parce que sans la grâce il serait impossible à l'homme de croire, elle est libre parce qu'elle s'implante en nous par notre coopération, parce que jamais elle ne s'y plante sans notre volontaire concours. Même lorsque l'Esprit souffle dans les voiles de notre pensée et de nos sentiments avec le plus de véhémence, il nous reste le pouvoir de dire : « *Non credam, je ne croirai pas* (1). »

Messieurs, la foi est une faculté extraordinaire d'intelligence et de cœur qui, en nous laissant toutes nos qualités natives ou acquises, nous rend supérieurs à nous-mêmes et nous transporte au delà des choses que l'observation atteint, au delà des spectacles que la raison découvre. Soyons fiers de vivre sous sa loi, sans nous inquiéter des hommes qui rient de ce qu'ils ignorent.

La foi est un don de Dieu. Si, par malheur, elle

(1) Append., n. 6, p. 330.

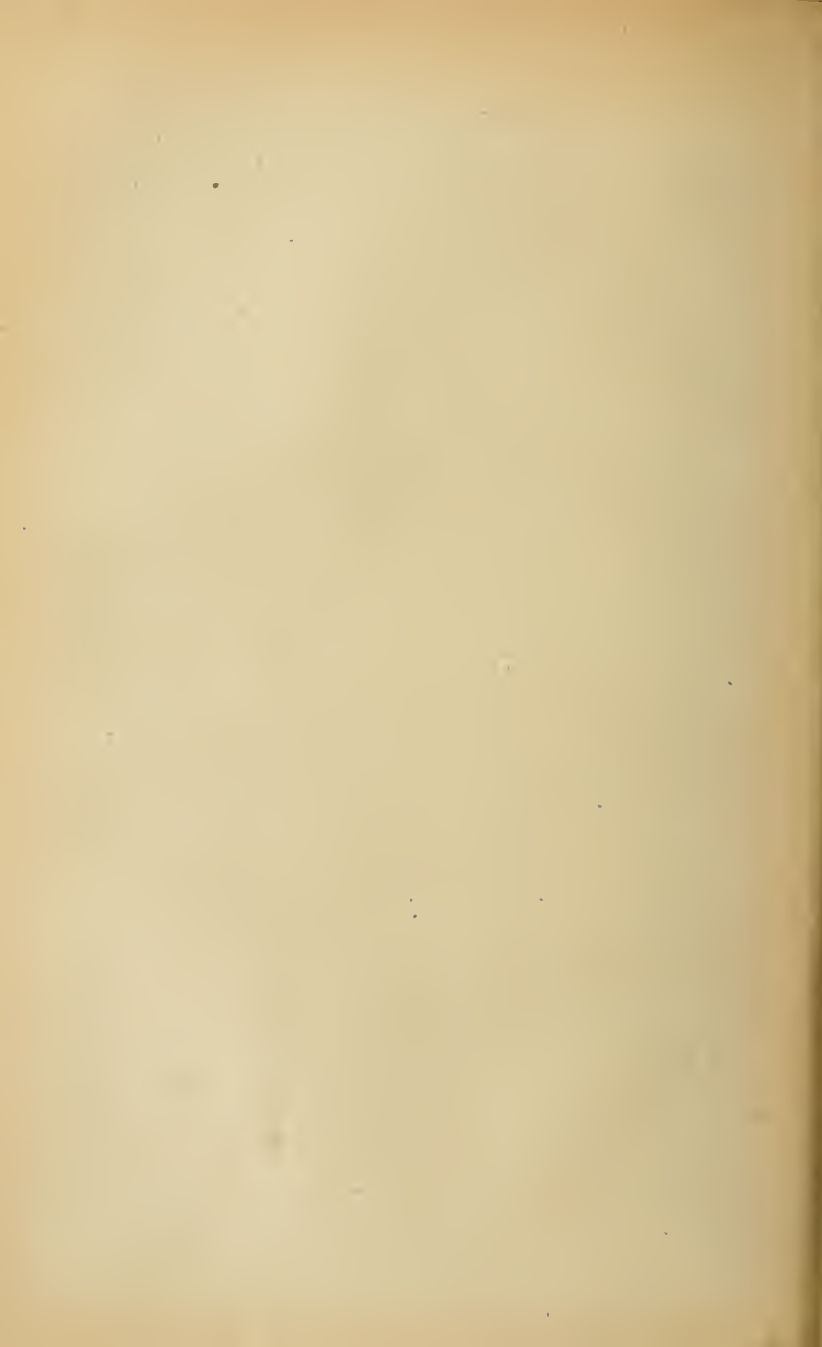
ne régnait pas sur vos âmes, invoquez l'Être souverain qui régit la création, qui reste maître des destinées et que le bon sens et la philosophie vous montrent au delà des monts, des étoiles, des cieux, des anges, demandez-lui l'inspiration dont la véhémence entraîne l'esprit et le cœur sans les contraindre jusqu'au mystère de lumière et de vie où les êtres raisonnables trouveront la béatitude.

Croyants, laissez à la vertu de foi la pleine liberté de se déployer en vous ; alors elle produira cette pureté de la connaissance qui exclut tout mélange d'erreur, la foi dégagera la Révélation de tout ce que l'imagination, la superstition, l'ignorance seraient tentées d'y ajouter. Sans en appeler à aucune raison étrangère, elle s'appuiera pour croire sur le seul motif qui puisse la fonder, sur le témoignage infallible de Dieu. Sous son action, votre esprit et votre cœur, au moins dans l'ordre surnaturel, perdront tout contact avec le mensonge, et atteindront la vérité qui est par la vérité qui parle (1).

Voyant en Dieu le juge des consciences, le vengeur des crimes, elle éveille la crainte qui nous fait fuir le mal pour éviter la peine. Ce sentiment qui joue un si grand rôle chez les âmes trop vulgaires pour se consacrer au bien considéré en lui-même est inférieur, mais peu à peu, la foi le transforme. Elle découvre en Dieu l'Être au front du-

(1) Append., n° 7, p. 331.

quel brillent toutes les perfections, toutes les grâces, toutes les beautés, et elle nous inspire la terreur de nous séparer de lui. Enfin, elle considère Dieu comme un Père qui a poussé l'amour pour nous jusqu'à un excès incompréhensible quand il nous a livré son Fils unique, et elle excite ce tendre respect qui nous emporte et nous retient : qui nous emporte parce qu'il nous pousse à nous jeter avec nos misères dans les bras du Père ; qui nous retient, car nous restons impressionnés et comme intimidés par le spectacle de la majesté infinie qui se manifeste. Nous ayant élevés à ces hauteurs, la foi nous a placés dans l'état qui nous convient : état où l'amour et la crainte se combinent pour nous rapprocher plus intimement du bien et nous éloigner plus résolument du mal. Ici-bas, la foi n'est qu'à ses débuts. Lorsque nous quitterons cette terre, elle se changera en une puissance de vision parfaite, et à sa lumière sans ombre nous contemplerons la plus belle de toutes les vérités et nous nous enivrerons du plus grand de tous les biens. Saluez en cette vertu, messieurs, la force intellectuelle et affective par excellence, la force qui dès le commencement nous met mystérieusement en rapport avec la vie éternelle, qui au terme de son évolution plonge notre esprit dans d'ineffables clartés, et notre cœur dans les inexprimables délices préparées par Dieu à ceux qui croient en lui.



DEUXIÈME CONFÉRENCE

LE PÉCHÉ D'INFIDÉLITÉ

SOMMAIRE

Gravité des vices contraires à la foi. Le premier est l'infidélité. L'infidèle est celui qui ne croit pas les vérités révélées ou qui ne les croit qu'en partie.

Deux sortes d'infidélités : l'infidélité involontaire, l'infidélité volontaire. La première est exempte de faute, la seconde est coupable, p. 47-48.

1. a) L'infidélité purement intellectuelle ou négative, à laquelle la volonté est étrangère, est la suite d'une ignorance invincible. Le protestant, le juif, le mahométan, le païen, sincères et disposés à croire s'ils savaient, sont dans ce cas, p. 48-49.

b) Ces hommes ne pèchent pas. Erreur de Baius condamnée par Pie V et par Pie IX qui empruntent leur doctrine à Notre-Seigneur lui-même. Paroles miséricordieuses du Maître à l'adresse de ceux qui n'ont pas entendu la parole de vie, p. 49-50.

2. Problème troublant qui se pose : puisque sans la foi surnaturelle nul ne peut être sauvé, que deviennent les infidèles négatifs ? Distinction entre l'infidélité *relative* qui n'exclut pas les vérités nécessaires auxquelles tout homme doit croire, et l'infidélité *absolue*, p. 51.

a) L'infidélité relative, compatible avec la foi aux vérités essentielles, ne met pas nécessairement hors des voies du salut. La foi imparfaite avec laquelle elle se concilie, peut suffire pourvu que le sujet pratique la loi morale telle qu'il la connaît. Application de cette doctrine aux catholiques incultes, aux protestants, aux juifs, aux mahométans qui croient à la révélation et aux deux dogmes substantiels de la Divinité et de la Providence, p. 51-52.

Difficulté plus grande pour les individus et les peuples qui sont ensevelis dans les erreurs du fétichisme et de la barbarie. Cependant, ces peuples ont souvent conservé la foi à une révélation primitive, aux dogmes d'un seul Dieu, d'une Providence rémunératrice et vengeresse. Dans ce cas, il suffit pour

qu'ils pussent entrer dans le chemin du salut, que leur foi soit l'effet de la grâce qui ne manque à personne, p. 53-55.

b) L'infidélité absolue exclut toute croyance surnaturelle. Que penser de celle qui va jusqu'à l'athéisme? Si l'infidélité absolue est exempte de faute, si l'homme vivant dans cette infidélité observe la loi naturelle, Dieu par des moyens de son choix saura l'éclairer. Texte de Pie IX en faveur de cette doctrine certaine. Puissance mystérieuse et invisible de la grâce qui, tantôt sans se servir d'aucun instrument, tantôt en usant des apôtres, aborde les âmes droites et les éclaire assez pour qu'elles croient ce qui est nécessaire au salut. Exemples de Corneille et de l'officier d'Ethiopie, p. 56-59.

II

Toute autre est la condition de ceux qui sont volontairement infidèles : ils sont coupables. L'infidélité est volontaire indirectement, c'est-à-dire dans sa cause, ou directement, c'est-à-dire en elle-même.

1. L'infidélité est voulue dans sa cause lorsqu'elle est la conséquence prévue en fait ou en droit, d'actes que l'on est gravement tenu d'éviter, de dispositions intellectuelles ou morales que l'on est gravement tenu de corriger, p. 59-60.

a) Culpabilité de quiconque ne croit pas par négligence, pas dilettantisme, par sensualisme. Il n'est permis à personne, en effet, de se désintéresser des questions de foi. Celui qui, par sa négligence ou par ses vices, se met volontairement dans l'impossibilité de connaître le Vrai et d'y croire est responsable de son état, p. 60.

b) Application de ce principe aux dilettantes qui, malgré les protestations de leur conscience, refusent de chercher sérieusement la vérité et contractent des habitudes intellectuelles qui les retiennent loin d'elle, p. 61-62.

c) Application de ce même principe à ceux qui, dans le secret dessein d'échapper à la vérité, s'arment contre elle de tous les systèmes, de tous les sophismes capables d'en diminuer l'autorité. L'infidélité, suite de cette hostilité, leur est imputable, p. 63.

d) Application de ce même principe à ceux qui sont infidèles par suite de leurs mœurs corrompues. Comment les passions et en particulier la luxure exercent sur l'esprit et sur le cœur

une action qui nous rend incapables de croire. Elles épuisent la force intellectuelle, elles empêchent de penser, de réfléchir, d'approfondir les problèmes. Elle absorbent, elles distraient, elles aveuglent, elles coupent l'attention et corrompent le jugement. Elles rendent le cœur insensible aux choses spirituelles, elles en inspirent le dégoût, p. 64-66.

2. L'incrédulité est directement volontaire, lorsque l'homme résiste en face à la vérité qu'il connaît.

a) Cette infidélité suppose une révolte positive contre la parole de Dieu et contre Dieu lui-même. Aucune lumière ne manque alors au coupable qui, délibérément, lui refuse son adhésion, p. 67.

b) Comment expliquer cette anomalie ? La vérité catholique apparaît avec assez de lumière pour nous montrer que nous devons la croire, elle reste assez obscure pour ne point contraindre notre assentiment, p. 68.

c) Pourquoi, voyant qu'il faut croire refuse-t-on de croire ? Parce que les vices qui empêchent de connaître le Vrai, empêchent aussi de le croire quand on le connaît, p. 68.

d) Pourquoi les vices sont-ils en guerre avec la vérité chrétienne ? Parce que cette vérité les menace. Elle nous enlève, en effet, l'autonomie dont notre orgueil est si jaloux et veut nous soumettre à son autorité. Elle découvre nos œuvres mauvaises que nous tenons à cacher. Elle réproouve, elle condamne nos vices et s'efforce de nous arracher à nos désordres. C'est assez pour que nous la haïssions et pour que nous la repoussions, p. 69-72.

Devoir pour chacun de songer à son salut. Devoir pressant, car la mort approche. Tous peuvent comprendre le dilemme de Pascal et conclure pratiquement à la nécessité de croire. Crime de quiconque, sachant qu'il faut croire, refusera de croire, p. 72-74.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LE PÉCHÉ D'INFIDÉLITÉ

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (1),

MONSEIGNEUR (2),

MESSIEURS,

Plus le rôle de la foi est capital dans l'ordre surnaturel, plus les vices contraires à cette vertu sont graves. Quand ils l'ébranlent, tout l'édifice chrétien chancelle; quand ils l'affaiblissent, toute la vie divine languit; quand ils la détruisent, l'œuvre du salut tombe en ruines. Les fautes contre la morale ont de funestes conséquences: l'injustice, la lâcheté, la débauche ravagent le cœur et avilissent la conscience; mais, si la croyance est sauve, le principe de la réhabilitation reste debout. Jésus avait pour les enfants prodiges, pour les Samaritaines, pour les Madeleines des miséricordes qui

(1) S. E. Mgr le cardinal Amette, archevêque de Paris.

(2) S. G. Mgr Herscher, archevêque de Laodicée.

scandalisaient les sectes, il était d'une sévérité qui nous effraie pour les pharisiens hostiles à sa parole.

Il me sera impossible de signaler à votre attention tous les péchés contre la foi, je ne parlerai que des principaux.

Le premier est l'infidélité. L'infidélité consommée est une déplorable défaillance de l'esprit, une déchéance totale du cœur, une rupture absolue de l'âme avec le Dieu de l'Évangile, un commencement de damnation.

Je nomme infidèle l'homme qui ne croit pas les vérités révélées ou qui ne les croit qu'en partie. Mais l'infidélité se présente sous deux formes qu'il importe de distinguer soigneusement pour fixer les responsabilités. L'une est purement intellectuelle, la volonté n'y a point de part, elle n'entraîne aucune responsabilité; l'autre est volontaire et coupable. Essayons de les étudier successivement.

L'infidélité purement intellectuelle qu'on appelle encore négative, infidélité à laquelle la volonté est étrangère, est la suite d'une ignorance invincible. Le protestant sincère, le juif sincère, le mahométan sincère, le païen sincère, sont disposés à croire ce que Dieu enseigne s'ils le connaissaient. Mais ils sont ou physiquement ou moralement dans l'impos-

sibilité de s'instruire. Ils nient les dogmes les plus certains, ils professent les erreurs les plus pernicieuses, leur conscience trompée leur impose une religion en désaccord avec la vraie religion. La regardant comme sainte, comme certaine, ils s'y consacrent sans hésitation et ils estiment qu'ils ne peuvent s'en détacher que par un crime. Personne ne les a suffisamment éclairés pour qu'ils se croient et qu'ils soient autorisés à changer leurs idées. Ils sont infidèles sans le savoir, sans le vouloir, parce qu'ils ont vécu loin de la lumière, loin des apôtres de la lumière.

Accuserons-nous ces hommes de péché, les rendrons-nous responsables de leur triste état? L'hérésie si souvent impitoyable sous ses apparences de libéralisme voudrait nous y obliger. « L'infidélité purement négative de ceux à qui le Christ n'a pas été prêché est une faute » (1), tel était l'enseignement de Baius. Pie V s'est élevé contre cette dure affirmation et, le 1^{er} octobre 1567, l'a formellement condamnée. Pie IX a renouvelé la sentence de son prédécesseur quand il a dit : « Il faut le reconnaître avec certitude, ceux qui sont à l'égard de la vraie religion dans une ignorance invincible n'en portent point la faute aux yeux de Dieu » (2). A plusieurs reprises Notre-Seigneur nous

(1) DENZINGER-BANNWART, 1068.

(2) *Singulari quadam*.

a dicté cette doctrine, car autant il est sévère pour quiconque résiste à la vérité, autant il manifeste d'indulgence, de pitié pour les infortunés qui ne la pouvant connaître ne peuvent la croire. Il avait fait entendre sur les bords du lac sa divine parole, il l'avait confirmée par des prodiges de toute sorte, et les cités qu'il avait tant de fois parcourues et tant aimées fermaient les oreilles à ses discours, s'éloignaient de sa personne et le traitaient comme un étranger ou même comme un ennemi. Contraint par la justice à punir tant d'obstination, le Sauveur se détourna de ces rives ingrates après leur avoir jeté ces suprêmes et véhéments reproches : « Malheur à toi, Corozain, malheur à toi Bethsaïde ! Car si Tyr et Sidon avaient vu les miracles dont vous avez été témoins, elles auraient fait pénitence dans le sac et dans la cendre. Mais Tyr et Sidon seront jugées plus doucement que vous » (1). Un autre jour, à la veille de son supplice, il exprimait la même pensée : « Si je n'étais point venu, disait-il, si je ne leur avais point parlé, ils seraient sans faute, mais maintenant ils n'ont point d'excuse » (2). Paroles terribles pour quiconque a refusé délibérément de croire ! Paroles miséricordieuses pour quiconque à son insu et malgré lui reste perdu dans la nuit de l'erreur ! Paroles qui nous permettent d'affirmer que l'infidélité négative est un

(1) SAINT LUC, x, 13, 15.

(2) SAINT JEAN, xv, 22.

malheur, non un crime, que ses victimes devenues la proie d'une ignorance invincible devront compte à Dieu des actes qui auront offensé leur conscience et non de ceux qu'elles n'auront pu éviter. Cette irresponsabilité s'étendra aussi loin que l'ignorance involontaire qui en est la cause. Pour mal faire, il faut le vouloir, et pour le vouloir d'une manière qui nous soit imputable, il faut savoir qu'on fait mal.

Cependant ici se pose un problème troublant. Nous l'avons dit et nous le maintenons, appuyés sur l'autorité de celui qui ne trompe pas : la foi surnaturelle dans son origine, dans son essence, dans son motif, dans son objet est nécessaire à l'homme qui veut entrer en relation vivante avec Dieu et atteindre la béatitude. Sans elle, nul ne peut appartenir à l'âme de l'Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut. Faudra-t-il donc désespérer de quiconque n'aura pas partagé toutes nos croyances, faire entrer dans la masse de perdition ces millions d'âmes, qui sans aucune faute de leur part seront restées étrangères à nos convictions? A cette seule pensée, notre esprit se révolte, personne d'entre nous ne saurait l'admettre.

L'infidélité dont nous parlons est relative ou absolue. Elle est relative lorsque tout en niant la plupart des dogmes, tout en affirmant une foule d'erreurs, elle n'exclut pas cependant les vérités

rigoureusement nécessaires auxquelles nul n'est dispensé de croire. Permettez-moi de m'expliquer en procédant par degrés.

Voici un catholique inculte : il connaît uniquement les principaux mystères et les maximes essentielles de la morale évangélique, il ignore la plupart des enseignements de l'Église, il les nie sans scrupule et il soutient les opinions contraires. S'il avait conscience de son état et s'il y persévérât, il perdrait la foi sur-le-champ. Mais il ne sait pas, il ne croit pas ce qu'il croirait s'il était éclairé : aucun doute, sa foi est suffisante, elle a toutes les conditions requises, elle contient implicitement ce qu'il faut, elle le met en rapport avec Dieu, elle lui ouvre la voie du salut ; son incrédulité est purement matérielle : pourvu que par ailleurs il remplisse son devoir, son sort éternel est assuré.

Voici un protestant né dans l'hérésie de Calvin et de Luther. Il n'a jamais douté de la vérité de sa religion. Sa conscience lui reprocherait d'accepter ce que sa secte réprouve, de suspecter ce qu'elle impose à sa croyance. Il a retenu les dogmes fondamentaux : il croit à la Trinité, à la divinité du Christ, à la Providence, à une foule d'autres vérités, il les considère comme révélées par le ciel sur l'autorité duquel il s'appuie pour y adhérer. Rien n'empêche de penser que sa foi surnaturelle dans sa cause, dans son objet, dans son essence, comme dans son motif le place dans l'âme de l'Église

catholique et l'engage efficacement dans les chemins de la félicité (1).

Étendrons-nous cette doctrine miséricordieuse aux âmes droites du judaïsme et du mahométisme qui n'adorent pas explicitement le Christ, qui ne confessent pas l'Évangile ? Oui, messieurs, car elles reconnaissent les deux articles indispensables du symbole : l'unité de Dieu et la Providence. Elles les reconnaissent non point parce que leur raison les en a instruites, mais parce qu'elles les ont reçus comme une révélation venue des prophètes antiques et transmise de génération en génération. Leur croyance trouve dans ces vérités son aliment substantiel, rien ne nous défend de la considérer comme un effet de la grâce qui ne se renferme pas dans le monde des êtres baptisés mais qui souffle partout, qui invite toutes les âmes à obéir à la parole de Dieu, telle qu'elles l'ont entendue. Il paraît certain aux docteurs que là où l'Évangile n'a pas été suffisamment enseigné, ce minimum de foi renferme un germe assez vigoureux pour engendrer à la vie éternelle (2).

Les ombres deviennent plus épaisses, les principes de solution plus chancelants à mesure que l'on aborde les tribus tombées dans le fétichisme et la barbarie. Ces tribus adorent des statues informes, rendent un culte aux astres, aux fontaines, aux forêts, aux animaux, aux mânes, elles se livrent à

(1) Append. N. 1, p. 331.

(2) Append. N. 2, p. 332.

des pratiques dont le caractère absurde éclate à tous les yeux. Une implacable fatalité ne les rejette-t-elle pas brutalement en dehors de toutes les croyances exigées par Dieu? Telle est la question qui s'impose à notre attention. Messieurs, si bas que soient tombées ces races dégénérées, elles ont une religion, et souvent elles se persuadent que cette religion vient du ciel et non du génie humain, qu'elle tient ses idées d'une révélation primitive transmise de père en fils, de siècle en siècle. Sous les notions les plus contradictoires, sous les superstitions les plus ridicules, sous les mystères les plus immoraux et les plus obscènes, de tels peuples gardent parfois la notion d'un Dieu suprême, d'un Esprit pur, créateur du monde, rémunérateur des bons et vengeur du mal au delà du tombeau. Il est même logique de supposer que ces dogmes sont chez eux ce qu'il y a de plus important, de plus profondément gravé dans l'âme. Comment s'expliquer que de pareilles traditions se soient conservées dans une atmosphère qui devait, semble-t-il, les étouffer? C'est que, l'action exercée par Dieu sur Adam et sur sa postérité a été d'une efficacité inouïe. Le sang qu'il a fait couler dans les veines de nos ancêtres a été troublé par toutes les fièvres, tous les éléments sont venus y verser leur poison pour le corrompre mortellement. Et cependant, bien qu'il se soit altéré, il a gardé sa force vitale, sa fécondité

inépuisée, et comme miraculeusement préservé, il a passé, bien qu'appauvri, des âges lointains aux âges modernes et des générations qui ont disparu aux générations qui occupent aujourd'hui la scène de l'univers. N'est-il pas plausible de penser que les idées les plus nécessaires, imprimées au commencement par Dieu dans l'âme primitive, ont eu un sort analogue et ont survécu au moins quelquefois à toutes les imaginations et à toutes les folies des individus ou des sociétés? N'est-il pas plausible d'ajouter que, mises en contact, à des époques qu'il serait téméraire de préciser, soit avec la révélation mosaïque, soit avec la révélation chrétienne, elles se sont purifiées, rajeunies, renouvelées au point de fournir à la foi l'objet qu'elle réclame strictement pour remplir son office de sanctification?

Alors, il suffirait que la grâce, que l'on respire comme l'air car Dieu n'est pas moins prodigue de l'une que de l'autre, qui agit sur nous comme la lumière et la chaleur du soleil sur les corps, s'emparât des esprits et des cœurs sincères, les attachât à ces vérités fondamentales pour que la foi eût la vertu requise et assurât aux plus déshérités le moyen de s'enchaîner à Dieu dans le temps et dans l'éternité. Je ne vous donne point comme certaines ces doctrines dont la valeur dépend de l'état réel de ceux que nous appelons païens, mais bien des maîtres les considèrent comme sérieusement pro-

bables, et je ne vois aucune raison péremptoire de les rejeter sans examen (1).

Supposé que l'infidélité soit absolue au point d'exclure toute croyance surnaturelle, je garde encore l'espoir de voir les volontés droites arriver à la vérité. Et ici je me sens sur un terrain plus ferme, j'ai le droit d'être plus affirmatif. Donnez-moi un homme qui ne connaît Dieu que par sa raison, qui n'emprunte à la révélation aucune de ses convictions, qui, par conséquent, reste enfermé dans la nature. J'ai du mal à concéder qu'il soit athée, s'il est sincère, car l'athéisme est un défi à la sagesse et au bon sens inné que chacun de nous apporte en s'éveillant à la vie intellectuelle. Mais enfin, allons jusqu'à entrer dans cette hypothèse, jusqu'à imaginer qu'un individu, sans aucune faute de sa part, ait sombré par l'effet de son éducation ou de son ignorance dans l'athéisme, que se passera-t-il? D'abord, il dépendra de lui de répondre à la grâce qui ne lui manquera pas et d'observer la loi naturelle telle qu'il la connaît, de rester juste, chaste, fort, prudent, de se montrer bon citoyen, bon époux, bon père, de se conduire honnêtement. Mais si, par le secours de Dieu, il obéit en tout à sa conscience, l'Esprit Saint saura illuminer son entendement, inspirer son cœur et peu à peu l'amener à la connaissance de la vérité. Ce principe est incontes-

(1). Append. N. 3 et 4, p. 332-333.

table. Pie IX l'affirmait solennellement lorsqu'il écrivait dans son Encyclique *Quanto conficiamur* : « Nous le savons et vous le savez, ceux qui ignorent forcément notre religion très sainte, qui, observant soigneusement la loi naturelle et les préceptes gravés par Dieu dans le cœur de tous, sont prêts à obéir à ce même Dieu et mènent une vie droite, honnête, peuvent, par le secours de la lumière céleste et de la grâce, acquérir la vie éternelle; car Dieu, qui voit parfaitement, qui scrute et connaît les esprits, les âmes, les pensées, les habitudes de tous, ne permet pas, dans sa souveraine et élémentaire bonté, que celui qui n'est pas coupable soit puni par des supplices éternels. »

Comment le Dieu du christianisme atteint-il et change-t-il des âmes auxquelles il demeure en apparence si inconnu? Je ne le sais pas, messieurs, le mystère de sa miséricorde n'étant pas moins insondable que celui de sa justice. Qui de nous est capable de déterminer tous les effets du soleil? Qui de nous pourrait énumérer tous les infiniment petits que le vent soulève dans sa course, toutes les contrées qu'il assainit? Qui donc suivrait le travail de la grâce, la plus puissante, la plus universelle de toutes les causes? Ce que nous savons, c'est qu'elle touche les bonnes volontés, les âmes juives et les âmes païennes, qu'elle les inspire, qu'elle les soutient, qu'elle les entraîne vers le vrai, vers le bien, vers la béatitude, qu'elle opère incessamment dans

les consciences les plus délaissées, que le Christ, ministre du Père, la répand comme une semence le long des routes où passe l'humanité et où elle sera foulée aux pieds, sur la pierre stérile où elle germera un jour pour sécher le lendemain, au milieu des épines où le souci des plaisirs et des richesses l'empêche de fleurir et de mûrir, et à plus forte raison dans la bonne terre où elle porte tous ses fruits.

Cette grâce pousse à croire ceux qui doutent, à espérer ceux qui sont découragés, à aimer ceux qui se montrent indifférents. Souvent elle échoue, mais personne n'assiste à toutes ses victoires. Le prophète a vu enveloppée dans la gloire du Christ une multitude que nul ne saurait dénombrer, des hommes de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, de toute langue (1), que la grâce avait arrachés à l'incrédulité pour les amener à la foi et à la vision. Le Sauveur réalise ses desseins de bonté sous nos yeux ou à notre insu, comme il lui plaît. Tantôt il envoie aux âmes qui l'appellent des apôtres chargés de raconter comme les cieux la gloire de leur Maître. Il adresse ces apôtres à Corneille, le centurion pieux, juste, charitable qui soupire après la vérité, à l'officier d'Éthiopie qui cherche le royaume céleste. Il les unit en vue d'assurer à leur zèle plus de succès, il les sépare afin de donner plus d'exten-

(1) *Apocalypse*, VII, 9.

sion à leur ministère. Tantôt il se réserve d'agir lui-même directement et secrètement sur les pensées et sur les sentiments, de se former des disciples qui croient en lui, qui l'adorent, qui se consument à son service. Dans les forêts lointaines, dans les îles désertes, au sommet des montagnes arides, au sein des solitudes ignorées, au bord des mers et des fleuves inconnus, parmi les juifs, les mahométans, les païens, il a des fidèles qui le suivent. Il n'exclut personne de son royaume, tous ceux qui meurent en dehors de sa maison ont refusé d'y entrer, et s'ils périssent, victimes de leur incrédulité, c'est leur faute. L'âme de l'Église est infiniment plus vaste que son corps visible, nous ne saurons qu'au dernier jour le nombre de ceux qui d'une manière ou d'une autre auront cru à la vérité première et mérité par leur foi de la contempler dans sa parfaite lumière et dans sa pure beauté (1).

II

Les choses changent de face quand on envisage les individus qui restent incroyables de propos délibéré. Ils pèchent, Dieu leur demandera compte de leur faute, s'ils y persévèrent jusqu'à la mort, ils seront réprochés au dernier jour et pour l'éternité.

L'infidélité est voulue et coupable indirectement ou directement : indirectement, c'est-à-dire dans sa cause ; directement, c'est-à-dire en elle-même.

(1) Append. N. 5, p. 333.

Elle est voulue dans sa cause lorsqu'elle est la conséquence prévue en fait ou prévue en droit d'actes que l'on est gravement tenu d'éviter, de dispositions intellectuelles ou morales que l'on est gravement tenu de modifier et de corriger. Nos œuvres ont une répercussion dont nous sommes responsables quand nous avons pu et dû la prévoir. Vous savez qu'une idée est dangereuse, qu'elle troublera les esprits, qu'elle pervertira les consciences, malgré cela, vous la jetez dans la circulation : vous êtes répréhensibles et d'avoir mis au jour une idée funeste et du mal que fera cette idée dans le monde.

Vous n'ignorez pas que la négligence, et le dilettantisme en matière religieuse sont de graves désordres, que le sensualisme est condamné par la raison et par la loi naturelle; en vous y livrant vous commettez une première faute contre la vertu particulière que vous avez offensée. Cette faute vous entraîne, vous le savez, vous devez le savoir, dans l'incrédulité, ou vous y maintient : cette incrédulité reste à votre compte.

Il n'est permis à personne, messieurs, de se désintéresser des questions de vie et de mort dont le christianisme offre la solution. Ai-je à vous le prouver? Comment? vous reconnaissez l'obligation où vous êtes de vous remuer pour éviter d'insignifiantes infortunes, et vous auriez le droit de risquer votre

être et votre destinée sans témoigner aucun souci de vous éclairer, sans que la pensée de vous exposer à un malheur sans fin, de vous perdre irrémédiablement pût trouver place parmi vos préoccupations et vos inquiétudes ! N'est-ce pas « une chose monstrueuse, dit Pascal, de voir dans un même cœur et en même temps cette sensibilité pour les moindres choses et cette étrange insensibilité pour les plus grandes » (1) ? La sagesse, le bon sens, l'instinct réclament et protestent en vous contre une disposition qui est la dernière des folies. Cependant, vous refusez de secouer cette torpeur, de sortir de cette apathie, d'ouvrir le livre qui vous éclairerait, de prêter l'oreille aux discours qui vous arracheraient à votre ignorance. Renfermé dans le cercle étroit d'études infiniment secondaires, vous n'avez pas un regard pour les problèmes qui touchent à vos intérêts essentiels. Où trouverez-vous des excuses pour justifier cette indifférence ?

Vous êtes la proie du dilettantisme, vous vous contentez d'effleurer les choses, vous vous jouez des idées, affectant de les mettre sur le même rang, vous décidez de tout par un sourire, feignant de vous estimer supérieur parce que vous réussissez à saisir des nuances, à signaler des délicatesses que le vulgaire n'aperçoit pas. Dans ces amusements vous gaspillez la fleur de vos jours, vos années de virilité, le soir

(1) PASCAL. *Pensées*, Havet, art. IX, 1.

apaisé de votre vieillesse, la force de votre esprit et de votre talent. La passion du vrai, qui au fond de vous-même vous tourmente et que vous n'avez pu étouffer, vous répète impérieusement que vous êtes dans le faux et vous presse de chercher l'être sous les couleurs, la substance sous les phénomènes, l'astre derrière son reflet, le corps derrière son ombre, le Créateur au-dessus de la création, et au delà du temps l'éternité. L'approche et la crainte de la mort, la désillusion et le désenchantement de votre âme irrasasiée, le spectacle de ceux qui se sont affranchis de votre scepticisme, le besoin de certitude, l'impatience d'être heureux, d'être accueilli, d'être aimé par quelqu'un de plus grand que vous augmentent encore l'autorité de ces avertissements. Cependant vous dédaignez de vous rendre à tant d'appels, de vous interroger sérieusement, de réfléchir, de vous condamner à l'effort qui vous délivrerait de vos doutes. Il y a là un désordre qui retombe sur vous de tout son poids.

Mais l'incrédulité, vous le savez bien, est l'effet fatal de ces habitudes intellectuelles. Comment adhérer à une vérité que l'on ne connaît pas, comment connaître une vérité que l'on ne veut ni entendre, ni examiner, dont on ne veut pas étudier les titres ? Se plonger dans ce dilettantisme, dans cette indifférence, n'est-ce pas s'éloigner consciemment de la lumière, élever de ses propres mains le mur qui en empêchera le rayonnement, n'est-ce pas

la fuir et consentir à l'ignorer toujours ? Ah ! si vous pouviez me dire : j'ai cherché loyalement, de toute mon âme et je n'ai pas trouvé, loin de vous accuser, je vous plaindrais, j'essaierais de vous consoler, de vous soutenir, de vous encourager en vous parlant de la paix promise à la bonne volonté ; mais vous n'avez rien fait pour sortir de votre lamentable état, avec une frivolité sans excuse vous avez ri de votre détresse. Je prie pour vous le Juge souverain, je lui demande de vous traiter avec miséricorde, je ne puis vous déclarer innocent (1).

Que vous dirai-je si, dans le secret dessein d'échapper à la vérité, vous vous êtes armés contre elle de tous les systèmes, de tous les sophismes capables d'en diminuer l'autorité à vos yeux et de vous tromper, si pour vous défendre victorieusement contre ses traits et contre ses aimables instances vous vous êtes jetés dans les préjugés, dans les téméraires hypothèses destinées à ébranler les convictions les plus raisonnables et les principes les plus certains, si vous avez cherché dans les sectes littéraires, philosophiques, scientifiques les objections qu'elles élaborent contre la parole de Dieu sans demander à ceux qui la connaissent et qui la défendent la solution efficace que la sagesse divine ne refuse à personne, si vous avez contemplé le Christ dans Renan qui le défigure, appris l'his-

(1) Append. N. 6, p. 334.

toire de l'Église dans Louis Blanc et dans Michelet qui l'imaginent au lieu de la raconter, si vous avez suivi l'exposition de la doctrine catholique dans les facéties de Voltaire qui la falsifie intentionnellement au point de la rendre méconnaissable? En vous attachant à des hommes qui tantôt sous des dehors savants, tantôt sous des formes ironiques ou mystiques, cachent une animosité réelle contre l'Évangile, en vous nourrissant de leurs pensées, en vous laissant bercer et endormir au charme de leur langage, ne saviez-vous pas que peu à peu le poison de leur erreur se glisserait dans les veines de votre esprit et que bientôt vous perdriez toute chance d'apprécier impartialement les choses, les idées, les personnes, les faits et de découvrir la vérité? Vous le saviez, il vous était facile de le savoir, et pourtant vous vous êtes abandonnés à cette débauche de l'esprit, vous vous êtes librement bandé les yeux, vous ne voyez pas : prenez-vous en à vous-mêmes, n'essayez pas de nous donner le change et d'atténuer votre faute. Vous avez violé les lois élémentaires de la prudence, l'incrédulité qui est la suite naturelle de votre péché vous est imputable(1).

Elle est imputable aussi à ceux qui y seront tombés par l'effet de leurs mœurs corrompues. L'amour effréné des plaisirs ne tarde pas à rendre l'esprit

(1) Append. N. 7, p. 335.

presque incapable de connaître le vrai, et le cœur presque incapable de sentir le bien. La luxure exerce sur l'intelligence une action meurtrière. Elle en épuise la force, car lorsque l'on s'est abandonné aux jouissances, toute la vie passe dans les sens, et ce que gagnent les sens, la raison le perd. Nos jours se consomment dans une sorte d'ivresse qui parfois va jusqu'à la folie et qui nous enlève la liberté de penser, de réfléchir, d'approfondir les questions et de les résoudre. A peine avons-nous essayé d'ouvrir les yeux que les fantômes dont se nourrit l'imagination habituée à ne pas se discipliner se présentent en foule pour nous aveugler, nous distraire, nous absorber et nous entraîner à leur suite. A peine avons-nous réussi à fixer un objet plus noble, que la passion qui ne connaît pas de repos vient nous troubler et nous arracher à la contemplation. Résistons-nous à cet envahissement, la passion corrompt encore nos jugements en nous montrant le monde sous un faux jour et en nous empêchant d'avoir des choses une juste appréciation.

Le cœur n'est pas moins atteint. Avidé de transports, de palpitations violentes, il s'endurcit, rien ne le touche en dehors des émotions qui le grisent et le secouent. Il est indifférent à tout ce qui jadis l'enthousiasmait, le moindre souffle de volupté suffit à le faire vibrer, et les sentiments élevés le laissent sans ardeur. Parvenu par sa faute à ce point de dégradation, l'homme est pour ainsi dire dans

l'impossibilité de croire. Il cherche les images, les spectacles, les réalités susceptibles de servir de pâture à des désirs insatiables et toujours renaissants, il y vit, sa pensée captive n'a plus assez de vigueur pour s'envoler dans les pures régions où Dieu se montre et se fait entendre. Il se désintéresse de ce qui ne flatte pas sa fatale concupiscence, il n'éprouve pas le besoin de croire, il s'exile de parti pris de la société de ses semblables et de la société de Dieu. Tantôt en proie à d'incompréhensibles fureurs il s'agite convulsivement, machinalement, follement sans essayer de se maîtriser; tantôt, rongé par l'inexorable ennui qu'engendre la satiété, il ressent un dégoût universel et une répugnance invincible à sortir de sa condition avilie jusqu'à ce que se réveille son impatience d'oublier son mal dans les misérables délices auxquelles il sacrifie sa dignité et son éternel avenir. C'est bien volontairement qu'il est descendu dans cet abîme d'où le ciel n'est plus visible : s'il y périt, si la mort le saisit avant qu'il en ait remonté la pente, qu'il s'en prenne à lui-même et à la tyrannie librement acceptée de son implacable passion (1).

L'incrédulité est directement volontaire et directement coupable lorsque l'homme résiste en face à la

(1) Append. N. 8 et 9, p. 335-336.

vérité. Elle suppose alors une connaissance parfaite ou du moins suffisante et une révolte positive contre la parole de Dieu et contre Dieu lui-même, sa gravité est consommée. En cet état l'homme sait qu'il doit croire, et il sait ce qu'il faut croire. Il s'avoue à lui-même que Dieu a parlé, que Jésus-Christ a prouvé sa mission, qu'il a inspiré les apôtres, fondé l'Église et que son enseignement est contenu authentiquement dans le symbole et dans l'Évangile. Il n'ignore rien de cette doctrine qui le dépasse par sa hauteur, mais qui porte, il le voit, le sceau du ciel et qui s'harmonise d'ailleurs avec les découvertes de la raison. Il a cherché peut-être à se persuader qu'il était victime d'une illusion, d'un sophisme, il n'y a pas réussi. Du dehors, la vérité première s'affirme impérieusement à lui, et il l'entend ; au dedans un instinct secret l'incline suavement à croire, une force mystérieuse le presse de s'abandonner au Verbe qui s'est révélé. Aucune lumière ne lui fait défaut, rien ne lui manque de ce qu'il faut pour croire, et cependant il résiste avec une opiniâtreté indomptable, et il refuse son adhésion. Il se cabre quand on essaie de lui faire dire : « je crois », il se répète à lui-même, il répète à ses semblables, il répète à Dieu : « je ne crois pas, je ne croirai jamais ». Il offense violemment la logique, la conscience, la grâce ; son crime est sans mesure, sa rupture avec Dieu est absolue (1).

(1) Append. n. 10, p. 337.

Comment expliquer cette étrange anomalie, cette insurrection scandaleuse? c'est quasi la vérité catholique apparaît avec assez de lumière pour nous montrer que nous devons la croire, elle reste assez obscure pour ne point contraindre notre assentiment. Elle nous laisse la liberté de lui donner notre adhésion où de la lui refuser. Mais pourquoi, ayant reconnu qu'elle avait tous les droits à notre acquiescement et à notre obéissance et pouvant sous l'action de la grâce de Dieu les lui accorder, nous élevons-nous contre son autorité? Parce que, messieurs, les vices qui nous empêchent de connaître la vérité nous empêchent aussi d'y croire quand nous la connaissons et quand notre conscience nous a nettement dit qu'il y fallait croire.

Ils nous empêchent d'y croire parce qu'ils nous empêchent de l'aimer, parce qu'ils poussent l'insolence jusqu'à nous inspirer de la haïr et de la repousser avec ténacité. Il en est ainsi de tous les devoirs dont le caractère impératif s'impose à notre raison et que cependant nous offensons par passion et par perversité.

Et pourquoi les vices sont-ils ainsi en guerre avec la vérité chrétienne? Ah! messieurs, parce qu'elle les menace. Elle menace l'indépendance dont notre orgueil est jaloux, elle touche à notre vie pour nous en découvrir les honteuses faiblesses, pour les con-

damner et les corriger, voilà ce qui explique notre répulsion à son égard.

Elle nous enlève l'autonomie absolue à laquelle prétend notre orgueil et, de ce fait, elle nous inspire déjà une vive répugnance. Nous avons l'ambition d'être par nous-mêmes tout ce que nous sommes, de connaître par nous-mêmes tout ce que nous connaissons, de ne devoir qu'à nous-mêmes la lumière qui, dirait-on, tire sa valeur et sa beauté non de son propre fonds, mais de notre découverte. Or, croire, c'est aliéner notre personnalité, c'est servir, c'est demander à un autre la règle de nos convictions, et au sens où nous l'entendons ici, c'est nous abandonner à une force qui entraîne à sa suite et nos idées et notre vie tout entière. En croyant, on renonce à ses fantaisies de penser, de douter, d'errer, d'affirmer, de nier, de juger, de se contredire, de flotter au gré de tous les systèmes, on accepte un frein, on vit dans la dépendance d'une loi qui impose des limites aux caprices de l'esprit. Ce joug est odieux à l'orgueil de l'homme qui aspire à ne relever que de lui-même, il est odieux surtout à des générations auxquelles on a répété sur mille tons que l'heure était arrivée de renverser toutes les barrières, d'affranchir la personne humaine, d'étendre à l'infini le domaine de la liberté. Il est odieux, et la vérité qui l'impose partage sa disgrâce et se voit repoussée avec colère.

La vérité chrétienne ne se contente pas d'humi-

lier notre orgueil en nous commandant de vivre dans sa dépendance, elle découvre nos œuvres mauvaises. Ah ! si elle se bornait à se montrer elle-même dans ses adorables maximes, « un cœur serait bien farouche qui refuserait son affection à sa divine beauté. Mais lorsque ce même éclat qui ravit nos yeux, met au jour nos imperfections et nos défauts et que la vérité, non contente de nous montrer ce qu'elle est, vient à nous manifester ce que nous sommes, alors comme si elle avait perdu toute sa beauté en nous découvrant notre laideur, nous commençons à la haïr et ce beau miroir nous déplaît à cause qu'il est trop fidèle ». Ainsi la femme mondaine voyant dans une glace les rides et les traits flétris de son visage s'irrite contre le pur cristal qui ne l'a pas flattée et va parfois, dans son dépit, jusqu'à le briser. « Étrange égarement de l'esprit humain que nous souffrions en nous-mêmes si facilement des maux dont nous ne pouvons supporter la vue, que nous ayons les yeux plus tendres et plus délicats que la conscience, et que pendant que nous haïssons tellement nos vices que nous ne pouvons les voir, nous nous y plaisons tellement que nous ne craignons pas de les nourrir, comme si notre âme insensée mettait son bonheur à se tromper elle-même, et se délivrait de ses maux en y ajoutant le plus grand de tous, qui est celui de n'y penser pas et celui même de les méconnaître » (1).

(1) BOSSUET. *Sur la haine de la vérité*. Append. n. 11, p. 337.

La vérité chrétienne va plus loin : après avoir démasqué les vices, elle les réprouve et les condamne. Juge incorruptible, elle flétrit tout ce qui mérite de l'être, elle proclame inique ce qui est inique, mensonge ce qui est mensonge, débauche ce qui est débauche, crime ce qui est crime, elle imprime un stigmate à toute indignité qu'elle menace du juste châtement et qu'elle dénonce à Dieu et à l'univers. Elle va plus loin encore, elle veut nous arracher à nos désordres, à notre morale relâchée, à des plaisirs et à des enivrements qui nous sont plus chers que la vie, nous soumettre à une loi austère qui promet un avenir incomparable, mais qui impose en attendant des immolations quotidiennes et sanglantes, à une loi qui nous élève et nous rend estimables à nos propres yeux et aux yeux de nos semblables, mais qui nous astreint à une discipline d'efforts et d'abnégation, à une loi dont la vertu nous emporte jusqu'au bonheur éternel, mais qui a ses racines et qui puise sa force dans l'amour crucifié. C'est assez pour que l'homme de chair et de sang, pour que l'homme d'ambition, d'injustice, d'orgueil fuie la vérité chrétienne comme un témoin, la craigne comme un juge, la haïsse comme un ennemi, la repousse comme un bourreau qu'il voudrait anéantir, et lui refuse par une incrédulité volontaire et opiniâtre la foi qu'elle réclame au nom de Dieu. « La lumière est venue dans le monde, dit Jésus, les hommes lui ont pré-

féré les ténèbres, car leurs œuvres étaient mauvaises; celui qui fait le mal haït la lumière, parce qu'elle condamne ses œuvres mauvaises. » A ce degré l'infidélité est consommée : directement elle nous déchaîne contre une vérité reconnue, contre un devoir manifeste; elle fait éclater cette exaspération et ce mépris qui blessent infiniment le Créateur et constituent un des plus grands crimes contre le Saint-Esprit.

Messieurs, quels mots trouver pour vous convaincre que vous n'avez pas le droit de rester indifférents aux problèmes de la foi? Quels accents tirer de mon cœur, consacré depuis dix ans à votre service, pour vous arracher à la froideur, au dilettantisme, aux passions et vous intéresser à votre propre destinée? Je vous en supplie, inquiétez-vous de votre avenir. Plusieurs parmi vous vont mourir, la puissance implacable qui tranche à son gré le fil de nos jours les emportera sur son char avant que la présente année soit parvenue au terme de son cours. Ils sont jeunes peut-être et pleins d'espérance, ils sont dans la force de l'âge et comptent encore sur une longue carrière, ils tremblent déjà sous les glaces du temps atteints sans s'en apercevoir par le premier frisson de l'agonie. Dieu, par ma bouche, les interpelle et les conjure de songer à leur âme avant d'entrer dans l'autre vie. Il n'en est pas

un, parmi nous, qui ne puisse au moins comprendre ce raisonnement de Pascal et de La Bruyère : « Posons le gain et la perte, en gageant que Dieu est... Si vous gagnez, vous gagnez tout; si vous perdez, vous ne perdez rien. Gagez donc qu'il est, sans hésiter... Si vous n'aviez qu'à gagner deux vies pour une, il faudrait jouer, mais il y a une infinité de vie infiniment heureuse à gagner... Or, quel mal vous arrivera-t-il en prenant ce parti? Vous serez fidèle, honnête, humble, reconnaissant, ami véritable. A la vérité, vous ne serez point dans les plaisirs emportés, dans la gloire, dans les délices; mais n'en aurez-vous point d'autres?... Je vous dis que vous gagnerez en cette vie, et qu'à chaque pas que vous ferez dans ce chemin vous verrez tant de certitude de gain, et tant de néant de ce que vous hasardez, que vous connaîtrez à la fin que vous avez parié pour une chose certaine, infinie, pour laquelle vous n'avez rien donné » (1).

Cette argumentation suffira pour désarmer pratiquement votre raison et vous disposer, avec la grâce de Dieu, à croire. Osez-vous me dire que vous ne le pouvez faire? Et si votre sagesse, messieurs, vous a montré la nécessité de croire à l'Évangile, ne lui résistez pas; ne luttez pas plus longtemps contre l'Esprit, vous assumeriez une accablante responsa-

(1) PASCAL. *Pensées*, sect. III, 233. Edit. Brunshwig. — LA BRUYÈRE. *Caractères*, ch. xvi. Edit. Servois. Append. n. 12, p. 337.

bilité et vous n'auriez pas le dernier mot qui restera toujours à Dieu, vous ne vous affranchiriez de l'autorité de la vérité qui sauve qu'en retombant sous la rigueur de la vérité qui frappe ; elle jugera les croyants et les incroyants : pour échapper à ses éternelles vengeances, ayez le courage dès maintenant d'obéir à ses ordres.

TROISIÈME CONFÉRENCE

LE PÉCHÉ D'HÉRÉSIE

SOMMAIRE

L'esprit de curiosité et le besoin de nouveauté sont le principe de la témérité qui précipite dans l'hérésie.

L'hérésie est le plus grave des péchés contre la foi, comme le prouve l'attitude de l'Église et de l'opinion vis-à-vis d'elle. Définir le péché d'hérésie, en découvrir les suites, voilà le plan de cette conférence, p. 79-80.

I

L'hérésie est une erreur manifestement contraire à la vérité révélée, et professée obstinément par un homme jusque là croyant.

1. a) C'est une erreur de l'esprit. Point d'hérésie sans erreur. Propositions scandaleuses, injurieuses à Dieu, etc., qui ne sont pas hérétiques, car elles ne contiennent pas d'erreur formelle. C'est une erreur réelle, intérieure, adoptée par l'esprit. Les chrétiens qui affectent d'accepter des idées folles tout en continuant de croire sérieusement, ne sont pas hérétiques, p. 81-83.

b) Toute erreur n'est pas une hérésie. L'hérésie est une erreur en matière religieuse. Toute erreur en matière religieuse n'est pas une hérésie. L'hérésie est une erreur opposée à la vérité révélée, telle que l'Église nous l'enseigne. Le doute suffit pour caractériser cette opposition à la vérité révélée, p. 83-85.

c) L'hérésie comporte un antagonisme manifeste avec le dogme. Différents cas où, cet antagonisme n'étant pas clair, l'hérésie n'existe pas. La question est tranchée quand l'Église a parlé. Il n'est pas nécessaire que les dissidents reconnaissent cet antagonisme pour commettre le péché d'hérésie, p. 85-86.

2. Cependant l'hérésie serait purement matérielle si elle était le résultat de l'ignorance. C'est en parfaite connaissance de cause que l'hérétique s'engage dans la voie de l'erreur, c'est obstinément qu'il y persévère. En quoi consiste l'obstination de l'hérétique ? Texte de Bourdaloue Comment cette obstination n'est pas affaire de temps, p. 86-88.

3. a) L'hérésie est le crime d'un homme qui a cru et qui

cesse de croire. Différence entre l'hérétique et les autres infidèles, p. 89.

b) Le défaut de liberté peut diminuer la culpabilité des hérétiques qui, souvent, sont peu équilibrés, p. 90-91.

II

1. La première conséquence de l'hérésie c'est la mort de la foi.

a) L'hérésie détruit la foi, car elle renverse le principe sur lequel nous nous appuyons pour croire, l'autorité de la parole de Dieu, p. 91-92.

b) Elle la détruit, même quand elle se contente de nier un article du symbole. Raison de cette affirmation : un seul article engage le principe de la foi autant que le font tous les articles réunis, p. 92.

c) La foi étant la racine de tout l'ordre chrétien, quand elle périt tout l'édifice surnaturel s'écroule, p. 93.

2. L'hérésie conduit à l'apostasie. Eloquence des faits. Comment les protestants sont tombés d'une négation dans une négation, et en sont arrivés à ne plus croire à la Divinité de Jésus-Christ, ni même à Dieu. Explication de ce phénomène : l'audace qui permet de toucher à une vérité révélée permet de les ébranler toutes, et, les dogmes se tenant logiquement, en niant l'un, l'on est amené à nier l'autre, p. 94-96.

3. L'hérésie conduit au scepticisme et à la méconnaissance des vérités rationnelles. Preuve de cette assertion par l'Histoire. Raison des faits : les hérétiques, pour justifier leurs systèmes religieux, sont obligés d'invoquer une fausse philosophie qui part d'erreurs réprochées par la sagesse naturelle, p. 96-98.

4. L'hérésie divise les esprits et rompt les liens de la société intellectuelle, comme en témoigne encore l'Histoire. L'hérésie est, en effet, le triomphe de l'individualisme et l'individualisme est un principe de division et d'anarchie. Chacun étant juge de ce qu'il doit croire, abonde dans son sens et se fait sa religion, p. 99-101.

L'hérésie divise l'individu lui-même et allume en son sein une guerre intestine. Pourquoi? p. 101.

Vain espoir des hérétiques qui ne cessent de prédire la fin de la vraie foi. Le chrétien ne doit pas les écouter. S'il lui arrive de se tromper, qu'il prête l'oreille aux enseignements de l'Eglise, il retrouvera son chemin, p. 102-104.

TROISIÈME CONFÉRENCE

LE PÉCHÉ D'HÉRÉSIE

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (1),
MESSIEURS,

La sagesse éternelle a mis des bornes à nos connaissances, et, encore que notre envie de savoir s'étende à l'infini, elle lui a marqué le point où nos pensées doivent arrêter leur cours. Le chrétien se renferme dans ces limites, convaincu que les vérités surnaturelles interprétées par l'Église suffisent à régler sa foi et sa conduite. Au contraire les âmes présomptueuses, qui ne peuvent supporter ces restrictions, sont impatientes de s'élever jusqu'aux cieux pour en percer le mystère et de descendre jusqu'aux abîmes pour en sonder les profondeurs. Dominées par l'esprit de curiosité et par le besoin de nouveauté, elles brûlent de découvrir ce que les autres ont ignoré. Leur passion les rend téméraires et leur témérité les précipite dans l'hérésie.

L'hérésie est la plus grave de toutes les infidélités.

(1) S. E. Mgr le cardinal Amette, archevêque de Paris.

Le soin que la chrétienté prend de l'étouffer dans son germe, de la dénoncer quand elle s'affirme au grand jour, d'en empêcher la diffusion, d'en effacer la trace, montre assez combien il faut la redouter. L'opinion, indulgente pour les autres incrédules, ressent à l'endroit de l'hérétique une antipathie instinctive, elle voit en lui un être suspect, disqualifié, elle le stigmatise d'un mot qui le marque comme d'un opprobre, elle l'appelle renégat. Les sectes mêmes, auxquelles il finit presque toujours par demander un asile, le traitent avec défiance et se sentent gênées en sa présence. Luther remarquait le mépris dont il était l'objet dans son parti, il en souffrait, il fatiguait Mélanchton de ses plaintes incessantes et du récit de ses douleurs. Plus il paraissait fier et arrogant en public, plus il était accablé en secret. Ne croyez pas que je sois insensible au malheur de celui qui a perdu la foi après en avoir goûté la paix et la douceur, mais ma pitié pour sa personne ne saurait me donner le droit de garder le silence sur sa faute.

Définir le péché d'hérésie, vous en découvrir les suites, voilà le plan que je me suis tracé aujourd'hui.

I

L'hérésie est une erreur manifestement contraire à la vérité révélée, professée obstinément par un homme jusque-là croyant.

C'est une erreur de l'esprit qui accepte comme faux ce qui est vrai ou comme vrai ce qui est faux. Point d'hérésie sans erreur. Il est des explications fantaisistes de l'Écriture, de la Tradition, des saints Pères, des idées scandaleuses qui offrent aux faibles l'occasion de tomber, des affirmations injurieuses à Dieu ou aux saints, des opinions séditieuses ou schismatiques propres à détacher les brebis de leurs pasteurs et à briser l'unité de la société chrétienne. des propositions malsonnantes, offensantes pour les oreilles pieuses, sentant l'hérésie et susceptibles d'être entendues dans le sens de l'hérésie, des expressions où l'insolence du ton et l'ironie du langage sont incompatibles avec le respect qu'un fidèle doit à l'Église, sa mère, une façon de juger en les dénigrant les faits, les doctrines, les personnes, une manière de souligner avec des traits amers ce qui dans la vie de nos Pères a pu être coupable, défectueux, trop humain, une habileté à mettre en relief les excès qu'ont commis nos chefs et à créer autour d'eux une atmosphère de défiance et de mépris. Tous ces procédés sont répréhensibles, contraires à la modestie, à la retenue qui s'impose à nous quand nous parlons des choses sacrées : on n'y trouve pas nécessairement l'erreur cachée au fond de toute hérésie. Cette erreur n'est pas seulement apparente, elle est réelle et intérieure, elle est gravée dans l'intelligence qui en reçoit l'empreinte, qui s'y applique et s'y attache d'une manière ferme et résolue.

Bien des chrétiens affichent des idées folles, semblent verser dans des systèmes extravagants, qui au fond croient sans hésitation et sans réticence. Leurs discours, leurs livres sont remplis d'assertions bizarres et insoutenables. Ils se plaisent à railler les mystères et la loi morale, à feindre tantôt sur une question, tantôt sur une autre un scepticisme frivole, à prendre ouvertement le parti de l'irréligion. Les mobiles de leur conduite n'inspirent que du dégoût et du mépris. C'est la légèreté, l'envie d'étonner, de paraître un esprit fort et au courant des problèmes, des controverses qui divisent le monde de la pensée. C'est le besoin d'excuser des actes, des désordres que les incroyants autorisent, que les croyants flétrissent. C'est la lâcheté, la peur de contredire des hommes qui ne supportent guère qu'on doute de la justesse de leurs affirmations, qui poursuivent de leur dédain et de leurs rancunes quiconque ose se rallier contre eux à la doctrine de la foi, c'est la terreur de mécontenter des sectes qui, maîtresses des faveurs, ne les accordent qu'à l'impiété. C'est l'intérêt : un discours où des pensées audacieuses dans l'ordre dogmatique se mêlent à des principes licencieux attire plus d'auditeurs, procure plus de succès auprès d'un public qui cherche l'extraordinaire et l'imprévu ; un livre rempli de maximes qui rassurent le vice, qui diminuent la crainte de Dieu et du jugement, qui flattent les passions et semblent justifier leurs excès se répand mieux, du moins à cer-

taines époques, et enrichit plus rapidement son auteur. L'erreur est une marchandise que l'on vend plus cher et c'est pourquoi on en trafique. Procédés indignes, déloyaux, scandaleux qui offensent la foi, car la foi exige de nous la confession de la vérité, mais qui ne la tuent pas, car l'incrédulité est sur les lèvres et sous la plume, elle n'est pas dans le cœur. De pareils sujets passent pour infidèles, l'Église, qui ne juge que dans le for externe, les considère comme tels, cependant ils échappent à l'hérésie qu'ils affectent de prôner au dehors avec d'autant plus d'ostentation qu'au dedans ils sont moins convaincus.

Donc l'hérésie est une erreur intérieurement et réellement adoptée par l'esprit. Mais toute erreur n'est pas une hérésie. Le champ est vaste des notions fausses que l'on peut accepter sans tomber dans ce crime. Si l'on se trompe volontairement sur le terrain des choses profanes, la conscience souffre, la foi est indemne. Que de solutions se rapportant à la politique, à la science pure, à l'histoire, à la critique restent totalement étrangères à nos croyances ! L'hérésie touche aux matières religieuses.

Encore faut-il ajouter que les erreurs en matière religieuse ne sont pas inévitablement des hérésies. L'enseignement catholique embrasse un immense domaine, il comprend tout ce qui di-

rectement ou indirectement intéresse la parole de Dieu, toutes les vérités nécessaires à la défense de la révélation, toutes les conséquences rigoureusement déduites de cette révélation. La société chrétienne proscriit toutes les affirmations, toutes les négations contraires à cet enseignement, tous les doutes qui tentent d'en ébranler la certitude. Une foule d'idées flottent autour de l'hérésie, la favorisent; la préparent, qui ne se confondent pas avec elle. Accepter ces idées, c'est s'égarer, c'est enlever à la foi la cuirasse qui la protège, l'exposer à des coups mortels, ce n'est pas la blesser dans son principe vital (1).

L'hérésie, pour mériter son nom, doit être opposée à la vérité révélée où la foi trouve son objet propre et formel. Elle doit être en un antagonisme irréductible avec ce que le Père nous a appris par l'intermédiaire des Prophètes, de Jésus-Christ, des apôtres. « Il ne suffit pas, dit un grand maître, que l'erreur s'élève contre l'évêque, contre les inquisiteurs, contre les théologiens de Paris, de Salamanque, d'Alcala, de Bologne pour constituer l'hérésie parfaite et consommée, il faut qu'elle inflige un démenti aux discours de Notre-Seigneur Jésus-Christ » (2). Mais comme la vérité révélée nous est transmise et expliquée par l'Église qui a été chargée de nous exposer ce qu'elle contient, de fixer et de définir en vertu de

(1) App. N. 1, p. 338.

(2) CANO, *de Locis theol.*, l. XII, ch. vii.

son autorité infaillible le sens des Écritures et de la Tradition, on tombe dans l'hérésie en se heurtant aux dogmes déterminés par l'Église et imposés par elle à l'acquiescement de tous. Nier la Trinité, la Divinité de Jésus-Christ, sa mort, sa résurrection, son ascension, sa présence réelle dans l'Eucharistie, la conception immaculée de la Vierge, l'infaillibilité du Pape, voilà des hérésies. Il n'est pas nécessaire pour être coupable de nier expressément une vérité que l'on sait définie, il suffit d'en douter d'une manière positive, de la juger incertaine alors qu'elle est certaine, et de lui refuser le ferme assentiment qu'on lui doit en restant en suspens lorsqu'on est tenu de se prononcer et de croire.

L'hérésie comporte un antagonisme manifeste avec le dogme. Quand cet antagonisme n'est pas clair, soit parce que la vérité en jeu n'est ni évidemment contenue dans la révélation, ni évidemment définie par le pouvoir doctrinal, ni évidemment crue par toute l'Église, soit parce que l'opinion nouvelle n'est pas incontestablement incompatible avec cette vérité, nous avons peut-être le droit de reprocher à nos frères de la légèreté, de l'imprudence, de la témérité, nous n'avons pas le droit d'accuser leur orthodoxie. L'illusion n'est plus permise dès que l'Église a parlé. Le fidèle sait qu'il lui est interdit de s'entêter dans son opinion, de la soutenir. Torturer les textes, tergiverser, recourir aux

subtilités, aux disputes de mots, invoquer le nouveau Testament contre l'ancien, le Christ contre l'Église, Dieu contre le Christ, en appeler du pape insuffisamment instruit au pape mieux informé, de l'Écriture à l'Écriture, de la Tradition à la Tradition, de votre doctrine mal entendue à votre doctrine exactement comprise est un procédé qui n'excuse pas. Vos contradictions n'échappent à personne, elles ne vous échappent pas à vous-mêmes. Si vous n'êtes pas condamné, pourquoi vous plaignez-vous de l'être? Si vous n'êtes pas frappé, pourquoi vous défendez-vous comme si vous l'étiez? Pourquoi ce zèle pour un système qui n'est pas le vôtre? Pourquoi cette irritation, cette rancune amère contre une doctrine qui n'offense en rien votre doctrine? Pourquoi, si vous étiez réellement soumis hier, levez-vous aujourd'hui l'étendard de la révolte et affirmez-vous avec insolence des principes que vous feigniez de réprouver (1)?

Cependant l'hérésie serait purement matérielle et purement négative si elle était le résultat d'une ignorance véritable.. Inutile de répéter ici ce que j'ai dit de l'infidélité, on ne pêche pas, en matière de croyance surtout sans le savoir et sans le vouloir. L'hérétique véritable est conscient de son état; c'est en

(1) App. N. 2, p. 339.

parfaite connaissance de cause et par un acte pleinement délibéré qu'il s'engage dans la funeste voie de l'erreur, et c'est obstinément qu'il y persévère. La vérité qu'il essaie d'ébranler n'est pas douteuse : l'Église l'a définie, l'a déclarée divine par son origine, elle a dénoncé l'opinion du dissident comme contraire à la Révélation surnaturelle, elle a pressé le coupable de revenir sur ses pas et de se rétracter. Celui-ci se montre sourd à ces avertissements, à ces instances, et rebelle aux ordres multiples qu'il reçoit; ni les menaces de l'autorité supérieure, ni les coups ne le fléchissent. Les prières le trouvent insensible, irrité. Il répond à toutes les avances par une fin de non-recevoir, il invoque, pour justifier son attitude, sa conscience de philosophe, de savant; séparé de la foi commune, enfermé dans sa fatale résolution il s'endurcit, il oppose aux décisions officielles, à la croyance des générations chrétiennes, sa conception personnelle et il tient tête au pouvoir doctrinal que Dieu a chargé de l'instruire, de le diriger, de le détromper. Si, devant la majesté de l'Église qui se prononce infailliblement, il s'inclinait et rentrait au bercail, il serait sans faute; l'hérésie serait dans sa doctrine, elle ne serait pas dans sa personne, mais il repousse de toute son intelligence et de toute sa volonté les interprétations et les jugements qui contrarient son sens privé.

« Il s'élève, dit le grand Bourdaloue, il s'enfle, il s'entête. Soit passion qui le pique, soit présomption

qui l'aveugle, soit indocilité naturelle qui le raidit, tout cela souvent à la fois le rend intraitable. Quoiqu'on lui objecte, il a ses réponses qui lui paraissent évidentes et sans réplique. Quiconque ne s'y rend pas est, selon lui, dépourvu de toute raison. Plus donc on l'attaque vivement, plus il devient ardent à se défendre ; plus on multiplie les difficultés, plus de sa part il multiplie les subtilités et les faux-fuyants. Pourquoi cela ? c'est qu'il est déterminé, quelque chose qu'on lui dise, à ne pas reculer. Ainsi toute son attention va, non point à examiner la force et la solidité des preuves qu'on lui apporte pour le convaincre, mais à trouver de nouveaux moyens pour les éluder, et pour se confirmer dans ses idées, car voilà ce que fait l'entêtement » (1).

D'ordinaire cette opiniâtreté dure, les années passent sans la vaincre. L'hérétique en arrive bientôt à un état d'hostilité permanente contre la foi. Isolé, triste, malheureux, tantôt il se confine dans un silence hautain, tantôt il répand contre la religion le fiel dont son âme est pleine et s'obstine jusqu'à la mort dans son inexorable révolte. Cependant ce crime n'est pas affaire de temps ; pour devenir hérétique, il n'est pas nécessaire que l'on soit à jamais inflexible, il suffit qu'un instant, par une décision formelle, on brise avec une vérité révélée,

(1) *Pensées*. De la foi et des vices qui lui sont opposés.

qu'un instant on repousse les oracles du Saint-Esprit et qu'on leur préfère sa propre pensée (1).

Enfin, messieurs, l'hérésie est le crime d'un homme qui a cru et qui cesse de croire. Le juif, le mahométan, le païen ne croient pas à l'Évangile : la conscience leur ordonne peut-être d'y croire, mais ils n'y ont jamais cru. Ils ne sortent pas de la maison du Père, ils ont refusé d'y entrer, ils ne désertent pas le drapeau de la Croix, ils n'ont pas voulu s'abriter ni marcher à son ombre ; ils ont eu le tort de ne pas bâtir en eux l'édifice spirituel du salut, ils ne l'ont pas détruit ; ils ont dédaigné de recevoir la vie, ils ne l'ont pas exterminée en eux après l'avoir reçue. Tout autre est le cas de l'hérétique : sa faute est celle d'un enfant qui rompt avec son Père, qui fuit la demeure où il était né, où il avait grandi, où il avait été bercé, nourri, aimé, qui s'éloigne, en la maudissant peut-être, de l'Église où ses jours s'étaient écoulés paisibles et assurés ; qui, s'il affecte d'y rester, n'y reste qu'en apparence comme un cadavre au milieu des vivants. De ses propres mains, par un attentat pareil à un suicide, il a arraché de son esprit l'idée qui l'animait surnaturellement, de son cœur l'amour qui le liait à son Dieu. Son âme est comme un temple désaffecté ; la lumière divine qui l'éclairait s'est éteinte, au Christ

(1) App. N. 3, p. 340.

réel s'est substitué un fantôme de Christ; la sainte demeure vide de son hôte est dans la nuit et dans la désolation. Dououreux spectacle! Quand nous voyons un monument voué au culte du vrai Dieu ne plus servir qu'à des usages profanes, nous éprouvons un serrement de cœur; notre tristesse est plus profonde encore quand nous voyons une âme se désaffecter elle-même par l'hérésie, et ouvrir à des erreurs humaines un sanctuaire spirituel consacré jusque-là à des vérités divines.

A Dieu de juger en dernier ressort de semblables situations! Nous l'avons dit, pour être consommée, l'hérésie doit être l'effet d'une volonté consciente et obstinée. Celui qui scrute à fond les cœurs et les reins apercevra peut-être dans les principes complexes d'où sortent les actes humains un défaut de liberté, trouvera peut-être dans cette constatation un motif d'excuser des rébellions qui nous paraissent inexcusables. Plusieurs hérétiques étaient d'une constitution étrange. Sujets à des surexcitations excessives, à des hallucinations fréquentes, à des fureurs où ils ne se connaissaient plus, gardaient-ils encore la maîtrise de leurs idées, de leurs résolutions? N'étaient-ils pas régis par une sorte de fatalité qui ne leur laissait pas la parfaite possession d'eux-mêmes? N'étaient-ils pas dominés par les désordres d'un organisme qui, ne permettant plus à la raison de s'exercer intégralement, rompait l'équilibre

intellectuel, moral et atténuait la responsabilité? Celui-ci se plaignait de spasmes répétés, tombait dans des humeurs noires et voisines de la folie, celui-là passait par des crises qui troublaient son cerveau, par des paroxysmes où l'homme a bien du mal à retrouver la faculté de délibérer. Tout ce qui porte atteinte au libre arbitre diminue la volonté et la culpabilité: Si nuisible qu'ait été l'influence des hérétiques, qui sait si Dieu ne découvrira pas le moyen de réduire considérablement la faute de quelques-uns et de leur donner part, en décidant de leur sort, à ses desseins de miséricorde? Demandons à cette pensée douloureuse, mais pourtant moins déconcertante, un motif d'espérer que la Bonté intelligente du Père sauvera peut-être des frères sur lesquels nous ne cessons de pleurer (1).

II

Vous l'avez déjà compris, la mort de la foi est la première conséquence de l'hérésie. La foi, en effet, n'existe qu'à condition de s'appuyer sur la parole de Dieu interprétée par l'Église. Elle tient son inébranlable solidité de l'autorité, de la certitude de cette parole, comme la science tire sa valeur de la vérité rationnelle évidente, incontestable dont elle est une conclusion. Enlevez à la science le principe sur lequel

(1) App. N. 4, p. 340.

elle repose, remplacez ce principe par une hypothèse douteuse, immédiatement la science s'évanouit. De même enlevez à la foi la parole de Dieu, la croyance n'est plus qu'une adhésion sans infailibilité, une adhésion sujette à toutes les fluctuations et qui retombe dans le monde des convictions instables purement humaines. Seule l'Église, grâce au don d'inerrance qu'elle a reçu, nous assure la possession de la parole de Dieu, nous la garantit dans sa pureté, en détermine le sens exact et voulu par la sagesse suprême. Or l'hérétique ne puise plus dans la parole de Dieu interprétée par l'Église le motif de sa foi, son jugement particulier est la source et la base de son assentiment. Il choisit dans le livre inspiré, dans la tradition ce qu'il lui plaît de choisir, ses connaissances privées deviennent la règle de sa pensée religieuse : sa foi perd du même coup sa portée, son caractère surnaturel et cesse d'exister (1).

Même lorsque l'hérétique ne répudie qu'un article du symbole, sa foi disparaît, car en blessant cette vertu sur un point on la blesse sur tous les autres. Si, en effet, pour extraire une pierre d'un édifice, vous enlevez la pierre angulaire tout l'édifice s'écroule. Si, pour infirmer une conclusion particulière d'une science, vous ruinez le principe universel auquel cette science doit son autorité, toute cette science tombe. Or en matière religieuse, pour rejeter un

(1) Append. n° 5, p. 340.

article, vous êtes obligé de rejeter la parole de Dieu et l'autorité de l'Église qui sont l'unique base de la doctrine catholique et, implicitement mais réellement, vous rejetez la doctrine catholique tout entière. Vous devenez alors un étranger pour le Dieu de votre baptême, vous êtes séparé de lui, vous perdez tout contact avec lui. Vous perdez tout contact avec lui, car, je ne saurais trop le redire, la foi est la racine de l'ordre chrétien et de l'activité surnaturelle.

En même temps meurent l'espérance et la charité, les vertus supérieures et infuses qui nous unissent à Dieu par toutes nos facultés, par tout notre être et maintiennent efficaces nos relations avec lui. Du temple spirituel dont je parlais tout à l'heure, il ne reste plus pierre sur pierre. L'hérétique ressemble à ces arbres dont saint Jude a dit qu'ils étaient deux fois morts, morts parce que leurs fruits, leurs fleurs, leurs feuilles, leurs rameaux se sont flétris, morts parce que leur racine a perdu sa sève vitale et s'est desséchée. De même l'hérétique a deux fois rompu avec Dieu, rompu parce qu'il n'a plus avec lui les rapports de cœur et de sentiments surnaturels que Dieu exige, rompu parce qu'il n'a plus des choses célestes la conception juste que le Saint-Esprit lui avait inspirée, mais seulement des pensées humaines, des affections humaines qui ne peuvent être le germe du salut.

Il est vrai, l'hérétique partage encore avec nous

bien des idées, idées que son sens privé lui ordonne quelque temps de respecter, mais les dissidences ne tardent pas à se multiplier et à s'accroître. Le vent qui emporte sa foi en emporte les débris, sans laisser rien subsister du passé. Le travail de dévastation dure plus ou moins longtemps, d'ordinaire il se poursuit sans relâche. Si l'erreur en matière religieuse tend à l'hérésie, l'hérésie à son tour tend à l'apostasie, au scepticisme. Les faits sont d'une éloquence irrésistible. On commence par disputer sur le sens d'un mot, on finit par rejeter un texte, une page, un chapitre, un livre. D'abord on n'a nié qu'une vérité secondaire, ensuite on doute des dogmes essentiels. Les premiers jours, on discutait sur la signification des enseignements de l'Église; à brève échéance on conteste ses droits à l'épouse du Christ et on fait fi de sa préséance intellectuelle. Au début Luther se contentait de réclamer contre l'abus des indulgences, il s'en prit bientôt aux indulgences mêmes, à la doctrine de la justification; de la prédestination, à la valeur des œuvres. En 1516 il professe encore que l'Église romaine est infaillible, qu'on ne peut lui résister sans errer, en 1520 il ne voit plus en elle qu'une institution satanique, qu'il maudit comme Babylone, comme Sodome et Gomorrhe. Ses disciples suivent ses traces et continuent son œuvre de démolition: ils en sont bientôt réduits à quelques articles fondamentaux, qui ne résistent pas plus que les autres à l'assaut de la critique. Aujourd'hui le protestantisme

libéral emporté par son mouvement initial refuse sa confiance à l'Évangile, à l'Écriture, dont il faisait jadis la règle de la pensée religieuse; il marche la moitié du temps à la remorque des pires adversaires du christianisme, ne sachant plus si Jésus est Dieu, si l'enfer est éternel, si la Trinité existe. Pas un point de l'enseignement du Sauveur qui n'ait été révoqué en doute, puis abandonné. Les âmes nobles, qui ne manquent pas dans la Réforme, assistent navrées à cette œuvre de destruction et tentent en vain de sauver les épaves de leurs croyances : mais le courant est trop fort, nos frères séparés aboutissent à l'apostasie totale et à l'indifférence absolue (1).

Leur procédé est commun à la plupart des hérétiques qui, une fois sur la pente, descendent jusqu'au fond de l'abîme. L'homme qui disait : « J'accepte tous les dogmes de l'Église » (2), est le même qui, moins de quatre ans après, traite de mythe le jugement dernier et écrit en parlant de cette même Église : « En mon for intérieur, il n'est peut-être pas un article de son symbole que j'entende comme elle, et que j'admette comme vrai au sens où elle l'enseigne » (3). Que de chemin parcouru et avec quelle rapidité! Ne vous en étonnez pas, messieurs : une première déviation en entraîne d'autres, l'esprit qui a cessé de se retenir ne connaît plus de frein, et lorsqu'on

(1) Append. n° 6, p. 341.

(2) Loisy, 26 janvier 1904. *Quelques lettres*, p. 23.

(3) Loisy, 15 et 28 juin 1907. *Ibid.*, p. 142 et 180.

a déplacé la borne, on ne cesse plus de la reculer.

« Évitez les nouveautés dans vos discours, disait saint Jean Chrysostôme, car les choses n'en demeurent pas là : une nouveauté en appelle une autre, quand on s'est égaré une fois, on s'égaré sans fin » (1). Pourquoi? Parce que l'audace qui permet de toucher à une vérité révélée permet de toucher à toutes, la témérité qui m'autorise à me séparer sur un point de la croyance commune, m'autorise à m'en séparer sur le reste. L'esprit humain, qui sert de régulateur à l'hérésie, ne peut pas lui donner plus de stabilité qu'il n'en a lui-même. De plus les dogmes se tiennent; pour soutenir l'un, on est obligé d'accepter les autres, pour contester celui-ci, on est contraint de contester celui-là. On n'attaque pas la Trinité sans attaquer l'Incarnation, ni l'Incarnation sans attaquer l'Eucharistie. La doctrine du péché originel méconnue, par une suite fatale on méconnaît celle du baptême, et progressivement la force de la logique entraîne au nihilisme dogmatique.

Dans cette voie, l'intelligence désorientée oublie toutes les lois de la modération; après avoir ébranlé les vérités divines, elle ébranle les vérités humaines et tombe dans l'absurde. Le châtimeut de la raison révoltée contre Dieu, c'est de se nier elle-même et de rejeter les principes dont la découverte était sa

(1) *Homélie V in II ad Timoth.* Append. n° 7, p. 341.

gloire. Luther en est arrivé à ne plus croire au libre arbitre, à considérer Dieu, l'Être souverainement et infiniment bon, comme l'auteur du mal, comme un personnage farouche qui d'avance voue à la damnation et au feu les âmes qu'il a éternellement haïes. Sur le terrain de la morale, il se pose en réformateur incorruptible, en censeur indigné des désordres des fidèles et du clergé, et il déchaîne la licence, il exalte le vin et la débauche, il permet la répudiation, le divorce, la bigamie, il flatte l'émeute, il prêche la sédition, il excuse les massacres, il oublie toute pudeur et autorise tous les excès.

A quelles extrémités dans l'ordre purement rationnel ne se sont pas portés ses adeptes? Plusieurs n'en sont-ils pas à déclarer que les religions les plus contradictoires ont la même valeur? Combien professent un agnosticisme radical et un doute universel! N'inspirent-ils pas cette philosophie qui nous refuse le pouvoir de connaître la substance par les phénomènes, de rien saisir en dehors de nous, sinon nos rapports avec le monde? Leur fureur de détruire jusqu'aux premiers axiomes du bon sens, de bannir de nos connaissances l'évidence qui fonde les certitudes naturelles, ne dépasse-t-elle pas toutes les bornes, n'offense-t-elle pas toute sagesse? Ne devons-nous pas en partie au protestantisme les troubles de la pensée contemporaine, les vices, les injustices, les erreurs de nos législations, la folie des systèmes qui se partagent aujourd'hui la

faveur du siècle? Ne leur devons-nous pas la réapparition parmi nous de cette idée empruntée à Protagoras et au scepticisme antique, que l'esprit de l'homme est la mesure des choses, comme si notre science ne se modelait pas sur la réalité et non la réalité sur notre science? Cette théorie ne découle-t-elle pas directement de la théorie du libre examen, qui laisse à chaque individu le soin de déterminer ce qu'il faut croire et de régler sa vie sur ce qu'il pense et non sur ce qui est? Tous les hérétiques se jettent plus ou moins en dehors de la raison dès qu'ils se sont jetés hors de la foi. Celui-ci déclare bientôt qu'il se sent incliné vers le panthéisme (1), celui-là verse dans un symbolisme qui ôte tout caractère objectif à notre savoir. Ainsi leur pensée s'enfonce dans des ténèbres de plus en plus épaisses et adopte des erreurs qui ne tardent pas à révolter autant l'esprit humain qu'elles outragent la révélation divine. C'est que, pour justifier leurs systèmes religieux, les hérétiques sont obligés d'invoquer une fausse philosophie. Cette fausse philosophie rompt avec les vérités surnaturelles, mais elle est aussi la négation de vérités rationnelles, car si la foi suppose l'usage d'une raison droite, l'hérésie procède d'une raison corrompue qui doit méconnaître ses propres principes avant de méconnaître les enseignements de la Divinité.

(1) Loisy. *Quelques lettres*, p. 47-48.

Enfin, messieurs, l'hérésie divise les esprits et rompt les liens de la société intellectuelle. Ici encore, l'histoire parle avec une clarté qui me dispense d'entrer dans les détails métaphysiques. Chacun étant devenu juge de sa croyance se compose à lui-même son symbole, qui diffère des symboles imaginés par les autres, et dépend des passions, de la tournure d'esprit individuelles. L'imagination, le sophisme, la fantaisie, le mysticisme se donnent libre cours, chacun abonde dans son sens et suit la route de son choix. Autant d'individus, autant de religions; autant de religions qui se contredisent, qui se heurtent, qui luttent les unes contre les autres et précipitent les nations dans l'anarchie. Luther, Calvin, Zwingle, Carlostadt, Bucer, Mélanchton ont chacun leur manière de comprendre l'Écriture : l'un y trouve un dogme, l'autre ne l'y trouve pas ou y trouve même le contraire. Ils se disputent, s'injurient, se séparent, et leurs disciples essaient en vain de rétablir l'unité : le torrent de l'individualisme qu'ils ont déchaîné emporte les digues artificielles, envahit la politique, la philosophie, la science, l'art, la littérature, les hommes s'éloignent les uns des autres et se partagent en des sectes sans nombre. Que de discordes parmi les réformés ! Aucune confession ne les rallie, aucune autorité ne les rapproche. Les diètes se succèdent, les synodes se multiplient, tant d'efforts sont stériles, tout se désagrège. Autre est la foi de l'Angleterre, autre la foi de

l'Allemagne, autre la foi de la Suisse, autre la foi dans les cités de chacun de ces pays, autre le culte de la haute Église, autre celui des presbytériens, autre celui des méthodistes, autre celui des factions qui essaient de dominer et ne réussissent qu'à augmenter la confusion (1).

Dans le même temple, dans la même chaire, devant le même autel et la même croix on entend plaider le pour et le contre, se croiser les affirmations et les négations; on est acculé, pour ne pas se déchirer trop scandaleusement, à se contenter de formules vagues où chacun cherche son compte, à faire abstraction du dogme, à essayer de s'entendre sur quelques maximes pratiques qui, n'ayant plus d'appui, finissent par subir le sort des principes spéculatifs. La cause de ce phénomène est facile à deviner. Le mot le dit, l'individualisme est un principe de division, et l'ennemi de l'unité parmi les hommes. Celui qui trouve en son seul fonds toute la règle de ses pensées et de son action ne prend conseil que de lui-même, n'ayant pas besoin de ses semblables. De fait il se sépare d'eux et se renferme en lui-même, car la contradiction le guette attentatoire à ses droits. Lorsque chacun en fait autant, on aboutit à une dislocation du corps social. Pour en rassembler et en cimenter les divers éléments, il faut qu'une autorité supérieure à tous, reconnue et acceptée de

(1) Append. n° 8, p. 344.

tous, les relie par une idée, par un sentiment qu'elle n'emprunte à aucun de ses sujets, mais qu'elle tire d'elle-même et qu'elle leur impose en vue de les unir. Du jour où cette autorité est dédaignée, l'individu ne relevant plus qu'à lui-même rompt avec ses frères, et se dirige à sa guise sans s'occuper et sans prendre conseil de ceux qui, étant ses égaux, n'ont pas le droit de lui dicter des ordres, ni de le soumettre à leur volonté. Or, précisément l'hérésie, en s'affranchissant du pouvoir social qui décidait de ce que l'on devait croire, jette les âmes dans l'individualisme, dont elle est le dernier mot, et par suite dans la division et dans l'émiettement.

Que dis-je ? si quelquefois un homme comme Calvin réussit à sauvegarder les apparences de la logique, l'hérésie la plupart du temps divise l'individu lui-même et allume dans son sein une guerre intestine, car ce qu'il a retenu de son ancienne croyance s'élève contre ce qu'il en renie, car les conséquences auxquelles il aboutit l'effraient et le ramènent à des idées que ses premières erreurs avaient battues en brèche. Alors ses pensées se combattent mutuellement, il se voit contraint de défendre d'un côté ce qu'il attaque de l'autre, de relever ce qu'il a renversé, de s'infliger à lui-même d'humiliants démentis, de vivre dans une contradiction qui l'agite et le déchire continuellement. Luther rejette le mystère de la transsubstantiation et il permet de le croire ; il veut que l'Église du

Christ soit invisible et il s'évertue à prouver qu'elle est visible ; il déclare les œuvres nuisibles et il en prêche la nécessité ; il se fait l'avocat d'une tolérance illimitée et le promoteur d'une intolérance féroce. Détaché du centre de l'unité, l'hérétique est le jouet des vents contraires, il se condamne par son propre jugement et demande en vain à son esprit la paix, le repos que le chrétien puise dans l'Esprit immuable de Dieu et dans les infaillibles décisions de l'Église. *Mentita est iniquitas sibi* (1).

Vous entendrez les hérétiques répéter que la foi antique a perdu sa vertu, qu'à brève échéance elle perdra son autorité sur les hommes et qu'elle sera supplantée par la religion que leur génie a inventée. Vous les entendrez dire que l'Église devra abdiquer devant les découvertes d'une science qui ne s'harmonise plus avec les dogmes, ceux-ci étant impuissants à satisfaire la raison en progrès et à vivifier les âmes éprises de liberté intellectuelle. Ils s'élèveront avec dépit contre l'absolutisme de Rome, qui empêche l'épanouissement normal des facultés humaines pour s'enliser dans « un système doctrinal qui s'effondre de toutes parts », dans « un régime politico-religieux qui menace ruine ». Ils salueront avec un enthousiasme affecté « la pure et immortelle Église, celle qui est toujours en train de se faire, centre

(1) App. N. 9, p. 342.

idéal de vérité, de justice de fraternité », ils dirigeront leurs traits contre « l'institution stagnante » qui refuse aveuglément de marcher à la lumière de leur direction et court follement à sa perte. Depuis deux mille ans, ils n'ont rien appris, rien oublié, leur langage n'a pas changé. Arius parle comme Luther, Luther comme Lamennais, Lamennais comme ceux qui essaient aujourd'hui d'égarer nos pensées et de troubler nos consciences. On dirait que sans se connaître, ils se sont concertés, tant ils sont d'accord pour user des mêmes moyens, pour mettre en œuvre les mêmes artifices, pour couvrir leurs mensonges des mêmes couleurs. Plaignez-les, gardez-vous de les écouter et de les suivre. Tout homme est capable de se tromper et de tomber dans des erreurs dont les apparences le séduisent. Si jamais il vous arrivait de dévier, ne vous désespérez pas, il vous est facile de retrouver la route. Prêtez l'oreille aux avertissements de la puissance religieuse qui a reçu la mission de déterminer ce qu'il faut affirmer et ce qu'il faut nier, de nouveau la paix et la vérité s'embrasseront dans votre sein. Que de désagréments, que de serremments de cœur, que d'inquiétudes et de tortures d'esprit vous vous épargnerez, en reconnaissant loyalement que vous vous êtes abusés, en vous montrant souples, dociles, obéissants, en opposant à l'esprit de présomption qui engendre l'hérésie, l'esprit d'humilité qui maintient la foi. Ne vous faites pas illusion, votre soumission vous

relèvera, vous rendra la paix que la révolte vous eût ôtée, et au lieu de finir comme tant d'hérétiques dans le doute, le désespoir, la solitude, vous mourrez dans la certitude, dans la confiance, dans la société de vos frères et dans les bras du Christ.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

ATTITUDE DE L'ÉGLISE
VIS-A-VIS DES INFIDÈLES

SOMMAIRE

Toute société est impatiente de s'agrandir. L'Eglise est tourmentée par l'ambition d'agréger à son royaume toute âme raisonnable. Point de borne à cette ambition. Par instinct et par ordre de son Fondateur, elle travaille à la diffusion de l'Evangile. L'incrédulité étant le premier obstacle à cette diffusion, c'est d'abord contre l'incrédulité que l'Eglise doit diriger ses efforts. Moyens dont elle use pour amener à la vérité ceux qui n'ont jamais cru, p. 111-112.

L'action apostolique est le grand moyen employé par l'Eglise pour convertir les infidèles. Cette action s'accomplit par trois instruments : la parole qui éclaire l'esprit, la charité qui touche le cœur, la prière qui attire la grâce.

1. a) En *droit* la parole est la puissance qui porte la bonne nouvelle aux extrémités de la terre. Ce droit a été établi par Jésus-Christ, affirmé par les apôtres (textes de saint Pierre et de saint Paul), par les Papes, (enseignements de Léon XIII et de Pie X), p. 113-116.

b) En *fait* les ministres de l'Evangile ont demandé à la parole sainte de persuader les esprits. Partout ils ont enseigné toutes les vérités révélées par Jésus. Ils ont donné à leur prédication les formes les plus variées pour adapter leur enseignement au besoin des diverses intelligences. Pour que l'adhésion des âmes fût raisonnable, les apôtres ont montré les titres de créance de la doctrine catholique, p. 116-120.

2. La charité, par ses bienfaits et par ses œuvres, aide la parole et agit sur le cœur. Charité de Jésus-Christ. Charité de l'Eglise. Dévouement du missionnaire catholique, témoignage rendu à l'Evangile par ce dévouement. Les armes de la charité. Empire de la charité sur le cœur des infidèles, p. 120-122.

3. Quand les âmes résistent à la parole et à la charité, l'Eglise demande à Dieu par la prière d'établir son règne sur les consciences. Prières de Jésus-Christ pour les âmes. La

société chrétienne l'imité. Prière du prêtre pour convertir les infidèles. Prière publique de l'Eglise pour les juifs, les idolâtres, etc. Victoires obtenues par la prière qui fait intervenir le Saint-Esprit dans le travail de l'apostolat, p. 122-124.

II

L'Eglise impose-t-elle par la force ses idées à ceux qui n'ont jamais cru? Non, la justice et la sagesse le lui défendent, et elle a toujours respecté cette défense.

1. a) La justice le lui défend, car elle n'a pas le droit d'imposer ses lois aux hommes qui ne sont pas ses sujets. Textes de saint Thomas et du Concile de Trente à l'appui de cette assertion. Prescriptions de Jésus à ce sujet. La législation de l'Eglise pousse, par esprit de justice, le respect de la liberté des infidèles jusqu'à interdire de baptiser les enfants sans le consentement de leurs parents, parce qu'elle sait que l'enfant est quelque chose du père et n'a d'autre volonté, d'autre liberté, d'autre personnalité que celle du père, p. 125-128.

b) La législation catholique en cette matière est commandée par la sagesse. La foi est affaire de volonté. Tout ce que la force peut obtenir, c'est une foi servile qui déplaît à Dieu, ou une foi menteuse qui se venge par des blasphèmes des irritations secrètes, des actes extérieurs qu'on a arrachés par la terreur, p. 128-130.

2. En fait l'Eglise a respecté ce droit. a) Les autres sociétés conquièrent avec les armes, l'Eglise, les missionnaires se présentent aux peuples l'Evangile à la main, la patience dans l'âme, la parole de vie à la bouche et l'amour au cœur. Dans nos écoles d'Orient, de Chine, etc., nous instruisons les infidèles sans les contraindre à embrasser nos idées. Nous refusons même l'appui des armes quand on nous l'offre. Belle conduite de Mgr. Epalle et de ses compagnons. L'Eglise ne souffre pas davantage que les princes chrétiens usent de leur puissance pour forcer leurs sujets infidèles à croire. Charlemagne et les Saxons, les Juifs protégés par les papes, les Indiens et Barthélémy de Las Casas. L'esclavage des Noirs combattu par l'Eglise, p. 130-133.

b) Pourquoi l'Eglise a-t-elle permis parfois la répression des infidèles? Pour défendre la liberté de ses enfants. Raisons de sa conduite vis-à-vis des juifs en Espagne, des mahométans

dans les croisades, des persécuteurs des chrétiens au Tonkin et en Arménie ; ses protestations contre ceux qui, par des excès, ont outrepassé ses ordres. Tout cela prouve qu'elle voulait sauvegarder la liberté des croyants et non violer celle des incroyants, p. 133-136.

Devoirs des chrétiens vis-à-vis des infidèles : les instruire, leur faire du bien, prier pour leur conversion. Droit des chrétiens vis-à-vis des infidèles : exiger le respect de leur liberté, de leurs droits de croire, de professer publiquement leur foi, d'élever leurs enfants dans leur religion, combattre toutes les législations qui voudraient entraver cette liberté, p. 136-138.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

ATTITUDE DE L'ÉGLISE VIS-A-VIS DES INFIDÈLES

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (1),

MONSEIGNEUR (2).

MESSIEURS,

Les sociétés sont impatientes de s'agrandir et de dilater le cercle de leur influence. Telle nation durant le cours de son histoire a su merveilleusement faire passer ses idées chevaleresques, ses sentiments généreux au delà des monts qui lui servent de frontières, au delà des mers qui entourent ses rivages. Sa langue, son nom, sa civilisation se sont répandus au loin et lui ont assuré chez les races diverses une gloire et un empire

(1) S. E. Mgr le cardinal Amette, archevêque de Paris.

(2) S. G. Mgr Herscher.

qui ne lui seront point ravis. Mais l'Eglise est travaillée par une ambition qui n'a point son égale. Non contente de maintenir sous son sceptre les individus et les peuples qui se sont inclinés devant ses lois et ont accepté son baptême, elle brûle d'agréger à son royaume toute âme raisonnable. Elle se sent assez riche pour prodiguer sans s'appauvrir les trésors de la vie à toute l'humanité, et assez forte pour la conduire sans défaillance au terme où l'attend la béatitude.

Elle n'agit pas ainsi seulement par instinct de propagation, elle agit par l'ordre de son Fondateur. Aux conquêtes des plus fameux capitaines, Alexandre, César, Napoléon, Dieu assigne des limites; à l'Eglise seule, il dit : Vous ne vous arrêterez pas avant d'avoir atteint les confins de la terre, avant d'avoir interpellé toute créature. Si elle était tentée d'abandonner sa mission, l'Esprit, vainqueur de ses hésitations, la ramènerait sur les chemins de l'effort.

Puisque l'incrédulité coupable ou non est le premier obstacle qui s'oppose à l'expansion de l'Eglise, c'est contre l'incrédulité qu'elle doit d'abord diriger son activité. Quelle attitude prend-elle, ou, si vous le préférez, de quels moyens use-t-elle pour amener les incrédules à la connaissance de la vérité surnaturelle? Telle est la question que je résoudrai aujourd'hui.

Il est bien entendu que dans cette conférence je

parlerai uniquement des infidèles qui n'ont jamais appartenu à l'Église catholique, qui n'ont jamais cru ce que nous croyons.

I

L'action apostolique, tel est le grand, l'unique moyen employé par l'Église pour convertir à sa foi ceux qui n'ont jamais cru. Cette action s'accomplit par trois instruments : la parole évangélique qui éclaire l'esprit, la charité qui touche le cœur, la prière qui attire une grâce plus abondante et assure à l'homme le secours dont il a besoin pour croire.

C'est par la parole que la bonne nouvelle doit se répandre jusqu'aux extrémités de la terre, c'est par la parole que la vérité divine est appelée à gagner le monde. Ainsi l'a voulu le Maître qui nous envoie. Le premier, il a prêché, il a fait déborder les ondes émues de son verbe sur les esprits et sur les cœurs, il a conquis par la puissance de ses accents le peuple, les indifférents, les publicains, les adversaires, la raison aveugle, la conscience gâtée. Il s'est fait écouter, il s'est fait croire, il s'est fait suivre au désert, sur la montagne, au bord des lacs, en mettant à la portée des plus humbles les plus hauts mystères, en confondant les sophismes des docteurs épris de leur science, en humiliant l'orgueil intel-

lectuel dont s'enivraient les sectes. Il nous a commandé de suivre son exemple, de répéter ses discours à tous les siècles et à toutes les générations, de chercher dans la vertu de sa parole la transformation des pensées et des sentiments. « Allez, disait-il à ses apôtres, enseignez toutes les nations, apprenez-leur à observer ce que je vous ai ordonné (1). Annoncez l'Évangile à toute créature (2). Ce que vous avez entendu dans le secret, prêchez-le sur les toits (3). Dites à tous que le royaume de Dieu est proche (4). Celui qui vous croira sera sauvé, celui qui ne vous croira pas sera damné » (5).

Voilà le droit, messieurs, tel que l'a établi Celui qui a reçu tout pouvoir en ce monde et dans l'autre. Voilà le droit tel que l'ont compris les confidents de Jésus. « Vous savez, s'écrie Pierre, ce qui s'est passé dans toute la Judée, en commençant par la Galilée, après le baptême que Jean a prêché : comment Dieu a oint de l'Esprit-Saint et de force Jésus de Nazareth, qui allait de cité en cité, faisant le bien et guérissant tous ceux qui étaient sous l'empire du démon ; car Dieu était avec lui. Pour nous, nous sommes témoins de tout ce qu'il a fait dans la campagne de la Judée et à

(1) SAINT MATTHIEU, xxviii, 19-20.

(2) SAINT MARC, xvi, 15.

(3) SAINT MATTHIEU, x, 27.

(4) SAINT MATTHIEU, x, 7.

(5) SAINT MARC, xvi, 16.

Jérusalem. Ensuite ils l'ont fait mourir en le pendant au gibet. Mais Dieu l'a ressuscité le troisième jour et lui a donné de se faire voir, non à tout le peuple, mais aux témoins choisis d'avance par Dieu, à nous qui avons mangé et bu avec lui après sa résurrection d'entre les morts. Et il nous a commandé de prêcher au peuple et d'attester que c'est lui que Dieu a établi juge des vivants et des morts » (1). Voilà le droit tel que l'a interprété Paul, le grand propagateur de la foi parmi les gentils. Il écrit aux Romains : « La foi vient de ce que l'on a entendu, et l'on a entendu parce que la parole de Dieu a été prêchée » (2). Il dit à son disciple de prédilection, Timothée : « Je t'adjure devant Dieu et devant le Christ Jésus..., prêche la parole, insiste à temps et à contre-temps, reprends, menace, exhorte, avec une entière patience et toujours en instruisant » (3). Après deux mille ans, nos chefs recommandent sur le même ton la prédication apostolique et la considèrent comme l'instrument choisi par Dieu pour convertir les infidèles. Léon XIII pressait en 1894 les ordres religieux de l'exercer en restant fidèles à l'esprit de simplicité que le Christ a voulu lui donner, et en lui assurant l'éclat qui commande à tous le respect. Pie X, dans un document récent, a rappelé à toute l'Église les prescriptions de son prédéces-

(1) *Actes*, x, 37-42.

(2) *Romains*, x, 17.

(3) *II Timoth.*, iv, 1-2.

seur et marqué avec son ordinaire fermeté l'obligation où nous sommes d'exposer au peuple la vérité chrétienne dans toute son ampleur, dans toute son austère beauté. Le Verbe de Dieu abrégé, incarné dans les mots des langues humaines, voilà donc la force qui par ordre du Christ doit dissiper l'erreur et vaincre l'incrédulité, le Verbe de Dieu, tel est la glaive offert par le Sauveur à ses apôtres, à leurs successeurs et destiné à ouvrir dans les âmes la blessure sacrée par laquelle pénètre la vérité.

Le fait est conforme au droit, les ministres de l'Évangile ont d'âge en âge demandé à la parole sainte de persuader les esprits. Ils ont compté sur son efficacité pour dissiper les ténèbres de la barbarie, les préjugés des races décadentes, pour confondre la sagesse des aréopages, pour vaincre les défiances et les partis pris de tous les paganismes et de toutes les idolâtries. A Jérusalem, à Athènes, à Corinthe, à Rome, en Afrique, en Gaule, en Bretagne, c'est avec des discours empruntés au Christ qu'ils assiègent l'âme humaine et qu'ils essaient de l'entraîner. Chacun d'eux montre aux intelligences l'ensemble de la doctrine que le Fils de Dieu nous a enseignée, en souligne les mystères, en détaille les préceptes, en explique le sens. Il analyse les moindres phrases, les moindres expressions, les moindres paraboles du Sauveur. Pas un dogme n'est oublié, pas un commandement n'est passé

sous silence. Les auditeurs entendent toutes les vérités que Jésus a promulguées durant son pèlerinage terrestre. Sur les lèvres de l'apôtre se succèdent les promesses adressées à quiconque s'incline devant l'Éternel, les menaces proférées contre quiconque se dérobe à la nécessité de croire; l'idée du Père céleste qui veille sur les lys et sur les passer eaux s'y accorde avec l'idée du Juge redoutable qui punit tous les crimes; le désir du ciel et la terreur de l'enfer, la miséricorde, la justice, la consolation y apparaissent avec une égale énergie. Les hérauts du christianisme disent comme le Maître sur la montagne : « Bienheureux les pauvres, car le royaume des cieux est à eux; bienheureux ceux qui sont doux, car ils posséderont la terre; bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu; bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés » (1). Mais ils disent aussi : « Malheur à vous, riches sans bonté, car vous avez reçu votre consolation! Malheur à vous qui êtes rassasiés, car vous aurez faim! Malheur à vous qui riez maintenant, car vous serez dans le deuil et dans les larmes » (2)! Ils disent : « Ne craignez pas, petit troupeau, il a plu à votre Père céleste de vous préparer un royaume » (3); mais ils disent aussi après le Précurseur : « Race de vipères, qui pourra vous apprendre à fuir la colère à venir » (4)?

(1) SAINT MATTHIEU, IV, 3, 8.

(2) SAINT LUC, IV, 24.

(3) *Ibid.*, XII, 12.

(4) *Ibid.*, III, 7.

Dans le dessein de faciliter à tous la connaissance de la vérité, l'apôtre donne à sa parole les formes les plus variées.

S'agit-il du peuple, il cherche dans les spectacles de la nature les images et les analogies capables de faire comprendre son enseignement. Il imite Saint Martin qui, a la vue d'une brebis nouvellement tondue, murmurait : « Celle-ci a rempli le précepte évangélique : elle avait deux tuniques, elle en a donné une à celui qui n'en avait pas. C'est ainsi que vous devez faire. » Remarquant un autre jour certains oiseaux qui suivent de petits poissons et les engloutissent avec une voracité croissante : « Voilà bien, s'écria le grand Evêque, l'image des démons; ils guettent les imprudents, ils les prennent à l'improviste, et après les avoir dévorés, ils ne sont nullement rassasiés » (1). Jésus procédait ainsi et se plaisait à révéler sa pensée aux humbles en empruntant aux champs, aux vignes, aux blés, aux aurores, aux crépuscules, aux tempêtes des comparaisons lumineuses et saisissantes.

S'agit-il des lettrés, l'apôtre hausse le ton et donne des Écritures des interprétations plus profondes. Il rapproche le Nouveau Testament de l'Ancien, les promesses de leur réalisation, il explique comment les dogmes s'appellent, s'harmonisent, s'enchaînent, se complètent et convergent

(1) SULPICE-SÉVÈRE. *Vie de saint Martin*. Lettre III.

tous vers un même but : la gloire de Dieu et le salut des âmes. Il précise la portée des expressions, il dégage l'Évangile des exégèses fausses, le présenté sous son véritable jour, le défend contre les exagérations des uns, contre les mutilations des autres et lui rend son authentique et originale physionomie. Ainsi faisait encore Jésus quand il s'adressait aux docteurs de la loi. Son art savait atteindre la moelle des textes, en tirer la vie qui s'y cachait, dérouter les adversaires qui lui tendaient des pièges et satisfaire les âmes droites. Pour que l'adhésion de l'infidèle soit raisonnable, il faut que la doctrine catholique lui montre ses titres de créance. L'apôtre entreprend de manifester à ses auditeurs l'origine divine de son enseignement. Sans doute sa méthode n'est pas toujours rigoureusement didactique, cependant il extrait la substance des arguments que la religion catholique invoque pour prouver son caractère surnaturel. Les maîtres les plus savants ajoutent si peu à l'apologétique commune, qu'il est souvent facile de ramener leurs plus doctes pages à ce que soutiennent les plus humbles prêtres. En tout cas, et quoi qu'il en soit de l'insuffisance des individus en cette matière, l'Église, grande inspiratrice des apôtres sur la terre, supplée à leur impuissance personnelle. Ses leçons officielles, adressées à l'univers, offrent aux âmes bien disposées les raisons qui servent de motifs de crédibilité. Elle exerce son

ministère sur le monde entier, sur les sociétés comme sur les individus, et les esprits compétents peuvent puiser dans sa sagesse incomparable les lumières que leur prudence exige. Par ailleurs, elle compte dans son sein des légions de docteurs qui suivent les évolutions et les progrès de la science, se tiennent au niveau, et, sur le terrain de l'histoire, de la philosophie, de la critique, font justice des prétextes que l'on invoque pour contester à notre religion ses titres divins. Jésus-Christ, en multipliant les miracles, les prophéties, obligeait les juifs sincères à reconnaître sa qualité d'envoyé de Dieu; l'Église, en rappelant la réalité de ces faits prodigieux, en marquant qu'ils ont une suite visible, offre aux incrédules les plus difficiles l'évidence dont ils ont besoin.

Lorsque la parole s'est déployée, a porté sur ses ailes la semence de la vérité surnaturelle, l'Église renforce encore son action par le dévouement et par la charité. Ses bienfaits deviennent un témoignage vivant en faveur de la divinité de sa mission et de sa doctrine. Elle commande, par ses œuvres de bonté, l'attention, le respect, la sympathie, l'admiration des infidèles. Quand Jésus-Christ avait nourri les foules, guéri les malades, consolé les affligés, ressuscité les morts, ses bienfaits achevaient ce qu'avait commencé sa parole. On s'attachait à sa personne, et dès qu'on l'aimait, on était bien près

de croire ce qu'il prêchait. L'Église imite son Maître Elle s'intéresse à la multitude des incroyants, elle soulage leurs misères, elle apaise leur faim, elle visite les infirmes, elle les soigne, elle les veille, elle améliore le sort des plus déshérités, elle a pitié de toutes les infortunes, et passe au milieu des hommes comme l'ange de la consolation et de la miséricorde. Le missionnaire chez les sauvages est maître d'école, architecte, menuisier, maçon, laboureur, médecin, avocat. Il partage la vie pénible des tribus parmi lesquelles son zèle l'a conduit, il leur consacre ses plus belles années, il se consume à leur service. Ses cheveux blanchissent, ses forces déclinent, il est seul, loin du pays où il est né, qu'il aime. Parfois une indicible mélancolie s'empare de son âme, il éprouve un sentiment de détresse infinie, mais il reste penché sur sa tâche et pour sauver les âmes il accepte tous les sacrifices. Ses lèvres se sont tues que ses œuvres parlent encore, et avec une singulière éloquence, du Dieu pour lequel il a vécu, souffert, à qui chaque jour il a demandé la force de ne pas se désespérer. En lui les infidèles sont obligés de voir un être à part et meilleur, il est un autre Christ dont les paroles et les actions sont d'accord et s'unissent pour ébranler les consciences et changer les idées. Dans le monde entier des légions d'élite enseignent ainsi l'Évangile, en déployant l'éloquence de cette charité qu'aucune plaie n'écœure, qu'aucune perversité ne rebute,

qu'aucune barbarie ne révolte, qu'aucun endurcissement ne brise, qu'aucune opiniâtreté ne désespère. Vieillards tarés, enfants rachitiques, créatures flétries, victimes de la débauche et du vice, reçoivent les soins de cette divine vertu, voient son regard s'arrêter sur eux avec une compassion attendrie, entendent tomber de ses lèvres des mots d'une ineffable douceur et qui viennent de plus loin que la terre. Si quelque chose est capable de vaincre le cœur, quand l'esprit hésite, c'est bien ce dévouement sans borne, c'est bien cette charité inépuisable. L'âme humaine qui n'est pas totalement dépravée ne demeure pas insensible à ce spectacle : sous l'empire de l'émotion qu'elle éprouve elle écoute la parole du salut et elle y croit.

Cependant elle peut résister encore à l'exposition de la doctrine et aux œuvres qui prouvent la doctrine. Alors l'Église et ses apôtres ont un dernier refuge : la prière. Dieu est le roi des intelligences et le moteur des volontés, il dépend de lui de s'en emparer, de les persuader sans les violenter. Par la prière nous appelons Dieu à notre secours, nous lui demandons de pénétrer dans les consciences, d'y établir son règne de justice et de vérité. Les foules répondaient-elles par l'indifférence, par le mépris à sa parole, restaient-elles insensibles à ses bienfaits? Jésus se retirait dans le silence de la nuit, dans la solitude de la montagne, des lacs,

ou du désert, et là il adressait à son Père pour l'humanité rebelle de longues et ardentes supplications. Au Jardin des Oliviers, il trempait de ses larmes, de ses sueurs, de son sang la prière déchirante par laquelle il essayait d'attendrir Dieu en faveur de ceux qu'il était venu racheter. Au Calvaire, il renouvelait ses instances, et il appelait sur la race endurcie des incrédules et des blasphémateurs la miséricorde et le pardon. Comme lui, la société chrétienne voyant son ministère stérile, interpelle le Tout-Puissant et l'adjure d'avoir pitié des créatures ignorantes, corrompues, vaines qui opposent à l'Évangile un parti pris irréductible, un dédain humiliant et une insolence inexcusable. Que de fois le pauvre prêtre sentant l'hostilité s'acharner contre sa personne et contre sa doctrine s'est prosterné dans le temple abandonné dont il a la garde, a répandu aux pieds de son maître ses plaintes et ses pleurs, et a pressé le ciel d'agir sur les âmes pour les convaincre et pour les sauver. Et l'Église, durant toute son histoire et sur toute la surface de la terre, élève incessamment la voix vers le Très-Haut, et lui demande de descendre et d'emporter par son autorité l'assentiment des impies et des libertins. Écoutez-la aux jours où, se souvenant du drame sanglant de la Croix, elle se montre plus pressante : « Ramenez, dit-elle, à l'unité ceux qui s'en sont séparés, faites cesser l'aveuglement des juifs, enlevez le voile qui leur cache la lumière de votre vérité et la divinité

de votre Christ, vous qui voulez le salut des pécheurs et non leur perte, purifiez le monde de toutes les erreurs, arrachez-le à ses idolâtries, et pour l'honneur et la gloire de votre nom, rassemblez tous les hommes dans votre sainteEglise. »

Se rendant à tant d'instances qu'il a promis d'exaucer, l'Esprit-Saint souffle sur les pensées et sur les sentiments; dans les ombres du doute il répand les rayons de sa lumière. Les âmes étaient dures comme le rocher, il les attendrit, elles affectaient une sécurité à l'abri du trouble, il les inquiète, elles n'avaient aucun souci de sortir de leur torpeur, il les secoue, elles étaient glacées, il les réchauffe, elles étaient arides, il les féconde, il les bouleverse, il les régénère, il les convertit et il les sauve. Tels sont, messieurs, les moyens employés par l'Église pour convertir les infidèles.

II

Cette société apostolique, si impatiente d'étendre son pouvoir, n'use-t-elle pas de la force pour rendre son action plus efficace? Lorsque sa douceur a échoué, ne frappe-t-elle pas les plus récalcitrants de châtimens immédiats et sensibles, ne recourt-elle pas aux coups qui, obligeant les incrédules à réfléchir, finissent par les amener à reconnaître la vérité? Ne déclare-t-elle pas la guerre aux peuples

qui refusent d'entendre sa parole? N'ameute-t-elle pas les nations chrétiennes contre les nations païennes attachées opiniâtrément à leur idolâtrie? Quand elle ne peut pas étendre son royaume par une pénétration pacifique et par la persuasion, n'avance-t-elle pas par le fer et par le feu?

Non, messieurs, l'Église témoigne un souverain respect pour la conscience humaine, même égarée, même coupable, elle refuse d'imposer ses idées par la contrainte, sa conduite est inspirée par l'esprit de justice et par l'esprit de sagesse.

Elle est inspirée par l'esprit de justice, car son autorité ne peut s'exercer légitimement que sur ses sujets; les étrangers lui échappent et ne sont point soumis à ses sentences. Qu'un gouvernement voisin veuille peser sur nos affaires intérieures, prétende nous imposer ses lois, renverser les magistrats qui lui déplaisent, exalter ceux qui sont de son goût, que pour venir à bout de ses desseins il nous menace, nous nous indignons à bon droit, fût-il mieux armé que nous, et nous protestons avec véhémence contre des immixtions qui offensent la justice autant que notre dignité. Or l'Église n'a pas de juridiction sur les infidèles qui ne lui ont jamais prêté serment d'obéissance, qui n'ont pas été, si je puis ainsi m'exprimer, naturalisés chrétiens, ni incorporés à la société surnaturelle par le baptême. « Les prélats ecclésiastiques qui sont nos

chefs, dit saint Thomas, ont un pouvoir spirituel uniquement sur les hommes qui se sont inclinés devant la foi catholique » (1). Le docteur angélique expliquait cette parole de saint Paul aux Corinthiens : « Il ne m'appartient pas de juger ceux de l'extérieur, à Dieu de les juger » (2). Le Concile de Trente a élevé cette maxime à la hauteur d'un principe intangible quand il a dit, au chapitre second de sa quatorzième session : « L'Église n'exerce sa juridiction sur personne qui ne soit premièrement entré dans son sein par la porte du baptême. » Il en résulte que la chrétienté outrepasserait son droit, si elle s'avisait de traîner devant ses tribunaux les infidèles, de les forcer à croire, de punir leurs résistances.

Il est vrai, elle a reçu du Christ l'ordre de prêcher l'Évangile dans le monde entier, mais le Sauveur a envoyé ses apôtres au milieu des incrédules comme des agneaux au milieu des loups, non comme des conquérants appelés à convaincre les hommes à la pointe de l'épée. Il a laissé ces procédés à Mahomet et à ses imitateurs. Il a prévu que souvent les cités dédaigneraient de croire ses messagers ou même d'écouter la parole de vie. Cependant, il n'a pas dit à Pierre, à Jacques, à Jean et à leurs successeurs : « Vous assiégerez ces villes,

(1) In I. *Corinth.*, v, lect. III.

(2) I *Corinth.*, II, 12-13.

vous les contraindrez à croire, bon gré mal gré, la vérité » ; il leur a dit : « Vous vous éloignerez pacifiquement en secouant la poussière de vos sandales » (1). Lui-même observe ce précepte. Un village de Samarie lui ayant fermé ses portes, les apôtres s'écrièrent : « Seigneur, voulez-vous que nous commandions au feu du ciel de descendre et de consumer ces êtres ingrats ? » Le Maître leur répondit sur un ton sévère : « Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes. Le Fils de l'homme n'est pas venu pour perdre ses frères, il est venu pour les sauver » (2). Et il se dirigea sans colère vers une autre bourgade. Ainsi convenait-il d'agir à Celui qui se plaisait à répéter : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. »

L'Église pousse si loin le respect de la liberté des juifs, des mahométans, des païens que sa législation ne nous permet pas de baptiser leurs enfants à l'insu et sans le consentement des parents, sinon quand ces enfants sont abandonnés ou en prochain danger de mort. Nous sommes encore guidés en cela, messieurs, par un sentiment de justice. Nous pensons, en effet, que le fils, aussi longtemps qu'il n'a pas pris possession de lui-même par la raison, est, comme l'enseignait un philosophe antique, quelque chose du père, qu'il n'a d'autre volonté, d'autre

(1) SAINT LUC, IX, 5.

(2) SAINT LUC, II, 55.

personnalité, d'autre liberté que celle du père, qu'on fait une grave injure au père quand on dispose, malgré lui, de son enfant. C'est donc au père qu'il appartient de trancher les questions d'éducation et de religion, jusqu'à ce que le fils soit devenu capable de juger par lui-même et de décider de son propre sort. Si l'État, si l'Église se substituent à l'autorité paternelle, ils violent, dit saint Thomas, le droit naturel en l'un de ses principes évidents et sacrés. C'est pourquoi la loi qui nous interdit de vouloir convertir les adultes par force nous interdit de même d'accaparer les enfants, de les baptiser sans l'assentiment des parents.

L'Église agit aussi par esprit de sagesse. La sagesse lui apprend en effet que la violence met dans l'âme la terreur, non la foi, qu'elle peut tout au plus obtenir une foi servile ou une foi menteuse.

La foi doit, vous le savez, procéder de la volonté libre, et si elle n'a pas cette origine, elle perd sa valeur : Dieu entend être adoré en esprit et en vérité.

Mais le propre de la volonté est de pouvoir défier toutes les violences, aucune autorité n'est assez absolue pour lui imposer malgré elle un sentiment ou une résolution. Le glaive n'atteint pas l'esprit, les chaînes qui lient les mains ne lient pas les facultés de l'âme, l'action de la force s'arrête au seuil inviolable du sanctuaire où nous pensons, où nous aimons. Les bourreaux n'ont-ils pas épuisé

contre les martyrs leur art de torturer? Leur fureur arrache les ongles, désarticule les membres, épuise le sang des veines, extrait le cœur des poitrines, il n'est pas à sa portée de déraciner des âmes les convictions. Ils sont les maîtres des actes extérieurs, leur souveraineté ne dépasse pas la surface de la personnalité. L'Église ne réussirait pas mieux qu'eux.

Ce que la force obtient quelquefois, c'est la foi servile, une foi qui sans être complètement involontaire est l'effet de la peur, le résultat de l'affolement causé par la douleur ou par la captivité, foi qui déplaît à Dieu si elle ne se transforme pas, car Dieu veut être cru et servi librement, spontanément, comme un père et non comme un bourreau. Ce que la force obtient surtout, c'est une foi menteuse. L'homme qui ne se sent pas capable de souffrir et de mourir pour son idée l'abjure extérieurement, simule la conversion, s'astreint aux pratiques qu'on lui impose. Mais dans le secret, il se venge par des blasphèmes, par des profanations, par des sacrilèges d'une religion à laquelle il ne croit pas. Et s'il ne peut se livrer à ces manifestations, du moins son cœur se remplit d'une rancune amère, d'une colère, d'un mépris qui éclatent à la première occasion et s'expriment par une impiété d'autant plus insolente qu'elle s'est plus longtemps contenue. Ainsi donc, les victimes de pareils procédés, loin d'adhérer aux dogmes, les repousse

raient avec plus d'opiniâtreté que jamais, loin d'aimer la vérité, elles la haïraient comme la prison où on les auraient enfermées, comme les fers dont on les aurait chargées, comme la mort dont on les auraient menacées; car rien ne nous est plus odieux que les choses, que les idées, que les actes imposés par la pression et par la rigueur. L'Église sait cela, et son droit lui interdit d'employer la peine pour vaincre les consciences.

En fait, elle observe cette loi. Je ne dis pas que tels ou tels des siens n'aient jamais oublié sa méthode de mansuétude, mais c'est contre son gré et en enfreignant ses instructions. Les autres sociétés portent sur des bateaux armés leur civilisation, leurs lois, leurs mœurs et même leurs erreurs et leurs vices. Elles confient le soin de les propager à des soldats qui se fraient un passage par les balles et par le canon. Les peuplades qui essaient de repousser les envahisseurs sont traquées, dépouillées de leur or, de leur ivoire, de leurs mines, chassées de leur territoire et souvent exterminées. Comment justifier ces abus de la force? A coup sûr, le besoin de débouchés commerciaux, d'expansion, de colonies n'est pas une raison suffisante pour les autoriser. Jamais l'Église n'a usé de ces moyens iniques pour agrandir son royaume. Le sang du Christ, des apôtres, des mar-

tyrs et non celui des infidèles empourpre la croix qu'elle plante au milieu de la barbarie. Les pêcheurs de Galilée ne pénétrèrent pas à Samarie, en Asie Mineure, en Grèce, à Rome derrière les légions, ils se présentèrent aux individus et aux nations, l'Évangile à la main, la patience dans l'âme, la parole de vie à la bouche et l'amour au cœur. Nos missionnaires abordent les îles lointaines, les tribus sauvages, protégés par Dieu seul et non escortés de nos bataillons. Nos écoles en Chine, en Afrique, en Orient sont remplies de païens, de juifs, de musulmans, nous ne les baptisons pas malgré leurs parents, et nous savons nous dévouer à eux et mourir à leur service sans exiger qu'ils adoptent nos idées et qu'ils professent notre foi. Nous avons même d'ordinaire refusé l'appui des armes quand on nous l'offrait avec insistance, alors que nous aurions eu le droit d'y recourir pour nous défendre nous-mêmes.

Le 12 décembre 1845, M^{sr} Epalle, de l'Ordre des Maristes, abordait à l'île Isabelle, en Océanie. Les marins de la goélette sur laquelle il était venu lui proposèrent de le suivre et de le protéger, en cas de besoin, contre les indigènes, qui paraissaient d'un naturel féroce et ne cessaient de pousser des cris de colère. Mais lui : « Comment espérer, dit-il, le fusil à la main, attirer des âmes au miséricordieux Sauveur qui s'est laissé égorger sans se plaindre ? » Et avec ses compagnons, il débarqua sans armes et

s'avança sur la plage. A peine s'était-il approché des huttes qu'il tombait frappé mortellement par les insulaires. On le rapporta sur le bateau où il devait bientôt expirer, pendant que le capitaine Richard outré murmurait sourdement : « A demain la vengeance ! » Mais le P. Chaurain, digne disciple du martyr, s'élevant contre cette résolution, écrivit ces mots, signés de tous ses Frères : « Nous croyons devoir protester hautement que nous ne voulons aucun acte de représailles, cela étant contraire à la nature même de notre mission, qui est toute de sacrifice et de paix » (1). Voilà, pris sur le vif, l'esprit qui anime notre action apostolique.

L'Église ne souffre pas davantage que les princes chrétiens, sous prétexte d'unité religieuse, attentent à la liberté intérieure des infidèles, fussent-ils leurs sujets. Quand Charlemagne obligeait les Saxons à opter entre le baptême ou la mort, Alcuin ne craignait pas de dire au grand empereur : « La foi est affaire de volonté, non de nécessité. Comment forcer à croire un homme décidé à ne pas croire ? On peut le pousser au baptême, non à la foi. » Un roi visigoth, Sisebut, ayant contraint les juifs d'embrasser la religion chrétienne, un Concile de Tolède condamne cette pratique (2). Les fils d'Israël, objet ouvert de tant de défiance, trouvèrent dans les papes leurs protecteurs les plus décidés. Ils sont obligés

(1) *La France au dehors*. P. PIOLLET, t. IV, p. 352 et suiv.

(2) *Histoire des conciles*. HÉFELÉ, t. III, p. 274. App. N. 1, p. 342.

eux-mêmes de l'avouer, « les successeurs de saint Pierre se firent un point d'honneur de mettre les juifs à l'abri des injures » (1), et ils comptent Grégoire le Grand, Alexandre III, Grégoire IX, parmi leurs bienfaiteurs insignes. Qu'ils ne se fassent pas illusion : dans le passé leur sort eût été intolérable si l'Église n'avait pris leur défense, dans l'avenir on peut prévoir qu'ils devront leur sécurité à l'institution contre laquelle plusieurs d'entre eux s'acharnent avec tant de haine ! Qui a réclamé en faveur des Indiens du nouveau monde ? Qui a sommé les rois de les respecter comme des êtres raisonnables ? Qui a flétri les explorateurs inhumains, les exacteurs cupides et sans entrailles, sinon ces théologiens espagnols que l'on a peints sous des traits si farouches, sinon cet héroïque et immortel Barthélemy de las Casas qui fit douze fois le voyage d'Amérique pour plaider la cause des tribus que nombre de ses compatriotes tenaient accablées sous la tyrannie d'un joug insupportable ? Qui aujourd'hui lutte contre les trafiquants répandus sur les côtes d'Afrique pour se livrer à l'achat et à la vente des noirs, sinon l'Église et les sociétés fondées et bénies par elle ?

Certes, cette mère des hommes, providence des opprimés, a permis parfois aux États chrétiens d'appliquer aux juifs des lois d'exception. Elle l'a

(1) Dr GRÉZ cité par le P. VERMEERSCH. *La tolérance*, p. 58-59.

permis, pour protéger ses propres sujets et parce que les juifs, maîtres inhumains des esclaves baptisés, exploiters sans vergogne de la fortune publique, contempteurs de la justice et corrupteurs de la moralité insultaient les fidèles, profanaient les sanctuaires, mutilaient les Christs et les statues des saints, abusaient des âmes naïves, ameutaient les nations, les classes, les individus les uns contre les autres, devenaient à chaque instant un levain de discorde et les ennemis de la paix universelle (1). Si l'Église a prêché la croisade contre Mahomet, c'est que les hordes musulmanes menaçaient de rejeter le monde dans la barbarie, traitaient indignement et cruellement les pèlerins et leur interdisaient de vénérer librement le tombeau de leur Dieu (2). Si elle a exhorté les chefs des nations civilisées à intervenir par les armes et par la diplomatie pour proscrire certains rites criminels, pour empêcher les anthropophages de s'adonner à leurs sacrifices féroces et à leurs banquets monstrueux, le lui reprochez-vous? L'humanité n'est-elle pas solidaire? N'appartient-il pas à chacun d'entre nous, à chaque peuple de s'opposer à des actes que la nature même viciée, que les instincts même pervertis condamnent avec la dernière indignation? Lui reprochez-vous d'avoir dans les pays infidèles confié à la France le protectorat de nos frères par le sang et par le bap-

(1) App. N. 2, p. 343.

(2) App. N. 3, p. 343.

t`me? Pouvait-elle assister impassible à ces massacres en masse dont nous-mêmes avons été les témoins? Était-il interdit à son cœur de s'émouvoir quand elle apprenait qu'au Tonkin, en trois ou quatre ans, 55.000 chrétiens avaient péri enterrés vivants, noyés, décapités, coupés en morceaux, crucifiés, que 300.000 Arméniens en quelques mois étaient tombés sous les coups de malfaiteurs soudoyés et encouragés par un pouvoir aussi astucieux que cruel? Lorsque, en face de pareils forfaits, les humanitaires, avocats toujours si ardents des meurtriers et des incendiaires, se taisaient, n'était-ce pas pour elle un devoir sacré d'élever la voix en faveur des victimes contre les persécuteurs? Vous l'applaudissez quand elle défend la liberté intérieure des juifs, des mahométans, des idolâtres, des étrangers contre la tyrannie des États chrétiens, pourquoi l'accusez-vous quand elle protège ses enfants contre les procédés révoltants des États païens? Que, dans cette œuvre de défense qu'elle a inspirée, il y ait eu des excès, que les foules irritées aient déshonoré leur cause par des vengeances inexcusables, que les croisés qui avaient tant souffert des musulmans aient parfois perdu tout sentiment de modération, que des soldats vainqueurs aient oublié en plus d'une occasion les préceptes de l'équité, et gravement dépassé la mesure, je ne songe pas à le nier. Mais l'Église n'a jamais été complice des crimes que ses mandataires n'ont pu commettre qu'en mé-

connaissant ses principes et en méprisant ses ordres. Elle a toujours énergiquement condamné les chrétiens qui ont profité de leur triomphe pour baptiser de force les infidèles, tant il est vrai que, dans ces expéditions et dans ces législations dont elle prenait l'initiative, elle avait pour but de sauver la liberté des croyants et non de violer celle des incroyants (1).

Dieu a confié à chacun de nous le soin de ses frères. Nul n'a le droit de se désintéresser du sort des infidèles qui vivent à ses côtés. Tout chrétien est, par vocation, un apôtre et un propagateur de l'Évangile. Mais il doit prendre pour éclairer et convaincre ses semblables les moyens choisis par le Christ et employés par l'Église : la parole, la charité, la prière. Soyez instruits de votre religion, sachez ce qu'elle enseigne et usez de votre savoir auprès de ceux qui ne partagent pas vos sentiments, pour dissiper leurs préjugés, pour éclairer leur ignorance et confondre leurs sophismes. Si vous ne vous sentez pas capables, par défaut d'instruction, de leur tenir tête et de résoudre leurs objections, montrez-vous bons. Que la supériorité de vos œuvres, que la noblesse de votre conduite et de votre loyauté, que le désintéressement et la vérité de votre dévouement suppléent à

(1) App. N. 4, p. 343.

l'impuissance de vos lèvres et rendent au Christ un témoignage efficace. Lorsque vous sentez que tous vos efforts sont stériles, appelez Dieu et demandez-lui de parler lui-même à des âmes qui restent obstinées dans leur infidélité, et de vaincre par sa toute-puissance leur opiniâtreté. Mais respectez la liberté intérieure des incroyants, n'essayez pas de les réduire en vous servant de la pression, de la menace, de la terreur, car ou bien vous échoueriez, ou bien votre succès répondrait peu aux desseins d'un Dieu qui veut être servi volontairement et par amour.

Cependant, s'il vous est interdit d'oublier vos devoirs vis-à-vis des incrédules et la nécessité où vous êtes de ne pas forcer leur adhésion, il ne vous est pas permis de sacrifier vos droits. Aucune autorité, aucune loi ne peut légitimement vous enlever la faculté de rendre à votre Sauveur le culte intérieur ou extérieur qu'il exige, ne peut entraver le libre exercice de votre religion. Personne n'inquiète le juif qui veut rester juif, le musulman qui veut rester musulman, le païen qui veut rester païen pourvu que sa croyance n'offense pas trop gravement la raison, ne trouble pas la paix publique, ne se traduise pas en une propagande déloyale, en des blasphèmes offensants pour nous, en des persécutions iniques. Quel principe invoquera-t-on pour refuser à la vérité ce que l'on accorde à l'erreur, pour défendre à des citoyens qui servent si mani-

festement et si exceptionnellement le bien commun ce que l'on permet à des hommes dont les systèmes à des degrés divers nuisent à la prospérité générale? Quel prétexte nous excusera de renoncer à l'obligation que nous dicte notre conscience d'adorer au grand jour et de proclamer le Dieu véritable?

Fussiez-vous les maîtres, vous ne forceriez pas les incroyants à vous livrer des enfants qui leur appartiennent et dont la nature les a faits les éducateurs, serait-il moins révoltant qu'on vous arrachât ces petits êtres auxquels vous êtes tenus de transmettre vos convictions après leur avoir transmis votre vie et votre sang, et qu'on les nourrit dans des principes que justement vous estimez funestes? Devant la contrainte qui tente de vous courber sous de pareils jougs, redressez-vous, unissez-vous pour obtenir ce qu'il ne vous est pas permis d'abdiquer, et par tous les moyens que la justice approuve, sachez pour votre foi exiger des États sceptiques, des législateurs athées au moins la pleine liberté et l'absolu respect que l'Église accorde à l'infidélité.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

ATTITUDE DE L'ÉGLISE
VIS-A-VIS DES HÉRÉTIQUES

SOMMAIRE

L'Eglise a sur les hérétiques des droits qu'elle n'a pas sur les autres infidèles. Il ne s'agit pas ici des hérétiques nés et vivant dans l'erreur sans qu'il y ait de leur faute, il s'agit de ceux, qui par un péché personnel, ont rompu avec la foi.

Quelle a été l'attitude de l'Eglise vis-à-vis de ces hommes?

Dans ses rapports avec eux, l'Eglise a-t-elle outrepassé ses droits? p. 145-146.

I

1. L'Eglise use d'abord de miséricorde avec les hérétiques. Démarches qu'elle fait ou qu'elle autorise pour les ramener. Pardon qu'elle leur accorde s'ils se repentent. Avertissements généraux qu'elle leur donne, s'ils persévèrent dans le mensonge, p. 146-148.

2. Elle use ensuite de justice et frappe les dissidents de peines spirituelles après les avoir sommés plusieurs fois de se convertir. Diverses mesures employées contre l'hérétique : privation des sacrements et de la juridiction, excommunication, censure, etc. Comment l'Eglise mêle la miséricorde à ces rigueurs, et comment elle veille sur la brebis égarée. D'ordinaire, elle ne va pas plus loin dans ses châtements, p. 148-150.

3. Cependant, à diverses reprises, elle a permis aux Etats chrétiens de réprimer les hérétiques par des peines temporelles, sans jamais prononcer elle-même des sentences de mort, sans jamais verser le sang, p. 151.

a) Quels qu'aient été les faits qu'on nous reproche à ce sujet, faits que nous réprouvons quand ils ont été abusifs, il ne convient pas aux juifs, aux protestants, aux révolutionnaires, aux législateurs du temps présent d'accuser trop haut nos pères. Les partis et les sociétés auxquels sont imputables les cruautés des juifs à l'égard des chrétiens, les meurtres d'enfants, les rigueurs des protestants à Genève, en Irlande, les souffrances de la Pologne et les lois de fer du Kulturkampf, les abominations de la Terreur et de la Commune, l'injustice et

la dureté de certaines législations actuelles, n'ont guère le droit de nous reprocher des excès que nous condamnons et qui viennent non de nos principes, mais d'une mauvaise application de ces principes, p. 152-153.

b) Ces excès sont moins nombreux et moins graves qu'on ne le prétend. Trois griefs contre l'Inquisition. Premier grief : le prévenu aurait été sans garantie et sans défense. Injustice de cette première accusation. Extraordinaires précautions que prenait l'Eglise en vue de protéger le prévenu, p. 154. Second grief : L'Inquisition aurait sans cesse appliqué aux hérétiques des peines atroces. Réponse : l'Inquisition a été le plus doux des tribunaux du temps. D'ordinaire elle n'infligeait que des pénitences canoniques. Quand elle prononçait des sentences plus sévères, très souvent elle les atténuait dans l'exécution, p. 155. Troisième grief : l'Inquisition a condamné à mort des hérétiques sans nombre. Fausseté de cette nouvelle affirmation, nombre relativement très restreint des victimes, même dans le midi de la France; même en Espagne, p. 156. Qu'étaient ces condamnés? En dehors de l'hérésie que l'Inquisition poursuivait en eux, ils étaient presque toujours des ennemis redoutables de l'ordre public, p. 156-158.

II

Dans la répression de l'hérésie, l'Eglise a-t-elle outrepassé ses droits?

1. L'Eglise a le droit de traiter les hérétiques avec miséricorde. Place de la miséricorde dans l'Evangile. Efficacité qu'a souvent l'indulgence au point de vue du bien public et du bien du coupable, sagesse qui consiste à s'abstenir parfois de toute répression, p. 158-159.

2. L'Eglise a le droit de punir les hérétiques de peines spirituelles. Elle affirme ce droit au Concile de Latran, par exemple, et elle affirme qu'elle ne le tient pas des princes. Ce droit découle de celui de régir : l'Eglise l'a reçu du Christ et des apôtres qui l'ont exercé avant elle. Impossibilité pour l'Eglise de gouverner les âmes sans punir au moins spirituellement les hérétiques. Nécessité de respecter son pouvoir spirituel, le seul auquel, aujourd'hui, elle demande des armes pour défendre le dépôt de la doctrine, p. 159-161.

3. A-t-elle le droit, en vertu de son pouvoir indirect sur les

choses temporelles, de faire appel aux états chrétiens en vue d'obtenir la répression des hérétiques par des peines temporelles qui peuvent aller jusqu'à la mort? Oui, et l'enseignement contraire entraîne une erreur, p. 162.

Preuves. a) Autorité de la pratique de l'Eglise parmi les chrétiens. Or l'Eglise a souvent permis aux princes de réprimer les hérétiques. Il est impossible de croire qu'elle se soit si longtemps trompée. Vanité de l'objection qu'on prétend tirer des procédés de l'Eglise primitive, p. 162-163.

b) L'Eglise a affirmé son droit de répression. Textes de Boniface VIII, du troisième Concile de Latran, de Léon X, de Pie IX, de Léon XIII, p. 164.

c) On s'élève contre cette thèse au nom de l'Évangile, au nom des traditions primitives et des saints Pères, au nom des maximes de liberté qui régissent notre temps. L'Évangile ne contient rien qui contredise notre thèse. Rigueurs de Jésus contre les faux docteurs, les vendeurs chassés du temple, le figuier stérile, sens de la parabole du bon grain et de l'ivraie. Nécessité de prendre le Christ tout entier, p. 165-167. Enseignement des Saints Pères, saint Martin, saint Ambroise, saint Jean-Chrysostôme, saint François-de-Sales. Accord en cette matière des peuples païens et des peuples chrétiens. La lutte *pro aris et focis*, p. 168. Valeur de l'objection tirée des principes de liberté moderne. Existence du délit d'opinion dans notre société. Gravité de ce délit. Répression de ce délit. L'Eglise ne fait qu'adopter les maximes mises en pratique par les autres sociétés, p. 169-170.

d) Dans la répression des hérétiques, l'Eglise n'a pas pour but de les forcer à croire, mais de protéger ses fidèles contre l'erreur, p. 170.

Devoir des chrétiens d'étudier les faits, non auprès des hommes aveuglés par leurs préjugés, mais auprès des historiens sincères. On trouvera dans cette étude la justification de la conduite de l'Eglise. Devoir pour les chrétiens de réfléchir en partant des principes. Cette réflexion leur montrera que la foi étant le principe de la vie éternelle, l'Eglise a le droit de la défendre, tout en restant libre d'user de son pouvoir, p. 171-172.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

ATTITUDE DE L'ÉGLISE VIS-A-VIS DES HÉRÉTIQUES

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (1),
MESSIEURS,

L'Église ne traite pas les hérétiques comme les autres infidèles. Elle a sur eux des droits qu'elle n'a pas sur les juifs, sur les musulmans, sur les païens, et qu'elle exerce avec une liberté et une discrétion qu'inspire la sollicitude du bien général. Encore convient-il de distinguer plusieurs sortes d'hérétiques et de leur appliquer des principes qui varient avec la diversité de leur situation religieuse. Parmi eux les uns sont nés, ont grandi, ont reçu leur formation dans une secte qu'ils considèrent de bonne foi comme la véritable société du Christ; ils se trompent sans le savoir. Leur erreur est involontaire, exempte de

(1) S. E. Mgr le cardinal Amette, archevêque de Paris

toute faute. J'estime qu'ils échappent à la juridiction de l'Église, qu'ils ne doivent pas être inquiétés pour leurs croyances : dans cette conférence nous en ferons abstraction. D'autres sont dans un cas tout différent. Ils se sont séparés sciemment de l'unité par une révolte personnelle, délibérée, opiniâtre. Leur culpabilité est certaine du jour où ils se sont affranchis de l'autorité légitime à laquelle ils avaient promis et juré obéissance. Ce sont des sujets en état de rébellion. Tels Luther, Calvin, Henry VIII et, près de nous, plusieurs dont je tairai les noms.

Vis-à-vis d'eux quelle a été la conduite de l'Église durant le cours de l'histoire ? Dans ses rapports avec eux a-t-elle outrepassé son droit ?

Voilà les deux questions que je pose à vos esprits. en vous demandant d'écouter mon enseignement avec le sang-froid et l'impartialité que réclame l'examen d'un problème aussi difficile et aussi brûlant.

I

En réalité, l'Église a toujours commencé par user de miséricorde avec les hérétiques qu'elle voulait ramener à la foi. Ménageant leur amour-propre, leur susceptibilité, leur réputation, elle les prévient d'abord secrètement et maternellement, elle les invite sur un ton doux, persuasif, attristé à renier l'erreur et à revenir au vrai. Écoutent-ils ses avertissements, se rendent-ils à ses prières ? Elle les

accueille avec une joie émue, avec une tendresse d'autant plus vive qu'elle avait plus tremblé de les perdre. S'entêtent-ils dans leur idée fatale ? Elle les entoure d'amis, du dévouement et de l'affection desquels ils ne peuvent douter, elle emploie pour les fléchir les voix qui leur sont le plus chères. Que de démarches elle autorise, elle encourage, dans le désir de faire rentrer au bercail les brebis égarées ! Par les docteurs qu'elle leur adresse, elle essaie d'éclairer leur esprit ; par les âmes d'élite qu'elle leur envoie, elle tente de toucher leur cœur. Si, après un moment d'obstination, l'hérétique s'incline et se rétracte, l'Église pardonne et oublie le passé. S'il persiste dans son opinion sans pourtant la propager, l'Église souvent se tait, craignant de l'exaspérer par des coups prématurés, de causer le scandale en augmentant la publicité. Mais parfois le rebelle répand son mensonge et s'efforce tantôt sournoisement, tantôt ouvertement, de trouver des adeptes, de séduire les âmes simples ou curieuses de nouveauté, de substituer sa pensée à celle de la foi. Alors, l'autorité religieuse par ses conciles, par ses pontifes, rappelle la vérité révélée que les fidèles doivent croire, s'abstenant presque toujours de dénoncer les révoltés par leur nom, espérant qu'un enseignement solennel où ils verront la condamnation de leurs systèmes les convertira. Hélas ! ces mesures de mansuétude qui éclairaient les esprits sincères ne triomphent pas toujours

des consciences que l'orgueil a dévoyées. Loin de se soumettre, certains hérétiques, oubliant toute modération, se raidissent avec insolence devant le pouvoir intellectuel et infaillible dont ils sont les sujets, défendent leurs erreurs avec obstination, les propagent avec acharnement, sèment partout le doute, la défiance, la division et cherchent parmi les fidèles des complices pour les associer à leur triste fortune (1).

Devant cette aggravation du mal, l'Église agit. Elle prévient officiellement les dissidents, elle proscriit leurs livres, elle défend de les lire, de les retenir, de les vendre, de les imprimer, elle en déclare les pages contraires à l'Écriture, à la Tradition, à la vérité que le Sauveur nous a révélée, et progressivement elle presse, elle somme deux fois, trois fois, dix fois, leurs auteurs de reconnaître son autorité et d'abjurer leurs idées. Peine perdue ! L'hérétique de profession se montre chaque jour plus impudent et plus tenace dans ses affirmations, qui deviennent un danger d'autant plus réel que le délinquant parfois se recommande par l'autorité de sa science, par les mérites de son passé, par la dignité de sa vie privée. Pour lui enlever le prestige dont il jouit au grand détriment de la foi, l'Église le frappe de peines spirituelles. Elle éloigne le laïque de ce banquet où il puisait la force et la consolation, de ce tribunal de la miséricorde où il retrouvait l'innocence avec le pardon de ses fautes,

(1) *ADD. N. 1*, p. 344.

de ce temple où il avait été baptisé et où il avait prié; elle prive le prêtre de ses dignités, elle lui interdit de monter à cet autel, témoin de ses premières joies sacerdotales, dans cette chaire d'où tombait la parole populaire, savante, pieuse, qui se répandait comme une lumière au milieu des ténèbres, comme un baume sur les douleurs, comme une force dans l'infirmité, qui convertissait les impies, soutenait les faibles, excitait les justes; elle ne lui permet plus d'entrer dans ce confessionnal où, ministre de bonté, il guérissait les misères du cœur, de se présenter au chevet des agonisants où il avait le bonheur de rassurer les chrétiens anxieux et d'amortir pour eux le formidable coup du trépas. L'hérétique a trahi et déchiré la société religieuse, la société religieuse le bannit de son sein comme un homme dont on doit fuir la conversation, la table, la compagnie. Elle ne veut même pas, s'il meurt impénitent, qu'il ait l'honneur des funérailles réservées à ceux qui s'endorment dans la paix du Seigneur, ni qu'il repose dans les champs où les cendres des saints attendent la résurrection. Est-ce donc que cette mère soit devenue soudain implacable et se désintéresse absolument de l'enfant qu'elle a conçu et bercé? Oh! non, messieurs, ces mesures rigoureuses sont destinées à défendre ses autres fils contre la contagion du mensonge, à faire comprendre au coupable la gravité de sa faute. De loin elle veille sur la brebis perdue, elle épie les moindres signes de regret et de retour, elle désigne

des serviteurs sûrs qu'elle charge d'entretenir en secret des rapports d'intelligence et de cœur avec le malheureux; surtout lorsque pour lui la dernière heure approche, elle lui tend les bras, elle s'inquiète, elle s'émeut et sa joie est d'absoudre à cette extrémité celui qui manifeste un véritable repentir. Mais pour punir son péché et en empêcher le scandale, elle le frappe, comme malgré elle, des censures spirituelles que nous nommons la suspension, l'interdit, l'excommunication, elle le retranche de la communauté visible qu'elle forme et lui en refuse les avantages aussi longtemps qu'il n'abjure pas son erreur.

La plupart du temps, au cours des âges, ses rigueurs n'ont pas dépassé cet ensemble de mesures de sécurité prises en vue de convertir l'hérétique et de sauver les intérêts de la foi. Aujourd'hui surtout dans les États les plus croyants, elle ne demande pas aux pouvoirs établis d'user du glaive pour mettre les ennemis de sa doctrine dans l'impossibilité de tromper l'opinion, de troubler les esprits, de lui arracher ses enfants. Elle ne reconnaît pas à l'erreur les mêmes droits qu'à la vérité, mais elle se contente des châtimens dont nous avons parlé pour combattre la première et défendre la seconde.

Cependant il n'en a pas toujours été ainsi : à diverses reprises et durant plusieurs siècles, l'Église, sans jamais porter elle-même une sentence de mort, sans

jamais verser elle-même le sang, a livré les hérétiques obstinés au bras séculier et aux princes chrétiens qui employaient contre eux les armes dont ils se servent pour châtier les autres criminels. Elle a établi des tribunaux chargés de rechercher les Albigeois et leurs pareils, d'instruire leurs causes, de juger de leurs idées et, quand ils y persistaient, de les abandonner aux coups de la justice laïque. Je ne m'attarderai pas à vous prouver l'authenticité de ce fait historique que nul ne saurait nier sans puérilité.

Que la politique plus d'une fois se soit servie de ces tribunaux pour exercer ses vengeances, pour réduire à l'impuissance ses adversaires, que les magistrats appelés à se prononcer en matière de foi se soient trompés, soient devenus les instruments des partis ou des princes, par ambition comme Pierre Cauchon, par lâcheté comme Jean Lemaitre, qu'ils aient cédé à l'esprit de fanatisme, de jalousie, de rancune, de cupidité; que de ce fait des innocents aient souffert, je n'essaierai pas de le contester. L'Église est obligée pour appliquer sa législation de recourir à des hommes. Il en est parmi ces hommes qui, sujets à des faiblesses, à des passions, abusent de leur autorité, tombent dans l'injustice, dans la cruauté; il ne dépend pas de l'Église de les rendre impeccables. Quels qu'aient été ces excès, nous les réprouvons avec la dernière énergie, et nous dénonçons leurs auteurs à l'indignation universelle.

Mais d'abord, et sans vouloir tirer de cette réponse autre chose qu'une invite à plus de sang-froid et de modération, nous devons faire remarquer aux juifs, aux protestants, aux fils de la Révolution, aux législateurs du temps présent qu'il ne leur convient vraiment pas d'élever trop haut la voix contre les abus de la répression religieuse. Les plus oublieux parmi nous des principes de douceur et d'humanité n'ont pas le monopole du fanatisme. Que de fois les juifs, maîtres de l'influence, n'ont-ils pas traité les chrétiens avec une dureté sans égale? Est-il sûr qu'ils n'aient jamais commis ces meurtres d'enfants dont le soupçon les a rendus si odieux dans le passé? Genève n'a-t-elle pas plié sous un joug insupportable? L'Irlande ne porte-t-elle pas encore toutes vives les plaies que l'intolérance a ouvertes dans son cœur? La Pologne ne souffre-t-elle pas toujours, et plus que je ne saurais le dire, de mesures iniques contre lesquelles je ne puis m'empêcher de protester? Y a-t-il si longtemps que les prisons du Kulturkampf se sont fermées et que le chancelier de fer a mitigé ses lois? La Terreur n'a-t-elle pas, en quelques années, immolé des victimes sans nombre, les victimes les plus nobles et les plus pures? Qu'étaient les bûchers et les sacrifices de l'Inquisition auprès des brasiers et des hécatombes de la Commune? Les avocats de la tolérance, qui parlent tant de la liberté de penser, n'ont-ils pas dépouillé, poursuivi, jeté hors du

droit commun plus de cent mille créatures aussi bienfaisantes, aussi dévouées qu'héroïques? Les disciples de Luther et de Calvin, les admirateurs d'Henry VIII, ceux qui ont élevé des statues à Robespierre, à Marat, à Danton sont étonnamment sévères quand il s'agit des nôtres, étrangement indulgents quand il s'agit des leurs. En rappelant des crimes on ne justifie pas d'autres crimes, mais les sociétés coupables de tant de défaillances n'ont aucun titre pour nous reprocher des fautes que nous sommes les premiers à flétrir et à déplorer; elles en ont d'autant moins qu'elles considèrent l'Église comme une œuvre purement humaine, à laquelle elles n'ont pas le droit de demander la perfection qu'elles ne demandent pas aux autres institutions; elles en ont d'autant moins que les faits dont elles se plaignent si bruyamment viennent des individus qui ont mal appliqué les principes reconnus parmi nous et non de ces principes mêmes (1).

D'ailleurs, les mandataires de l'Église qui l'ont compromise sont infiniment moins nombreux qu'on ne le prétend, leurs actes infiniment moins graves qu'on ne le raconte. Contre l'Inquisition, en cette matière la plus décriée de toutes les institutions, on porte trois accusations principales: la première, d'avoir laissé les prévenus sans défense et sans ga-

(1) App. N. 2-3, p. 345.

rantie ; la seconde, d'avoir appliqué aux condamnés des peines atroces ; la troisième, de s'être joué de leur vie et d'avoir multiplié avec une légèreté inexcusable les exécutions capitales. Qu'en est-il de ces griefs ?

En ce qui concerne les accusés, on ne leur infligeait pas la prison préventive, pratique qui, malgré les protestations des jurisconsultes, n'a pas disparu de nos mœurs judiciaires. Durant le procès, ils étaient assistés d'un défenseur et d'un procureur, ils pouvaient écarter les dépositions de leurs ennemis personnels, convoquer jusqu'au dernier les témoins à décharge, récuser l'Inquisiteur lui-même, en appeler à Rome de tout acte qui prêtait à la critique et de la sentence définitive. Or, la clémence de Rome était connue de tous, et l'on savait qu'en s'en remettant à elle on était sûr de voir examiner la cause avec une parfaite sérénité, d'obtenir des jugements bénins et de faciles acquittements. Des assesseurs pris parmi les dignitaires ecclésiastiques, parmi les avocats et les jurisconsultes siégeaient auprès du juge. Leur nombre allait parfois jusqu'à vingt-cinq, trente et cinquante. Ces hommes, qui devaient se signaler par leur probité, leur désintéressement, leur science du droit formaient un véritable *jury*, institution qui n'apparaît en France qu'à la Révolution. Le moindre vice de forme entraînait la nullité du jugement au profit du con-

(1) JEAN GUIRAUD. *Histoire partielle et histoire vraie*, I, p. 298

damné. Tels étaient les droits du prévenu, telles les garanties que lui offraient la composition du tribunal et la procédure.

Quand certains adversaires rappellent l'Inquisition, ils ne parlent que de « peines atroces, de torture, d'emmurement perpétuel, de mort par le bûcher ». « Les documents, dit un savant écrivain, donnent encore d'éclatants démentis à ces exagérations dictées par le parti pris » (1). La vérité est que l'Inquisition fut sans comparaison le plus doux des tribunaux de cette époque. La question, en usage dans toutes les juridictions, excepté dans la juridiction ecclésiastique, n'y fut appliquée que très rarement et avec de grands ménagements. La plupart du temps, les pénitences canoniques, les œuvres pies comme la visite ou la construction d'un sanctuaire, les pèlerinages, l'offrande d'un cierge, le départ pour la croisade étaient les seuls châtiments infligés par ce tribunal si calomnié. Quelquefois sans doute on prononçait contre les hérétiques des sentences qui aboutissaient à des châtiments plus graves, mais souvent ces sanctions étaient en fait considérablement atténuées et même réduites à rien. Voilà pour la répression pénale (1).

Que bien des coupables aient expié leur erreur par le dernier supplice, l'histoire ne permet pas d'en douter. Cependant porter le nombre des condamna-

(1) App. N. 4, p. 346.

tions capitales à des chiffres fantastiques, affirmer que l'Espagne a vu en dix ans immoler un million de juifs, autant de Mores, que tout un peuple a été livré aux flammes, c'est céder à une passion qui dépasse toutes les bornes, se moquer cyniquement de la crédulité publique et de l'ignorance des enfants. L'Inquisition du Midi de la France, une des plus attaquées, n'a fait que très peu de victimes. Lea, un protestant froidement hostile à l'Église, ne craint pas d'écrire : « Si les documents n'avaient pas été détruits, on serait surpris de rencontrer si peu d'hérétiques livrés au feu » (1). De plus en plus les critiques sérieux, les historiens honnêtes réduisent le nombre des personnes immolées par l'Inquisition espagnole. D'après des témoignages récents et dignes de foi, on pourrait dire que 4.000 individus seulement auraient péri en 350 ans.

Et d'ordinaire, qu'étaient ces individus? Des hommes qui non seulement attentaient au principe vital de la société chrétienne en enseignant les doctrines les plus monstrueuses et les plus contraires à la foi, mais qui menaçaient la sécurité des peuples; des Cathares, des Albigeois qui déclaraient la guerre à la famille, à la propriété, à la patrie, qui prêchaient un ascétisme barbare et l'abolition du mariage, qui regardaient la maternité comme une honte, la génération comme

(1) Cité par M. le chanoine LANDRIEUX, *l'Inquisition*, p. 143.

l'œuvre de Satan, et se vouaient ensuite à des orgies sans nom, qui, par la manie de l'*endura*, ont, d'après les historiens, conduit au suicide plus de malheureux que l'Inquisition n'a fait de victimes; qui fondaient des communautés infâmes où ils introduisaient leurs affolantes pratiques et leurs mœurs inavouables; des anarchistes qu'en effrayaient ni le meurtre, ni l'incendie des églises et des monastères, ni la sédition ouverte contre tout pouvoir légitime; des juifs et des mahométans qui, sous le voile d'une hypocrite conversion, cachaient leurs conspirations, leur haine et mettaient en danger l'unité nationale que l'Espagne, par exemple, avait reconquise au prix de tant d'efforts et de tant de sang; des malfaiteurs de la pire espèce, en un mot, qui de l'avis de tous combattaient en même temps avec une fureur inlassable la cause de l'orthodoxie et la cause de la civilisation : tels étaient habituellement les inoffensifs rêveurs, les innocents comédiens que Michelet nous peint sous des traits si intéressants, si sympathiques et sur lesquels il verse ses tendres larmes. Quelle société les eût tolérés (1)?

Cependant, je dois l'ajouter pour être loyal jusqu'au bout, si très fréquemment le pouvoir séculier, indépendamment de toute question religieuse, avait le droit de frapper l'hérétique comme un perturba-

(1) App. N. 5, p. 346.

teur du bien public et de l'ordre temporel, c'est l'ennemi de la foi que l'Église et l'Inquisition poursuivaient en lui, c'est lui qu'elles abandonnaient aux princes, après avoir essayé, par tous les moyens de persuasion, de lui épargner cette extrémité en le convertissant.

Voilà, messieurs, les faits tels qu'ils m'apparaissent dans leur ensemble, et tels que, me semble-t-il, l'histoire impartiale doit les raconter. L'Église du Christ tente longtemps de ramener les hérétiques par des procédés de miséricorde, ensuite, pour protéger la foi, elle les frappe de peines spirituelles, enfin à certaines époques elle permet au pouvoir civil de les condamner à des châtimens temporels qui parfois vont jusqu'au supplice capital. Examinons maintenant le droit.

II

Premièrement, il est manifeste que l'Église a le droit de traiter miséricordieusement des hommes égarés qu'elle considère comme des enfants. La miséricorde a trop de place dans l'Évangile pour que nous puissions l'en exclure. Je dirai même que si l'indulgence a chance de réussir, et elle réussit dans un grand nombre de cas et dans une multitude de circonstances, il nous est interdit d'employer la rigueur. En obtenant la rétractation du coupable

par la persuasion, l'Église sauve à la fois les intérêts d'une âme qui lui sera toujours chère, et l'intérêt public, elle obéit à ses instincts de douceur et aux principes de mansuétude qui dominant toute la vie de son Fondateur. Lorsque ces avances pacifiques se sont heurtées à un esprit obstiné dans son erreur, elle a le droit de se taire, de s'abstenir, si elle juge que le bien commun, suprême loi du gouvernement, n'exige pas de mesure répressive. Laissons aux puissances purement humaines la seule arme dont elles disposent, la justice, et bénissons la Providence qui dans le christianisme attache tant de prix au repentir, au pardon, et qui se réjouit infiniment plus de voir les pécheurs se convertir que de les voir souffrir et mourir. Ne demandons pas à l'Église, qui est une mère, de conduire toujours ses fils même insoumis avec la verge, de lancer ses foudres et ses anathèmes sans discernement contre des maux qu'elle guérira peut-être plus radicalement et plus sûrement, en agissant sur les esprits et sur les cœurs et en poussant la patience à ses dernières limites.

Ce qui est certain encore, c'est que l'Église a le pouvoir de réprimer et de punir de peines spirituelles, non pas les étrangers qui échappent à sa juridiction, mais ses sujets révoltés, non pas les infidèles qui n'ont jamais reconnu son autorité, mais les hérétiques qui manquent à leurs engage-

ments et trahissent la foi jurée. Elle affirme constamment son droit de sévir contre eux par des condamnations doctrinales, des censures, des excommunications. En 1102, au Concile de Latran, elle commande aux métropolitains de l'Occident de réprouver toute hérésie, et principalement celle qui, en troublant la chrétienté, déclare sans valeur les anathèmes prononcés contre les dissidents en matière de foi et sans caractère obligatoire les promesses du baptême (1). Elle proclame qu'elle ne tient pas cette puissance de coercition de l'empereur ou des majestés humaines, mais d'elle-même et de Dieu, que ses jugements font loi indépendamment de l'approbation des princes ou des peuples (2). Ce droit de punir découle de son droit de régir, elle le tient positivement du Christ qui le lui a confié après l'avoir lui-même exercé, des apôtres qui, ne doutant point qu'ils le possédassent, l'ont appliqué de leur temps aux ennemis intérieurs de l'orthodoxie et ont ordonné à leurs disciples de cesser tout commerce avec l'hérétique endurci (3). Que vaudraient d'ailleurs des décrets qui n'auraient aucune sanction? Quelle force garderaient des sentences dont les violateurs seraient à l'abri de tous les coups? Comment l'Église pourrait-elle même promulguer la vérité, contredire le men-

(1) DENZINGER-BANNWART, 357.

(2) DENZINGER-BANNWART, 591, 610, 645, 681, 763, 1440, 1546.

(3) TITE, III, 10.

songe? Comment enseigner, en effet, un dogme sans proscrire l'opinion contraire et comment proscrire cette opinion sans atteindre ceux qui en sont les partisans et les propagateurs? Autant dire qu'il lui serait interdit d'expliquer l'Évangile, d'interpréter le texte sacré, puisque l'explication vraie, l'interprétation vraie excluent l'explication fautive, l'interprétation fautive de l'hérétique. Autant dire qu'elle a perdu jusqu'à la faculté d'indiquer à ses ouailles les pâturages sains et de les mettre en défiance contre les plantes vénéneuses cultivées par les adversaires de la vérité. Donc, messieurs, en proscrivant les livres, en frappant les personnes des hérétiques, elle use d'un droit. Soyez sûrs qu'elle ne le fait pas au hasard, sans examen, sans prudence, sans égard pour les personnes. Laissons-la user du seul pouvoir auquel aujourd'hui elle demande des armes pour défendre son dépôt sacré; ne l'accusons pas, quand elle pourvoit au salut de son troupeau, de céder à l'intrigue, à la passion, ce serait blesser son autorité, en rendre l'exercice plus difficile et offenser le Christ qui confie à son Épouse le soin de conduire les âmes par la lumière pure de la Révélation à la lumière pleine de la vision. La tâche de nos chefs est dure; malheur à qui, par esprit de parti et de dénigrement, jettera le discrédit sur leurs actes et rendra plus épineuse encore l'œuvre d'évangélisation qu'ils dirigent de leur mieux en s'inspirant de la grâce qu'ils ont reçue et

en ne frappant les individus qu'à contre-cœur, par devoir et par souci du bien (1)!

L'Église a-t-elle au moins le droit, en vertu de son pouvoir indirect sur les choses temporelles, de faire appel aux États chrétiens en vue d'obtenir la répression des hérétiques par des peines qui peuvent aller jusqu'à la mort? Je le pense, messieurs, en ajoutant qu'elle est libre, quand elle le juge meilleur, de ne point se servir de ce droit, qu'elle n'a point l'intention de rétablir des institutions qui, dans des siècles où l'unité de la pensée religieuse a été brisée, nuiraient plus à la foi qu'elles ne la serviraient. Je le pense en m'appuyant d'abord sur la pratique, puis sur l'enseignement de l'Église même, et je suis convaincu qu'aucun catholique ne professera l'idée contraire sans errer gravement (2).

La pratique de l'Église doit jouir parmi nous de la plus grande autorité; pour régler nos idées, il faut la consulter plus que saint Augustin, plus que saint Grégoire, plus que tous les maîtres de la doctrine. Ainsi s'exprime en substance saint Thomas dans l'article où il interdit de baptiser les enfants des infidèles malgré les parents (3). Or l'Église, de

(1) App. N. 6, p. 347.

(2) App. N. 7, p. 348.

(3) II^a II^æ, q. x, art. 12.

fait, a permis aux pouvoirs chrétiens de réprimer les hérétiques et de les mettre, en leur infligeant des peines temporelles, hors d'état de nuire. Qui pourrait admettre qu'elle a erré pendant si longtemps sur une question si capitale ? On me dira qu'à ses débuts elle ne réclama pas le secours de la force pour la défense de la foi. Sans doute, mais elle ne réclama pas non plus, au temps où elle vivait dans les catacombes, la liberté du culte extérieur ni la liberté de posséder. En concluez-vous qu'elle n'avait pas droit à cette double liberté ? Pour exercer un droit, il faut le pouvoir, et pour l'exercer légitimement, il faut que l'usage de ce pouvoir n'entraîne pas plus d'inconvénients que d'avantages.

Mais l'Église n'a pas seulement permis en fait aux États chrétiens d'appliquer aux hérétiques des peines temporelles, elle a affirmé son droit de le leur demander. Ici nous sommes liés par des enseignements qui me paraissent ne laisser place à aucun doute. Qu'il me suffise d'en citer quelques-uns dont personne ne saurait contester l'autorité. Boniface VIII dit dans la Bulle *Unam sanctam* : « Le glaive matériel des rois et des soldats doit être mis au service de l'Église et obéir au signal du prêtre », ce qui signifie que la puissance séculière doit accorder le concours de la force dont elle dispose à la puissance spirituelle qui l'exige ou le requiert.

Avant lui le troisième Concile de Latran disait :

« Comme l'enseigne le bienheureux Léon, la discipline de l'Église, contente du jugement rendu par le prêtre, ne connaît pas les pénalités sanglantes. Elle est cependant aidée par les lois des princes catholiques, de sorte que souvent les hommes vont chercher des remèdes salutaires dans la crainte des supplices dont leur corps est menacé » (1). Après lui, les Pères de Constance condamnent l'opinion de Jean Huss qui refuse à l'Église le droit de livrer à la juridiction séculière l'hérétique révolté contre l'autorité religieuse (2). Plus tard Léon X, dans un acte qui compte parmi les plus solennellement infaillibles du Magistère Apostolique, réproouve cette proposition de Luther : « Faire brûler les hérétiques est contraire à la volonté du Saint-Esprit » (3). Le moins que l'on puisse induire de ces textes, c'est que l'Église en certains cas peut légitimement invoquer la puissance civile pour défendre la foi contre l'action des hérétiques et que l'application de la peine de mort à ceux-ci n'est pas toujours injustifiable. Les Pontifes de notre temps ont maintenu ces affirmations. Pie IX, dans son Encyclique *Quantà curâ*, s'élève contre les hommes au dire de qui « le meilleur gouvernement est celui où l'on refuse au pouvoir le droit de réprimer par des pénalités les violateurs de la religion catholique ». Léon XIII

(1) DENZINGER-BANWART, 401. .

(2) *Ibid.*, 640.

(3) *Ibid.*, 773.

enseigne dans l'Encyclique *Immortale Dei* le grave devoir qu'ont et qu'auront toujours les chefs de la cité temporelle de reconnaître à l'unique et véritable Église un privilège social et de lui assurer l'assistance et la protection des lois humaines.

Il ne peut donc y avoir de doute : les États chrétiens peuvent prêter main-forte à l'Église pour maintenir l'unité parmi les fidèles et défendre efficacement la cause de l'orthodoxie, l'Église a le droit de les y obliger lorsque le bien des âmes l'exige. Affirmer le contraire serait, de l'avis des docteurs compétents, tomber dans une erreur inconciliable avec la saine doctrine catholique. Tel est le droit.

De divers côtés on s'élève contre cet enseignement au nom de l'Évangile, au nom des traditions primitives du christianisme et des Saints Pères, au nom des maximes de liberté qui régissent notre temps et qui régissent aussi la vie de la foi. Remarquez-le d'abord, ceux qui témoignent tant d'indignation contre la prétention de l'Église au droit de frapper au moins indirectement les hérétiques de pénalités physiques, ont bien du mal à reconnaître à cette même Église le droit pratique d'infliger aux hétérodoxes des peines spirituelles. Plusieurs tendent, sous un prétexte ou sous un autre, par des voies plus ou moins franches, plus ou moins détournées, à réclamer contre les sentences

doctrinales, contre les censures des évêques, des papes, et à en méconnaître l'autorité. Aussi convient-il de se défier des raisons qu'ils invoquent lorsqu'ils traitent du pouvoir coercitif en général.

L'Évangile, messieurs, ne renferme rien qui contredise notre thèse. Il est vrai, notre religion est une religion de douceur, mais c'est aussi une religion de sagesse. Comme à tout être, il est permis à l'Église, surtout quand on s'attaque à son principe vital, de se défendre par les moyens équitables qu'emploient les autres sociétés, de laisser sacrifier quelques individus malfaisants pour sauver la multitude qui lui a été confiée. Or, l'hérétique détruit la foi qui est la base de l'ordre chrétien, il la détruit dans ses frères après l'avoir détruite en lui : son crime, beaucoup plus grave que les autres fautes contre la loi, ruine dans son fondement le royaume de Dieu.

Si, pour l'arrêter dans cette œuvre de destruction, il est nécessaire de recourir à la force, quelle raison invoquera-t-on pour refuser à l'Église le droit d'y recourir? L'intérêt engagé est mille fois plus capital, puisqu'il s'agit d'un intérêt éternel, que les intérêts éphémères des individus ou des peuples auxquels chaque jour on sacrifie des libertés et des vies, sans que personne de nous s'insurge ou s'indigne. Il est vrai, Jésus s'est montré d'une mansuétude inlassable, il n'a point achevé le roseau brisé, ni foulé aux pieds la mèche encore

fumante, je ne l'oublie pas, l'Église ne l'a jamais oublié. Mais le miséricordieux Sauveur qui nous apparaît sous la figure de l'agneau se souvient aussi, quand il le faut, qu'il est le lion de Juda. Il a su sévir contre les hommes qui se sont servis de leur science et de leur prestige pour égarer les âmes simples. Il a fulminé contre la secte intellectuelle des Pharisiens des anathèmes si durs que Renan le lui reproche et s'en scandalise (1). Deux fois, il a chassé du temple, avec un fouet, les trafiquants, après avoir lui-même renversé leurs tables et leurs chaises. D'un mot de malédiction, il a desséché le figuier stérile. S'il veut qu'on laisse pousser l'ivraie semée par l'ennemi dans le champ du père de famille, de peur qu'en la déracinant on arrache le bon grain, il ne défend pas, quand on le peut sans inconvénient d'extirper l'ivraie qui menace de l'étouffer : ce serait aller contre le sens commun. Il faut prendre le Christ tout entier. En lui la miséricorde et la justice collaborent. Le meilleur moyen de le connaître tel qu'il est, c'est d'écouter les interprétations que la vie et le droit de l'Église nous donnent de l'Évangile (2).

Qu'on ne vienne pas, pour infirmer la thèse du pouvoir coercitif, arguer des traditions primitives du christianisme et prétendre qu'elle est empruntée

(1) *Vie de Jésus*, c. XXI.

(2) App. N. 8, p. 350.

aux codes païens. La vérité, c'est que des hommes comme saint Martin, comme saint Ambroise, comme saint Jean-Chrysostôme se sont élevés contre certaines procédures inqualifiables employées dans la répression de l'hérésie, et non contre le principe même de la répression. La vérité, c'est que saint François de Sales, type achevé de mansuétude, de charité et dont on invoque le nom si respecté, fait appel en diverses circonstances à la force des lois humaines pour combattre les hérétiques et détruire le foyer de leur propagande malsaine (1). La vérité, c'est que les peuples païens et les peuples chrétiens ont obéi à une loi de la raison quand ils ont considéré la religion comme le bien suprême, comme le fondement des États, quand ils ont ordonné de punir les poètes sacrilèges, les philosophes impies, les « athées violents, rusés, artificieux, corrupteurs » comme de grands criminels, les ennemis de la divinité comme les ennemis de l'humanité, quand ils ont lutté de toutes leurs forces *pro aris et focis*, pour leurs autels d'abord, pour leurs foyers ensuite. La vérité est que la même sagesse inspire Lycurgue et Solon, Platon et Plutarque, le droit chrétien et le droit païen, avec la différence que le droit chrétien donne à la miséricorde, à la charité, à la per-

(1) Cf. *Études religieuses*, 5 oct. et 20 déc. 1911. YVES DE LA BRIÈRE, L'emploi de la force au service de la Religion. — App. N. 9, p. 350.

suasion une place prépondérante que ne lui donne pas le droit païen (1).

Enfin, messieurs, on répète que l'esprit de liberté qui préside aujourd'hui à la création des lois a supprimé le délit d'opinion (2).

Si cela était vrai, je ne serais pas encore convaincu : tout n'est pas juste dans le droit contemporain. Je continuerais à penser que le délit d'opinion est parfois plus criminel que les délits de fait, que les écrivains, les philosophes, les politiciens qui par la presse, par la parole poussent au vol, à l'assassinat sans jamais d'ailleurs se risquer dans l'action, sont plus coupables que les ouvriers entraînés par eux dans le crime. Mais il s'en faut que le délit d'opinion ait été effacé de nos codes. Combien d'idées dont aucun gouvernement ne supporte, dont aucun gouvernement ne peut supporter la diffusion ? Combien d'idées contre lesquelles les peuples d'aujourd'hui comme ceux d'hier se soulèvent instinctivement et qu'ils demandent au pouvoir d'étouffer, parce qu'elles menacent la sécurité publique ? Le bon sens, plus fort et plus infailible que la spéculation, montre à tous dans certains apôtres de l'immoralité, du communisme, de l'anarchie, les adversaires les plus dangereux de la société, et l'on est bien obligé de les réprimer. N'y a-t-il pas même des

(1) App. N. 10, p. 351.

(2) App. N. 11, p. 351.

mesures d'exception contre toute une catégorie de citoyens qui ne peuvent enseigner, ni introduire leurs livres dans nos écoles officielles? Que poursuit-on dans ces hommes sinon une doctrine, et quelle doctrine? Celle qui prêche à l'individu l'amour dévoué de son semblable, à l'époux et à l'épouse la fidélité, aux enfants le respect de leurs parents, aux riches la justice et la charité, aux chefs le dévouement à leurs sujets, aux sujets l'obéissance volontaire à leurs chefs? Il est réellement étrange de soutenir après cela que le délit d'opinion n'est plus atteint par la justice vindicative de notre temps. Or l'Église voit dans l'hérésie voulue et agissante le délit d'opinion le plus pernicieux, un des crimes les plus graves dont ses sujets puissent se rendre coupables, un attentat contre la seule vérité qui puisse assurer l'avenir éternel des âmes : comment n'aurait-elle pas le droit de s'en remettre, lorsqu'elle le peut sans imprudence, au concours des pouvoirs qui lui proposent ou qui acceptent de réprimer un si grand mal?

Et si vous croyez que, en usant de la répression vis-à-vis des hérétiques, l'Église se contredit elle-même et essaie de leur imposer par force une foi qui essentiellement est affaire de liberté, je vous répondrai qu'en frappant des fils révoltés, l'Église n'a pas pour but de contraindre leur assentiment intérieur, mais de protéger ses autres enfants contre les ravages de l'erreur et contre la séduction de l'exemple. *Eccllesia*, dit saint Thomas, *non perse-*

quitur eos ut per violentiam inducantur ad credendum, sed ne alios corrumpant, et ne tantum peccatum inultum remaneat (1).

Messieurs, si vous voulez connaître la vérité sur les faits qui regardent la répression de l'hérésie, ne demandez pas vos informations à la fantaisie des poètes, aux assertions calomnieuses d'auteurs affranchis de tout scrupule et aveuglés par l'esprit d'impiété et de parti, aux tableaux fantastiques des peintres amoureux de contrastes violents et tragiques, aux scènes du théâtre, aux exhibitions des foires, aux préjugés enfin des hommes toujours prêts à s'attendrir sur le sort des scélérats et à oublier l'intérêt des honnêtes gens. Instruisez-vous auprès des historiens sincères qui, avec une patience dont on ne saurait trop les louer, savent nous montrer les institutions du passé sous leur véritable jour. Ils vous apprendront que, durant ses longs siècles de lutte, l'Église dans ses rapports avec ses sujets révoltés, les hérétiques, a toujours fait prédominer les principes de miséricorde, qu'elle ne s'est résignée qu'à la dernière extrémité et en vue de défendre la vie surnaturelle de son troupeau à user de rigueur, que ses mesures les plus sévères ont toujours été tempérées par ses instincts de douceur.

(1) IV Sentent., q. II, art. 3, ad 5^{um}. — App. N. 12, p. 351.

Ils vous apprendront que l'Église n'a jamais manqué de réprover les agressions injustes, les barbaries inutiles, en un mot, les excès commis en son nom, qu'elle n'a pas cessé de réprimander les individus ou les gouvernements qui, sous prétexte d'orthodoxie, se sont servis de la religion pour satisfaire leurs rancunes et désarmer leurs adversaires.

Sur le terrain des principes, plus vous réfléchirez, plus vous comprendrez que, la foi étant la racine de la vie éternelle, l'Église a le droit de la défendre, de frapper directement de peines spirituelles, indirectement de peines temporelles ceux qui, au mépris de leur baptême et de leurs serments, se perdent eux-mêmes et s'efforcent de perdre les autres. Mais lorsque cette puissance souverainement sage, « tenant compte, comme le dit Léon XIII, du lourd poids de l'infirmité humaine, ... n'interdira pas aux États chrétiens de tolérer certaines choses peu compatibles avec la vérité et la justice, afin d'éviter quelque plus grand mal et de sauver quelque plus grand bien » (1), vous ne l'accuserez pas de faiblesse, vous entrez au contraire dans son esprit, et tout en maintenant une doctrine qui garde toute son autorité, vous admirerez une conduite dont vous n'aurez jamais à rougir.

(1) *Libertas.*

SIXIÈME CONFÉRENCE

LE PÉCHÉ DE BLASPHEME

SOMMAIRE

Gravité du blasphème. Texte de saint Jean Chrysostôme.
Opinions des païens et des juifs.

En quoi consiste le blasphème?

Comment est-il opposé à la foi? p. 177-178.

I

Ce que l'on doit penser du juron vulgaire que nous avons l'habitude d'appeler blasphème.

Le blasphème est un outrage à l'honneur et à la souveraine bonté de Dieu, p. 179.

1. a) Tantôt il atteint Dieu directement, c'est-à-dire en lui-même, tantôt il l'atteint indirectement, c'est-à-dire dans ses œuvres, p. 179. b) Pour qu'il soit coupable, il faut qu'il soit volontaire. Il n'est pas pleinement volontaire s'il procède de l'ignorance ou d'un emportement non délibéré. Cependant, il n'est pas nécessaire que l'on ait l'intention formelle d'offenser Dieu, il suffit de consentir à des actes qui l'outragent, p. 180.

2. Le blasphème s'exprime de quatre façons. a) Par un *verbe intérieur*. Voix qui parfois s'élèvent en nous contre Dieu. Accusations, récriminations, colères secrètes de l'homme contre Dieu, etc., p. 181-182. b) Par le *langage*. Blasphèmes par les discours, par les invectives, par des sommations, par des allusions obscènes aux mystères, p. 182 c) Par la *plume*, attitude de la demi-science. Diverses formes sous lesquelles éclate le blasphème des écrivains, des poètes, des auteurs dramatiques, p. 183-184. d) Par le *geste*, par le *jeu de la physionomie*. Signification du geste, du plissement des lèvres, des sourires, etc. Comment ces mouvements peuvent contenir un blasphème, p. 185-186.

3. Le blasphémateur commet une *folie* et un *péché* : a) une *folie*, car ses traits se perdent sans pouvoir blesser le Tout-Puissant, car loin de diminuer ses maux, il les aggrave, loin d'échapper à la loi, il se livre à ses vengeances, p. 186; b) un *oéché*, car la malice de nos actes se mesure à la perversité de l'intention qui les inspire et non uniquement à leurs effets

Volonté du blasphémateur d'enlever à Dieu son honneur. Manifestation de cette volonté dans le drame de la Passion, p. 187.
 c) Gravité spéciale du blasphème contre le Saint-Esprit. En quoi il consiste et comment il est irrémissible, p. 188.

II

1. Saint Thomas range le blasphème parmi les péchés contre la foi. Raisons *a priori* du saint Docteur. Raisons *a posteriori* : Le blasphème contient toujours une fausseté contraire à la vérité chrétienne ; quand il est consommé, il renferme une haine qui blesse le sentiment pieux que le croyant éprouve pour les choses de la foi, p. 189-190.

1. Le blasphème doctrinal existe, ce n'est pas autre chose que l'expression de l'infidélité intérieure. a) Exemples de ce blasphème en Luther, dans les protestants, dans les pessimistes, dans les panthéistes, dans la presse brutalement ou sournoisement impie, dans les discours, p. 191-193. b) Il se présente sous forme d'affirmation, de négation, de comparaison, de doute, de jugement inachevé, de suppositions injurieuses à Dieu, autant de choses qui contiennent d'une manière ou d'une autre une fausseté et qui offensent la foi, p. 193-196.

2. Le blasphème consommé heurte la foi dans ce qu'elle a d'affectif. Il est consommé quand il unit la haine à l'erreur ; alors le coupable blesse la foi et parce qu'il contredit la vérité et parce qu'il la déteste. Exaspération de certains blasphémateurs contre Dieu : les juifs à la Passion, Voltaire, p. 196-197.

Horreur de l'homme religieux qui entend blasphémer. Rigueurs des législations contre les blasphémateurs. Devoir des chrétiens de ne jamais blasphémer, de proscrire le blasphème de leur maison, de l'expié en confessant leur foi, d'opposer au blasphème officiel et public la confession officielle et publique de la vérité, p. 197-199.

SIXIÈME CONFÉRENCE

LE PÉCHÉ DE BLASPHEME

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR (1),

MONSEIGNEUR (2).

MESSIEURS,

Le blasphème a toujours passé pour un des plus grands crimes dont l'homme puisse se rendre coupable. « Il n'y a rien de pire, dit saint Jean Chrysostôme, *blasphemiâ nihil pejus* (3) ». « La loi ancienne condamnait à mort les enfants qui maudissaient leur père ou leur mère. Que dirons-nous de ceux qui, connaissant la loi de grâce et de vérité, maudissent, non pas leur père ou leur mère, mais le Dieu de l'univers? Quel supplice, quel feu, quel ver immortel, quelles ténèbres, quelles chaînes, quel grincement de dents, quelles larmes suffiront à venger une pareille iniquité (4)? »

(1) S. E. Mgr le cardinal Amette, archevêque de Paris.

(2) Mgr Herscher.

(3) *Ad populum christianum*, hom. I, 11.

(4) *De Fato et Providentia*. Orat. II, princip.

« O homme, que fais-tu donc quand tu lances tes traits contre ton Bienfaiteur, contre ton Sauveur, contre Celui qui est ta Providence et qui pourvoit à tes besoins » (1)?

Les nations voient dans le blasphémateur l'être qui appelle sur la terre les fléaux les plus redoutables. Moïse ne voulait pas qu'Israël respirât le même air que le blasphémateur, dont il considérait l'haleine et le dernier soupir comme empoisonnés, comme capables de répandre dans l'atmosphère une influence de mort. Le peuple choisi, entendant insulter Jéhovah, tombait dans une douleur profonde comme aux heures des plus grandes calamités. Rabsacès, envoyé du roi d'Assyrie, ayant parlé du Seigneur avec mépris, Ezéchias et ses ministres déchirèrent leurs vêtements en signe de deuil, et le roi, accablé, s'écria : « Ce jour est un jour d'angoisse, de châtement et d'opprobre » (2).

Il n'est, Messieurs, pour expliquer cette émotion, que de savoir en quoi consiste le blasphème et comment il est opposé à la vertu de foi.

I

Nous avons l'habitude d'appeler blasphème le vulgaire juron que parmi nous tant d'hommes pro-

(1) *De Lazaro*, Concio III, 27.

(2) ISAÏE, XXXVI-XXXVII.

tèrent pour exprimer leur colère et leur impatience plus encore que leur irréligion. Il semble que la bonne éducation devrait suffire à nous empêcher de prononcer cette formule grossière, et si l'on ne comprend pas que la masse la répète avec tant de légèreté, on comprend moins encore que des officiers polis, que des chefs de famille l'emploient sans scrupule. Elle offense certainement la majesté divine. Cependant, à la considérer en elle-même, je ne suis pas sûr qu'elle contienne les éléments du blasphème. Si elle constitue ce péché, elle emprunte sa malice à l'intention impie de celui qui s'en sert et non au sens obvie qu'elle présente naturellement à l'esprit. Heureusement la multitude dans notre pays ne connaît pas les excès de langage usités chez d'autres peuples pour insulter la Divinité.

Le blasphème est un outrage à l'honneur et à la souveraine bonté de Dieu, un affront infligé au Père céleste. Tantôt il atteint directement le Très-Haut en s'attaquant immédiatement à son être, à sa nature, à sa personne, à ses perfections, aux mystères de sa vie intime. Tantôt il le blesse indirectement en l'injuriant dans ses œuvres, dans l'Incarnation de son Fils, dans les choses saintes et les personnes consacrées, dans les événements et l'existence dont on fait remonter jusqu'à lui les malheurs, dans

le monde enfin que l'on calomnie et que l'on maudit comme l'effet essentiellement méchant d'une puissance perverse.

Pour qu'il soit coupable, il faut évidemment qu'on ait conscience de l'injure qu'il renferme. Lorsqu'il procède d'une infidélité négative, d'une ignorance invincible, quand il est proféré par des hommes qui croient honorer Dieu en se raillant de réalités qu'ils regardent comme des chimères, et d'idées que sincèrement ils considèrent comme des erreurs, il n'entraîne pas de faute. De même, proportion gardée, sa gravité disparaît totalement ou en partie quand il échappe à une âme désemparée, mise hors d'elle-même par une passion furieuse, par une douleur trop vive qui lui ôte la possibilité d'agir librement. Il est des emportements subits et imprévus qui éclatent avant que nous ayons eu le temps et la faculté de nous contenir, il est des chagrins démesurés qui bouleversent le cœur à un tel point que nous perdons tout empire sur nous-mêmes. En ces états, la raison momentanément a cessé de commander, nous devenons ou complètement ou à peu près irresponsables d'actes, de paroles, de gestes, d'initiatives dont nous aurions eu horreur si nous étions restés maîtres de notre âme. Cependant, il n'est pas nécessaire pour blasphémer de vouloir insulter Dieu, de vouloir diminuer sa gloire, il suffit de consentir à des actes, à des démonstrations qui par nature offensent son infinie grandeur. N'essayons donc

pas de nous croire irréprochables sous prétexte que nous n'avions pas l'intention de porter atteinte à la majesté du Père céleste; si nous sommes tombés dans des excès que nous savions interdits par le respect dû aux choses saintes et à la Divinité, c'est assez pour que nous soyons rangés parmi les blasphémateurs et punis comme tels.

Le blasphème tend de lui-même à s'exprimer. Il s'exprime principalement de quatre façons : par un verbe intérieur, par le langage, par les écrits, par les gestes extérieurs.

Il s'exprime par un verbe intérieur, qui ouvre une plaie dans la conscience bien qu'il n'en franchisse pas les intimes limites : c'est le blasphème du cœur. L'homme vit surtout au dedans, c'est là que ses crimes ont leur source, là que sa malice se traduit en des phénomènes cachés, en des sentiments secrets dont les œuvres ne sont au dehors que la manifestation imparfaite. Que de voix en nous s'élèvent parfois contre Dieu, contre sa puissance, contre sa justice, contre sa bonté, contre sa Providence, contre sa loi, contre les obligations qu'il nous impose, contre les sanctions dont il nous menace! Nous rendons l'Être parfait responsable des maux qui remplissent le monde. Si nous échouons dans nos affaires temporelles, c'est sa faute, si nous sommes trahis par le succès, abandonnés par nos

amis, accablés par nos adversaires, vaincus par nos passions, humiliés par nos défaites, avilis et déshonorés par nos misères morales, sans force devant le devoir, sans courage en face de l'adversité, c'est sur Lui que nous faisons tout retomber. Notre humeur et notre mécontentement se répandent en des récriminations, en des accusations, en des mépris qui, pour se cacher dans le mystère de notre âme, n'en visent pas moins la Divinité. Nos pensées, nos désirs, nos colères, nos rancunes, soulèvent en nous des orages que nous seuls connaissons et essaient de monter jusqu'à l'Éternel pour attenter à sa dignité. Dans ces heures de trouble, d'impatience, de désenchantement, de quelles folies ne sommes-nous pas capables? Qui dira les violences auxquelles l'homme exaspéré par son orgueil, par sa corruption, par ses malheurs s'est livré pour se venger de la suprême autorité qui régit le monde? Qui dira les transports de rage auxquels il a cédé dans le dessein de blesser la majesté infinie et de lui nuire, de quelles imprécations il a poursuivi la personne, l'œuvre, le gouvernement de Celui qui préside à la marche des événements et des choses? Une ambition trompée, une passion inassouvie, une dure épreuve suffisent à provoquer ce délire, ce tumulte que nos semblables ne perçoivent pas, mais que Dieu entend comme il entend le murmure de nos pensées et les palpitations de notre âme.

Le blasphème intérieur tend à s'incarner dans des signes, et d'abord dans la parole. Cette belle faculté qui nous a été donnée pour louer, pour bénir, pour adorer, nous l'employons à diffamer et à maudire. Blasphèmes, ces discours où l'on charge Dieu des défauts et des fautes qui ne peuvent être que le lot misérable des créatures, où on le représente jaloux, vindicatif, partial comme nous ! Blasphèmes, ces invectives où l'on accuse Dieu de méchanceté, de dureté, où l'on reproche à la Providence d'abandonner le monde, d'oublier son œuvre, de rire de nos souffrances, de favoriser la force, l'iniquité, le mal et de sacrifier la faiblesse, l'innocence, la probité. Blasphèmes, ces sommations où l'on défie Dieu d'apparaître, d'exercer sa royauté, de confondre ses ennemis, de défendre ses serviteurs, ces harangues où l'impie nie l'Être premier et provoque le Tout-Puissant, ces cris, qui voudraient contenir l'humiliation, la déchéance, l'anéantissement du Vivant éternel. Blasphèmes enfin, ces allusions ignobles aux mystères les plus purs, aux événements les plus saints !

La plume peut aussi se rendre coupable de ce crime. D'ordinaire la science sérieuse garde sa sérénité et rougirait de lancer contre le ciel, contre des dogmes hors de sa portée, des anathèmes qui contrarient ses habitudes de respect. Mais la demi-science se venge de son impuissance à détruire la

religion en injuriant le Dieu à qui nous croyons et les choses que nous vénérons comme sacrées. Dans combien de pages coule bourbeux et menaçant le torrent des outrages à l'adresse de la Divinité ! Est-il un fait de la Bible, un enseignement de l'Évangile qui ne soit devenu pour Voltaire et pour ses pareils un prétexte à la dérision la plus grossière ? L'esprit qui anime ces récits, ces légendes, ces contes, ne leur enlève pas leur caractère odieux. L'art, l'élégance de style qui les revêt n'en diminue pas l'impiété brutale ou insidieuse. Les poètes, les romanciers, les auteurs dramatiques, par une perversité que la légèreté n'excuse pas, se sont plu à mêler tantôt aux négations les plus audacieuses de leur scepticisme la boue de leur cœur corrompu, tantôt à leur rancune contre l'existence qu'ils n'ont pas comprise l'expression de leur fureur contre la Puissance qui les a créés. Ils ont cherché dans la Sainte Écriture les épisodes capables de fournir un aliment à leur imagination dépravée. L'histoire de Madeleine, de la Samaritaine, que l'Évangile raconte avec une délicatesse si exquise, n'est plus dans leurs œuvres qu'une aventure où l'on sent passer tout le souffle malsain de leur sensualisme. Pour eux, la vie de cette grande sainte Thérèse, où la candide clarté d'un génie que rehausse une vertu surhumaine répand tant de sagesse et tant de force, se change en une crise provoquée par des nerfs que la raison ne sait plus dominer, et le héros chrétien ne va

plus au martyr porté par sa foi et par l'amour de Dieu, mais exalté par une passion qui n'est qu'un vice déguisé.

Et ces explications subtiles que l'on donne aux événements surnaturels, et ces improvisations perfides sur le compte de personnages si évidemment supérieurs ne cachent-elles pas une injure à Dieu et une méconnaissance de ses plus belles œuvres? Quelle étrange manie de vouloir introduire jusque dans le sanctuaire les mœurs de bas empire où la moitié de notre littérature va chercher ses inspirations! Par quelle aberration le fils dégénéré de la décadence a-t-il la rage de souiller tout ce qu'il touche et d'attribuer à l'Être impeccable lui-même ses ignominieuses pensées et ses inavouables desseins?

Enfin, messieurs, nous nous exprimons par nos gestes, par le jeu de notre physionomie. Que de haine, que de colère dans un regard, que de dédain dans un plissement des lèvres, dans une contraction du visage, dans un branlement de tête, dans un sourire, dans une main levée! C'est peut-être par les mouvements crispés du corps, par la flamme des yeux, par le soulèvement de l'être extérieur que s'affirme le plus énergiquement l'âme tout entière. Lorsque les mots ne sont plus assez virulents pour peindre nos passions, assez vastes pour rendre intégralement nos idées et nos sentiments, nous employons le geste, et nous y mettons je ne sais

quoi de démesuré qui froisse au dernier degré les témoins de notre attitude et qui les épouvante. L'homme essaie d'atteindre Dieu par les moyens qui blessent les créatures. Il se dresse devant son Seigneur, du poing il le défie, comme s'il était capable d'arrêter le cours de la Providence, la réalisation des éternelles volontés, comme s'il était en son pouvoir de frapper à mort et d'anéantir le principe de la vie et de l'être! Nous avons vu les membres des assemblées politiques et des sectes monter à ce paroxysme et scandaliser le monde par des anathèmes et des imprécations auxquels le geste donnait sa suprême expression.

L'homme dont le cœur, la langue, le geste outragent Dieu devient pour ainsi dire par tout ce qu'il est, au dehors et au dedans, un blasphème vivant et personnifié.

Il commet une folie et un péché. Il commet une folie parce que tous ses efforts sont impuissants. Ses coups ne nuisent pas à Dieu que sa supériorité rend inaccessible à nos injures, ses traits retombent avant d'avoir atteint le ciel, sa fureur se déchaîne sans ravir à Celui qui s'élève infiniment au-dessus de nous un rayon de la gloire inviolable ou de l'intangible bonté qu'il possède par lui-même et que personne ne saurait lui enlever. Dans l'imperturbable paix de sa nature éternelle, le Seigneur ne

s'émeut pas des blasphémateurs qui s'agitent s'exaspèrent en pure perte, et usent vainement leurs forces contre un souverain qu'on ne détrône pas, dont on ne brise pas le sceptre et qui prouvera au jour de son choix que sa puissance n'est pas amoindrie. L'homme commet une folie, car le blasphème, loin de guérir nos maux, les aggrave et les rend plus intolérables ; loin de nous exalter, il nous rabaisse ; loin de nous affranchir de la loi supérieure qui nous régit, il nous livre à ses vengeances en nous soustrayant à ses ordres.

Cette folie est cependant un péché. En effet, nous ne sommes pas seulement offensés par le tort qu'on nous cause, nous le sommes encore par celui qu'on nous veut et qu'on essaie de nous faire. « La malice de nos actes se mesure, dit saint Thomas, à la perversité de l'intention qui les inspire et non uniquement à leurs effets » (1). L'injustice qui laisse nos biens intacts n'en est pas moins un désordre dont nous avons le droit de demander raison, car son insuccès tient à la faiblesse et non à la volonté de son auteur. Autant qu'il est en lui, le blasphémateur prive Dieu de l'honneur qui lui est dû, autant qu'il le peut il profane les choses sacrées et change en mystères de honte les mystères de gloire, en êtres méprisables

(1) II^a II^æ, q. XIII, art. 3 ad. 1^om.

d'idéales créatures. Les réalités demeurent ce qu'elles sont, mais c'est malgré lui, il a tout fait pour effacer leur caractère de noblesse et de sainteté. Si sa parole avait autant de portée que de violence et si la vertu de ses actes allait aussi loin que ses désirs, la bonté deviendrait malice, la parfaite justice iniquité, la vie absolue serait la proie de la mort et l'Être souverain tomberait dans le néant. Ces desseins de destruction se sont affirmés contre Jésus avec une fureur qui trahissait l'effroyable malignité des âmes juives. Celles-ci ont ravi au Sauveur tout ce que le Père leur a permis de lui ravir : sa liberté, sa réputation, son sang, sa vie mortelle, et quelle n'était pas leur impatience de lui ravir sa Divinité? Le blasphémateur ne pouvant atteindre les choses en elles-mêmes réussit du moins à les compromettre dans l'esprit et dans le cœur des hommes. En traitant Dieu comme un Être haïssable, le Christ comme un homme, il attente à leur gloire extérieure et en empêche le rayonnement. Ainsi en est-il de toutes les choses augustes devant lesquelles s'incline notre piété et qu'il essaie de rabaisser. Ne dites pas que sa volonté ne va pas si loin : les paroles qu'il prononce ou qu'il écrit ont réellement cette portée, et en y consentant, il devient responsable de leur retentissement.

Toujours grave, le blasphème monte à son plus haut degré de culpabilité en s'attaquant à l'Esprit-Saint. Il est alors comme le dernier effort de la

malignité humaine. « Tout autre péché, dit saint Jérôme, semble faible en comparaison de celui-là » (1). Il éclate sous cette forme lorsque l'homme résistant, par le fait d'une insondable malice et en pleine connaissance de cause à la lumière éblouissante, s'aveugle volontairement au point d'attribuer les œuvres les plus authentiques de la Puissance et de la Bonté surnaturelles aux démons ou aux pires créatures. Il dénote l'inflexible résolution de refuser à Dieu ce qui lui appartient en propre et exclusivement. Il procède d'une telle dépravation que le doux Jésus l'a déclaré irrémédiable, non point que dans le cœur du Père céleste il y ait moins de miséricorde et moins de pardon qu'il n'y a de mal dans la conscience du coupable, mais parce que celui-ci est tellement attaché à son état qu'il faudrait une sorte de miracle pour changer ses dispositions et pour vaincre son endurcissement.

II

Saint Thomas range le blasphème parmi les péchés contraires à la foi ou du moins contraires au devoir qui nous oblige de confesser la foi. Pour lui, de même que l'incrédulité viole le devoir de croire, de même le blasphème offense le précepte

(1) *In Isaiam* vi, 18.

de rendre témoignage à ce que l'on croit. Le saint Docteur avait remarqué qu'il y a des rapports entre le blasphème et l'incrédulité. Il avait retenu que l'Apôtre assimile le blasphème au naufrage dans la foi (1), que les blasphèmes irrités des Juifs d'Antioche s'opposaient au progrès de l'Évangile (2). Il avait vu gravés au multiple front de la bête, qui symbolise la révolte contre la vérité divine, les plus insolents blasphèmes (3). Il avait entendu monter de l'abîme où l'infidélité atteint au paroxysme des blasphèmes abominables, exaspérés. Il avait observé enfin que l'hérétique, que l'apostat, par un mouvement tout spontané, blasphément avec fureur les dogmes qu'ils ont méconnus et reniés. Il en avait conclu que ce péché est au moins en quelque manière une infidélité exprimée dans un verbe secret, dans un mot, dans un geste, quelles que soient d'ailleurs les convictions réelles de celui qui le commet. De fait, le blasphème est opposé à la foi parce qu'il contient toujours une fausseté contraire à la vérité chrétienne, parce que, arrivé à sa consommation, il renferme une haine qui blesse le sentiment pieux que le croyant éprouve pour les choses de la foi (4).

(1) I *Timoth.*, 1, 20.

(2) *Actes*, XIII, 45.

(3) SAINT PAUL, I *Timoth.*, 1, 19.

(4) *App.*, N. 1, p. 352.

D'abord, le blasphème doctrinal existe, on ne peut le nier ; et il contredit la vérité que nous croyons parce qu'il renferme une affirmation opposée à ce que la Révélation nous apprend du monde divin. L'homme qui adhère à un mensonge, aspire par une tendance toute spontanée à exprimer son erreur, avec d'autant plus de force, et d'autant plus d'éclat qu'il s'y est plus fortement attaché et qu'il est plus possédé du désir de l'imposer à l'attention et à l'assentiment de tous ; il en est de même du partisan convaincu de la vérité, il aspire à publier son idée, à la défendre par son témoignage, à la répandre dans l'esprit de ses semblables. Mais la protestation intérieure ou publique de l'athée, de l'hérétique, de l'incrédule, de l'apostat n'est en ces conditions, que l'infidélité passant dans une pensée, dans un mot, dans un écrit, dans un signe et envahissant la personnalité au point de la déborder ; c'est exactement un blasphème.

Qu'étaient les emportements et les imprécations de Luther contre Rome et contre le Pape, ses plaisanteries obscènes sur les vœux monastiques, sur la chasteté, sur le mariage, sur la puissance invincible de la concupiscence, les assertions injurieuses où il représentait Dieu comme l'auteur du mal, sinon l'explosion de ses hérésies ? Qu'était le mépris des protestants pour la Vierge, pour les saints, pour les images, sinon l'expression de leurs erreurs ? Qu'y a-t-il dans les cris des pessimistes qui s'adressent au

Créateur comme à un être méchant et le maudissent indirectement en maudissant la vie qu'il nous donne, les événements qu'il permet, sinon l'affirmation d'idées hostiles à l'Écriture qui nous montre Dieu content de l'œuvre qu'il appela à l'existence? Que faut-il voir dans la confusion voulue où les panthéistes laissent la nature et son Auteur, dans les propositions des philosophes égarés qui répètent que Dieu est matière, dans les pages où Renan accuse le Christ de mensonges, de ruse, de fanatisme, sinon la traduction de concepts inconciliables avec les saines croyances? Il y a donc un blasphème doctrinal qui n'est que le prolongement de l'incrédulité et qui est en même temps contraire à la foi et à la confession de la foi : contraire à la foi parce qu'il contient une adhésion à l'erreur, contraire à la confession de la foi, parce qu'il est un témoignage rendu à l'erreur tandis que la confession de la foi est un témoignage rendu à la vérité divine.

Le blasphème doctrinal, vous le trouverez brutal, impudent, dans cette presse impie, haineuse, qui s'efforce ouvertement et sans garder aucune mesure de discréditer chacun des articles de notre symbole, de ridiculiser chacun des enseignements de l'Évangile, de déshonorer l'Église en trompant sur ses intentions, en dénaturant ses actes, en calomniant ses chefs, en raillant les mystères de nos autels, en présentant au public un Christ plus défiguré, plus méconnaissable sous les opprobres

qu'on lui inflige qu'il ne le fut sous les soufflets, sous les crachats, sous les ignominies, sous les douleurs de la Passion et du Calvaire, en offrant à la masse une Divinité monstrueuse plus implacable, plus cruelle, plus injuste, que les puissances mal-faisantes adorées par la terreur des races dégénérées. Le blasphème doctrinal, vous le trouverez plus raffiné, mais aussi caractérisé, dans ces journaux qui se piquent de distinction et qui demandent à la forme littéraire un voile pour leur impiété et une force pour la mieux répandre; vous le trouverez dans les discours où l'on raille le dogme, la morale, dans tous les livres où s'affirme l'hérésie, l'incrédulité, l'athéisme, dans toutes les œuvres destinées à ruiner l'enseignement catholique.

Le blasphème doctrinal se présente sous différents aspects. Il se produit par voie d'affirmation, quand on attribue à Dieu des actes ou des imperfections qui répugnent à sa nature; telle l'affirmation que Dieu est soumis aux lois de l'évolution, qu'il se fait et s'achève chaque jour, qu'il est une idée pure et non une réalité vivante; quand on proclame que le démon est tout puissant, qu'un destin aveugle régit toutes choses; quand on déclare les créatures aussi adorables que celui qui les a faites; quand on raconte que le Christ a été conçu, est né comme les autres hommes, qu'il s'est trompé, qu'il n'a point prévu l'avenir, qu'il a été uniquement mu,

dans l'institution de son œuvre, par une ambition politique, qu'il a menti, qu'il s'est désespéré, qu'il s'est révolté contre son Père, qu'il a été en proie à des sentiments de rancune, de jalousie, de haine; quand on répète que les sacrements n'ont aucune valeur, que la grâce est une chimère, la vie éternelle un rêve, le ciel une illusion et l'enfer un mythe. Il se produit par voie de négation, quand on refuse à Dieu des qualités qui lui appartiennent nécessairement et en propre comme l'éternité, la bonté, la liberté, la puissance; au Christ, des perfections que la foi nous oblige de reconnaître comme la douceur, la pureté, la force, la miséricorde, la qualité de Fils de Dieu. Il se produit par voie de comparaison si l'on assimile le vrai Dieu aux idoles, le Sauveur à Mahomet, à Confucius, à Laotseu, la religion catholique au paganisme, au bouddhisme, l'Évangile aux livres des Indous ou des Chinois. Il se produit sous forme de doute: qui sait si Jésus est ressuscité, est monté aux cieux, s'il est le Messie, le Fils de Dieu? qui sait si la Trinité n'est pas un dogme imaginé par la philosophie, la confession une invention humaine, l'âme une matière plus subtile? qui sait si le Pape est infallible, la Vierge immaculée, l'Église catholique la véritable Église? Nous distinguons ici tous les éléments de l'infidélité, nous trouvons une incompatibilité formelle entre le contenu de la foi et le contenu du blasphème.

Vous me direz, Messieurs, que le blasphémateur, s'il est croyant, n'adhère pas au mensonge renfermé dans sa parole ou dans ses écrits. Mais sa parole et ses écrits, en contradiction avec ce que la foi enseigne, n'offensent-ils pas réellement cette vertu en transgressant le devoir de conformer son langage à ses convictions religieuses et de confesser ce que l'on croit ? L'infidélité dont le blasphème est l'expression n'est pas dans le cœur, elle est cependant sur les lèvres. Il n'est pas nécessaire pour blasphémer que les jugements soient achevés : un seul mot jeté comme une injure à Dieu suffit pour constituer ce péché. Mais c'est que ce mot est plein de fausseté, et c'est précisément par sa fausseté qu'il répugne à la nature de Dieu et par suite à la vérité où la foi trouve son objet. Il en est de même lorsque le blasphème procède par mode de sommation, de vœu, de désir. Celui qui s'écrie : « Je voudrais que Dieu ne fût pas, qu'il pût souffrir, être dépossédé de sa puissance et mis dans l'impossibilité d'exercer sa justice » déclare souhaitable ce qu'il faut craindre et s'attache à une fausseté en désaccorde avec ce qui est. Il en est de même si nous mêlons aux idées que la foi nous impose des idées ignominieuses, des suppositions qui ne peuvent s'allier aux mystères chrétiens sans les déshonorer, qui ne peuvent les déshonorer qu'après les avoir défigurés, qui ne peuvent les défigurer qu'après les avoir falsifiés. Saint Augustin enseignait que blasphémer c'est

mal parler de Dieu et des choses saintes; or, on ne parle pas mal de Dieu et des choses saintes sans mentir, et sans blesser par conséquent en quelque manière la vérité que nous devons croire et confesser. C'est pourquoi un grand théologien conclut sa thèse par ces mots : « *Nulla est blasphemia in qua non sit falsa opinio* (1). Il n'est pas de blasphème où l'on ne trouve quelque chose de faux. »

Au point de vue intellectuel et parce qu'il renferme une fausseté, le blasphème offense donc la foi pour peu qu'il soit volontaire et délibéré. Il l'offense encore davantage quand, non content d'exprimer une erreur, il affirme un sentiment de haine contre le Dieu ou la chose sainte qu'il outrage. Alors, en effet, il heurte la foi non seulement dans ce qu'elle a d'intellectuel, mais encore dans ce qu'elle a d'affectif. L'homme qui croit et qui confesse sincèrement sa croyance aime la vérité à laquelle il s'abandonne. La vertu de foi est une perfection de l'esprit qui adhère et une perfection du cœur qui se plaît dans cette adhésion et dans l'objet de cette adhésion. Le blasphème qui procède d'un emportement, comme il arrive chez les chrétiens, est un grave désordre, il n'a pas cependant toute sa malice, il n'est pas consommé. Il se consomme en

(1) CAJETAN, II^a II^æ, q. XIII, art. 1.

unissant la haine à l'erreur. Il devient alors la manifestation d'une hostilité du cœur contre les choses, contre les personnes, contre les vérités qui offusquent l'homme incrédule ou corrompu, il devient l'expression d'un sentiment contraire à la pieuse émotion, à l'amour que le fidèle éprouve pour ces mêmes choses, ces mêmes personnes, ces mêmes vérités. Le blasphémateur offense alors la foi de deux façons : et parce qu'il contredit la vérité, et parce qu'il la déteste. Les ennemis de Jésus nous ont donné des exemples de ce blasphème complet. Ils ont dénié Sauveur ses titres de Juste, de Messie, de Fils de Dieu, et ils ont témoigné contre lui d'une animosité sans bornes. Suivant une pente naturelle les hérétiques et les incrédules tombent dans même crime : ils voudraient anéantir le Dieu, le Christ, l'Église qu'ils outragent. Ils voudraient effacer de tous les cœurs les dogmes qu'ils ont rejetés et voir disparaître tout ce qui leur rappelle la lumière qu'ils ont trahie. Les farces impies de Voltaire, ses plaisanteries obscènes, ses contes sacrilèges aboutissent à ce cri de rage, qui nous fait encore frémir tant il est plein d'une haine qui voudrait être déicide : « Écrasons l'Infâme (1). »

Lorsque le blasphème retentit, instinctivement l'homme religieux s'épouvante, il sent planer sur

(1) Append., n° 2, p. 353.

les champs, sur les maisons, sur les cités, sur les nations, une malédiction, il a conscience que le ciel en apparence insensible prépare contre ses insulteurs et ses diffamateurs d'implacables vengeances et qu'il menace de châtimens effroyables les sociétés qui supportent un si grand crime. Aussi les peuples ont vu dans le blasphémateur un être malfaisant, un ennemi public qu'il fallait réduire au silence de gré ou de force. Chez les Grecs, chez les Romains, chez les Juifs, en France, les lois punissaient rigoureusement quiconque outrageait la plus royale et la plus auguste de toutes les majestés, elles ordonnaient de brûler les lèvres, de percer la langue qui avaient insulté Dieu et de jeter le coupable dans les prisons afin que ses imprécations fussent en quelque sorte étouffées et ne retombassent que sur lui. Aujourd'hui dans plusieurs pays on inflige encore des peines au blasphémateur. N'est ce point la preuve que ce péché est d'une gravité exceptionnelle et qu'on doit le craindre et l'éviter à l'égal des plus grands désordres ? Ne le commettez donc jamais, sous aucun prétexte. A l'heure de vos emportemens, de vos épreuves, de vos déceptions, habituez-vous à vous contenir, à ne pas vous venger sur Dieu des malheurs ou des contrariétés de la vie.

Faites davantage : autant que vous le pouvez, proscrivez-le autour de vous, en bannissant de vos maisons les feuilles abjectes, les livres impies, les comédies

obscènes où il s'exprime avec tant de cynisme. Ne souffrez jamais qu'il retentisse sous votre toit et exigez de vos enfants et de vos serviteurs le respect dû à la souveraine Bonté. Faites davantage encore, expiez-le en confessant votre foi. La confession de la foi contient une affirmation de la vérité, et par là elle couvre la voix de l'erreur proclamée dans le blasphème, elle contient une louange, car on loue Dieu en disant ce qu'il est, et ainsi elle balance l'injure renfermée dans le blasphème; elle contient un sentiment d'amour pour la doctrine et les choses saintes auxquelles nous croyons et ainsi elle s'oppose à la haine qui fait explosion dans le blasphème. Plus il est officiel et public, plus ce péché irrite la Divinité : sachez conjurer les effets du courroux qu'il provoque en vous montrant au grand jour les adorateurs du Père ; en face des âmes trop nombreuses qui blessent l'honneur de l'Éternel formez un peuple pieux et, par les accents de votre foi et de votre religion, éloignez de notre pays les calamités qu'attireraient sur lui les blasphémateurs.

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION

LUNDI SAINT

RELATIONS RELIGIEUSES
ENTRE LES CROYANTS ET LES INCROYANTS

SOMMAIRE

Les rapports des croyants et des incroyants sont inévitables. Deux principes doivent les régir, un principe de prudence et un principe de charité. Sur le terrain des choses religieuses, comment nos relations avec les incroyants doivent-elles s'en inspirer ? p. 205-206.

I

1 a) Principe : il nous est interdit de prendre une part active au culte des fausses religions. Sévérité de l'ancienne loi en cette matière. Exemples admirables que nous ont donné les croyants de l'ancien Testament et les martyrs du Nouveau, p. 207. b) Démarches que nous devons éviter, coopérations qui sont proscrites : assistance aux offices des hétérodoxes, aux messes des hérétiques ou des schismatiques, etc., constructions des temples païens, p. 208-209.

2. Raisons de ces lois. a) Le précepte qui nous oblige à confesser notre foi implique l'interdiction de tous les actes par lesquels nous paraîtrions la renier, p. 210. b) Nous scandalisons nos frères en fréquentant les cérémonies des dissidents et nous les entraînons à notre suite, p. 210. c) Nous exposons notre foi car, peu à peu, les enseignements hérétiques nous ébranlent et peuvent nous conduire à l'apostasie. Lamentables défections dues à l'oubli des lois établies par l'Eglise, p. 211-212.

II

1. Dans quelle mesure pouvons-nous permettre aux incroyants l'accès de nos mystères ? D'ordinaire il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'ils assistent aux cérémonies, aux mariages, aux baptêmes, aux prédications. Bénéfices qu'ils peuvent y trouver au point de vue de leur conversion. p. 213-214. b) Nous ne pouvons autoriser les dissidents à prendre une part active

à notre culte, nous ne pouvons pas leur accorder les sacrements, etc., p. 215.

2. Raison de cette sévérité. *a)* Les incroyants, ne faisant point partie du corps de l'Eglise, n'ont pas le droit de participer aux bienfaits qui appartiennent aux fidèles, p. 215. *b)* Accorder nos sacrements aux dissidents, c'est les exposer aux profanations, p. 215. *c)* Ce serait mettre notre religion sur le même rang que les autres sectes et diminuer l'autorité de notre foi, p. 216.

Obligation stricte de combattre l'idée de ceux qui prétendent que toutes les religions se valent et communient dans une religion supérieure. Nécessité d'affirmer qu'il n'y a qu'une religion, le christianisme, et qu'un christianisme authentique, le catholicisme, p. 217-218.

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION

LUNDI SAINT

RELATIONS RELIGIEUSES ENTRE LES CROYANTS ET LES INCROYANTS

Quæ pars fidelis cum infideli?
Qu'y a-t-il de commun entre le
fidèle et l'infidèle?
(II Corinth., vi, 15.)

MESSIEURS,

Nous sommes continuellement en contact avec les incroyants, je veux dire avec des hommes étrangers à toute religion ou attachés à une religion différente de la nôtre. Il est impossible de ne pas les coudoyer, ils vivent dans les mêmes sociétés que nous, ils appartiennent à nos familles, notre maison

est la leur, leurs affaires sont souvent inséparables de nos affaires : des rapports s'imposent entre eux et nous.

Quelles sont les lois qui doivent les régler ?

Deux principes régissent toutes nos relations avec les incroyants : un principe de prudence, un principe de charité. En vertu du premier, nous sommes tenus d'éviter les fréquentations qui nuiraient à notre foi. En vertu du second nous sommes tenus de faire notre possible pour gagner à nos convictions ceux qui ne les partagent pas.

C'est d'abord sur le terrain religieux que nous pouvons communiquer avec les infidèles et les hérétiques, soit que nous nous associions en réalité ou en apparence à leur culte, soit que nous les admettions à la participation de nos mystères.

I

Il est évident, messieurs, qu'il nous est interdit de prendre une part active au culte et aux exercices des fausses religions, d'en augmenter le prestige ou l'autorité par une coopération positive, car la loi chrétienne nous défend tous les gestes qui seraient ou sembleraient être la reconnaissance de l'erreur ou de l'hérésie. L'ancien Testament se montrait d'une grande sévérité pour les Israélites qui, ne fût-ce qu'une

fois, entraient dans les temples de l'idolâtrie et assistaient à ses fêtes. Afin de prévenir un pareil crime, il séparait des gentils le peuple choisi et multipliait les contrastes et les différences entre ses prescriptions rituelles et les habitudes païennes. Tout ce qui était réputé profane chez les autres nations était regardé comme sacré chez les Hébreux, et réciproquement. On devait adorer un seul vrai Dieu et l'adorer en employant les formes que lui-même avait déterminées. Plutôt que de violer ces articles du code religieux, les croyants se résignaient à tous les sacrifices et acceptaient la mort. Sous Nabuchodonosor, trois jeunes gens descendirent dans le feu pour avoir refusé de s'incliner devant la statue que le roi d'Assyrie présentait aux hommages de ses sujets. Darius essaya en vain d'obtenir les adorations de Daniel; le prophète ne voulut pas céder et aima mieux être jeté dans la fosse aux lions. Nos martyrs ont versé leur sang plutôt que d'offrir l'encens aux faux dieux, plutôt que de s'associer aux pratiques des païens, des juifs, des musulmans, des hérétiques.

De tels exemples nous indiquent assez quelles sont nos obligations en cette matière.

La première est de ne pas fréquenter les temples des fausses religions, de ne point aller nous prosterner dans les pagodes des Chinois ou des Indous, dans les mosquées des Arabes, dans les synagogues des Israélites, dans les temples des luthériens ou des

calvinistes. Si l'on est conduit en ces lieux par la curiosité, par une nécessité à laquelle il est impossible de se soustraire, il faut du moins éviter tous les gestes, tous les signes qui paraîtraient un assentiment à l'erreur ou à la superstition. A plus forte raison est-il défendu d'assister aux offices des sectes, en y prenant une part active, de prier avec les hétérodoxes en employant leurs formules, de s'asseoir à la cène des protestants, de remplir un rôle dans le service de leurs autels, de prêter son concours à leurs cérémonies. Sous prétexte d'art, de musique surtout, plusieurs consentent à des compromis que la discipline de l'Église n'a jamais tolérés. La même discipline condamne les chrétiens qui assistent aux banquets, aux jeux, aux fêtes en l'honneur des idoles, aux solennités funéraires où l'on offre des sacrifices aux ancêtres, à toutes les démonstrations en un mot qui revêtent un caractère religieux. Vous pécheriez gravement aussi en entendant la messe d'un prêtre hérétique ou schismatique, en lui demandant, en dehors d'un cas extrême, l'absolution de vos fautes, la sainte Communion, ou le baptême de vos enfants.

La ligne de conduite de l'Église a toujours été, en cette matière, d'une netteté exempte d'équivoque. Au commencement du xix^e siècle, en Hollande, les catholiques qui ne présentaient pas les nouveau-nés aux ministres protestants pour les faire baptiser étaient condamnés à une amende de 25 florins. Malgré ce

décret du pouvoir civil, les souverains pontifes refusèrent d'autoriser cette pratique (1).

En ces dernières années, quelques malheureux ont ouvert des églises, essayé de fonder des associations réprouvées par nos chefs et d'y faire entrer les fidèles, nul ne pouvait, sans commettre une faute, répondre à leur appel.

Sans doute, des raisons d'amitié, de convenance sociale, de politesse rendent parfois tolérable l'assistance aux funérailles, aux baptêmes, aux mariages des hérétiques ou des incroyants; cependant nous devons nous abstenir le plus possible en cet ordre de choses, et, en tous les cas, nous refuser toujours à ce qui semblerait une adhésion à l'erreur. Il faut des motifs plus graves encore pour que nous puissions sans péché suivre les enterrements civils, qui sont une démonstration particulièrement impie et particulièrement offensante pour notre foi.

Dans l'ordre purement matériel, l'Église veut que les fidèles refusent leur concours aux œuvres destinées au service des religions idolâtriques, qu'ils cherchent ailleurs les moyens de gagner leur vie, en laissant aux infidèles le soin de bâtir leurs édifices, de les décorer, de les peindre, de les sculpter, de fabriquer les statues appelées à recevoir leur encens. L'Église nous exhorte même à ne pas prêter notre travail à la construction des temples hérétiques ou

(1) Saint Office, 26 septembre 1668.

schismatiques, surtout quand notre coopération pourrait sembler une acceptation des idées symbolisées par ces temples.

Quelles raisons invoquerons-nous pour expliquer ces prescriptions ?

D'abord, le précepte qui nous oblige à confesser notre foi nous défend tous les actes par lesquels nous paraîtrions la renier. Or n'aurions-nous pas l'air de la renier si nous nous livrions à des manifestations qui, soit en elles-mêmes, soit par rapport aux circonstances, contiennent un hommage extérieur à de fausses religions ? Quels que soient nos sentiments intimes et nos secrètes réserves, ne nous montrons-nous pas juifs, mahométans, païens, protestants, si nous accomplissons des rites qui appartiennent en propre aux cultes étrangers, qui font reconnaître leurs fidèles et qui plus ou moins directement contredisent nos convictions catholiques ?

Secondement, nous causons le scandale en nous mêlant à des manifestations contraires à nos convictions, car notre conduite aura des imitateurs. Peu à peu, si la discipline sur ce point se relâche, et nous savons qu'elle y est très exposée, l'opinion par notre faute cessera d'apercevoir les différences qui séparent l'Église véritable des institutions imaginées par l'homme. En des jours troublés comme les nôtres, les esprits désorientés, se laissent impressionner par l'exemple et finissent par regarder

comme indifférente, comme autorisée la fréquentation de la synagogue ou de la mosquée, par ne plus voir qu'obscurément ce qui distingue le vrai christianisme de ses contrefaçons. Les sectes profitent de ces dispositions pour attirer à leurs cérémonies et s'autorisent, pour calmer les scrupules des consciences qui résistent, de la liberté prise par d'autres catholiques.

Non seulement, par cette étrange facilité, nous contribuons à effacer aux yeux des autres les caractères propres de notre foi, mais encore nous en arrivons à ne plus les apercevoir nous-mêmes. A vivre en contact avec une fausse religion, à en suivre, ne fût-ce que de temps en temps, les exercices, on risque de goûter peu à peu les idées qu'elle enseigne, d'oublier en quoi elle offense notre raison et notre croyance, de se laisser finalement gagner par ses adeptes.

Ce danger est d'autant plus réel que, dans les assemblées des infidèles, on reçoit un enseignement. Ceux qui le donnent peuvent être remarquables par leur habileté à présenter leur doctrine, par l'éloquence, la distinction, l'élégance, la modération de leur parole, par la dignité incontestable et la sincérité de leur vie. Ils ne ménageront peut-être pas leur admiration à l'Église catholique, surtout à ses œuvres de charité, d'apostolat, de dévouement. La largeur de leur pensée, leur émotion réelle, conféreront

une autorité à leur évangélisation. Bientôt, ils profiteront de ce premier avantage pour insinuer que tel dogme qu'ils seraient si heureux de pouvoir accepter n'est pas soutenable, qu'ils le regrettent, mais que l'Écriture, que la science les obligent à le rejeter. Ils éveilleront des doutes dans les âmes qui les écoutent, et qui de plus en plus se désintéresseront de ce que jusque-là elles avaient cru sans hésitation. Qu'il faudra peu de chose pour ébranler tout à fait une foi devenue si chancelante et pour la ruiner entièrement ! La lecture des livres écrits par les hérétiques ou par les infidèles achèvera facilement l'œuvre commencée. Des hypothèses ingénieusement agencées s'imposeront comme des vérités absolues, des systèmes auxquels il manque un fondement solide déguiseront leur faiblesse sous les apparences d'une logique rigoureuse et entraîneront des intelligences incapables de distinguer un argument ferme d'un argument fragile. Des pages où le vague, la mélancolie, la sentimentalité couleront doucement et harmonieusement feront le reste et achèveront de séduire tout à fait les chrétiens imprudents qui n'auront pas fui le danger de l'apostasie.

Que de défections à l'origine desquelles on trouverait le discours d'un ministre de l'hétérodoxie ou le livre d'un docteur hérétique ! Le protestantisme fait ses recrues presque toujours en amenant certains catholiques à fréquenter ses temples, à écouter ses pasteurs, à lire les ouvrages de ses maîtres.

Reconnaissons donc, Messieurs, que l'Église est sage lorsqu'elle nous interdit de prendre part aux fêtes, au culte, aux cérémonies des autres religions et lorsqu'elle nous défend d'ouvrir les bibles et les livres où les dissidents traitent *ex professo* de matières sacrées.

II

Les principes qui nous interdisent de participer au culte des fausses religions nous défendent également d'accorder aux païens, aux musulmans, aux juifs, aux hérétiques l'accès de nos mystères.

Que les adeptes des autres religions prennent une part purement extérieure et passive à nos cérémonies, aux baptêmes, aux mariages, aux funérailles de nos frères, qu'ils s'asseoient au pied de nos chaires pour entendre la prédication de l'Évangile, il n'y a pas de motif de s'y opposer, au contraire, pourvu que leur attitude soit digne et respectueuse. Plusieurs trouvent dans la pompe de nos fêtes, dans les riches détails de notre liturgie, un charme et une émotion qui ne peuvent leur nuire. Devant le spectacle de nos solennités qui parlent à leur cœur, ils se sentent plus près de Dieu; dans nos sanctuaires où tous les arts se sont donné rendez-vous pour rendre au Christ un hommage unanime, ils sont touchés par la sympathie et l'admiration. A l'endroit d'un dogme qui a inspiré aux Maîtres de l'architecture, de la sculpture, de la peinture,

de la poésie, de la musique des œuvres d'un caractère si pur, si noble, si grand, leur défiance diminue, et devant eux se posent des questions qu'ils avaient jusque-là laissés indifférents. Sans le vouloir, ils comparent ce qu'ils voient chez eux à ce qu'ils voient chez nous, leur temples toujours froids et muets, presque toujours fermés, à nos temples toujours animés, toujours frémissants, toujours ouverts. Souvent la Providence les attire au milieu de nous pour les amener peu à peu de l'erreur à la vérité. Élevés dans des sectes pleines de préjugés à notre égard, ils s'instruisent en entendant exposer tantôt avec simplicité, tantôt avec éclat la doctrine catholique. Ils se rendent compte qu'ils avaient mal compris notre enseignement, que les conceptions qu'on nous attribue diffèrent totalement des idées que nous professons. Beaucoup, sans doute, résistent de parti pris à la grâce qui les sollicite, mais plusieurs ont l'esprit et le cœur assez haut pour reconnaître que nos croyances s'accordent, s'enchaînent, s'harmonisent entre elles, qu'il n'y entre rien de déraisonnable, que les arguments que nous invoquons pour prouver l'origine divine de notre foi méritent considération. Peu à peu, leur défiance tombe ; l'Église catholique leur apparaissant sous sa véritable physionomie, ils arrivent à la regarder comme la seule héritière du Christ, et un jour ils y entrent en se convertissant. Rien ne nous empêche de laisser ces frères égarés se mêler discrètement

aux fidèles et chercher, sans le savoir peut-être, la vérité religieuse dont ils ont besoin.

Nous ne pouvons pas aller plus loin, ni permettre aux dissidents de prendre une part active à notre vie intime, à nos sacrements, à nos mystères. L'Église ne souffre pas que les membres des fausses religions entrent dans les chœurs et associent officiellement leurs voix aux nôtres pour chanter avec nous les louanges de Dieu. Elle ne souffre pas qu'ils servent à nos autels, ni qu'ils y offrent leurs sacrifices. Elle ne souffre pas qu'ils soient par eux-mêmes ou par procuration parrains dans nos baptêmes, ni que leurs ministres dans les cérémonies du mariage catholique exercent leurs fonctions pendant que les prêtres orthodoxes exercent les leurs. Elle ne veut pas que nous partagions avec les hérétiques le pain sacré de nos tabernacles, que le confesseur absolve au tribunal de la pénitence ceux qui ne croient pas ce que nous croyons. Beaucoup de protestants admettent la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et ont confiance dans l'efficacité de l'absolution sacramentelle. Plusieurs, poussés par le besoin de recevoir le pardon de leurs fautes et de communier au corps et au sang du Sauveur, nous demandent d'entendre leurs aveux et de mettre sur leurs lèvres l'hostie consacrée. Il nous est défendu d'accéder à leur désir, aussi longtemps qu'ils ne se seront pas, par une abjuration positive de leur erreur, ralliés complètement à notre foi.

Notre conduite nous est dictée par trois raisons principales. Premièrement, ces hommes appartiennent peut-être à l'âme de l'Église, ils n'appartiennent pas à son corps. En conséquence, ils n'ont pas le droit de profiter des bienfaits réservés à ceux qui composent ce corps. Aux dissidents de bonne foi, Dieu peut assurer les grâces qui leur sont nécessaires par des procédés de son choix et sans qu'ils usent des mêmes moyens que nous, l'Église ne peut pas les traiter comme les fidèles.

Secondement, accorder les sacrements aux dissidents, ce serait exposer nos mystères à la profanation. Si plusieurs s'approchent de la table sainte avec des intentions pures et, par suite de leur ignorance, si plusieurs entrent au tribunal de la pénitence avec le seul désir de trouver la paix de la conscience, cependant ils n'ont pas toujours les dispositions morales que nous exigeons de nos frères, et en tout cas la foi intégrale que nous requérons leur manque. D'autres se livrent à ces actes dans le dessein d'outrager nos mystères. Il n'est pas rare que des franc-maçons viennent chercher dans nos sanctuaires des hosties consacrées qu'ils destinent à leurs rites impies. Notre devoir est de mettre à l'abri de pareils sacrilèges les choses divines dont nous avons le dépôt et de parer à de si douloureux scandales.

Enfin, messieurs, la vertu de foi elle-même réclame de nous cette attitude. Il faut, en effet, éviter tout ce qui pourrait diminuer son autorité et augmenter le

prestige de l'erreur, tout ce qui pourrait laisser supposer que nous n'attachons pas une importance capitale à chacun des articles de notre symbole, et que nous donnons les mêmes droits à ce que nous professons et à ce que professent les infidèles et les hérétiques. Or, en traitant les dissidents comme les croyants, nous semblerions ne faire aucune différence entre leur doctrine et la nôtre, entre les hommes qui ne voient dans les dogmes qu'un insignifiant symbole et les hommes qui y voient d'augustes et vivantes réalités; nous semblerions dire qu'il importe peu de croire ou de ne pas croire, que les mêmes avantages sont dus à ceux qui vivent loin de l'Église et à ceux qui se sont voués à elle : ce serait oublier que nous devons rendre hommage à la vérité chrétienne et réprouver l'erreur religieuse par tous nos actes, ce serait méconnaître, en un mot, qu'en faisant certaines concessions déraisonnables nous manquons à l'obligation de confesser notre foi. En bien des circonstances, l'Église s'est exposée à des coups cruels plutôt que de permettre aux dissidents de prendre à ses mystères une part à laquelle ils n'avaient pas droit : en réglant notre attitude sur la sienne, nous sommes sûrs de rester dans la justice et dans la vérité.

Beaucoup aujourd'hui, voudraient nous persuader que toutes les religions positives se valent parce qu'elles communient également à une religion

supérieure, universelle, dont elles seraient les formes moins diverses en réalité qu'en apparence. Des apôtres prêchent cette religion qui embrasserait toutes les autres, en nous laissant libres de choisir nos dogmes, notre culte, nos rites. Il en résulterait que chacun a le droit de s'attacher à l'Église qui lui plaît sans pouvoir sortir de l'Église invisible, la seule qui compte aux yeux de Dieu. Il en résulterait que toutes les religions devraient se considérer les unes les autres comme également légitimes, également vraies, et sans crainte se pénétrer réciproquement, que l'individu aurait la faculté de puiser dans chacune d'elles ce qui lui conviendrait, et que, par conséquent, nous serions dans l'erreur en éloignant des choses saintes ceux qui ne sont pas catholiques. Cette conception aussi absurde que chimérique ne peut avoir de crédit auprès de nous. Nous ne reconnaissons d'autre christianisme que celui de la société catholique, et plus on essaie d'abaisser les barrières qui la séparent des autres institutions religieuses, plus nous sommes tenus de répéter qu'elle s'en distingue essentiellement, de nous abstenir de tous les actes qui sembleraient contredire cette idée, et de toute communication en matière sacrée avec les infidèles. Ainsi soit-il.

DEUXIÈME INSTRUCTION

MARDI SAINT

RELATIONS INTELLECTUELLES
ENTRE LES CROYANTS ET LES INCROYANTS



SOMMAIRE

Rapports de saint Paul avec les Juifs et les Gentils. Controverses de Notre-Seigneur avec les Docteurs. Les chrétiens ont-ils le droit de discuter avec ceux qui ne croient pas ? Quels sont les principes qui règlent ces relations ? p. 223-224.

I

L'Eglise a certainement le droit d'entretenir des rapports intellectuels avec les incroyants. Les Papes se sont adressés aux dissidents, les saints Pères et les Docteurs ont engagé des controverses avec les hérétiques et les schismatiques, p. 225.

a) L'esprit d'apostolat nous commande ces rapports. L'Eglise a, en effet, la mission de conquérir toutes les âmes. Pour les conquérir il faut les éclairer, réfuter leurs arguments, confondre leurs sophismes sur le terrain de l'exégèse, de l'histoire, de la philosophie, de la science, p. 226-227.

b) L'honneur de la religion nous oblige à la défendre contre les incroyants qui la défigurent et la calomnient, p. 228.

c) L'intérêt des âmes fidèles nous prescrit aussi cette attitude. Les mensonges des infidèles peuvent troubler les âmes fidèles si on ne les dévoile pas, p. 229.

II

Ces relations sont régies par des lois qu'il faut respecter.

Les discussions privées sont généralement peu utiles surtout entre personnes qui se fréquentent habituellement, p. 230.

Les controverses publiques s'engagent par les écrits, par les conférences contradictoires.

1. Les controverses par écrit doivent être autorisées par la prudence. a) Si le mauvais livre ou le mauvais article ne se sont pas répandus, il vaut mieux ordinairement garder le silence, p. 231.

b) S'ils se sont répandus, il faut les réfuter. Mais ceux-là seuls doivent le faire qui ont la science compétente et qui connaissent tout ce qu'exige la controverse avec les hérésétiques, dont les œuvres sont pleines d'équivoques et de subtilités, p. 232.

2. La controverse sous forme de conférences contradictoires n'est guère encouragée par l'Église.

a) L'Église tolère à peine que cet apostolat soit exercé par les laïques. Prescription d'Alexandre IV à cet égard. Raisons de cette prescription, p. 233.

b) Conditions que doivent réunir les conférences contradictoires pour être licites. Qualités du controversiste : il doit être approuvé par ses chefs ; instruit de son sujet et exercé dans l'art de la discussion ; il faut qu'il ait chance de convaincre ses adversaires ou du moins de ramener les fidèles, tout en étant lui-même à l'abri de la défaillance. Qualités de la conférence : l'orthodoxie, l'adaptation au milieu où on la donne, la prudence dans le langage, la conviction apostolique, p. 234-235.

c) Combien, en fait, les conférences contradictoires ont eu peu de résultats, p. 236.

Sages instructions de Léon XIII au sujet des conférences avec les infidèles. Il convient de nous y conformer, p. 237.

DEUXIÈME INSTRUCTION

MARDI SAINT

RELATIONS INTELLECTUELLES ENTRE LES CROYANTS ET LES INCROYANTS

Saulus autem multo magis convalescebat et confundebat Judæos, qui habitabant Damasci, affirmans quoniam hic est Christus... .. Loquebatur quoque Gentibus, et disputabat cum Græcis.

Saul se fortifiait de plus en plus et confondait les Juifs qui demeuraient à Damas, leur prouvant que Jésus était le Christ... Il prêchait aussi aux Gentils et disputait avec les Grecs.

(Actes, ix, 22, 29.)

MESSIEURS,

A peine Saul, encore brisé du coup qui l'avait abattu sur le chemin de Damas, avait-il recouvré ses forces, qu'il se livra au ministère apostolique. Il s'adressa d'abord aux Juifs qui devaient les premiers entendre l'Évangile, puis aux Gentils. Avec les uns

et avec les autres il entretenait des rapports de conversation, un commerce de pensée. Il écoutait leurs accusations contre la foi nouvelle et il y répondait, il exposait le dogme chrétien et il résolvait les difficultés que soulevait son enseignement. Jésus-Christ avait donné l'exemple. L'Évangile raconte les controverses du Sauveur avec les Scribes, les Phari-siens, les Sadducéens, les Docteurs qui ne croyaient pas à sa parole et qui, par un effet de leur ignorance et de leur parti pris, de leurs passions et de leurs préjugés, refusaient d'accepter la vérité.

Les chrétiens, à des degrés divers, ont l'occasion d'échanger leurs idées, de discuter soit de vive voix, soit par écrit avec les hommes qui ne croient pas ou qui croient autrement qu'eux. A l'exemple de Jésus-Christ et de Saul, ont-ils le droit de saisir ces occasions et d'engager des relations d'esprit avec les infidèles? Quels principes règlent ces relations?

I

L'Église a certainement le droit et même le devoir d'entretenir, soit par elle-même, soit par ses docteurs, des rapports avec les incroyants, que ceux-ci vivent sans religion, ou qu'ils professent une religion différente de la sienne. L'histoire est pleine de documents adressés par les papes et par les conciles aux Juifs, aux Grecs schismatiques, aux protestants. Léon XIII a consacré une ency-

clique célèbre au peuple schismatique d'Angleterre, et il a parlé aux Églises dissidentes d'Orient. Les saints Pères, les grands maîtres de la science sacrée n'ont pas cessé, dans des conférences privées ou publiques, dans des expositions de la vérité révélée, dans des apologies sans nombre, dans des controverses inoubliables, d'interpeller les incroyants de toute sorte, de leur répondre, de les réfuter. Quels efforts n'ont pas faits saint Athanase, saint Hilaire de Poitiers pour confondre Arius et les ariens? Combien d'ouvrages saint Augustin n'a-t-il pas composés à l'intention des Donatistes, des Manichéens, des Pélagiens? A quelles luttes, à quels colloques sur le terrain de l'histoire, du dogme, de l'Écriture, n'ont pas donné lieu les erreurs de Luther et de Calvin? N'est-ce pas dans son commerce avec les Réformés que le génie de Bossuet a peut-être le plus puissamment déployé ses ailes et montré toute sa vigueur? Aujourd'hui, quel choc d'idées dans notre société! Les croyants et les incroyants se rencontrent sur tous les terrains : leurs arguments se croisent, leurs affirmations se heurtent, leurs doctrines se contredisent mutuellement.

Il faut bien accepter le combat; l'esprit d'apostolat nous le commande, l'honneur de notre foi l'exige, l'intérêt des croyants nous en fait un devoir.

L'esprit d'apostolat nous le commande. L'Église a reçu la mission de conquérir toutes les âmes et

de les gagner à la vérité divine dont elle a le dépôt. Il ne lui est pas permis de rester indifférente au sort des infidèles. Mais que d'infidèles s'obstinent dans leur état par ignorance ? Pour les éclairer il faut bien entrer avec eux en des relations intellectuelles, se rendre compte des motifs qui empêchent les individus et les groupes de croire, aborder le domaine où ils se confinent. Les uns ont de nos dogmes une conception fantaisiste et nous attribuent des idées absurdes qui n'ont jamais été les nôtres. Il convient de leur expliquer clairement et sainement le sens de nos mystères, d'écarter les interprétations que la sottise et la mauvaise foi ont inventées pour rendre nos croyances ridicules et inadmissibles. Les autres nous provoquent dans le champ de l'exégèse, de l'histoire, de la philosophie, de la science : nous devons les y suivre. Quand ils font appel aux textes de l'Écriture pour nier, au nom de Dieu même, les articles de notre symbole, notre office est de scruter les paroles inspirées, de les rapprocher, de les expliquer les unes par les autres et de montrer à nos contradicteurs que notre doctrine a plus de racines dans les livres saints que la leur. Il faut leur prouver que, d'après l'Évangile même, l'Église et les Pontifes ont été chargés de nous manifester la vraie signification de l'enseignement divin, que les intelligences privées n'ont pas reçu la grâce nécessaire pour expliquer d'une manière infaillible ce que les prophètes, ce que le

Christ et les apôtres nous ont appris des choses surnaturelles. S'insurgent-ils contre le dogme au nom de l'histoire, prétendent-ils voir dans le cours des siècles nos croyances varier au point de se contredire, découvrent-ils des faits qui rendraient nos assertions insoutenables? A l'apologiste de mettre en relief la suite admirable des vérités qui se sont développées dans le même sens, et qui loin de s'opposer ne font que se soutenir les unes les autres et se continuer harmonieusement, à lui de rétablir les faits, de ruiner la fausse authenticité des uns, de démontrer que les autres n'entraînent pas la conséquence qu'on essaie d'en tirer. Les incrédules veulent-ils s'armer de la philosophie et justifier leur attitude au nom de la raison? Au docteur orthodoxe de répondre à cette nouvelle tactique, à sa logique de descendre dans les profondeurs des principes, de faire apparaître l'accord de la foi et de la sagesse, de dévoiler les analogies qui permettent de rapprocher le monde naturel et le monde surnaturel et de constater dans le premier des phénomènes semblables en quelque manière aux phénomènes affirmés dans le second. Nous oppose-t-on les découvertes des sciences? Au défenseur de la foi de séparer ce qui est certitude de ce qui est hypothèse, de refuser à des systèmes fragiles la solidité qu'on voudrait leur prêter, de prouver que l'antagonisme existe non point entre les données de la science et les données inébranlables de la doctrine catholique, mais entre

les suppositions sans fondement des savants et la foi, ou bien entre les conclusions lumineuses des vrais savants et les explications de théologiens particuliers dont les opinions ne font pas loi dans l'Église. Sans cesse et inévitablement, les maîtres incroyants et les maîtres croyants se mesurent, et pour gagner à la vérité les premiers qui sont sincères, il est indispensable que les derniers les suivent pas à pas et redressent tout ce qui n'est pas droit dans leurs méthodes religieuses.

N'eussions-nous aucun espoir de convertir ceux qui ne pensent pas comme nous, nous serions encore tenus de les contredire dans la mesure où ils offensent la vérité. L'honneur de notre religion l'exige. Il est, en effet, de toute nécessité qu'elle apparaisse à l'univers ce qu'elle est, raisonnable dans sa doctrine, sainte dans sa vie, fille légitime et unique du Christ et de Dieu. Mais parmi les incroyants, combien, par suite de leur ignorance ou de leur haine, la défigurent ou la calomnient ! Des philosophes lui attribuent les principes les plus monstrueux, des hérétiques et des impies l'accusent d'avoir trahi l'esprit de son Fondateur, des historiens la chargent de crimes imaginaires qui suffiraient à la déshonorer aux yeux des hommes. C'est à nous de la venger de ses adversaires conscients ou inconscients, de dégager son enseignement de tout ce qui le fausse et le rend méconnaissable, de montrer avec quelle fidélité, quel éclat, quelle constance elle a rempli sa mission

divine, de la justifier enfin et de défendre sa gloire contre tous ceux qui voudraient la ternir.

C'est aussi l'intérêt des âmes fidèles qui nous prescrit cette attitude. Les allégations mensongères au sujet de la religion finissent, en effet, par pénétrer dans le public. Elles s'y répandent par la presse, par le roman, par les conférences, par le théâtre. Les esprits peu cultivés, crédules, sont facilement déconcertés, si on ne les prévient, s'ils ne trouvent à leur portée la contre-partie et le contre-poison. La réplique manquant, ils sont envahis par des doutes qui les acheminent trop souvent à l'apostasie. Certes, on ne saurait trop répandre la défiance autour de ces feuilles, de ces représentations impies, de ces romans blasphématoires, de ces discours odieux où l'impudence des affirmations n'a d'égale que l'incompétence et la déloyauté des orateurs et des écrivains; mais il est impossible que les échos du mensonge n'arrivent pas sous une forme ou sous une autre aux oreilles des croyants les plus modestes. Aussi, sans nous lasser de dénoncer le caractère malfaisant de toutes les puissances qui ne poursuivent qu'un but, ruiner la foi dans les âmes et en particulier dans les âmes populaires, importe-t-il que nous infligions à nos adversaires d'incessants démentis dans nos livres, dans nos journaux, dans nos conférences, qu'en face des bandes impies qui déclarent la guerre à tout dogme, à toute morale et même à toute vérité,

une armée se lève pour les humilier et les confondre. Avec quelle énergie saint Paul ne disait-il pas à son disciple : « Il y a, surtout parmi les circoncis, bien des individus insubordonnés, vains et séducteurs. Il faut fermer la bouche à ces gens-là qui bouleversent des familles entières, et qui enseignent, pour de vils intérêts, ce qu'on ne doit pas enseigner » (1). Ce conseil nous concerne tâchons de le suivre.

II

Cependant il ne s'agit pas pour nous d'entretenir arbitrairement des relations intellectuelles et des controverses doctrinales avec les incroyants. Notre attitude y est réglée par des lois qu'il faut respecter.

Généralement les discussions privées qui se renferment dans le cercle intime de la famille et de l'amitié sont peu utiles, bien qu'il y ait de nombreuses exceptions. Surtout entre personnes qui se fréquentent habituellement, elles offrent d'ordinaire plus d'inconvénients que d'avantages, elles dégènèrent facilement en antipathies qui jettent le trouble dans les foyers et convertissent moins les incroyants qu'elles ne les irritent. Pourtant devant des provocations directes, devant des affirmations impudentes, le chrétien est obligé au moins de protester comme il est obligé de confesser

(1) *Tite*, I, 10-11.

sa foi : la plupart du temps il ne convient pas d'aller plus loin.

Les controverses publiques s'engagent par le moyen des écrits et par le moyen des conférences contradictoires.

Les controverses par écrit doivent au préalable être autorisées par la prudence. Lorsqu'un mauvais livre, un mauvais article ne se sont pas répandus, sont restés dans l'oubli, il est peu sage d'attirer l'attention sur eux, de leur assurer en les réfutant une publicité qu'ils ne méritent pas. Il vaut mieux les laisser dans l'impuissance à laquelle l'indifférence de l'opinion les a condamnés. Le silence de tous est même très souvent la meilleure manière de les discréditer tout à fait. Une foule d'ouvrages sans portée ont dû leur succès de librairie à la réclame qu'on leur a faite en les signalant et en faisant connaître du même coup les erreurs qu'ils contenaient. C'était trop les honorer et aussi favoriser imprudemment les desseins de leurs auteurs qui ne demandaient qu'une chose, une polémique pour les arracher à leur légitime obscurité.

Lorsque, au contraire, un écrit a impressionné les esprits, troublé les croyants, réjoui les impies, il est nécessaire de le réfuter. Mais mieux vaut se taire et s'abstenir que de le faire sans compétence. Une argumentation qui, par défaut de force et de profondeur, n'atteint pas l'erreur, loin de servir la

cause de la vérité, lui nuit. Les adversaires ne manquent pas de profiter de la situation avantageuse qu'on leur fait, ils triomphent avec ostentation et avec insolence, affectant de croire et de dire que les raisons insuffisantes qu'on oppose à leurs affirmations renferment tout ce que l'orthodoxie peut alléguer contre leurs thèses. Ils accablent sous les traits de leur ironie, ils poursuivent de leur mépris les contradicteurs inhabiles, qui tantôt par des concessions inconscientes, tantôt par des exagérations inintelligentes, tantôt par des négations inutiles ou même dangereuses compromettent la foi. En ces occasions la bonne volonté, le zèle, la droiture d'intention ne suffisent pas, rien ne supplée au savoir capable de s'exprimer et de démasquer les artifices, les ruses, les vains motifs dont se servent les incrédules pour donner à leur fatal système des apparences de sagesse et de solidité. Il est souvent difficile de réussir, car les hérétiques et les dissidents abusent des équivoques, des subtilités, des réticences, des formules vagues et fuyantes où leur pensée se perd, se dissimule et devient pour ainsi dire insaisissable. Seul un homme exercé peut les confondre après les avoir suivis dans le dédale obscur de leurs sophismes. C'est pourquoi nul, s'il n'est sérieusement armé, ne doit s'engager dans ces controverses

La controverse s'adresse encore au public sous

forme de conférences contradictoires. L'Église n'encourage guère ce mode d'apostolat qui, légitime en soi, présente en pratique de véritables dangers.

D'abord elle tolère à peine et par exception qu'il soit exercé par les laïques. Le pape Alexandre IV défendait même à tout laïque de disputer sur la foi catholique et frappait d'excommunication quiconque n'obéirait pas à cette loi. Cette disposition n'a pas été abrogée, plusieurs fois les souverains pontifes l'ont rappelée. Le motif de cette interdiction est facile à comprendre. Les catholiques ont toute liberté de parler et de discuter aussi longtemps qu'ils ne s'aventurent pas sur le terrain des problèmes religieux. Mais cette liberté n'est plus la même dès que ces problèmes sont en jeu. « En effet, le trésor des vérités révélées n'est pas un dépôt dont tout catholique puisse prendre la charge et la gestion. Ce dépôt et son administration ont été confiés à un corps permanent et officiel, le corps de l'Église enseignante, le corps des pasteurs et des docteurs » (1). Pour prêcher l'Évangile sous forme d'exposition ou de discussion, il faut avoir été envoyé et ceux qui ne font pas partie de la hiérarchie n'ont pas reçu de mission. J'ajoute que les laïques sont, généralement et à part de rares exceptions, incapables de soutenir la cause de la religion. Très insuffisamment instruits et ne s'en rendant pas compte, très impatients de

(1) ABBÉ QUILLET. *Dictionnaire apologétique. Controverse.*

conquérir ceux qui ne partagent pas leurs sentiments, ils veulent à tout prix concilier des choses incompatibles, ils faussent, ils mutilent le dogme pour l'harmoniser avec des doctrines philosophiques, scientifiques qui lui sont irréductiblement contraires. Ils s'égarerent eux-mêmes en prétendant ramener les autres, ils déconcertent les croyants au lieu de convaincre les incroyants, ils jettent la confusion et le trouble dans les âmes, leur promptitude à parler de sujets qu'ils ne connaissent pas ou qu'ils connaissent superficiellement nuit à la vérité. Pourquoi ne gardent-ils pas un silence que la loi et la raison leur imposent?

Pour qu'une conférence contradictoire entre croyants et incroyants soit licite, il faut premièrement que le controversiste soit approuvé par ses chefs spirituels, c'est-à-dire par le pape ou par son évêque; secondement, il faut qu'il soit non seulement assez instruit du sujet qu'il traite, mais encore suffisamment exercé dans l'art de la parole, de la discussion, de la riposte et qu'il n'y ait pas lieu de craindre que la doctrine catholique soit humiliée; troisièmement, que ses discours soient utiles et aient quelque chance de convaincre ses adversaires ou au moins de rassurer les fidèles et de les confirmer dans leurs convictions; quatrièmement, qu'il se sente lui-même à l'abri de tout danger de défaillir dans sa foi. J'insiste sur l'importance de ce dernier point, car nous avons vu des hommes qui, à force d'entendre

et de lire les incroyants qu'ils voulaient persuader, se sont laissé envahir par les idées que d'abord ils combattaient et ont passé au schisme, à l'hérésie, à l'incrédulité.

La conférence même doit réunir certaines qualités, et d'abord l'orthodoxie. Sous prétexte d'attirer à nous ceux qui ne pensent pas comme nous, prenons garde de mutiler la vérité, de l'exagérer, de la compromettre par des réticences ou des concessions qu'elle ne supporte pas. Le meilleur moyen de la faire agréer, c'est de la présenter dans son intégrale beauté, sans y rien ajouter, sans en rien retrancher. Elle a toute sa force, toute sa vertu quand on l'expose comme elle est ; si l'on sait en extraire tout ce qu'elle contient, elle parle aux âmes avec une incomparable éloquence et elle exerce sur le cœur un charme divin. Il faut ensuite que la parole du controversiste, toujours claire et digne, soit adaptée aux besoins et à la culture de l'auditoire. Autre est le public instruit, autre est une assemblée populaire. Les arguments qui frappent l'élite n'ont point de prise sur des gens ordinaires, et les comparaisons, les traits qui impressionnent ceux-ci laissent celle-là indifférente. Enfin la prudence doit intervenir et régler toute la controverse, car il est facile par un mot hasardeux d'enlever la paix à une conscience simple, d'ébranler la certitude d'une âme qui avait jusque-là vécu dans la tranquillité. Est-il besoin de vous dire que

ces diverses qualités ne suffiraient pas, si l'on ne sentait dans l'apologiste une conviction profonde, un désir ardent de faire triompher la vérité, un oubli désintéressé de soi-même, une bienveillance absolue pour les personnes et un amour manifeste des âmes ?

En fait les controverses publiques ont eu peu de résultats. Même dirigées par des hommes de première valeur, elles ont généralement échoué. Mille causes contribuent à les rendre stériles. L'amour-propre, la crainte de paraître vaincu en présence de tous, la passion de l'emporter sur son adversaire et de sortir triomphant de la lutte, la facilité avec laquelle les auditoires se laissent séduire par une fausse éloquence, par un vain étalage d'érudition, par l'extérieur avantageux d'un orateur ont presque toujours rendu inefficace ce genre d'apostolat. Au temps du protestantisme, les docteurs orthodoxes les plus en vue entrèrent en lice sans aboutir aux effets consolants qu'on espérait. En réalité, la plupart du temps on se heurte au parti pris d'hérétiques ou d'incroyants qui dans ces démonstrations ne cherchent point la lumière, mais l'occasion d'en diminuer l'éclat et de confondre les défenseurs de la religion.

C'est pourquoi dans beaucoup de pays l'Église interdit rigoureusement les controverses avec les infidèles. Et c'est dans cette pensée que Léon XIII écrivait le 8 septembre 1895 à son délégué en

Amérique : « Nous avons appris qu'on tient parfois aux États-Unis des congrès où les gens s'assemblent d'une façon très mêlée, — catholiques aussi bien qu'adhérents d'autres cultes, — pour traiter de questions religieuses ou morales. En cela nous reconnaissons l'intérêt de plus en plus vif dont le peuple est animé pour les choses religieuses. Mais bien que la promiscuité de ces congrès ait été jusqu'à ce jour tolérée avec un silence prudent, il semble néanmoins plus sage que les catholiques tiennent assemblées à part et que, dussent ces assemblées n'avoir d'utilité et de profit que pour eux seuls, ils se bornent à les convoquer, en indiquant que la porte en sera ouverte à tous, y compris ceux qui sont en dehors de l'Église. » Sans exclure la controverse en dehors des temples, le Pontife manifeste une évidente préférence pour les méthodes suivies jusqu'à ce jour en vue de ramener les dissidents. Il pense que les membres du clergé travailleront efficacement à la conversion des infidèles par une sage prédication de l'Évangile, par la gravité et la splendeur des cérémonies saintes et surtout par la reproduction en eux-mêmes de la doctrine enseignée par l'Apôtre à Tite et à Timothée, et qu'on amènera peut-être plus facilement les égarés à l'unique bercail du Christ si on leur propose la vérité en un langage simple et familier (1).

(1) *Lettre au cardinal Gibbons*, 22 janvier 1899.

Ces instructions sont pleines de sens. En nous y conformant nous ferons la part des choses, et tout en sachant, lorsque les circonstances l'exigeront et lorsque nos chefs nous y pousseront, engager publiquement avec les incroyants les controverses nécessaires ou utiles, nous attendrons la conversion des âmes de la parole sainte distribuée à tous selon les procédés qui depuis deux mille ans ont réussi, plutôt que des assemblées tumultueuses qui font beaucoup de bruit et peu de bien. Ainsi soit-il.

TROISIÈME INSTRUCTION

MERCREDI SAINT

**RELATIONS SOCIALES
ENTRE LES CROYANTS ET LES INCROYANTS**

SOMMAIRE

Les rapports sociaux des croyants et des incroyants unissent les individus aux individus, les familles aux familles, les nations aux nations, p. 243-244.

I

Individuellement, le croyant est en relation avec l'incroyant :
a) *Par la vie mondaine.* Les relations purement mondaines, surtout quand elles sont rares, superficielles, exemptes de familiarité, ne constituent pas d'ordinaire un danger pour la foi. Noblesse, correction qui s'imposent au croyant, p. 245.

b) *Par l'amitié.* Les relations d'amitié sont plus dangereuses, principalement quand les incroyants se font remarquer par leur science, leur talent, leur dignité. Péril pour la foi des femmes, des enfants, des serviteurs. Devoir de prévenir ce danger. Devoir d'éviter les relations d'amitié avec les militants de l'impiété, p. 246.

c) *Par les affaires.* En fréquentant certains milieux d'affaires peu scrupuleux sur les questions de justice, les fidèles perdent facilement le sens moral. Alors par leur conduite ils compromettent la foi et la religion, p. 247.

d) *Par la charité.* Obligation, où nous sommes de secourir les incroyants qui sont dans la détresse. Exemple de Notre-Seigneur. Bel enseignement de Pie IX, p. 248-249.

II

Les alliances de famille entre les croyants et les incroyants se contractent par le mariage. Répugnance que manifeste l'Eglise pour les mariages entre croyants et incroyants. Motifs de sa conduite.

a) La foi de l'époux chrétien est en danger de se perdre, de s'affaiblir, de se mutiler, p. 250.

b) La question de la religion des enfants est en jeu. Plus d'une fois les enfants, au mépris de la foi jurée, sont élevés

dans l'hérésie ou dans l'incrédulité. D'autres fois, la moitié des enfants est élevée dans l'hérésie et l'autre moitié dans la foi. Inconvénients de cette solution. Lorsque tous sont élevés dans la foi, le père ou la mère incroyant n'a pas les qualités qu'il faudrait pour l'œuvre de l'éducation chrétienne, p. 251-252.

c) Le bonheur des époux a chance de sombrer à la suite de pareilles alliances. Silence qui s'impose. Malaise qui est la conséquence de ce silence. Défaut d'unité au foyer, etc., p. 253.

III

Réserve que les nations catholiques doivent apporter dans leurs relations avec les autres peuples. Comment, au XVIII^e siècle, l'influence de l'étranger nous a été fatale au point de vue religieux et national. L'individualisme nous est venu du protestantisme. Aujourd'hui, la philosophie de la réforme qui a pénétré parmi nous fait beaucoup de ravages, p. 254-255.

Nécessité de suivre en toutes ces matières les sages indications de l'Eglise, p. 256.

TROISIÈME INSTRUCTION

MERCREDI SAINT

RELATIONS SOCIALES ENTRE LES CROYANTS ET LES INCROYANTS

Cum impiis non sedebo.
Je ne siégerai pas avec les impies.
(Ps. xxv, 5.)

MESSIEURS,

Les rapports sociaux entre les croyants et les incroyants unissent les individus aux individus, les familles aux familles, les nations aux nations. S'il est impossible aux fidèles de ne pas entrer en quelque contact avec les infidèles, ils ne doivent jamais oublier le danger qu'ils peuvent courir au point de vue de leurs principes religieux en fréquentant trop souvent et trop intimement des hommes, des familles, des sociétés qui ne partagent pas leur foi. L'expérience nous apprend que la conversation et les exemples des hérétiques ou des impies

affaiblissent trop souvent la foi des catholiques, portent atteinte à la solidité de leurs convictions, nuisent à l'intégrité de leur vie morale. Ils sont donc tenus de fuir le péril et d'éviter tout ce qui dans ces relations pourrait exposer leur âme. Examinons ensemble les diverses situations où les hommes, les familles, les nations qui croient se rencontrent avec les incroyants, et déterminons quelle attitude leur convient.

I

Individuellement le croyant est en relations avec l'incroyant par la vie mondaine, par l'amitié, par les affaires, par la charité.

Je n'estime pas que les relations purement mondaines avec les infidèles, surtout quand elles sont rares, superficielles, exemptes de familiarité, constituent un danger pour la foi des chrétiens convaincus. Que dans ces communications imposées tantôt par le voisinage, tantôt par les traditions, les catholiques paraissent ce qu'ils doivent être, aimables et courtois, justes et loyaux, d'autant plus bienveillants pour les personnes qu'ils sont obligés de moins pactiser avec les doctrines. Qu'ils essayent, sans aucune affectation, de montrer en eux-mêmes la religion sous son véritable jour, de ne rien faire, de ne rien dire qui soit capable d'en diminuer le prestige dans l'esprit de ceux qui ne l'acceptent pas, d'être parmi les infi-

dèles de vrais Christs, moins par la parole que par l'exemple de leurs vertus. Dans ces milieux mondains, sans en avoir l'air et sans que nous nous en apercevions, on nous surveille, on nous épie, on nous juge avec d'autant plus de sévérité que nous professons des principes plus nobles ; notre devoir est de ne pas oublier l'attention particulière dont nous sommes l'objet. Par la correction de notre langage et de nos actes nous pouvons rendre de grands services à la religion, lui attirer des sympathies, désarmer des hostilités ; au contraire une conduite répréhensible, je ne sais quoi de païen dans l'esprit et dans les allures, feront tort à la cause du Christ, on accusera l'Église, par une étroitesse d'ailleurs fort injuste, des fautes et des défauts qu'on aura remarqués en quelques-uns. En ces occasions plus que dans d'autres, nous portons avec nous l'honneur du Dieu que nous aimons ; gardons-nous de le compromettre par des attitudes incompatibles avec la sainteté de notre vocation.

Les relations d'amitié entre personnes de croyances différentes sont plus dangereuses. A vivre d'une manière habituelle, dans l'atmosphère des incrédules, on risque de subir leur influence, surtout s'ils sont cultivés et habiles dans l'art de dire, de raisonner, de colorer les choses avec subtilité. Ils ont souvent le talent d'éveiller des doutes par un mot, par l'interprétation d'un fait, par la prétendue explication qu'ils donnent de la naissance

de la religion, par la comparaison qu'ils établissent entre ce qu'a fait le Christ et ce qu'ont fait les fondateurs des autres cultes. Leur voix est si assurée, leurs affirmations paraissent si motivées, leur science si scrupuleuse, que les hommes mal informés subissent peu à peu, à leur insu même, une action qui ne cesse pas de miner sourdement leur foi. Je le veux bien, ces amis se montrent respectueux de vos croyances, délicats quand ils apprécient vos idées, mais sans le vouloir ils laissent percer leur esprit de scepticisme qui pénètre dans vos âmes pour y jeter un trouble, une défiance qui sont une première défaillance. Plus ils sont discrets, plus leur réserve est sincère, plus ils se recommandent par la dignité de leur vie et la noblesse de leur caractère, et plus leurs réflexions ont de prise sur les esprits. Vous me dites que vous êtes assez fermes pour échapper à leurs suggestions, pour n'écouter que d'une oreille leurs conversations, mais êtes-vous sûrs que vos femmes, vos enfants, vos serviteurs ne souffriront pas en entendant répéter sous une forme élégante, déliée, gracieuse, des objections qui tendent à ruiner leur foi? Êtes-vous sûrs que des conceptions erronées, au fond destructrices de toute religion, ne laisseront pas d'ineffaçables traces dans des consciences jeunes, incapables de se défendre? Serait-ce que, loin de vous laisser gagner, vous voulez gagner l'incroyant? Votre intention est louable et votre but mérite d'être poursuivi, pourvu

toutefois que vous n'exposiez au danger ni vous-mêmes, ni ceux que la Providence vous a confiés. Vous me dites qu'il vous est interdit d'abandonner des amis dévoués, qui vous ont rendu service, à qui vous devez de la reconnaissance et de la fidélité : je suis d'accord avec vous. Je ne vous demande pas de rompre avec eux, mais je vous demande, dans l'intérêt de votre salut, de parer pour vous-mêmes et pour les vôtres aux inconvénients, qui peuvent être grands, d'une pareille intimité. Il arrivera souvent que des incrédules, que des protestants éviteront d'eux-mêmes toute allusion aux problèmes, aux pratiques qui touchent de près ou de loin aux matières religieuses; alors il vous sera permis d'être à l'aise, de bannir toute crainte et de travailler surtout par vos prières et par vos bons offices à les convertir. Quant aux militants de l'impiété, de l'hérésie, ne les fréquentez pas sans nécessité. Les rechercher, leur témoigner des égards spéciaux, une particulière estime, vous lier avec eux, quand rien ne vous y oblige, sous prétexte de rendre justice à leur talent, à leur distinction, ce serait ajouter à leur crédit et augmenter leur puissance de nuire au bien que vous devez mettre au-dessus de tout : la foi.

Je n'insisterai pas longuement sur les relations que commandent les affaires. Je dirai seulement qu'aujourd'hui il est facile de se trouver dans un monde qui a perdu en même temps toute croyance

et tout sens moral. Nous en sommes les témoins attristés; certaines âmes n'ayant plus aucune notion de Dieu, de l'autre vie, du compte que chacun de nous devra rendre au terme de ses jours, perdent toute idée de justice; ne convoitant plus que les biens de la terre, elles les recherchent en usant de tous les moyens. Trop de chrétiens, sans s'apercevoir quelquefois de l'abîme où ils glissent, s'associent à ces individus dont peu à peu ils adoptent les principes et dont ils imitent la conduite. Non seulement en s'engageant dans des entreprises louches, contre lesquelles se prononce énergiquement l'honnêteté, ils pèchent contre la morale, mais ils font un tort considérable à la foi, qu'ils continuent à professer malgré les tares secrètes de leur conscience. Ils laissent croire au public que nos maximes se concilient avec des pratiques que l'équité naturelle condamne sévèrement, et ils compromettent une doctrine qui ne supporte rien de contraire à l'équité. Il y a toute une société de financiers véreux, d'exploiteurs sans vergogne, que, par respect de lui-même et de sa religion, aucun de nous ne peut fréquenter sans déchoir.

Mais si l'Eglise nous exhorte à nous défier des incroyants qui peuvent ébranler notre foi, elle nous commande de leur tendre la main dès qu'ils sont dans la détresse et de les envelopper dans notre charité. Nos adversaires parlent beaucoup de philanthro-

pie, ils ne savent pas se dégager de leur étroitesse de parti, et ils refusent leur appui à quiconque ne partage pas leurs idées. Nous ne devons pas connaître cet exclusivisme en contradiction formelle avec le caractère d'universalité qui convient à notre amour pour les hommes. Plus nous sommes tenus d'être inflexibles à l'endroit des doctrines, plus nous sommes obligés d'être en garde contre toutes les théories qui viendraient corrompre ou mutiler notre foi, et plus le Christ nous presse d'être compatissants et secourables aux malheureux qui nous implorent, quels que soient leurs sentiments. Notre-Seigneur dut guérir bien des langueurs sur le territoire de Tyr et de Sidon, chez les Samaritains et chez les Cananéens : que le vrai chrétien fasse comme lui. « Que les fils de l'Église catholique, dit Pie IX, ne soient jamais les ennemis de ceux qui ne Nous sont pas unis par les mêmes liens de foi et de charité, qu'au contraire, ils s'efforcent de les secourir et de les aider avec toutes les sollicitudes de la charité chrétienne s'ils sont pauvres, infirmes ou affligés de quelque autre disgrâce » (1). Lors donc que vous rencontrez un indigent, ne lui demandez pas ce qu'il croit, donnez-lui le morceau de pain, l'obole dont il a besoin. Lorsque vous visitez un malade, ne l'interrogez pas sur sa religion, commencez par le soigner, et lorsqu'une âme meurtrie se présente à

(1) Encycl. *Quanto conficiamur*, 10 août 1863.

vous, répandez sur ses plaies l'huile de la bonté sans vous inquiéter de ses idées. Il y a assurément un ordre dans la charité, mais personne n'en est exclu.

II

C'est par le mariage que se contractent les alliances de famille entre croyants et incroyants. L'Église ne voit jamais sans déplaisir ses enfants s'unir à ceux qui ne connaissent pas la vraie foi. Elle accorde à regret les dispenses qu'on réclame, mais elle maintient l'interdiction des mariages entre chrétiens et infidèles. Sa législation peut paraître dure à de jeunes âmes qu'un sentiment, qui durera souvent ce que dure le printemps, empêche de réfléchir et de comprendre, pourtant la raison et l'expérience justifient sa conduite et expliquent son code.

D'abord l'Église sait que la foi de l'époux catholique court de grands dangers dans un milieu incroyant ou hérétique. Nous avons un besoin instinctif de penser comme ceux que nous aimons. Rien ne nous est pénible comme de sentir que nous sommes séparés de ceux qui nous sont chers sur les problèmes de vie et de mort posés par la religion. Si la partie incroyante n'embrasse pas les convictions de la partie croyante, celle-ci peut-être, pour mettre fin à une gêne qui répand une ombre sur la vie commune, cédera et abandonnera sa propre religion.

A supposer qu'elle s'oit incapable d'apostasie, elle subira, sans la remarquer, une influence quotidienne, elle ne renoncera pas à la vérité, mais elle pactisera avec l'erreur. Tel dogme dont elle n'avait jamais douté lui paraîtra moins incontestable, telle pratique qui lui avait toujours semblé raisonnable s'affaiblira dans son estime ; pour éviter un froissement elle fera des sacrifices, elle fréquentera moins les églises et les sacrements, elle se privera des lectures qui l'auraient éclairée et consolée, des cérémonies qui auraient ranimé ses sentiments, des prières qui auraient soutenu sa faiblesse et entretenu son courage. Des déliances naîtront dans son esprit, sa conviction n'aura plus la même fermeté, elle cherchera des prétextes pour expliquer sa tiédeur et ses négligences, pour s'excuser de remplir moins rigoureusement ses obligations. Dieu veuille que peu à peu elle ne glisse pas dans l'indifférence ou dans l'erreur !

Une seconde question se pose, celle des enfants. L'Église ne permet jamais les mariages entre fidèles et infidèles, si ceux-ci ne s'engagent pas, d'une manière positive et par serment, à élever leurs enfants dans la religion catholique. Au moment des noces on se rend facilement à ces prescriptions, mais quand l'heure de tenir sa promesse sonne, on discute, on manque à la parole donnée et c'est ainsi que la vérité perd des âmes qui devaient lui appartenir en droit et en fait. Si on ne pousse pas la rigueur

jusqu'à élever tous les enfants dans l'hérésie, le père et la mère se les partagent et chacun initie à sa religion ceux dont il a la direction. Que d'inconvénients dans ces mesures contre nature ! Ces frères et ces sœurs, unis par les liens du sang, souffrent inévitablement d'être divisés sur les idées les plus capitales. On suscite entre eux un schisme douloureux dont ils ne comprennent pas les raisons, et trop fréquemment ils finissent par tomber dans une désaffection réciproque, et dans une indifférence religieuse que semblent trop légitimer les divergences dont ils ont été les témoins. Je le sais, on trouve des hommes et des femmes qui, scrupuleusement respectueux de leur parole, rougiraient d'y manquer comme on rougit d'une faute contraire à l'honneur et à la conscience. Mais un père ou une mère étrangers à la religion catholique pourront-ils former dans l'esprit de cette religion les jeunes âmes que la Providence leur a confiées ? Où prendront-ils le secret de l'éducation que l'Église réclame pour ceux qu'elle a baptisés ? Presque toujours cette éducation sera incomplète, tronquée et préparera très mal la vie religieuse. Lorsque les parents s'entendent, travaillent dans le même sens, il est déjà si difficile de réussir ! Qu'arrivera-t-il quand l'un d'eux sera au-dessous de sa tâche ?

Enfin, messieurs, le bonheur même des époux a chance de sombrer à la suite de ces alliances. Si d'un côté comme de l'autre on est également con-

vaincu, chacun se défend et se défie. Le silence est alors la condition de la paix du ménage. Pour vivre tranquille, on est obligé de se taire et de s'abstenir sur les questions qui tiennent le plus au cœur. Sortir de cette réserve, c'est soulever au foyer des orages qui l'assombrissent, c'est en troubler peut-être pour toujours la sérénité; l'observer, c'est perpétuer un malaise dont les affections les plus profondes se lassent, qui les refroidit et qui empêche toute intimité et tout abandon. Je ne prétends pas que les choses ne s'arrangent jamais et que, soit par la vertu de la partie hétérodoxe, soit par sa conversion, l'unité ne puisse s'établir avec ses appréciables avantages; mais compter sur de pareilles exceptions, se flatter de les obtenir, n'est-ce pas risquer beaucoup et s'exposer à des déceptions d'autant plus dures qu'on les avait moins prévues et à des souffrances plus insupportables qu'on ne l'avait d'abord soupçonné? Le meilleur moyen d'éviter de pareilles situations, c'est de bannir les mariages mixtes, de faire passer les intérêts religieux avant tous les autres et de chercher, pour vous et pour vos enfants, des époux et des épouses qui partagent vos convictions catholiques.

III

La vie des nations ressemble beaucoup à celle des individus, et les contacts entre les peuples

catholiques et les autres peuples sont facilement malfaisants au point de vue de la foi. Ces contacts se produisent dans l'ordre philosophique, littéraire, scientifique.

Je ne dis pas qu'il faille créer, entre les esprits de races différentes par la religion, les cloisons étanches que les frontières établissent entre les territoires. Je ne dis pas que nous ne puissions rien emprunter aux sociétés qui ne croient pas ce que nous croyons, je pense au contraire que chaque peuple a des qualités que ses voisins ont tout intérêt à s'approprier. Mais il convient de ne pas faire ces emprunts à la légère, de ne pas s'engouer étourdiment de méthodes, de systèmes, de doctrines qui sont souvent le fruit d'une foi hostile à la nôtre. Au XVIII^e siècle, l'influence de l'étranger a été fatale et à nos mœurs religieuses et à notre intérêt national. On est assez d'accord aujourd'hui pour dire que les principes les plus funestes de la Révolution ont été importés chez nous du protestantisme, auquel nous devons peut-être l'excès d'individualisme qui a pesé sur tout le XIX^e siècle, qui pèse encore sur le XX^e, et dont nous avons tant de mal à nous dégager. Était-ce bien la peine d'aller chercher au loin des erreurs qui ont nui aussi bien à l'ordre religieux qu'à l'ordre politique et social? N'eût-il pas mieux valu apporter un peu plus de discrétion, un peu plus de scrupule dans le choix d'idées parmi lesquelles il y en avait tant de suspectes et tant de malfaisantes? Notre

génie particulier ne s'en fût-il pas mieux trouvé et n'aurions-nous pas, sans cette introduction, opéré dans notre sein des réformes qui ne demandaient pour se réaliser ni tant de bruit, ni tant de bouleversements?

Depuis bien des années déjà, plusieurs des nôtres se sont assez aveuglément épris d'une prétendue science, de certaines philosophies que la Réforme a imprégnées de son esprit. Il en est résulté parmi nous de graves troubles religieux qui ne sont pas encore apaisés. Une sagesse vague et ténébreuse a plus d'une fois supplanté et obscurci dans nos intelligences la sagesse traditionnelle, je dirai classique, que nous tenions de nos ancêtres; et si nous nous comprenons si malaisément aujourd'hui, ne faut-il pas en rendre responsables ces méthodes qui ont un double tort à mes yeux, celui de ne pas répondre aux exigences de notre esprit qui est avant tout latin et catholique, celui de nous éloigner insensiblement de la foi véritable et de la seule Église qui représente authentiquement le Christ?

Je n'insiste pas, messieurs, sur ces idées qu'il suffit de vous indiquer. Un mot résumera cet entretien : qu'il s'agisse de relations individuelles, familiales ou internationales entre nos âmes catholiques et les âmes qui ne partagent pas nos convictions, sans rien exagérer il convient d'être prudent, de mettre au-dessus de toutes choses l'intérêt de

notre foi, de nous garder des rapports qui peuvent nuire à sa pureté. L'Église a soin de nous rappeler assez souvent les limites dans lesquelles, en ces matières, nous devons nous renfermer ; sous prétexte de largeur d'esprit, ou même avec l'intention de ramener à la vérité ceux qui ne pensent pas comme nous, gardons-nous de les franchir. Ayons confiance dans cette mère si sage, et souvenons-nous que la fécondité de notre apostolat et la vie de notre foi dépendent par-dessus tout de l'obéissance à ses lois. Ainsi soit-il.

QUATRIÈME INSTRUCTION

JEUDI SAINT

**RELATIONS ENTRE LES CROYANTS
ET LES INCROYANTS DANS LES ŒUVRES**

SOMMAIRE

L'homme qui croit doit agir conformément à sa foi. Quel est le caractère qui doit marquer les œuvres du chrétien ? Peut-il, en vue d'une action commune, s'associer à ceux qui vivent en dehors de l'Eglise ? p. 261-262.

I

En principe, toutes nos œuvres doivent porter le sceau de notre foi.

a) Instructions des Papes à ce sujet : Léon XIII et les *Chevaliers du Travail*, Pie X, son programme, ses ordres au clergé, aux fidèles, à la presse, p. 263-264.

b) Sagesse des enseignements des Souverains Pontifes. Les œuvres nettement chrétiennes en soi seront toujours supérieures aux autres, même dans l'ordre humain, car la religion en restaurant la nature nous rend plus intégralement hommes et nous fait agir plus parfaitement ; en nous élevant au-dessus de nous-mêmes, elle nous assure la possibilité d'agir divinement et de fonder des œuvres tout à fait surhumaines, p. 265-266.

c) Les faits donnent raison à notre doctrine. Comparaison des œuvres chrétiennes et des œuvres neutres. La presse chrétienne, les associations chrétiennes, les syndicats chrétiens. Ce qu'il y a de faux et de bâtard à l'origine des œuvres mixtes ou neutres. Défaut d'unité. Situation ordinairement défavorable des chrétiens qui s'y engagent. Dangers pour la foi. Résultats peu encourageants de ces mélanges, p. 267-268.

II

Dans l'ordre pratique, c'est aux chefs de décider dans quelle mesure les circonstances nous obligent à des alliances avec ceux qui ne croient pas comme nous.

Il convient de tenir compte de quelques principes.

a) Nos groupes peuvent coopérer avec les dissidents en vue de réaliser un bien réel. Divers exemples : l'action contre la

licence des rues, contre le fléau de la dépopulation, contre l'alcoolisme, etc. L'instinct coalise tous les honnêtes gens contre les maux qui menacent de ruiner la société, p. 269.

b) Ces coalitions ne sont pas des *fusions*. « Nous existons séparément, nous combattons ensemble », p. 270.

c) Dans ces alliances, il ne nous est pas permis de sacrifier des principes, ni des intérêts essentiels pour nous assurer quelques avantages. Exemples de collaborations permises, à supposer qu'on réserve ce qu'il faut réserver, p. 271.

Il convient de nous défier de nos adversaires et de veiller afin qu'ils ne profitent pas de nos concessions pour nous dépouiller davantage, p. 272.

Leçons à tirer de cette instruction : 1° Nous devons être catholiques dans toutes nos œuvres ; 2° Les groupements qui nous conviennent sont des groupements catholiques ; 3° Les catholiques sont tenus de s'unir sur le terrain des œuvres nécessaires. Bien qui résulterait de cette union, p. 273-275.

QUATRIÈME INSTRUCTION

JEUDI SAINT

RELATIONS ENTRE LES CROYANTS ET LES INCROYANTS DANS LES ŒUVRES

*Instaurare omnia in Christo,
quæ in cælis et quæ in terra sunt.*

La volonté de Dieu est de tout restaurer dans le Christ, les choses qui sont dans les cieux et les choses qui sont sur la terre.

(*Ephes.*, 1, 10.)

MESSIEURS,

L'homme qui croit doit agir conformément à ce qu'il croit. La foi vive opère par la charité et rend au monde des services aussi nombreux qu'importants. Elle suppose dans l'esprit une lumière qui éclaire nos pas, dans la volonté une ardeur qui nous pousse à faire le bien et qui tend à prouver la supériorité de notre sentiment religieux par la supériorité des œuvres qu'il inspire. Luther proclame les œuvres inutiles parce que Jésus, ayant accompli

toute la loi, il n'est pas nécessaire de l'accomplir désormais, il les déclare dangereuses sous prétexte qu'elles engendrent l'orgueil et la vanité. Il feint de ne pas comprendre que nous puissions arriver par nos travaux et par nos peines à la paix de la conscience et au mérite, et il pense que la mort du Christ nous dispense de tout effort. Nous affirmons au contraire que le chrétien est tenu d'imiter son Maître, et comme lui, d'être au milieu de ses frères un être bienfaisant, toujours disposé à se dépenser en vue de transformer les choses en lui et autour de lui. Le Sauveur a voulu tout restaurer au souffle de l'Esprit qui le conduisait, nous sommes devenus par notre baptême les membres de son corps mystique et ses coopérateurs.

Mais quel est le caractère qui doit marquer les œuvres du catholique? Celui-ci peut-il, en vue d'une action commune, s'associer à ceux qui vivent en dehors de l'Église en faisant abstraction des points qui le séparent d'eux? Examinons ces deux questions.

I

En principe toutes nos œuvres doivent porter le sceau de notre foi, en être une affirmation et une conséquence. Notre vie ne peut pas se diviser et se consacrer pour une moitié aux choses divines et pour une autre moitié aux choses profanes. Nous avons été transformés par la religion, il faut

que cette transformation apparaisse dans toutes les manifestations de notre activité. Il en résulte que nous devons nous montrer croyants dans nos œuvres.

Ce qui me fait parler ainsi, c'est d'abord le mot d'ordre que nous avons reçu de nos chefs. Dans le Nouveau-Monde s'était formée sous le nom de *Chevaliers du travail* une vaste association où entraient des éléments appartenant aux diverses confessions. Léon XIII, consulté, ne crut pas pouvoir l'encourager et, tout en la tolérant pour quelque temps, il ne cacha pas son désir de voir les catholiques se grouper entre eux à la lumière de principes qui affirmeraient leur volonté de faire entrer leur religion dans toutes leurs entreprises. Pie X n'a pas cessé, depuis son élévation à la dignité pontificale, de montrer son dessein de tout restaurer dans le Christ, et d'imprimer aux institutions qui dépendent de lui un caractère nettement religieux afin que le *Christ soit tout et en tout*. Il a rappelé à ses sujets l'obligation, où ils sont placés par leur baptême et par leur vocation, de marquer leur action du sceau de leur foi. Il a défendu aux membres du clergé de donner leur nom, sous prétexte de s'assurer un ministère plus large, aux sociétés qui ne dépendent pas des évêques, de s'inscrire dans des ligues que n'aurait pas approuvées l'autorité religieuse. Il leur a ordonné, suivant la doctrine de son prédécesseur, de con-

server intact, même au milieu du peuple, leur caractère auguste de ministres de Dieu. Il a déclaré que toute manière de s'occuper du peuple au détriment de la dignité sacerdotale, des devoirs et de la discipline ecclésiastiques ne pourrait être que hautement réprouvée. Il ne veut pas que l'on parle parmi nous de nouvelles orientations de la vie chrétienne, de nouvelles directions de l'Église, de nouvelles aspirations de l'âme moderne, d'une nouvelle vocation sociale du clergé, d'une nouvelle civilisation chrétienne, mots en réalité assez vides qui ne peuvent servir qu'à égarer le zèle (1). Il a formulé des préceptes analogues pour les simples fidèles, en leur défendant d'entrer dans les institutions neutres, qui ont un but principal autre que celui de procurer aux individus et aux familles le vrai bien moral et économique (2). La presse a reçu la même direction, et il n'est pas permis de nous illusionner sur les formelles intentions de Celui qui, spécialement assisté par Dieu, préside aujourd'hui aux destinées et au gouvernement de l'Église.

Cette attitude est dictée par une sagesse que la raison éclaire et que les faits justifient.

Les œuvres nettement et foncièrement chrétiennes,

(1) Cf. Lettre aux Evêques d'Italie, 28 juillet 1906.

(2) Bref à M. le comte Medolago Albani, 19 mars 1904.

seront toujours supérieures aux autres, en se déployant, même dans l'ordre des choses humaines. La vraie religion, en effet, restaure d'abord la nature, puis elle l'élève au-dessus d'elle-même en augmentant ses énergies. Par conséquent l'homme qu'elle aura transfiguré sera d'abord plus intégralement homme que ses semblables, ses œuvres se ressentiront nécessairement de cette excellence, et en s'unissant à ses frères, en agissant avec eux sous l'empire de la force qui lui est propre, il agira mieux et plus puissamment. Mais la religion surnaturelle opère une seconde merveille : elle nous élève au dessus de nous-mêmes, elle éveille en nous des vertus que la nature même dans son intégrité n'aurait pu acquérir. Ces vertus sont le principe d'une activité surhumaine qui du dedans déborde au dehors et pénètre tout ce que nous faisons d'une perfection à laquelle n'atteignent pas l'esprit et la volonté abandonnés à eux-mêmes. « Plût à Dieu, disait Léon XIII, que ces vertus fussent pratiquées aujourd'hui par un plus grand nombre avec la perfection qu'y ont apportée les saints des siècles passés ! Ceux-ci par leur humilité, leur obéissance, leur austérité ont été puissants en œuvre et en parole pour le plus grand bien non seulement de la religion, mais encore de leurs concitoyens et de leur patrie » (1). Que gagnerions-nous à mêler à ces

(1) *Lettre sur l'Américanisme*, 22 janvier 1899.

forces surabondamment éprouvées des éléments neutres ou suspects qui les affaibliraient et qui les empêcheraient de produire tout leur effet?

Je veux bien qu'en s'en tenant à cette règle pour les œuvres on diminuera le nombre des ouvriers et qu'on se privera de concours qui peuvent avoir leur utilité. Mais l'unité, la concentration, l'indépendance compenseront largement les inconvénients que pourrait avoir ce sage exclusivisme, compatible d'ailleurs avec certaines alliances opportunes.

Qu'on ne me dise pas que cette loi rétrécit le champ de l'activité et des œuvres. La religion catholique favorise tout ce qui est bon, tout ce qui est raisonnablement désirable, tout ce qui est conforme à la justice et aux intérêts temporels ou spirituels de l'homme. Elle travaille dans tous les ordres à faire disparaître les abus légués par le passé à et réaliser les progrès légitimes poursuivis par le présent. Le domaine des œuvres scrupuleusement saines est immense, et longtemps les ouvriers manqueront pour toutes les moissons qui blanchissent sous le soleil de la Providence surnaturelle.

Les faits nous montrent éloquemment que l'Église en prenant cette attitude ne se trompe pas. Interrogez-les, vous apprendrez que les œuvres qui ont réussi ont été fondées sur les principes chrétiens, qu'il s'agisse d'initiatives apostoliques ou sociales. La presse nettement chrétienne a fait plus de bien

que la presse qui craint d'affirmer sa foi, elle est aussi plus prospère et elle se répand plus largement. Les patronages, les cercles, les associations où l'élément religieux domine tout, ont pris des proportions que ne connaissent pas les institutions établies sur d'autres bases. En Belgique nous voyons se développer des syndicats chrétiens, qui avaient échoué aussi longtemps qu'ils avaient essayé de cacher leurs convictions afin de s'étendre plus facilement et plus loin. Les œuvres chrétiennes ainsi concentrées non seulement sont plus bienfaites, et savent mieux défendre leurs adhérents, mais encore elles sont plus sérieusement armées pour la conquête. Peu à peu on se rend compte qu'elles ont une efficacité incomparable, on y entre attiré en même temps par l'estime qu'elles inspirent et par les avantages qu'elles assurent, car on a remarqué que plus elles étaient profondément catholiques, plus elles prenaient d'extension.

Les œuvres mixtes ou neutres, au contraire, se ressentent de ce qu'il y a de faux et de bâtard à leur origine. Elles manquent d'unité, et comment faire agir de concert et avec puissance des éléments radicalement divisés? La plupart du temps les catholiques, en minorité, sont dupes, n'exercent aucune influence, se trouvent noyés dans une majorité qui décide de tout et qui, en réalité, imprime une direction conforme à ses idées, à ses sentiments et à ses

intérêts. Les croyants, désireux de participer aux bénéfices des associations dont ils sont membres, sont obligés de renoncer en tout ou en partie à leurs convictions. Ils sont obligés de favoriser des systèmes pour eux inacceptables, de consentir à des compromis que leur conscience ne saurait approuver. Leur foi même est souvent exposée, car ils subissent presque fatalement l'influence du milieu, et à chaque instant ils cèdent un peu plus sur la question de religion. L'expérience nous apprend que, sur le terrain social et sur le terrain politique par exemple, ce mélange des croyants et des incroyants nous a presque toujours été funeste, que les individus ou les groupes catholiques mêlés aux socialistes, aux protestants, aux partis non chrétiens, ont presque toujours fini par verser à des degrés divers dans les idées propres à ces partis; et surtout s'il s'agit de politique, ils n'ont pas tardé à s'éloigner de nous pour se rapprocher de nos adversaires, et nous trahir. Voilà, messieurs, quelques-uns des motifs que j'invoque pour vous répéter qu'en principe les croyants doivent faire leurs œuvres à part, et que nos institutions ont tout à gagner à être loyalement confessionnelles.

II

Dans l'ordre pratique il ne m'appartient pas d'apporter ici des précisions, ni de me prononcer sur des

questions contingentes qui relèvent de nos chefs. C'est à ceux-ci de juger dans quelle mesure les circonstances nous obligent à des alliances nécessaires. Les choses humaines sont complexes, la loi souffre des exceptions, le mieux est quelquefois ennemi du bien : ce qui présente des inconvénients dans un pays où l'intolérance est à l'ordre du jour, peut offrir des avantages dans les contrées où l'esprit de tolérance s'est développé. Les faits ne nous laissent pas toujours la liberté de faire ce que nous voudrions, et le domaine du possible n'est pas aussi vaste que celui de l'idéal.

Qu'il me suffise d'exposer quelques idées dont il convient de tenir compte dans nos relations d'œuvres avec les personnes ou les groupes étrangers à l'Église.

Je dirai donc, à la suite d'un de nos évêques, que nos groupes catholiques, nos syndicats, nos comités peuvent « coopérer à l'occasion avec les dissidents dans le but de réaliser avec eux un bien réel, d'obtenir certaines réformes, de corriger certains abus » (1). S'il s'agit de combattre la licence des rues qui nuit tant à la moralité publique, le fléau de la dépopulation, signe de décadence, de corruption et qui met en un danger mortel l'avenir de notre race et de notre pays, l'alcoolisme qui abrutit l'homme, ruine les familles et les jette

(1) Mandement de M^{gr} Sévin, Carême 1912.

dans une noire et honteuse misère, s'il s'agit de mettre fin à des exploitations que la justice condamne, de faire aboutir une loi de sage liberté et de raisonnable progrès, il est évident que nous avons le droit de nous unir à ceux qui poursuivent le même but. Grâce à ces heureuses coalitions qui se sont produites tout naturellement, on a vu aboutir de bienfaisantes réformes comme celles qui touchaient au repos hebdomadaire, à la durée du travail, on a réussi à introduire dans certaines lois tyranniques au premier chef des amendements qui les rendaient un peu moins vexatoires, on a fini par réveiller dans l'opinion des sentiments de patriotisme, de fierté nationale qui menaçaient de s'éteindre au souffle malsain du faux pacifisme, de l'humanitarisme aveugle et de l'anarchie. C'est d'instinct que tous les hommes droits, que tous les honnêtes gens se tendent la main pour prévenir des calamités qui ruineraient les sociétés.

Mais j'ajouterai, après le prélat cité tout à l'heure, que ces alliances de circonstance ne doivent point être des *fusions* où nous serions absorbés, où nous perdriions notre indépendance et avec notre indépendance notre force et nos avantages. « Nous existerons *séparément*, nous combattrons *ensemble* », aussi souvent, aussi longtemps que l'exigera la cause du bien en jeu. « Nous ne cesserons pas de rester nous-mêmes, de demeurer

autonomes, de garder notre organisation et notre programme », de chercher la réalisation de l'idéal chrétien seul capable d'établir sur la terre l'ordre le plus parfait.

Il est évident que, dans ces pactes avoués ou explicites, nous ne renoncerons pas à des droits qu'il ne nous est pas permis de sacrifier, que, nous entendant sur un point, nous ne nous engagerons pas sur un autre où la paix ne serait possible qu'au détriment d'intérêts essentiels; il est évident qu'accepter le minimum possible à un moment n'est pas s'interdire de revendiquer la teneur totale du droit imprescriptible de l'Église. Ainsi, il a été permis à nos hommes politiques de voter avec leurs adversaires qui réclamaient pour les écoles le respect de la neutralité inscrite dans la loi. Mais les nôtres eussent manqué à leur devoir s'ils avaient considéré le respect de la neutralité comme le terme de leurs efforts, s'ils avaient renoncé au droit inaliénable que nous avons de bâtir des écoles libres où la doctrine catholique sera enseignée ouvertement et officiellement, s'ils avaient renoncé à cet autre droit non moins certain, que nous possédons et qu'on ne peut nous refuser sans injustice, d'obtenir pour nos maisons d'éducation la part du trésor public qui leur revient. Il leur a été permis d'accepter les articles de loi qui accordaient à de pauvres religieuses des pensions prélevées sur les biens dont on les a dépouil-

lées, non de regarder comme liquidées des situations contre lesquelles la justice ne cessera pas de protester. Il leur a été permis de s'associer aux mesures prises pour prévenir la confiscation des Églises ou pour en empêcher la dégradation et la ruine, non de regarder comme abolie la liberté que la société chrétienne a de posséder en propre. Il leur a été permis de travailler de concert avec les dissidents en vue d'établir le droit qu'ont les ministres de la religion d'organiser le culte comme ils l'entendent, non d'entrer dans l'idée qui représente la religion comme une affaire privée et de consacrer par la loi le principe qui nous interdit de manifester publiquement et collectivement nos sentiments de foi. Nos adversaires sont habiles : pour nous tromper et pour nous ravir peu à peu tous nos droits ils essaient d'obtenir que nous en abdiquions quelques-uns, que nous gardions le silence sur d'autres. A cette condition, ils promettent d'user avec nous de quelque tolérance, de fermer les yeux en quelques occasions, de ménager une œuvre particulière qui nous est chère. En réalité, plus nous cédon, plus ils se montrent audacieux et plus ils nous enchaînent étroitement. Leur tactique est connue, nous en avons assez souffert, nous serions vraiment trop naïfs, après tant de douloureuses expériences, de nous abandonner à leur *bonne* volonté et de compter sur eux pour nous protéger. Quand ils font le bien, ne leur ménageons pas notre appui, mais

ne poussons pas plus loin notre concours. Pour nous concilier leur bienveillance et pour nous assurer quelque léger avantage, ne consentons pas à favoriser des plans qui ne se réaliseront pas sans offenser la justice. Quand même en échange de nos services on nous promettrait quelque bénéfice, dès que, pour rendre ces services, il faut collaborer à une œuvre mauvaise en soi, nous sommes tenus de nous récuser. La fin ne justifie pas les moyens. Dans les sphères politiques la conscience s'obscurcit facilement, et le sens moral ne se sent pas toujours à sa place. L'histoire sera sévère pour des hommes qui, sous prétexte de désarmer leurs adversaires, n'ont pas craint de collaborer à des œuvres aussi contraires à l'intérêt religieux qu'à l'intérêt national. Devenus complices de projets qui ont abouti grâce à leur coopération, ils porteront la responsabilité du mal qui en est résulté. S'ils avaient été plus fiers, plus prévoyants, plus franchement chrétiens, ils ne seraient pas tombés dans le piège, ils n'auraient pas perdu notre confiance et leur nom eût passé plus pur à la postérité.

Messieurs, quelques leçons se dégagent de l'instruction que vous venez d'entendre. La première est que vous devez être catholiques dans toutes vos œuvres comme vous l'êtes dans votre cœur, que tous vos actes doivent porter le sceau de votre religion, que votre foi est tenue de se faire respecter

même quand vous travaillez avec des hommes étrangers à vos convictions. La seconde, c'est que les groupements qui vous conviennent sont des groupements catholiques. Et ne confondez pas avec ces groupements de vagues ligues, formées au nom d'un christianisme qui ne s'accorde point avec le nôtre et qui en réalité poursuit un but hostile au nôtre. Rappelez-vous que les saints ont été par excellence les bienfaiteurs de l'humanité et qu'ils ont dû à leur religion la puissance incomparable de leur activité. Une troisième leçon s'impose à nous en vertu même des principes que nous avons expliqués, c'est que les catholiques sont obligés de s'unir fortement et unanimement. Et ils sont tenus de s'unir, sans distinction d'opinions politiques ou sociales, sur le terrain des œuvres nécessaires. Que ces œuvres essentielles, comme celles qui favorisent la création et le développement des écoles chrétiennes, comme celles qui défendent la liberté du culte extérieur, la liberté de l'enseignement, la liberté des associations religieuses, le droit pour l'Église de posséder en propre, que ces œuvres essentielles, dis-je, s'étendent, prospèrent, un bien immense sera réalisé et bien des situations douloureuses, fatales seront changées. Les institutions, qui méritent notre sympathie et notre dévouement parce qu'elles portent un incontestable caractère de perfection et d'utilité, sont innombrables; à quoi bon nous dépenser au service d'entreprises

neutres ou suspects? Soyez en sûrs, les œuvres nettement marquées du signe de Dieu sont appelés non seulement à sauvegarder le bien qui existe, mais encore à faire revivre celui qui n'existe plus, non seulement à maintenir la foi chez ceux qui croient, mais encore à la propager chez ceux qui ne croient pas, non seulement à soulager les misères individuelles, mais encore à redresser l'ordre politique et social. Les chrétiens unis disposeraient d'une force incomparable, la grâce qui les anime leur inspirerait une ardeur et un dévouement surhumains qui triompheraient de tous les obstacles : en restaurant la société dans le Christ, ils rendraient au monde toute la paix, toute l'unité, toute la prospérité spirituelle et temporelle dont il est susceptible. Ainsi soit-il.

CINQUIÈME INSTRUCTION

VENDREDI SAINT

LES PÉCHÉS CONTRE LA FOI
DANS LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR

SOMMAIRE

Dans la passion, le péché contre la foi apparaît sous ses diverses formes : péché de ceux qui cessent de croire après avoir cru, péché de ceux qui refusent de croire quand ils le pourraient et le devraient, blasphème, p. 281-282.

I

Tous les apôtres ont offensé la foi pendant la passion. a) Dix ont fui plutôt que de lui rendre témoignage. Ils eussent dû prévoir la tentation que Jésus leur avait annoncée. Quel spectacle ils eussent pu donner en restant publiquement fidèles à leur Maître. Leur abandon était une trahison de la foi. Explication de cette pensée, p. 283-285.

b) Pierre pécha par des actes positifs de reniement. Récit du reniement. Comment, sous l'empire de la crainte, Pierre passe de la simple négation au serment, du serment aux anathèmes et aux imprécations, p. 285-287

c) En Judas, le crime contre la foi va jusqu'à l'apostasie. Affaiblissement progressif de la foi en Judas. Son incrédulité à Capharnaüm. Séparé totalement de son Maître par son infidélité intérieure, il tombe dans tous les désordres qu'entraîne l'apostasie. Énumération de ces désordres. Cause de cette apostasie : amour de Judas pour l'argent. Cet amour tua en lui l'amour de Jésus, l'Amour sans lequel on ne croit plus, p. 287-289.

II

Les Docteurs et les Princes du Judaïsme et de la Gentilité pèchent contre la foi en refusant de croire à la vérité qui se manifestait en Jésus avec un si vif éclat.

1. a) Les Scribes et les Pharisiens ne crurent pas en Jésus parce qu'ils ne le connurent pas. Ils ne le connurent pas, parce qu'ils ne voulurent pas le connaître malgré tous les signes qui montraient en lui le vrai Messie, p. 290-291.

b) Ils ne voulurent pas le connaître, parce que sa doctrine condamnait leur ambition terrestre, leurs vices, et contenait une morale en contradiction avec leur conduite. Exaspération qu'ils éprouvaient contre la pensée de Jésus. En sa personne, c'est la vérité qu'ils poursuivent, p. 292-293.

2. Le mot de Jésus à Pilate. Le crime de Pilate, sans être excusable, est moins grave que celui de Caïphe. Diverses raisons qui devaient attirer l'attention de Pilate sur la mission divine de Jésus. Pilate n'aimait pas assez la vérité pour la chercher comme il faut, il s'en tire par une parole de scepticisme et s'éloigne de la vérité éternelle, absorbé qu'il est par le souci des biens temporels, p. 294-295.

III

Le blasphème dans la passion.

a) Il éclate partout, p. 296.

b) Il prend toutes les formes. Il gronde dans les âmes, et c'est au-dedans que ses proportions sont le plus démesurées. Il passe dans les paroles, puis dans les gestes dans les mouvements du corps, dans les convulsions de la physionomie, p. 296-298.

c) Le blasphème outrage Jésus dans sa parole, dans ses miracles, dans ses titres, jusque dans ses derniers mots et dans ses dernières prières. Développement de ces pensées, p. 298.

d) Le blasphème proféré par tous et en quelque manière par l'humanité, p. 299.

e) Comment ces blasphèmes émanaient de l'incrédulité et de la haine de la vérité. p. 300.

Prière de foi et d'adoration adressée au Christ, p. 301.

CINQUIÈME INSTRUCTION

VENDREDI SAINT

LES PÉCHÉS CONTRE LA FOI DANS LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR

*Erat lux vera quæ illuminat
omnem hominem venientem in
hunc mundum, in mundo erat, et
mundus per ipsum factus est, et
mundus eum non cognovit.*

Il était la vraie lumière qui
éclaire tout homme venant en ce
monde, il était dans le monde qui
a été fait par lui et le monde ne l'a
pas connu.

(S. JEAN, I, 9-10.)

ÉMINENTISSIME SEIGNEUR,
MESSIEURS,

Tous les vices ont joué un rôle dans la Passion de Jésus-Christ, mais à leur racine on aperçoit les péchés contre la foi. Parmi ces péchés nous avons distingué l'infidélité propre aux hommes qui cessent de croire après avoir cru, l'infidélité de ceux qui refusent

de croire quand ils le pourraient et le devraient, et enfin le blasphème. Au cours de l'événement tragique dont le souvenir sacré nous rassemble ce soir, le péché opposé à la foi apparaît sous cette triple forme.

Les apôtres n'ont pas le courage de confesser la vérité qu'ils croient, ils se conduisent comme s'ils ne croyaient plus à leur Maître, et même l'un d'eux devient apostat; les docteurs, les princes du judaïsme et de la gentilité repoussent obstinément la lumière qui brillait d'un si vif éclat en Jésus; le blasphème retentit du commencement à la fin du drame avec une fureur et une haine qui n'ont pas été dépassées.

Permettez-moi de justifier ces trois affirmations, je vous aurai expliqué en même temps cette parole de saint Jean, une des plus mélancoliques qu'aient écrites les évangélistes, une de celles qui laissent au cœur le plus de tristesse et le plus de regret : « Il était la lumière qui illumine tout homme venant en ce monde, il était dans le monde, qui a été fait par lui, et le monde ne l'a pas connu. Il est descendu parmi les siens et les siens ne l'ont pas reçu, bien qu'il ait conféré à tous ceux qui l'ont accueilli le pouvoir de devenir par leur foi les fils de Dieu. »

I

Tous les apôtres à divers degrés ont offensé la foi pendant la Passion. Tous ne l'ont point perdue, mais les moins coupables ont refusé de recon-

naître et de confesser leur Maître devant ses ennemis, et l'un d'eux, sans comparaison le plus criminel, est tombé dans l'apostasie. Dix, en effet, parmi les disciples de Jésus, ont fui plutôt que de lui rendre témoignage, Pierre l'a renié publiquement et Judas l'a vendu après avoir cessé de croire en lui.

Les dix eussent dû prévoir la tentation à laquelle ils succombèrent, le Sauveur les avait assez prévenus : « Cette nuit, avait-il dit, vous serez tous scandalisés dans ma personne, car il est écrit : « Je frapperai le Pasteur et les brebis du troupeau « seront dispersées. » Au moment où le Maître les avertissait ainsi, ils protestèrent avec douleur que jamais ils ne rougiraient de lui, qu'ils préféreraient mourir que de l'abandonner. Quel noble spectacle s'ils eussent tenu parole, si on les avait vus s'attacher tendrement au Sauveur de Gethsémani jusqu'au Calvaire, si, devant Anne et devant Caïphe, devant Pilate et devant Hérode, devant les Juifs et devant les Romains, devant les grands, les soldats et le peuple, on les avait entendus relever les accusations dont Jésus était l'objet, infliger aux calomniateurs et aux faux témoins d'éclatants démentis, rétablir le sens des paroles reprochées au Prophète, rappeler sa doctrine d'espérance et de paix, raconter sa belle vie, convoquer les misérables qu'il avait guéris ou ressuscités, si, jusqu'au dernier moment,

avec cette ardeur d'amour et de sincérité qui embarrasse les plus prévenus et qui impressionne les âmes droites, ils avaient traduit leurs sentiments de confiance, d'adoration et couvert la voix des blasphémateurs. Sans doute les ennemis de la divine victime n'eussent point désarmé, mais Jésus n'eût pas senti ce délaissement universel qui lui fut si dur, l'attitude de ses apôtres lui eût apporté quelque consolation, la foule peut-être ne se fût point prononcée avec cette animosité unanime contre l'innocence, deux groupes se fussent formés au pied de la croix, le groupe de ceux qui haïssaient le fils de Dieu et le groupe de ceux qui l'aimaient, l'honneur de l'humanité n'eût pas totalement sombré dans ce mystère d'iniquité : en le racontant, l'Évangile offrirait une page où le cœur pourrait se reposer.

Les choses se passèrent tout autrement. A peine Jésus fut-il arrêté que ses apôtres l'abandonnèrent et s'enfuirent. *Tunc discipuli omnes, relicto eo, fugerunt.* Pas un seul de ceux qui quatre heures auparavant lui avaient juré fidélité jusqu'à la mort ne se souvint de sa promesse. L'abandonner et s'enfuir, n'était-ce pas dire qu'ils n'avaient plus confiance en lui, avouer qu'ils avaient été dupes, déclarer faux ou du moins douteux ce que jusque-là ils avaient tenu pour certain ? N'était-ce pas, par ce silence, par cette abstention, par cette désertion, augmenter l'autorité du mensonge et trahir cette

foi qui vivait toujours dans leur cœur et qui demandait à s'affirmer avec d'autant plus de force et d'autant plus de publicité qu'elle rencontrait plus de contradiction et plus d'hostilité? Il y a des heures où il n'est permis à aucun croyant de se dérober. S'esquiver c'est pécher contre la vérité, c'est la trahir en la privant du témoignage et du concours dont elle a besoin pour triompher aux yeux des hommes. Les apôtres connurent cette faiblesse que la peur leur suggéra. Loin du danger ils se sentaient forts et ils se pensaient invincibles ; quand ils se crurent menacés, tout leur courage s'évanouit et ils se dispersèrent comme des passereaux surpris par l'orage. Ne jetez pas la pierre à ces pauvres pêcheurs, vous qu'un regard fait trembler, vous qu'un sourire affolle, vous qui sous un trait ou sous une plaisanterie du scepticisme ou de l'impiété cachez vos sentiments et rougissez de votre Rédempteur.

Cependant les dix dont je viens de parler avaient péché par abstention, Pierre pécha par des actes positifs. Le chef du collège apostolique suivait Jésus poussé par son amour, mais il le suivait de loin retenu par sa crainte. Entré dans le vestibule, puis dans le palais du grand prêtre, il donna le spectacle d'une lamentable défaillance. Plus que les autres il avait affirmé sa volonté de rester intrépide : « Quand même, avait-il dit à Jésus, tous les autres

seraient scandalisés à ton sujet, moi jamais je ne serai scandalisé, quand même il faudrait mourir avec toi, je ne te renierais pas. *Etiamsi oportuerit me mori tecum, non te negabo.* » Il était sincère, mais il était faible. Interpellé par une femme, par une servante, par une portière, il oublie toutes ses belles protestations, il perd contenance et il offense sa foi. Il le fait timidement d'abord, à mi-voix, par des formules vagues, comme s'il n'avait pas entendu la question qu'on lui pose : « *Nescio quid dicis*, je ne sais pas ce que vous dites. » Mais on l'entoure, on le presse de répondre nettement et de se défendre de toute solidarité avec Jésus. Son trouble augmente avec son effroi et il se prononce sans réticence : « Je ne suis pas disciple de cet homme. » On ne le laisse pas en paix, on le harcèle, on le tourmente, on le pousse à bout : « Tu es de la Galilée, tu en as le langage et l'accent, tu étais certainement avec Jésus de Nazareth... dans le jardin je t'ai vu près de lui. » Alors Pierre s'affole, se débat, proteste, crie. Il y a sur ses lèvres des serments, des anathèmes, comme de la haine et du mépris à l'adresse de celui qu'il appelle aujourd'hui « cet homme ». Il ne dit pas : je ne me suis jamais donné à Jésus, je n'ai jamais cru en Jésus, il dit bien davantage : « Je le jure, je ne connais même pas Jésus. » A mesure qu'on insiste, il passe par une gradation toujours ascendante de la simple négation au serment, du serment à des imprécations où

le mensonge s'unit à une insigne lâcheté. Pauvre Pierre ! Il achevait de parler quand le coq chanta. Alors se souvenant de la prédiction de la veille : « Avant que le coq chante, tu m'auras renié trois fois », il sortit du cauchemar où la peur l'avait jeté, la réalité de son crime lui apparut avec tout ce qu'elle contenait d'odieux. A ce moment, Jésus déjà tout épuisé se tourna et regarda le chef de ses apôtres qui sentit son cœur se briser, qui oublia le danger et, accablé, s'éloigna du lieu témoin de sa défaillance. Il pleurait amèrement.

Dans la personne de Judas, le crime contre la foi fut poussé à son dernier degré, qui est l'apostasie. Apostasier, c'est abandonner totalement la foi, c'est, sans idée de retour, se séparer par une entière incrédulité du Christ que l'on adorait, c'est, par une conséquence presque fatale, déclarer la guerre à ce que l'on avait aimé. Dieu n'a pas de pires ennemis que ceux qui apostasient après avoir cru. Judas progressivement en vint à ce point de perversité. Peu à peu sa foi s'affaiblit malgré les avertissements et les sollicitations de Jésus, puis elle s'éteignit tout à fait, et l'ombre se fit épaisse en cette âme désormais fermée à la lumière. Au moment où Jésus avait promis aux hommes le pain de vie, le Maître avait déjà compté le malheureux au nombre des incrédules en le marquant d'une

note spéciale où sa trahison est indiquée d'avance. De jour en jour le mal s'aggrava en cet être et s'envenima. De jour en jour Judas perdit davantage le sens et le goût des choses divines, puis il se détacha entièrement pour toujours du Prophète qui l'avait associé à son sublime ministère, et il tomba dans tous les désordres que les siècles ont constatés chez ses trop nombreux imitateurs. Apostat, il livre les secrets qui appartiennent à la famille chrétienne, auxquels il avait été initié, il conduit les ministres du sanhédrin dans la retraite qu'il connaissait par suite de son intimité avec son Maître. Apostat, il unit la perfidie à l'incrédulité, il a le langage et le geste de l'ami en accomplissant les œuvres du traître. Apostat, il se montre insensible aux affectueuses prévenances, il entend sans émotion Jésus lui dire : « Mon ami, qu'es-tu venu faire ici, ô Judas, tu trahis le fils de l'homme par un baiser », et il respire sans remords l'haleine pure de l'Être adorable qui l'a choisi. Apostat, il connaît le mépris des complices qui lui tournent le dos avec répugnance après avoir accepté ses criminels services. Apostat, il finit dans le dernier des malheurs, entraîné par le démon qui lui souffle le désespoir après lui avoir soufflé son premier doute et la première idée de son forfait.

Mystère insondable au premier abord, que l'Esprit-Saint n'a pas cependant laissé sans explication ! Si Judas en est venu à cette extrémité, c'est

qu'il était rongé par une passion, et que toute passion tend à l'apostasie par la substitution d'une idole au vrai Dieu. Si ayant connu Dieu, vous avez cessé de l'adorer, c'est que vous adorez autre chose. Descendez dans votre conscience, vous y verrez une idole qui a supplanté votre Créateur, idole vivante ou idole morte qui, absorbant vos pensées et accaparrant toute votre affection, bannit de votre esprit et de votre cœur le Christ dont les promesses et la beauté vous laissent insensibles. L'idole de Judas était l'argent. Il l'aima au point de frustrer les pauvres, de pleurer sur la perte d'un parfum qu'il espérait vendre un grand prix, de voler, et de dédaigner le royaume spirituel établi sur la pauvreté pour aspirer à un royaume temporel où sa passion pourrait s'assouvir. Il l'aima au point de le préférer à la vérité vivante et incarnée à laquelle il avait d'abord attaché le plus haut prix. Ecoutez-le : « Que me donnerez-vous et je vous le livrerai. » Il l'aima jusqu'à vendre pour trente pièces d'argent, moins de cent francs, la lumière éternelle qui éclaire tout homme venant en ce monde. Cet amour glacé tua en lui l'amour de Jésus. Quand il cessa d'aimer Jésus, il cessa de croire en lui et, par une rupture absolue, il se libéra de tout engagement avec celui qu'il jugeait désormais incapable de servir son immense cupidité, car pour croire les choses divines il faut les aimer et l'apostasie totale du cœur entraîne l'apostasie totale de l'esprit.

II

Les Docteurs, les Princes du Judaïsme et de la Gentilité pèchent contre la foi en refusant de croire à la divine vérité qui se manifestait en Jésus avec un si vif éclat.

Je ne vous parlerai point du peuple, ses chefs l'avaient trompé en calomniant Jésus et, s'il s'associa à leur crime, ce fut par suite d'une ignorance dont il n'avait point la responsabilité.

Mais les pharisiens, les scribes, les docteurs, les princes d'Israël s'obstinèrent volontairement dans leur aveuglement, et l'incrédulité opiniâtre dont ils donnèrent le spectacle leur est imputable. Ils ne connurent point Jésus, sinon ils ne l'eussent point condamné, ils ne le connurent point parce qu'ils refusèrent de le connaître. C'est à leur sujet que le Sauveur a dit : « La lumière est venue dans le monde, les hommes lui ont préféré les ténèbres, car leurs œuvres étaient mauvaises ; celui qui fait le mal hait la lumière car elle condamne ses œuvres mauvaises. (1) » Qui était mieux placé que les maîtres instruits d'Israël pour constater que Jésus était vraiment le libérateur promis et le Fils de Dieu ? N'étaient-ils pas convaincus que le Messie annoncé depuis les commencements allait paraître, et le

(1) JOANN , III, 20.

Prophète de Galilée ne réunissait-il pas toutes les qualités, toutes les conditions prédites par la suite des témoignages inspirés? Jésus n'était-il pas de la race de David, né d'une vierge et à Bethléem comme l'avaient d'avance déterminé les voyants? Ne réalisait-il pas à la lettre et dans toute sa vie les Écritures? Ne se montrait-il pas avec toutes les vertus, avec toute la sagesse et toute la puissance qui devaient être les signes distinctifs du Messie? Quand il les avait défiés de le convaincre de péché, leur silence embarrassé ne contenait-il pas un aveu? Quand ses adversaires discutaient avec lui n'étaient-ils pas confondus, obligés de confesser la supériorité incomparable de sa doctrine, d'exprimer leur admiration et de s'écrier : « Maître, tu as bien parlé »; de mettre sa voix au-dessus des voix sublimes qu'avaient entendues le passé, de dire : « Jamais homme n'a parlé comme cet homme »? N'avaient-ils pas constaté qu'il pénétrait le secret des cœurs et qu'il apercevait les événements dans le lointain de l'avenir? Pouvaient-ils nier qu'il eût, miraculeusement, par une autorité inouïe jusqu'alors, apaisé les tempêtes, multiplié les pains, guéri toutes les maladies, ressuscité les morts? N'avaient-ils pas assisté aux prodiges sans nombre qui s'étaient accomplis à un signe de sa main, à un mot de ses lèvres? Au cours même de sa Passion, ne constataient-ils pas en lui une science, un pouvoir sur le monde, sur la vie, sur la mort, une bonté, une paix, qui prouvaient

la présence de Dieu en lui ? Rien ne leur manquait de ce qu'il fallait pour les éclairer, pour leur montrer qu'ils devaient croire en Jésus. Ils virent, mais ils ne crurent pas, ils s'obstinèrent jusqu'à la fin dans leur aveuglement parce qu'ils voulurent de parti pris fermer les yeux à la lumière.

Chez les docteurs, les Pharisiens, les Princes du peuple cette volonté arrêtée avait son principe dans des vices qui expliquent leur faute sans l'excuser. Ils étaient décidés à n'accepter qu'un Messie qui les exalterait, qui fonderait le royaume temporel de leur rêve, qui applaudirait à leur doctrine, à leur vie, à leurs œuvres, qui les mettrait à l'honneur et les sacrerait rois de l'univers et des gentils. Comment, dans ces dispositions, se seraient-ils ralliés à Celui qui abaissait l'orgueil, qui flétrissait l'hypocrisie, l'adultère, la cupidité, tous les sentiments vils, tous les vices secrets, qui ne parlait que d'un empire spirituel, que des âmes, que d'une récompense au delà des tombeaux, qui prêchait la pauvreté, la douceur, l'humilité, le renoncement aux joies de la terre, aux plaisirs des sens, aux honneurs, aux titres de maîtres, qui ouvrait son royaume à Samarie, à Tyr, à Sidon, aux nations et qui abolissait les privilèges du peuple choisi tout en lui accordant les prémices des biens célestes ? Quel désenchantement, quelle chute si cet homme était vraiment ce qu'il disait : l'oint du Seigneur et le Fils de Dieu !

Les Pharisiens n'avaient pas l'esprit assez large ni le cœur assez haut pour comprendre qu'en s'associant à une œuvre qui assujettirait à un descendant de leur race non pas des territoires, mais ce qu'il y a de plus grand et de plus noble dans l'univers, ce que nous sommes le plus impatients de posséder, les âmes libres et immortelles, ils s'assureraient une gloire sans égale. La pensée du Sauveur les exaspérait, ils se déchainèrent contre elle avec une violence qui a souvent reparu dans l'histoire, mais qui reste le type du genre, et bien qu'elle se présentât avec tous les signes de l'inspiration divine et de la vérité, ils lui résistèrent, et, à l'idée qu'elle pourrait triompher et ruiner leurs terrestres espérances, leur fureur ne connaissant plus de bornes, ils résolurent pour l'étouffer de faire disparaître Jésus, espérant par sa mort échapper à l'autorité de sa parole, de ses miracles, de sa vie, et du même coup à la nécessité de croire en lui. En réalité, dans la personne du Sauveur, c'est la vérité qu'ils poursuivirent, qu'ils condamnèrent, qu'ils attachèrent à la croix et qu'ils vouèrent à la mort. D'avance Jésus avait déclaré depuis longtemps leur incrédulité inexcusable : « Si je n'étais point venu, si je ne leur avais point parlé... si je n'avais fait sous leurs yeux des choses qu'aucun autre n'a faites, ils seraient sans faute, mais maintenant, ils ont vu et ils ont haï et moi et mon Père », ils n'ont pas cru en moi, ils seront convaincus de péché.

Le dernier mot de Jésus à Pilate fut : « Celui qui m'a livré à vous a commis un plus grand péché que vous. » Ce mot indique que le crime de Caïphe dépasse en gravité le crime du Procureur, il n'excuse cependant pas celui-ci. Plusieurs raisons, en effet, devaient solliciter l'attention de Pilate et inquiéter son esprit.

D'abord, il n'ignorait pas que les Juifs, que le monde lassé attendaient un libérateur, ni que Jésus se présentait en cette qualité et se disait envoyé de Dieu. Il n'ignorait pas que le prévenu traduit devant son tribunal passait pour avoir accompli dans tous le pays des œuvres prodigieuses dont un homme est incapable s'il ne dispose d'une force supérieure. Les accusations portées par le sanhédrin contre Jésus ne pouvaient pas le tromper; ne savait-il pas que les sectes obéissaient à d'inavouables passions et à d'orgueilleux ressentiments? Sa femme lui avait envoyé un message ému concernant Jésus : « Qu'il n'y ait rien de commun entre ce juste et vous », disait-elle, « j'ai eu, cette nuit même, à son sujet, une vision dont je suis grandement tourmentée. » Lui-même avait senti que le Prophète devinait ses pensées, et les paroles, le calme, le silence du Sauveur l'impressionnaient fortement. Tout cela était de nature à exciter en une âme avide de vérité le désir de s'éclairer, et de voir si cet accusé extraordinaire n'avait pas une mission surhumaine et n'apportait pas une solution aux problèmes qui inquiètent tout être raisonnable.

Mais Pilate était de ces esprits qui, par paresse, par habitude, par préoccupation des choses positives se désintéressent de leur propre destinée et renoncent, avec une incroyable légèreté, à chercher le sens de la vie. Il essaya bien d'arracher au sanhédrin un homme qu'il jugeait innocent, mais à Jésus qui parlait de rendre témoignage à la vérité il ne sut que répondre ce mot banal, refuge du scepticisme découragé avant l'effort : « *Quid est veritas?* Qu'est-ce que la vérité? » Les clartés qu'il entrevoyait ne lui servirent point à dissiper les ombres de son esprit, ni à découvrir la voie qui le conduirait à la pleine lumière. Il n'aimait point assez la vérité pour déployer le zèle qui la trouve ni pour écouter avec fruit la voix qui eût pu la lui révéler. Pour s'épargner la peine de la chercher il la déclare inaccessible, et reste volontairement plongé dans l'indifférence et dans les ténèbres. D'autres soucis vinrent bientôt le distraire des problèmes sacrés que Jésus avait posés devant lui en vue de l'arracher à une incrédulité, dont il porte la responsabilité car il ne fit rien pour en sortir. Dieu sait si jamais il s'arracha à la torpeur qui au préalable l'avait empêché de croire, si avant de mourir il connut la foi qui ouvre les portes de l'autre monde. La vérité négligée se venge en cachant ses rayons et en laissant dans la nuit ceux qui l'ont dédaignée.

III

Enfin, messieurs, le blasphème, dernière expression de l'infidélité, éclate avec toute sa malice dans la passion de Jésus-Christ.

On le devine, on le voit, on l'entend partout durant ces heures d'iniquité : au sanhédrin et dans la cour du grand-prêtre, à la porte du prétoire et au pied de la Croix, chez les princes et chez le peuple, chez les maîtres et chez les serviteurs, chez les Juifs et chez les Romains, chez les prêtres et chez les soldats. Avant de le faire mourir, les ennemis de Jésus font l'impossible pour le déshonorer, pour l'avilir, pour attacher à son nom le stigmate ineffaçable de la honte afin qu'il apparaisse au monde et à la postérité comme un être voué par son indignité même à tous les mépris.

Leurs blasphèmes prennent en ces quelques heures les formes les plus diverses. Leurs cœurs sont bouleversés par une indignation, par une colère, par une impatience dont ils essaient en vain de demander aux signes extérieurs la manifestation adéquate. Toutes les puissances intimes de leurs âmes se soulèvent contre Jésus en des sentiments si durs, si exaspérés que je me sens incapable de vous les peindre, tant ce qui est dépasse ce qui apparaît. En eux l'intelligence troublée se révolte contre la per-

sonne du Sauveur et cherche les moyens de le blesser avec perfidie et avec cruauté, leur volonté lutte contre le prophète avec une fureur qui ne connaît pas de bornes. C'est là, au dedans, dans l'invisible et ténébreux domaine de leurs pensées, que le blasphème prend des proportions démesurées.

Autant qu'il le peut pourtant il passe dans les signes dont l'homme se sert pour manifester au dehors ses vertus et ses vices. Ecoutez : des voix accusent sans se lasser la douce victime des plus malveillants desseins et des actes les plus répréhensibles. A les entendre, Jésus veut renverser le seul temple où le vrai Dieu soit adoré, c'est un aventurier qui avec ses partisans ameute le peuple et trouble le pays, c'est un insurgé qui défend de payer le tribut à César, c'est un ambitieux qui veut devenir roi. Par des préférences ignominieuses on met Jésus non pas sur le même pied, mais au-dessous des scélérats. « Qui voulez-vous que je délivre, de Jésus ou de Barabbas ? — Barabbas, Barabbas. » — Les imprécations et les anathèmes se pressent sur les lèvres criminelles. « Que voulez-vous que je fasse de Jésus qu'on appelle le Christ ? — Qu'il soit crucifié ! — Quel mal a-t-il fait ? — Qu'il soit crucifié ! — Le voilà, je vous l'amène, afin que vous sachiez que je ne trouve en lui aucune raison de le condamner. — Crucifiez-le. — Voilà votre roi. » — Alors les vociférations éclatent en une tempête formidable et tous les échos répètent :

« *Tolle, tolle, crucifige eum.* Enlevez-le, enlevez-le, crucifiez-le. » Des défis empreints d'une ironie barbare se mêlent et succèdent aux malédictions : « Christ, prophétise et dis-nous qui t'a frappé... Allons, toi qui détruis le temple de Dieu et le rebâtis en trois jours, sauve-toi toi-même, et descends de la croix. » — Les gestes, les mouvements du corps, les convulsions de la physionomie ajoutent de la force aux paroles et suppléent à leur impuissance. Les ministres du sanhédrin crachent au visage du Christ, lui voilent la face, le soufflettent sans scrupule et sans remords. Devant le Sauveur, les soldats romains fléchissent le genou et inclinent la tête en signe de dérision en disant : « Salut, roi des Juifs. » Quand le sang du Crucifié coule à flots, quand sa respiration devient hale-tante, quand sa mort approche, le blasphème est encore dans les têtes qui branlent, dans les ricane-ments qui triomphent, dans les yeux qui lancent des flammes, dans les visages qui se contractent et qui témoignent d'une joie féroce.

Jésus est outragé dans sa parole, dans ses miracles, dans ses titres et jusque dans ses derniers mots et dans ses dernières prières. Il est outragé dans ses paroles que l'on détourne de leur sens pour leur donner une signification sacrilège. Il avait dit en faisant allusion à son corps : « Détruisez ce temple et je le rebâtirai en trois jours », on lui fait

dire : « Je puis détruire le temple de Dieu et je le rebâtirai en trois jours. » Il est outragé dans ses miracles : « Il a sauvé les autres et il ne peut se sauver lui-même. » Il est outragé dans ses titres de Messie, de Roi, de Fils de Dieu. « Si tu es le Christ, sauve-toi et sauve-nous... Si tu es le Roi d'Israël, descends donc de la croix, et nous croirons en toi... Il a mis sa confiance en Dieu, que Dieu le délivre, s'il le veut. N'a-t-il pas dit : Je suis le Fils de Dieu. » Il est outragé jusque dans ses derniers mots et dans ses suprêmes prières : quand il pousse ce cri de détresse qui contient une si douloureuse supplication : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? » une voix répond : « Il appelle Élie, voyons si Élie viendra le délivrer. »

Il est outragé par tous : les magistrats s'emportent, s'énervent sur leurs sièges, bondissent d'indignation et déchirent leurs vêtements, les valets infligent au patient de sanglants affronts, Hérode au milieu de sa cour le couvre de mépris, les soldats romains, comme s'ils ne trouvaient pas en eux-mêmes assez de ressources pour l'abaisser, associent la nature à leur crime et empruntent à un lambeau de pourpre, aux épines des buissons, aux roseaux le moyen d'ajouter à leur dérision. Le peuple tout entier se solidarise avec ses chefs, il n'est pas jusqu'aux deux larrons qui, de leurs voix mourantes, n'insultent leur compagnon de supplice, et Pilate lui-même, dont la droiture s'était

tant de fois révoltée pendant cette journée, inscrit en trois langues : la langue hébraïque, la langue grecque, la langue latine, cette sentence au-dessus de la tête du condamné : « Celui-ci est Jésus de Nazareth, roi des Juifs », comme pour engager dans le blasphème la religion d'Israël, la sagesse des Hellènes, la puissance de Rome et avec elles toute l'humanité.

Ne vous faites pas illusion, ce blasphème avait son principe dans l'incrédulité de ceux qui avaient refusé de se rallier à la divine vérité apportée au monde par Jésus. Vous trouveriez dans les affirmations, dans les anathèmes, dans les sommations qui lui donnent toute sa force le mensonge et la fausseté contraires à la doctrine dont Jésus était le propagateur. Vous y trouveriez cette haine de la vérité que ressentent ceux qui ne veulent pas y croire, et qui pour ne pas y croire s'efforcent de la calomnier, de l'humilier, de l'étouffer, de la rendre odieuse à l'univers et d'anéantir quiconque essaie de lui donner droit de cité et de la faire régner sur les consciences. Jésus avait dit de lui-même : « Je suis la Vérité », la vérité qui censure l'orgueil, qui découvre l'hypocrisie, qui confond l'injustice et le scandale, qui prêche le devoir même aux âmes décidées à ne pas la suivre. C'était assez pour déchaîner contre sa personne la haine qu'inspire la vérité austère qu'il révélait. « Vous voulez me tuer, parce que ma parole

n'entre point en vous », et parce que ma vérité vous est à charge. Ainsi parlait-il aux Juifs, ainsi donnait-il l'explication de l'opposition qu'il suscitait, des opprobres dont on devait l'accabler et de la mort qu'il devait subir. Les blasphèmes consommés de la Passion, du Calvaire émanaient de l'infidélité et de la haine de la vérité.

O Christ, nous croyons en vous et au fond de notre cœur nous rendons témoignage à votre personne, à votre vie et à votre Divinité. A qui irions-nous? Vous seul avez les paroles de la vie éternelle. Réunis au pied de votre croix, et nous souvenant de vos douleurs, nous protestons de notre foi et nous proclamons que vous êtes le Sauveur du monde, qu'en dehors de vous il n'y a point de salut. Aux contradictions et aux blasphèmes qui vous ont accueilli sur les chemins de votre vie mortelle et sur le chemin des siècles, nous opposons nos hommages et nos bénédictions. Loin de nous déconcerter, le spectacle et le mystère de vos humiliations et de vos angoisses vous rendent plus cher à nos cœurs. Associés aux saintes femmes, à la Vierge, aux disciples fidèles dont le regard vous assistait, au bon larron qui vous implorait, au centurion qui reconnaissait votre Divinité nous vous aimons, et mêlant les accents de notre foi au cri de notre charité, nous nous abandonnons à votre parole

et à vos promesses, nous nous inclinons devant votre nom ; à la face de l'univers par l'expression de notre croyance et de nos adorations nous fermons la bouche aux incrédules, aux apostats et aux blasphémateurs. Ainsi soit-il.

ALLOCUTION

A LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

**LES PÉCHÉS
CONTRE LA FOI A L'EUCCHARISTIE**

SOMMAIRE

Quand les envoyés de Dieu ont prouvé, par leurs œuvres, la divinité de leur enseignement, nous sommes tenus de croire sans discuter et sans hésiter, car de la discussion et de l'hésitation au doute, du doute à l'hérésie le chemin est court. Cette vérité apparaît dans ce qui arrive aux disciples de Capharnaüm, p. 307-308.

a) Jésus-Christ par la multiplication des pains, par l'apaisement de la tempête avait prouvé deux fois que Dieu était avec lui et qu'il fallait le croire comme Dieu même. Aveux des juifs, p. 308.

b) Quand il parle du mystère de l'Eucharistie, les juifs se révoltent contre sa parole et murmurent. Du murmure, ils versent dans des discussions sans fin, de la discussion dans le doute, du doute dans l'apostasie totale, et ils se séparent à jamais de Jésus p. 309-310.

Attitude différente de saint Pierre qui s'en remet à Jésus de ce qu'il faut croire. C'est saint Pierre que nous devons imiter, p. 311-312.

ALLOCUTION

A LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

**LES PÉCHÉS
CONTRE LA FOI A L'EUCCHARISTIE**

*Quomodo potest hic nobis dare carnem
suam ad manducandum?*

Comment peut-il nous donner sa chair
à manger?

(S. JEAN, VI, 53.)

MESSIEURS,

Nous avons le droit de demander à ceux qui nous enseignent la vérité surnaturelle au nom de Dieu, leurs lettres de créance et la preuve de leur mission afin que notre foi soit raisonnable. Mais quand ils nous ont donné satisfaction nous sommes tenus, sans discuter, sans hésiter, quelque mystère que contiennent leurs discours, de croire tout ce qu'ils nous révèlent. Nous sommes tenus de

croire sans discuter et sans hésiter, car de la discussion et de l'hésitation au doute positif, du doute à l'hérésie le chemin est court. Nous sommes tenus de croire tout ce qu'ils nous disent, car c'est Dieu qui parle en eux et par eux, et si Dieu pouvait se tromper lui-même ou nous tromper sur un point, le fondement de notre foi s'écroulerait, et c'est bien légitimement que nous passerions de l'hérésie à l'apostasie totale. S. Jean, au chapitre vi^e de son Evangile nous donne d'impressionnantes leçons.

Notre-Seigneur avait surabondamment montré par ses vertus, par ses prophéties, par ses miracles, qu'il était l'envoyé de Dieu, que sa doctrine n'était pas sa doctrine mais celle de son Père. La veille du jour où il annonça aux Juifs le mystère de l'Eucharistie, il avait fait éclater sa puissance surhumaine dans deux prodiges d'une grandeur admirable. Avec cinq pains et deux poissons, comme en se jouant, il avait nourri cinq mille hommes. En présence de ce fait qui ne pouvait s'expliquer par l'action de la nature, les Juifs s'étaient écriés : « Celui-ci est vraiment le prophète qui doit venir dans le monde », et ils voulaient dans leur enthousiasme le couronner roi. Le même jour on avait vu le Sauveur marcher majestueusement sur les flots du lac soulevé par le vent, apaiser la tempête, et les témoins de ce nouveau miracle s'étaient pros-

ternés devant Jésus, l'avaient adoré en disant : « Tu es vraiment le fils de Dieu » (1). Après de telles constatations, ces hommes devaient considérer comme approuvé par le Père, comme inspiré du Père l'enseignement du Maître, et y croire comme au Père céleste lui-même.

Par une contradiction étrange, leurs dispositions changèrent dès que le Christ parla du mystère de son corps et de son sang. A peine avait-il prononcé ces mots : « Je suis le pain de vie, je suis descendu du ciel », que la foule se prit à murmurer vaguement : « N'est-il pas le fils de Joseph? N'avons-nous pas connu son père et sa mère? Comment prétend-il donc qu'il est descendu du ciel? » Pourquoi ce murmure?

Ne savons-nous pas, messieurs, que la puissance de Dieu s'étend plus loin que notre intelligence, que vouloir la mesurer à ce que nous connaissons, c'est infiniment la raccourcir, que la souveraineté du Créateur serait presque réduite à rien si elle ne pouvait faire que ce que nous comprenons, ne concilier que ce qui nous paraît conciliable. Jésus avait dit : « L'œuvre de Dieu, c'est que vous croyiez en Celui qu'il a envoyé. » En refusant d'entendre ces mots du divin Docteur, les Juifs s'engageaient dans une voie glissante. Leur

(1) S. MATH., XIV, 34.

hésitation devint vite un doute positif et le fléchissement des auditeurs augmenta pendant que Jésus poursuivait sans se troubler : « Vos pères ont mangé la manne dans le-désert, et ils sont morts. Voici le pain qui descend du ciel, quiconque en mange ne meurt pas. Je suis le pain vivant descendu du ciel, si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éternellement, et le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde. » Alors les Juifs indignés s'agitèrent et se posèrent des questions sans nombre : « Comment peut-il nous donner sa chair à manger? » Et comment avait-il multiplié les pains, marché sur les flots, calmé la tempête? La vérité n'a pas le droit d'abdiquer; renchérisant sur sa première affirmation, Jésus continue plus impérieusement : « En vérité, en vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Celui qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour... Celui qui mange ce pain vivra éternellement. »

La synagogue ne goûte pas ce langage, entraînée sur la pente de son incrédulité, insensible aux promesses de vie éternelle, de résurrection, de rassasiement total faites à ceux qui croiront, elle refuse d'écouter plus longtemps et, s'insurgant tout à fait, elle dit : « Cette parole est dure, qui pourrait l'écouter? » C'était la négation d'un dogme.

L'apostasie totale suivit. Beaucoup de disciples, à partir de cet instant, retournèrent en arrière, c'est-à-dire à leur état antérieur et au point où ils étaient avant de connaître Jésus. Ces apostats une fois éloignés ne revinrent plus, la séparation fut définitive, ils ne fréquentèrent plus le Sauveur, et celui-ci attristé les abandonna à leur malheureux sort. Ainsi, dans les choses de la foi, si, par une curiosité indiscreète, nous voulons percer des mystères inaccessibles au lieu de nous confier filialement à Celui dont toutes les paroles sont esprit et vie, une hésitation engendre un doute, un doute jette dans l'incrédulité partielle, l'incrédulité vis-à-vis d'un dogme entraîne à l'apostasie, à la rupture totale, peut-être éternelle avec le Christ et avec Dieu ; et l'homme perverti s'en va seul dans le désert de l'existence, ne sachant plus où trouver un refuge pour son esprit, et un abri pour son cœur.

Apprenez donc, messieurs, à bannir de votre âme toute hésitation devant le mystère de Dieu, à rester fermes dans votre foi, bien que vous ne compreniez pas tout ce que vous croyez. Quand les incrédules se furent retirés, Jésus se retourna vers les douze et leur dit mélancoliquement : « Et vous, voulez-vous aussi vous en aller ? » Mais Simon Pierre, avec cette chaleur et cette spontanéité qui lui étaient propres, s'écria : « Seigneur,

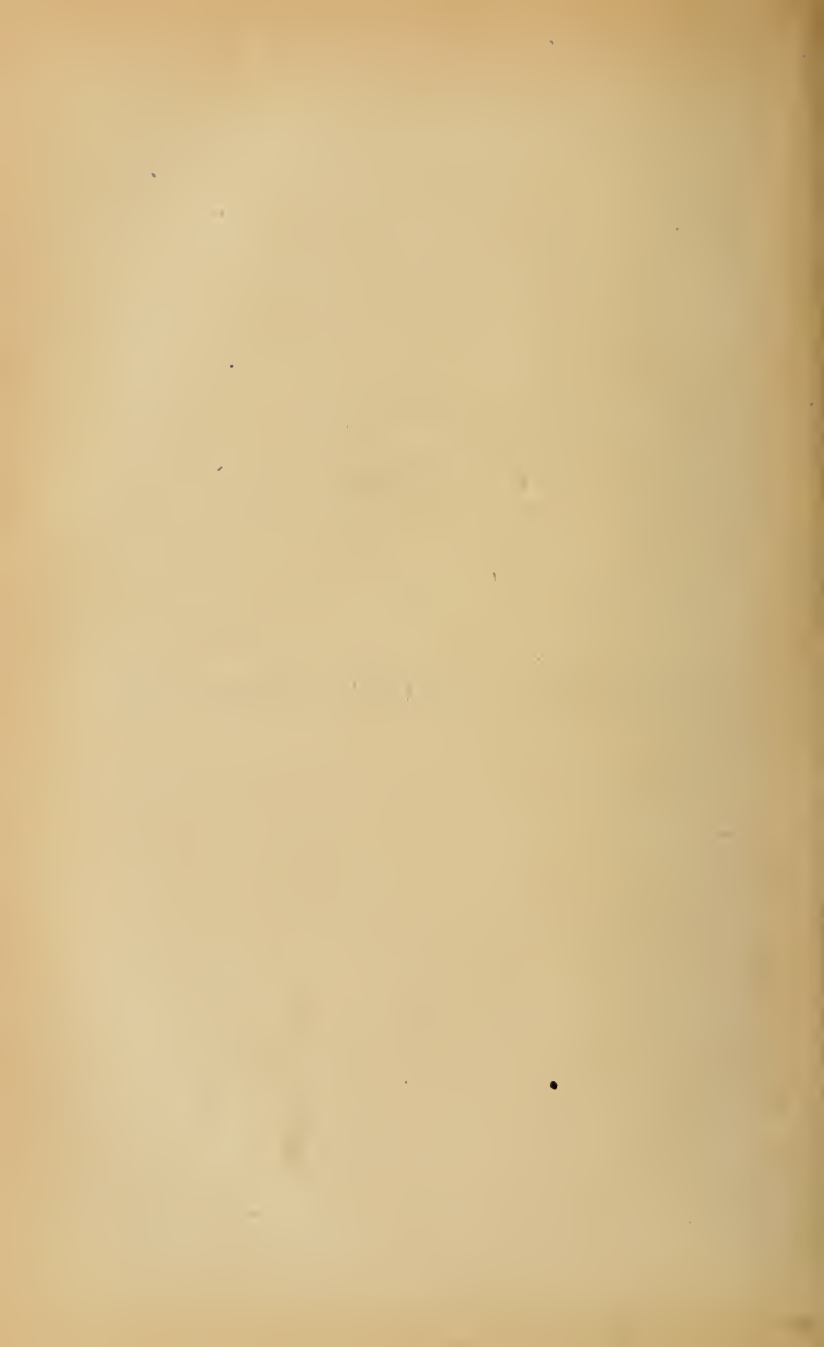
à qui irions-nous? Vous avez les paroles de la vie éternelle. Et nous avons cru et nous avons su que vous êtes le Christ, Fils de Dieu. » Imitez, messieurs, le chef des apôtres, ne suivez pas ceux qui abandonnèrent Jésus; si hauts que soient les mystères, acceptez-les, demeurez attachés à votre Dieu par l'esprit, par le cœur, et attendez de votre intimité avec son Fils l'éternel bonheur et la glorieuse résurrection réservés à ceux qui auront cru et aimé. Ainsi soit-il.

APPENDICES



I

PRINCIPAUX AUTEURS CONSULTÉS



PREMIÈRE CONFÉRENCE

SAINT AUGUSTIN. — *Epistola*, 194-12. III^a *Classis*; *Enarr. in Psalm.* XXX, V, 13; *Epist.* 120, *ad Consent.* Tract. *in Evang. Joan.* XXVI, 4; XXX, 6.

SAINT BERNARD. — *Sermo* 75, *de Cantico*.

SAINT THOMAS. — II^a II^e, q. I, art. 4; q. II, art. 1, 9; q. IV; q. VI-IX; III *Sent.*, Dist. 23, q. II, art. 1; *de Veritate*, q. XIV, art. 2; *Roman.* I, lect. 6, etc.

CAJETAN. — II^e II^e, *in loc. cit. S. Thomæ*.

BANEZ. — II^a II^e, q. IV, art. 5, etc.

JEAN DE SAINT THOMAS. — *Cursus Theologicus, de Fide*, Disp. III, art. 1-3.

SALMANTICENSES. — Tract. XVII, Disp. V, q. IV, etc.

GONET. — *Clypeus Thomist.*, Tract. X, Disp. VIII.

GOTTI. — *Theologia scholast. dogmat.*, Tract. IX, q. III.

SERRA. — *Summa Commentariorum in II^{am} II^e*, q. IV-V.

SUAREZ. — *De Fide*, Disp. VI, Sect. X; Disp. VII, Sect. II.

CONTENSON. — *Theologia Mentis et Cordis*, lib. VIII, Disp. II, cap. II.

BILLUART. — *De Fide*. Dissert. II.

ZIGLIARIA. — *Propædeutica*, I-XVII.

BILLOT. — *De Virtutibus infusis. De Fide*, q. IV-IX.

VAGANT. — *Etudes théologiques sur les Constitutions dogmatiques du Vatican*, t. II, p. 66-82.

DIDIOT. — *Morale surnaturelle spéciale. Vertus théologiques*. Théorème XXX-XXXIII.

HUGON. — *La lumière et la foi*, seconde partie.

MGR GAY. — *De la vie et des vertus chrétiennes*.

PASCAL. — *De l'esprit géométrique*. Section II.
Edit. Brunswick.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

PIE IX. — Encyclique *Quanto conficiamur*.

SAINT THOMAS. — I^o II^a, q. x, art. 2-8; II *Sent.*, Dist. 39, q. 1, art. 2, ad 4^{um}; Romains II, lect. II; Hébreux X, lect. III.

CAJETAN. — II^o II^a, q. x, art. 2-8.

BANEZ. — *Ibid.*

GOTTI. — *Theologia in 2^{um} Partem*. Tract. X.

CUNILIATI. — *Universæ theologia moralis acunata complexis*. Tract. IV, c. II.

DE LUGO. — *De Fide*. Disp. XII, n^o 51.

SERRA. — II^o II^a, q. x.

SALMANTICENSES. — Tract. XVII. Disp. IX.

ZIGLIARA. — *Propædeutica*, II, 2-4.

BILLOT. — *De Virtutibus infusis. De Fide*. Thes. 23-24.

VACANT. — *Loc. cit.*, tome II, p. 165-173.

PASCAL. — *Pensées*. Edition Havet, tome II, p. 88, 126, 161, etc.

BOSSUET. — *Sermons sur l'Église, sur la pénitence, sur la haine des hommes contre la vérité : oraison funèbre de la princesse Palatine*, etc.

LA BRUYÈRE. — *Caractères*. ch. xvi. Des esprits forts.

DIDIOT. — *Morale surnaturelle spéciale. De la vertu de foi*. Théor. 43-46.

D'HULST. — *Conférences de Notre-Dame*, 1892. 3^e confér., note 13, p. 435.

HUGON. — *Hors l'Église, point de salut*.

BOURDALOUE. — *Pensées*. De la foi et des vices qui lui sont opposés.

CHRISTUS. — *Manuel d'Histoire des Religions*, J. HUBY (1912, Beauchesne).

TROISIÈME CONFÉRENCE

SAINT THOMAS. — II^a II^e, q. XI-XII.

CAJETAN. — *Ibid.*

SERRA. — *Ibid.*

BANEZ. — *Ibid.*

CANO. — *De locis theologicis*, Lib. XII, cap. VI.

GONET. — *Loc. cit.*, Disp. VIII, Dub. III.

CUNILIATI. — *Loc. cit.*, § III.

SALMANTIGENSES. — *Loc. cit.*, Disp. VIII, Dub. III.

BILLOT. — *De virtutibus infusis. De Fide*. Thes. 23-24.

LÉPICIER. — *De stabilitate et progressu Dogmatis*. Edit. alt. p. 34-35, 178-182.

BOSSUET. — *Histoire des variations. Passim.*

BALMÈS. — *Le protestantisme comparé au catholicisme.*

BOURDALOUE. — *Pensées*. De la foi et des vices qui lui sont opposées.

DIDIOT. — *Loc. cit.*

DENIFLE. — *Luther et le Lutheranisme*. Trad. Pasquier.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

SAINT THOMAS. — II^a, II^æ, q. XI, art. 8-12.

CAJETAN. — *Ibid.*

BANEZ. — *Ibid.*

SERRA. — *Ibid.*

CUNILIATI. — *Loc. cit.*

GOTTI. — *Loc. cit.*, q. VI.

ZIGLIARA. — *Propædeutica*, II, XVI, 3.

BILLOT. — *De Ecclesia Christi*, t. II, q. XIX, art. 1.

HÉFÉLE. — *Histoire des Conciles*. Édit. Leclercq, t. III, p. 274 et seq.

BALMÈS. — *Du Protestantisme comparé au catholicisme*.

LANDRIEUX. — *L'Inquisition*.

J. GUIRAUD. — *Questions d'histoire et d'archéologie chrétienne*. — *Histoire partielle et histoire vraie*, t. I, ch. XXII-XXV.

VACANDARD. — *L'Inquisition*.

VERMEERSCH. — *La tolérance*.

YVES DE LA BRIÈRE. — *Études religieuses*, 5 oct. et 20 déc. 1911. L'emploi de la force au service de la vraie religion.

IMBART DE LA TOUR. — (*Bulletin de la semaine*, 2 et 9 août 1911). *Catholicisme et positivisme*.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

SAINT THOMAS. — II^a II^a, q. xi, art. 3; IV *Sent.*,
Dist. XIII, q. ii, art. 1; q. x, art. 15.

CAJETAN. — II^a II^a, q. xi, art. 3

BANEZ. — *Ibid.*

SERRA. — *Ibid.*

GOTTI. — *Loc. cit.*, Dub. III.

CUNILIATI. — *Loc. cit.*

SUAREZ. — *De Fide*. Dis. XX., sect. III, n^o 20.

BELLARMIN. — Controv. I, Controv. II. *De mem-
bris Ecclesiæ*, l. III, *de Laicis*, c. xxii, art. 15.

LÉPICIER. — *Loc. cit.*, p. 199 et seq.

BILLOT. — *De Ecclesiæ Christi*, t. I, q. xi, Thés-
sis 24, t. II, q. xix.

BALMÉS. — *Du Protestantisme comparé au Catho-
licisme*.

ZIGLIARA. *Summa Philosophica*. — *Philosophica
moralis, Pars altera*. Lib. II, c. iv-v.

BOSSUET. — *Histoire des Variations*. L. X-LVI

VACANDARD. — *L'Inquisition*.

LANDRIEUX. — *L'Inquisition*.

J. GUIRAUD. — *Loc. cit.*

YVES DE LA BRIÈRE. — *Loc. cit.*

IMBART DE LATOUR. — *Loc. cit.*

VERMEERSCH. — *La tolérance.*

JORDAN. — *Annales de Philosophie chrétienne*, juin-août 1907 : *La responsabilité de l'Église dans la répression de l'hérésie au moyen âge.*

MGR DOUAIS. — *L'Inquisition.* — *Revue Pratique d'Apologétique*, 15 janvier 1909. *Encore l'Inquisition : la peine de mort pour hérésie et l'Église incompétente.*

SIXIÈME CONFÉRENCE

SAIN'T THOMAS. — II^a II^o, q. XIII-XIV.

CAJETAN. — *Ibid.*

BANEZ. — *Ibid.*

SERRA. — *Ibid.*

SALMANTICENSES. — *Cursus theologiæ moralis.*
Tract. XXI, c. III, p. 10.

BILLUART. — *Summa Sⁱ Thomæ.* Tract. *De Fide* ;
Diss. V, art. 3.

MAYOL. — *Summa moralis doctrinæ thomisticæ.*
Expositio secundi præcepti decalogi, q. III.

CUNILIATI. — *Loc. cit.*, Tract. IV, § VI.

CONCINA. — *Theologia Christiana*, Tom. III, in
decalogum. c. III-v.

SUAREZ. — *De religione*, Tract. III, Lib. I, c. VI.

LÉPICIER. — *Loc. cit.*, p. 201.

MÆNY. — Dictionnaire de la Bible. *Blasphème.*

OBLET. — Dictionnaire de théologie catholique.
Blasphème.

MANGENOT. — *Ibid.* *Blasphème contre le Saint-Esprit.*

DIDIOT. — *Morale surnaturelle spéciale. Vertu de religion.* Théor. LXXVI.

II

NOTES EXPLICATIVES

SUR

LES CONFÉRENCES

PREMIÈRE CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 18.

Plusieurs auteurs se sont demandé si la foi était, à vrai dire, une vertu intellectuelle, comme la science, comme la sagesse. Les uns tiennent pour l'affirmative, les autres pour la négative. Ceux-ci s'appuient sur ce que la foi vivant dans l'ombre du mystère n'atteint qu'imparfaitement son objet, tandis que la vertu suppose et la perfection de l'objet et la perfection de l'acte. « *Non omnis habitus, dit saint Thomas, qui habet prò subjecto intellectum, potest dici virtus intellectualis, nisi perficiat intellectum et quantum ad objectum et quantum ad modum actus.* » (III Sent., q. II, art. 3, dist. XXIII, q. 3). Le saint Docteur ajoute que la foi ne voyant pas son objet ne réunit pas ces deux conditions. Ceux-là soutiennent que la foi par la perfection qu'elle ajoute à l'esprit et par la sublimité de la réalité qu'elle atteint supplée au défaut d'évidence et mérite d'être appelée une vertu vraiment intellectuelle. La question, disent justement les *Salmanticenses* (II^a II^æ, q. IV, art. 5), est de peu d'importance et tient à la manière de parler. Ce qui est sûr, c'est que la vertu théologique de foi est une vertu transcendante qui dépasse par sa noblesse les vertus intellectuelles ordinaires, bien qu'à certains égards et parce qu'elle ne voit pas, elle leur soit inférieure en quelque façon.

Il faut maintenir que la foi, résidant essentiellement dans l'intelligence et produisant l'acte de croire qui est un acte d'intelligence, est une perfection de l'intelligence.

Les modernistes se trompent donc quand ils répètent à satiété que la foi est un sentiment suscité dans l'âme par le besoin du divin. (Cf. *Pascendi Dominici gregis*. Edit. Blanc, 20; LE ROY, *Doyme et Critique*, III).

Les théologiens se demandent encore si la foi est une

vertu spéculative ou une vertu pratique. Saint Thomas répond (II^a-II^æ, q. ix, art. 3) : « *Fides primo et principaliter in speculatione consistit, in quantum scilicet inhæret primæ veritati. Sed quia veritas prima est etiam ultimus finis, propter quem operamur, inde etiam est, quod fides ad operationem se extendit.* »

Les modernistes au contraire prétendent que la foi est avant tout pratique. (Cf. LE ROY, *loc cit.* : *Qu'est-ce qu'un dogme?*)

NOTE 2, p. 22.

La vertu infuse de foi survit à bien des accidents et même à bien des fautes. M. l'abbé VACANT, *Etudes théologiques sur les Constitutions du concile du Vatican*, t. II, p. 173 et seq.) examine plusieurs cas intéressants, celui des enfants, par exemple, qui nés dans le catholicisme, ont été élevés dans une secte hérétique ou infidèle et y ont adhéré par une ignorance invincible, celui des adultes tombés dans l'hérésie par une ignorance coupable.

NOTE 3, p. 29.

Le principe surnaturel de l'amour initial exigé par la foi est-il un principe stable, habituel dans la volonté, une qualité permanente? Oui probablement, bien que, pour certains auteurs, une qualité transitoire suffise. — « *Oportet, dit saint Thomas, quod tam in voluntate sit aliquis habitus, quam in intellectu, si debeat actus fidei esse perfectus.* » (II^a-II^æ, q. iv, art. 2.) Lorsqu'un acte, en effet, procède de deux puissances, comme l'acte de foi, il faut pour qu'il procède facilement que ces deux puissances soient perfectionnées par la vertu. Est-ce à dire qu'il soit nécessaire de poser deux habitudes distinctes, l'une dans l'intelligence, l'autre dans la volonté? En général, les thomistes ne le pensent pas. Ils soutiennent que la même vertu peut perfectionner deux puissances subordonnées l'une à l'autre (Cf. S TH., I^a II^æ, q. lvi, art. 2), qu'en conséquence la vertu de foi résidant principalement dans l'intelligence qui croit, secondairement dans la volonté qui commande de

croire, élève ces deux facultés au-dessus d'elles-mêmes et leur permet d'atteindre la vérité première (Cf. SERRA. III^a-II^æ, q. iv, art. 2).

NOTE 4, p. 34.

Hermès distinguait deux sortes de foi : la foi de *connaissance* par laquelle nous donnons notre assentiment aux vérités révélées, la foi du *cœur*. Pour lui la première était le résultat des raisonnements qui prouvent la vérité du dogme : elle n'était pas surnaturelle. La seconde empruntait son caractère surnaturel à la charité. C'était tomber dans l'erreur des sémi-pélagiens qui niaient la nécessité de la grâce pour le commencement de la foi et du salut.

Le Concile d'Orange (II. Can. 7) avait condamné cette doctrine: Le Concile de Trente (sess. c. 8) avait renouvelé cette condamnation Le Concile du Vatican à son tour réprouva Hermès dans la constitution *Dei Filius*, et répéta que la foi est un don de Dieu, même quand elle n'opère pas par la charité. « La foi, dit-il, est un don de Dieu, même quand elle n'opère point par la charité, et son acte est une œuvre se rapportant au salut, œuvre par laquelle l'homme se soumet librement à Dieu lui-même, en consentant et en coopérant à sa grâce à laquelle il pourrait résister. »

Les modernistes se trompent d'une manière analogue quand ils font sortir la foi du besoin du divin. « La foi, principe et fondement de toute religion, réside dans un certain sentiment intime engendré lui-même par le besoin du divin. » *Pascendi*. Edit. Blanc, n° 19 et seq.

M. Aug. Sabatier, inspirateur de tant de modernistes, fait d'ailleurs à peu près la même distinction qu'Hermès, entre la foi du cœur qu'il appelle la foi tout court et qui sauve l'âme, et la foi intellectuelle qu'il appelle *croissance*. « On a soigneusement distingué, dit-il, dans ce qui précède, entre la foi et la croyance, réservant le premier terme à l'acte du cœur et de la volonté, à l'acte essentiellement moral par lequel l'homme accepte le don et le pardon de Dieu et se consacre et le second, à l'acte intellectuel par lequel l'esprit donne son adhésion à un

fait historique et à une doctrine... Ce qui sauve l'âme c'est la foi, non la croyance. » *Les Religions d'autorité et la Religion de l'esprit*, 4^e édit. p. 510.

NOTE 5, p. 35.

Les Conciles, en répétant que sans la grâce nous ne pouvons pas croire *comme il faut* pour être sauvés, *pro out oportet*, semblent admettre que par nos propres forces, nous pouvons croire d'une manière inefficace pour le salut. Cette question divise profondément les théologiens. Quand, par la raison on s'est persuadé que Dieu ne se trompe pas, ne nous trompe pas, qu'il a parlé dans la révélation juive et chrétienne, est-il impossible par le seul effort de la nature de croire ce qu'il dit, d'arriver par cette voie à une foi que certains appellent *scientifique*? Quelles que soient les solutions adoptées, solutions qui dépendent beaucoup de l'idée que l'on se forme de l'efficacité des motifs de crédibilité, il faut admettre que la foi surnaturelle, principe du salut, se distingue de ces assentiments. Cf. VACANT, *loc. cit.*, t. II. p. 74-75.

NOTE 6, p. 37.

Hermès, professant que la foi intellectuelle était le résultat d'un raisonnement, n'admettait pas qu'elle fût libre. Pour lui, la foi *du cœur* est seule libre. Le Concile du Vatican range cette opinion parmi les hérésies. « Anathème dit-il, à qui dirait que l'assentiment de la foi chrétienne n'est pas libre ; mais qu'il est produit nécessairement par des preuves de raison humaine ». Constitution *Dei Filius*, c. III. can 5. Dans ce canon les Pères enseignent premièrement que la foi surnaturelle est libre, secondement qu'elle est libre même quand, par la raison, on a acquis la certitude que Dieu a parlé. Comment est-elle libre malgré les preuves qui nous démontrent la nécessité de croire et malgré les grâces qui nous sollicitent? Les théologiens répondent diversement à cette question. Nous avons expliqué l'année dernière comment ces mystères, demeurant obscurs, ne

nécessitent pas l'assentiment de l'esprit qui n'adhère pas si la volonté ne lui commande d'adhérer. De là découle la liberté de la foi. Cf. S. TH., II^a II^æ q. II, art. 9-10.

NOTE 7, p. 38.

La pureté dont parle saint Thomas est d'abord une pureté intellectuelle. On appelle pure la science qui ne s'attache qu'à la vérité, qui s'y attache en s'appuyant uniquement sur les motifs réels qui la fondent, sans y mêler aucun élément étranger ou obscur. De même on appelle pure la foi qui ne croit qu'à la vérité révélée, et qui y croit en demandant uniquement son motif au témoignage infallible de Dieu.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 52.

La foi est surnaturelle dans son origine, quand elle a Dieu pour auteur; elle est surnaturelle dans son essence, quand elle est d'ordre divin et supérieur à toutes les perfections que nous pouvons acquérir par nos propres forces; elle est surnaturelle dans son motif, quand elle appuie son sentiment sur la parole de Dieu, et enfin elle est surnaturelle dans son objet, quand elle s'attache à des vérités qui dépassent la raison et que nous ne pouvons connaître que par la Révélation.

L'infidélité relative n'est pas en réalité de l'infidélité. Celui qui y vit croit explicitement aux deux vérités substantielles de la religion, et, implicitement, par la disposition où il est d'accepter tout l'enseignement divin, s'il le connaissait, il croit à toutes les vérités surnaturelles. Ainsi, un homme qui prend un aliment sans en connaître en détail le contenu, profite de tout ce qu'il y a de nutritif dans cet aliment. Ainsi encore l'esprit, qui

accepte un principe, en accepte implicitement toutes les conséquences.

NOTE 2, p. 53.

A propos des Juifs et des Mahométans d'abord, des autres infidèles ensuite, on se demande s'ils peuvent être sauvés sans la foi explicite à la Trinité et à la Divinité de Jésus-Christ. On est généralement d'accord pour l'affirmer, pourvu que l'Évangile n'ait pas été auprès d'eux suffisamment promulgué. Lorsque saint Thomas exige la foi explicite au Christ et à la Trinité, il l'exige de ceux qui ont assez connu l'Évangile pour être obligés d'y croire. Il reste donc que les infidèles de bonne foi, étant dans l'impossibilité morale ou physique de s'instruire suffisamment, peuvent être sauvés en croyant explicitement en Dieu et dans la Providence. Leur foi contient implicitement toute la vérité révélée et le désir de se conformer à tous les moyens établis par Dieu pour sanctifier les âmes. Ils appartiennent à l'âme de l'Église, ils sont catholiques par un désir et par une foi implicites.

Il convient pourtant ici de noter que cette foi, réduite à son minimum, doit porter sur des vérités surnaturelles, et s'attacher à la Providence et à Dieu tels qu'ils se manifestent à nous dans l'ordre surnaturel. Sur cette question, on lira avec profit les explications de l'abbé Vacant (*Constitutions du Concile du Vatican*, t. II, p. 129-136).

NOTE 3, p. 55.

Cette thèse me paraît tout-à-fait fondée. Elle peut se résumer très exactement en ces paroles de l'abbé Vacant (*loc. cit.*, p. 136) : « Si des hommes étaient dans l'impossibilité de connaître les autres dogmes chrétiens, et si, avec la grâce de Dieu et sur son témoignage, ils croyaient fermement qu'il existe une divinité juste, bonne, digne de confiance, supérieure au monde, qu'elle est offensée par nos fautes, mais qu'elle veut bien nous pardonner quand nous nous en repentons, qu'elle récompense nos bonnes actions en une autre vie par un bonheur sans fin qu'il peut seul nous donner et qui dépasse les joies

d'ici-bas ; s'ils pensaient en outre qu'il nous a révélé tout cela ces hommes auraient, au sentiment des plus illustres théologiens, la foi en Dieu strictement nécessaire pour leur justification alors même qu'ils ne se formeraient de ces vérités que des notions concrètes et qu'ils y mêleraient de bonne foi un assez grand nombre d'erreurs. »

NOTE 4, p. 55.

Les infidèles dont nous parlons ici ont-ils gardé les vérités substantielles de la Révélation primitive ? Leur religion en ce qu'elle a encore de vrai a-t-elle une origine surnaturelle, ou bien est-elle une invention de la raison naturelle ?

Parmi ceux qui s'occupent de l'histoire des religions, deux opinions ont cours. Les uns croient que la foi en un seul Dieu et à une Providence rémunératrice, là où elle se trouve, est un produit de la raison, les autres prétendent qu'elle se rattache à des traditions où se sont conservés les principaux dogmes enseignés par la Révélation primitive. Il est difficile de trancher cette question de fait et surtout de s'en tenir à une affirmation universelle. En tout état de cause, il faut maintenir que la foi qui ne porte pas sur un objet révélé est insuffisante.

Mgr d'Hulst (*Conférences de 1892*, note 13, p. 435) a écrit des pages excellentes dont voici la conclusion : « Toujours est-il qu'en réunissant ces quatre moyens : la tradition primitive, l'Évangélisation authentiquement constatée, l'Évangélisation oubliée, mais qui aurait laissé des traces, enfin l'action surnaturelle d'une grâce intérieure, il n'est pas impossible d'admettre que pas une âme sincère n'a manqué des ressources nécessaires à la genèse de ce *minimum* de foi qui est la condition du salut. »

NOTE 5, p. 59.

Saint Thomas, d'après de nombreux auteurs, aurait dit que Dieu enverrait un ange pour instruire une âme droite plutôt que de la laisser dans les ténèbres. Sous cette

forme, l'affirmation est inexacte. Voici ce qu'écrit le Docteur angélique : « Si quelqu'un, nourri dans les forêts, suit les ordres de la raison naturelle dans la recherche du bien et dans la fuite du mal, on doit tenir pour certain que Dieu lui révélera par une inspiration intérieure ce qu'il est nécessaire de croire, ou qu'il lui adressera un prédicateur comme il envoya saint Pierre au centurion Corneille » (*De Veritate*. q. xiv, art. 11 ad 1).

Aujourd'hui il convient d'insister beaucoup sur la puissance de la grâce, qui est une cause universelle et que Dieu propose avec magnificence à toutes les âmes.

NOTE 6, p. 63.

En réalité, les infidèles par négligence, par dilettantisme, par sensualisme ne veulent pas connaître la vérité parce qu'ils ne veulent pas la suivre. De propos délibéré, ils restent dans une ignorance qui va très loin et qui, fatalement, les empêche de croire. Quand on les entend, quand on les lit, on est étonné de voir à quels vulgaires préjugés ils obéissent, quelle fausse idée ils se font de la religion, de quelles pensées superficielles vit leur esprit.

Je dis cela, non pas des hommes sans culture, mais de ceux qui passent pour des maîtres. Ils ne connaissent pas ce qu'ils dédaignent, ils ne font rien pour le connaître; de parti pris ils évitent ce qui pourrait les arracher à cette ignorance voulue : ils péchent contre la vérité. La Bruyère soulignait déjà le vice de cette attitude quand il écrivait : « Un Père de l'Eglise, un docteur de l'Eglise, quels noms ! quelle tristesse dans leurs écrits ! « quelle sécheresse, quelle froide dévotion, et peut-être « quelle scolastique ! » disent ceux qui ne les ont jamais lus. Mais plutôt quel étonnement pour tous ceux qui se sont fait une idée des Pères si éloignée de la vérité, s'ils voyaient dans leurs ouvrages plus de tour et de délicatesse, plus de politesse et d'esprit, plus de richesse d'expression et plus de force de raisonnement, des traits plus vifs et des grâces plus naturelles que l'on n'en remarque dans la plupart des livres de ce temps, qui sont lus avec goût, qui donnent du nom et de la

vanité à leurs auteurs ! Quel plaisir d'aimer la religion, et de la voir erue, soutenue, expliquée par de si beaux génies et de si solides esprits ! Surtout lorsque l'on vient à connaître que, pour l'étendue des connaissances, pour la profondeur et la pénétration, pour les principes de la pure philosophie, pour leur application et leur développement, pour la justesse des conclusions, pour la dignité du discours, pour la beauté de la morale et des sentiments, il n'y a rien, par exemple, que l'on puisse comparer à saint Augustin, que Platon et que Cicéron » (Caractères, *Des Esprits forts*).

NOTE 7, p. 64.

Même chez les hommes qui affectent une certaine bienveillance pour la religion tout en refusant d'y croire, on trouve très fréquemment cette hostilité secrète contre la vérité. Ils ne consentent point à examiner sérieusement les titres de l'Évangile, mais ils se montrent d'une crédulité, d'un empressement scandaleux, dès qu'on leur offre des arguments contre la foi. Ils accueillent les sophismes, les interprétations les plus déraisonnables, ils mettent tout leur effort à ébranler l'enseignement de Jésus-Christ et de l'Église. Dans l'ordre dogmatique ils sont à l'affût de toutes les découvertes vraies ou prétendues dont ils espèrent tirer parti au détriment de la vérité révélée ; dans l'ordre moral ils signalent avec une joie pleine de malignité les scandales survenus parmi les croyants, et ils essayent d'en faire rejailir l'odieux sur une religion qui condamne toute atteinte portée à la justice ou aux autres vertus. Cette disposition cache souvent beaucoup de mauvaise foi et une haine secrète de la vérité qui ne manquera pas de se venger.

NOTE 8, p. 66.

Plus on fréquente les âmes, et plus on s'aperçoit que si quelques unes restent dans l'incredulité pour des motifs purement intellectuels, la plupart sont retenues loin de Dieu par les vices dont elles ne veulent

pas se corriger, et en particulier par les vices de la chair. Presque toujours les jeunes gens qui s'éloignent de la religion s'en éloignent au moment où ils s'abandonnent à l'exubérance de la vie des sens. Leur incrédulité réelle ou affectée a son principe non dans leur esprit, mais dans leur cœur corrompu. Ce n'est qu'après avoir violé les lois de la morale qu'ils s'attaquent au dogme, et, s'ils étaient sincères, ils avoueraient que la seule raison qui les empêche de croire c'est la volonté qu'ils ont de ne pas rompre avec leur vie de débauche. Même chez les hommes que des difficultés intellectuelles embarrassent, la plupart du temps on trouve des tares qui expliquent en grande partie leur répugnance à croire. Pascal écrit : « Mais il y en a (des rencontres) où les choses qu'on veut faire croire sont bien établies sur des vérités connues, mais qui sont en même temps contraires aux plaisirs qui nous touchent le plus. Et celles-là sont en grand péril de faire voir, par une expérience qui n'est que trop ordinaire, ce que je disais au commencement : que cette âme impérieuse, qui se vantait de n'agir que par raison, suit par un choix honteux et téméraire ce qu'une volonté corrompue désire, quelque résistance que l'esprit trop éclairé puisse y opposer. C'est alors qu'il se fait un balancement douteux entre la vérité et la volupté, et que la connaissance de l'une et le sentiment de l'autre font un combat dont le succès est bien incertain, puisqu'il faudrait, pour en juger, connaître tout ce qui se passe dans le plus intérieur de l'homme, que l'homme même ne connaît presque jamais. » (*De l'esprit géométrique*. Seconde Section. Édition Brunshvieg.)

C'est pourquoi, Pascal conseille, quand on essaie de convertir quelqu'un, de voir non seulement « quels principes il accorde », mais encore « quelles choses il aime ». Lorsqu'un homme est dégagé de tout orgueil, de toute attache charnelle, presque toujours il se convertit.

NOTE 9, p. 66.

Parmi les filles de la luxure saint Thomas signale l'aveuglement de l'esprit, l'inconsidération et la préci-

pitiation dans le jugement, l'inconstance de la pensée et des résolutions. Le saint Docteur explique comment ces vices intellectuels procèdent de la licence. (II^e II^æ q. cLIII, art. 5). (Cf. BOSSUET. *Oraison funèbre d'Anne de Clèves. Carême de St-Germain. Sermon pour le Vendredi saint*).

L'endurcissement du cœur est aussi un effet de la luxure. Le cœur esclave des sens perd le goût des choses nobles. L'amour de soi, l'attachement aux joies immédiates et palpables, l'égoïsme et l'indifférence à tout ce qui ne se rapporte pas aux plaisirs licencieux sont le propre du débauché. (Saint THOMAS, *loc. cit.*). (Cf. BOSSUET. *Sermon sur l'endurcissement*.)

L'amour sensuel finit par tuer tous les amours qui sont d'un ordre plus élevé.

NOTE 10, p. 67.

L'infidélité qui résiste à la vérité reconnue a toute son origine dans la perversité de la volonté. C'est ce qui la distingue de l'infidélité dont l'homme n'est qu'indirectement responsable par le fait d'une ignorance coupable.

NOTE 11, p. 70.

Tout vice entraîne une honte, et c'est pourquoi tous les vices se cachent et tous les hommes vicieux dissimulent leur misère morale. Si on les découvre, si on les convainc, ils s'irritent violemment contre les personnes qui projettent la lumière sur leur conduite répréhensible et contre la lumière même. Ils veulent être mauvais, mais ils ne veulent pas passer pour tels.

NOTE 12, p. 73.

La Bruyère a écrit des paroles analogues : « La religion, dit-il, est vraie où elle est fausse : si elle n'est qu'une vaine fiction, voilà, si l'on veut, soixante années perdues pour l'homme de bien, pour le chartreux ou le solitaire ; ils ne courent pas un autre risque ; mais si elle est fondée sur la vérité même, c'est alors un épouvantable malheur pour l'homme vicieux ; l'idée seule

des maux qu'il se prépare me trouble l'imagination ; la pensée est trop faible pour les concevoir, et les paroles trop vaines pour les exprimer. Certes, en supposant même dans le monde moins de certitude qu'il ne s'en trouve en effet sur la vérité de la religion, il n'y a point pour l'homme un meilleur parti que la vertu » (Caractères, *Des esprits forts*).

TROISIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 84.

Melchior Cano distingue parmi les erreurs, celles qui sont compatibles avec la foi et celles qui la détruisent.

On réserve le nom de propositions *erronées*, non pas aux propositions hérétiques qui s'opposent certainement et manifestement à la foi, c'est-à-dire aux vérités révélées, mais aux propositions contraires à la *doctrine catholique*, par exemple aux conclusions généralement enseignées par les docteurs et par les Saints Pères. Il convient de noter cette distinction entre la foi catholique et la doctrine catholique. La foi catholique porte sur les vérités révélées par Dieu la doctrine catholique porte sur les vérités dont la foi ne peut pas se passer, bien qu'elles n'entrent pas directement dans son objet.

« Il y a des vérités catholiques, dit Melchior Cano (*De Locis*, lib. XII. ch. ix) qui appartiennent tellement à la foi, que si on les nie la foi succombe. Nous les appelons ordinairement les vérités de foi. Il est d'autres vérités catholiques qui sont universellement adoptées dans l'Eglise. Si on les nie, la foi est ébranlée, elle n'est pas renversée. Les erreurs opposées à ces dernières obscurcissent la foi, elles ne l'éteignent pas, elles l'affaiblissent, elles ne la font pas périr. Les vérités contredites par la proposition erronée ne sont pas appelées vérités de foi, mais elles appartiennent à la doctrine catholique ».

Ces propositions erronées sont de diverses sortes, mais toujours en matière grave.

Elles sont *téméraires* quand elles contiennent des affirmations ou des négations sans fondement. Par exemple, on tombe dans la témérité si l'on professe que le jour du jugement est déterminé dans l'Écriture Sainte, si l'on excepte d'une règle générale quelqu'un que l'Église n'a pas excepté. Enseigner que saint Jean-Baptiste a été exempt de tout péché, que saint Jean l'Évangéliste n'a pas contracté le péché originel, c'est, pour plusieurs maîtres, se montrer téméraire. De même on est téméraire si l'on embrasse une opinion contraire à un sentiment commun des théologiens. Exemple : nier l'assomption de la Sainte Vierge.

Les propositions *scandaleuses* offrent aux faibles l'occasion de faillir en matière de foi ou de doctrine catholique.

Les propositions *blasphématoires* sont celles qui contiennent un blasphème contre Dieu ou contre les Saints.

Les propositions *schismatiques* ou *séditieuses* tendent à briser l'unité de l'Église par l'erreur qu'elles renferment. Exemple : Le Pape n'est pas supérieur à l'Évêque. Il ne faut pas obéir à un prélat indigne.

Les propositions *offensives des oreilles pieuses, mal sonnantes*, blessent par leur caractère insolent les hommes prudents et suffisamment instruits.

Les propositions *sentant l'hérésie ou l'erreur* sont celles qui indiquent ou qui supposent l'hérésie ou l'erreur en celui qui les défend.

Les propositions *voisines de l'hérésie ou de l'erreur* sont celles qui servent de principe ou de conclusion à l'hérésie ou à l'erreur.

Les propositions *suspectes d'hérésie* sont les propositions qui, à raison des personnes ou des circonstances, prêtent à une interprétation favorable à l'hérésie.

NOTE 2, p. 86.

Lorsque l'Église a prononcé qu'une proposition prise en soi est hérétique, quiconque la soutient est hérétique.

Les hérétiques sont souvent de mauvaise foi. Ils

voudraient garder leurs idées et rester dans l'Eglise. Ils en appellent à des distinctions, à des subtilités que ne connaît pas l'honnêteté. Pour échapper à une condamnation, ils se réfugient dans d'interminables explications faites pour obscurcir les questions et tromper l'opinion. Leurs procédés sont toujours les mêmes ; Luther et les Jansénistes, et les hérétiques modernes usent de subterfuges identiques.

NOTE 3, p. 89.

L'obstination semble, en français, indiquer que l'hérétique s'entête *longtemps* dans son erreur. Les théologiens rappellent que l'hérésie est consommée, lorsqu'un chrétien embrasse volontairement et pleinement l'erreur, qu'il persévère ou non dans sa faute.

NOTE 4, p. 91.

L'histoire de Luther écrite par le P. Denifle nous montre dans le Fondateur de la Réforme un homme d'un tempérament bizarre. Ses emportements, sa fureur, ses conversations ordurières dénotent un grave défaut d'équilibre.

Les apologistes de Lamennais n'ont pas assez pris garde, à notre avis, à ce qu'il y avait de désordonné dans sa santé. L'auteur de *l'Essai sur l'Indifférence* se plaint de spasmes, plusieurs de ses œuvres et en particulier sa correspondance respirent une tristesse qui a toutes les apparences d'un mal physique. Ses colères sombres, ses variations, la facilité avec laquelle, sous le coup d'une déception, d'une humiliation, il passe d'un extrême à l'autre, ne sont pas d'un esprit complètement sain. Il y a en cet homme quelque chose d'anormal.

NOTE 5, p. 92

Bien entendu, l'hérésie qui détruit la foi, c'est l'hérésie *formelle*, je veux dire l'hérésie consciente, voulue. On peut aller loin, par ignorance, dans l'hérésie matérielle sans perdre la foi.

NOTE 6, p. 95.

Les protestants sont obligés de l'avouer : de plus en plus leur foi reste sans objet. Ils en viennent à nier l'existence même de Jésus-Christ. Les Conservateurs dans la Réforme essaient en vain de résister au scepticisme qui emporte leurs coreligionnaires, ils échouent, car ce scepticisme est la conséquence logique du principe qui permet à chacun de se faire sa croyance, et d'en réduire l'objet autant qu'il lui plaît. Les documents abondent qui prouvent que la religion de Luther et de Calvin est en pleine déliquescence et se confond chaque jours davantage avec le nihilisme doctrinal.

Le pasteur Doumergue, le chef du Conservatisme, a spécialement lutté contre les Libéraux; il est débordé, l'incrédulité gagne le monde protestant. Cf. *Revue augustinienne* 15 novembre 1909. *Le Désarroi des protestants et*, 15 septembre 1910. *Du protestantisme à l'incrédulité*.

NOTE 7, p. 96.

« Vais-je verser dans le *monisme*, écrit M. Loisy, dans le *panthéisme*? Je l'ignore. Ce sont des mots. Je tache de parler des choses. La foi veut le théisme; la raison tendrait au panthéisme. Sans doute elles envisagent deux aspects du vrai, et la ligne d'accord nous est cachée. » *Quelques lettres*, p. 47-48.

NOTE 8, p. 100.

L'anarchie protestante est un fait indéniable. M. Onésime Reclus (*Revue* du 1^{er} Décembre 1911) parle de la multitude des sectes au Canada. Il mentionne. « Gens de la venue de Notre-Seigneur, Ammanites ou Améchs, Angélicaux, hommes de l'Arche d'Alliance, Bétélites, Izvicogites ou catholiques apostoliques; Enfants de Christ; Enfants de Dieu, Enfants de paix, Christadelphiens, Scientistes chrétiens, Ouvriers du Christ, Eglise de l'âge à venir, Eglise des premiers nés, Eglise de la nature. Troupe de Daniel, Elgians, Guerisseurs ou Guéris par la foi, Farringtoniens, Quakers, Triés par le Christ,

Règle d'or, Homéristes ou hommes de la marche à la sainteté, Humanitariens, Marshallites, » etc. etc. etc.

En France, les sectes sont moins nombreuses, on en compte cependant au moins une dizaine.

NOTE 9, p. 102.

Luther s'est contredit en une foule de circonstances Il a nié puis affirmé le même dogme ou inversement ; son enseignement dépend de l'impression du moment. M. l'Abbé Cristiani (*Luther et le luthéranisme*) montre en particulier les variations perpétuelles du novateur sur l'inutilité des œuvres. (p. 56 et seq. 3^e édit.) BOSSUET dans l'*Histoire des variations* met en pleine lumière les perpétuels changements opérés par les protestants dans leur doctrine. D'un mot, dans la préface de cet ouvrage, l'Evêque de Meaux explique l'instabilité d'esprit des réformés. « La vérité catholique, venue de Dieu, dit il, a d'abord sa perfection : l'hérésie, faible production de l'esprit humain, ne se peut faire que de pièces mal assorties. Pendant qu'on veut renverser, contre le précepte du sage « les anciennes bornes posées par nos pères » (Prov. xxii, 28) et réformer la doctrine une fois reçue, on s'engage sans bien pénétrer toutes les suites de ce qu'on avance ; ce qu'une fausse lueur avait fait hasarder au commencement se trouve avoir des inconvénients qui obligent les réformateurs à se réformer tous les jours : de sorte qu'il ne peuvent dire quand finiront les innovations, ni jamais se contenter eux-mêmes ! »

QUATRIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 132.

Voici la décision du Concile de Tolède : « A l'avenir on ne devra forcer aucun Juif à embrasser le Christianisme ; ceux qui ont été forcés sous le roi Sisebut et qui ont reçu les sacrements devront rester chrétiens. »

En 1911, les Juifs furent accusés d'avoir immolé un enfant chrétien à Kief. Du 29 avril au 12 mai eut lieu une longue discussion à la Douma sur l'assassinat du jeune Youkhitchinsky. Le Député israélite Nissélovitch défendit ses coreligionnaires en invoquant le témoignage de Grégoire IX (Cf. *Questions actuelles*, t. CXI, p. 417).

NOTE 2, p. 134.

Le concile de Tolède que nous avons cité plus haut semble bien indiquer que les Juifs obligeaient les Chrétiens vivant dans leur dépendance à se faire circoncire. « Ils vont même jusqu'à faire subir à d'autres la circoncision ». Ainsi s'exprime le Concile (*Loc. cit.*, p. 274).

De plus, à différentes époques les Juifs en Espagne avaient accaparé une grande partie de la richesse. De plus on les accusait de crimes horribles, d'infanticides, de sacrilèges, d'empoisonnements, de conspirations, de s'unir avec les Maures et de former des organisations fatales à la sécurité de l'Etat. « On ne peut nier, dit Balmès, que le système de répression suivi en Espagne à l'égard des Juifs et des Maures n'ait été inspiré en grande partie par l'instinct de la conservation propre » (*Le Protestantisme*, ch. XXXVI). Cf. Mgr LANDRIEUX, *L'Inquisition*, p. 124 et seq.

NOTE 3, p. 134.

C'est à la défense « de la chrétienté tout entière, de la civilisation occidentale menacés par ces progrès de la barbarie asiatique et de l'Islam » que le pape Urbain III appelait les peuples quand il prêchait la croisade. « Il s'agissait, dit Chateaubriand, non seulement de la délivrance de ce tombeau sacré (du Christ), mais encore de savoir qui devait l'emporter sur la terre ou d'un culte ennemi de la civilisation, favorable par système à l'ignorance, au despotisme, à l'esclavage, ou d'un culte qui a fait revivre chez les modernes le génie de la docte antiquité et aboli la servitude » (*Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Édit. Garnier, p. 334).

« C'était aux chrétiens de les combattre (ces Arabes)

non pour les contraindre à croire, mais pour les empêcher de nuire ». GAUTHIER et DESCHAMPS, *Cours supérieur*, p. 36). Cf. J. GUIRAUD, *Histoire partielle et histoire vraie*, t. I, ch. XXII.

NOTE 4, p. 136.

Le 29 mai 1860, éclata en Syrie une grande conjuration contre les Chrétiens.

Avec la complicité des Turcs, les Druses massacrèrent une foule de Maronites. En trois jours, trente-deux villages ou hameaux furent brûlés au milieu de scènes atroces. Et cette persécution barbare se perpétua pendant des mois. Des centaines de villages furent incendiés et des milliers de chrétiens furent immolés. Si l'on peut faire un reproche aux nations chrétiennes de l'Occident, c'est de n'être pas intervenues plus tôt pour empêcher de pareilles horreurs (Cf. *Histoire du second empire*, liv. XXX, par PIERRE DE LA GORCE).

CINQUIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 148.

Les hérétiques se plaignent toujours d'être trop durement traités par Rome, qu'ils accusent de céder aux intrigues de leurs adversaires. Que n'a-t-on pas dit au sujet de Lamennais ?

A entendre certains panégyristes l'Eglise aurait manqué d'égards, de patience, d'habileté à l'endroit de ce malheureux grand homme.

Le P. Dudon (*Lamennais et le Saint Siège*) a vengé Rome de cette accusation. La violence, l'injure, la colère, la trivialité sont du côté du prêtre révolté, la sérénité, la bonté, les ménagements du côté de l'Eglise.

Et quel contraste entre les documents émanés de Pie X et les pamphlets de M. Loisy ! Sans doute, le Pape s'est montré ferme contre le novateur, mais celui-ci

n'affecte vis-à-vis du Chef de la Chrétienté qu'un mépris amer et insolent (Cf. *Simplex réflexions sur le décret du Saint Office*, etc., et *Quelques lettres sur les questions actuelles*).

NOTE 2, p. 153.

Au sujet des meurtres rituels dont on a tant discuté, le D^r Imbert-Gourbeyre établit (*Univers*, 30 sept. 1897), qu'au XII^e siècle on relève 7 meurtres rituels ; 41 au XIII^e ; 12 au XIV^e ; 28 au XV^e ; 21 au XVI^e ; 13 au XVII^e et XVIII^e ; 48 au XIX^e.

Les Bollandistes, qui traitent d'ordinaire sévèrement les légendes, résumant ainsi leur pensée à la date du 19 avril (S. Werner) : « En tous temps, les Juifs ont voué une haine implacable au Christ et aux Chrétiens... ils attirent en secret les enfants chrétiens et les massacrent sans pitié, de préférence à l'époque de la Pâque juive ou dans les jours de la semaine sainte » (Cf. Mgr LANDRIEUX, *L'inquisition*, p. 127. note 2).

Dans la discussion de la Douma dont nous avons parlé on consultera avec intérêt les discours de MM. Pourichkiévitch et Markoff. On y trouvera des documents bien concluants s'ils sont authentiques. (Cf. *Questions actuelles*, t. CXI, p. 415 et seq. ; *Le meurtre rituel de Kief*).

NOTE 3, p. 153.

Inutile de répéter ce qui a été dit tant de fois sur l'Inquisition protestante en Allemagne, en Angleterre, en France, sur les victimes de la Terreur (Cf. JANSSEN, *L'Allemagne protestante*, t. II, p. 596 ; *Histoire générale*, LAVISSE et RAMBAUD, t. V, p. 246 ; *Taine, la Révolution*, t. II, p. 253, t. III, p. 381). Mgr LANDRIEUX (*loc. cit.*, p. 156-158) résume les documents qui nous renseignent. En ce moment, la Russie se montre vis-à-vis des Polonais d'une intolérance révoltante.

M. Vacandard (*L'Inquisition. Avant propos*) considère comme un fausse manœuvre d'opposer, aux méfaits reprochés à l'Inquisition, les crimes dont se sont rendus coupables les rationalistes ou les protestants, par exem-

ple. Je ne comprends pas bien M. Vacandard. Il est évident que cet argument *ad hominem* n'est pas un argument absolu, mais il a sa valeur vis-à-vis d'adversaires habitués à représenter l'Inquisition comme un tribunal qui pour le nombre des victimes, la cruauté des supplices n'a pas eu son pareil. Quand on a prouvé que les sectes se sont montrées beaucoup plus impitoyables que l'Inquisition, on a prouvé que les partisans de ces sectes n'ont pas le droit de reprocher à l'Eglise des faits qu'ils pardonnent au Protestantisme ou à la Terreur. Il reste après cela à entrer dans le fond de la question et à exposer comment l'Eglise n'a pas outrepassé son droit en demandant la répression de l'hérésie, et comment, par ailleurs, elle n'est pas responsable des excès commis en son nom par des agents infidèles.

NOTE 4, p. 155.

Pour tout ce qui regarde la composition, la procédure du tribunal de l'Inquisition, les peines infligées par les juges, Mgr Douais, M. Jean Guiraud, Mgr Landrieux ont fait des travaux qu'on ne saurait trop consulter. M. Vacandard, dont le livre ressemble à certains moments plutôt à un réquisitoire qu'à un jugement impartial, cite dans sa bibliographie les principales études qui ont paru sur l'Inquisition.

En ce qui concerne le nombre des hérétiques condamnés à la peine de mort, je renvoie aux historiens.

En lisant ceux-ci, on verra combien, pour ce qui regarde l'Espagne, il faut se défier du fameux Llorente. Cependant Llorente lui-même est loin d'indiquer les chiffres fantastiques qu'ont adoptés certains manuels. Il réduit à 30 000 en trois siècles et demi le nombre des victimes. La critique aujourd'hui tend à diminuer des $\frac{2}{3}$ des $\frac{3}{4}$ et même des $\frac{5}{6}$, ce chiffre qui lui paraît encore gravement exagéré. Cf. GUIRAUD (*loc. cit.*); LANDRIEUX (*loc. cit.*, p. 142-151), etc.

NOTE 5, p. 157.

Sur les méfaits des Juifs, sur les doctrines et les mœurs des Cathares, des Albigeois, les historiens moder-

nes ont publié beaucoup de documents fort instructifs. Les Cathares et beaucoup d'autres hérétiques étaient des anarchistes d'état qui tombaient sous les coups de la loi civile comme perturbateurs publics.

NOTE 6, p. 162.

L'Eglise a toujours affirmé son droit de frapper de peines spirituelles ses enfants rebelles Elle a protesté que l'efficacité de ses jugements ne dépendait pas de l'approbation du pouvoir civil, ni du consentement des fideles. (Cf. DENZINGER-BANNWART, 357, 449, 610, 645, 681, 1440, 1546. etc.) Je me contente de rappeler les paroles de Pie IX dans l'Encyclique *Quanta Cura*. « Il en est d'autres qui, renouvelant les erreurs funestes et tant de fois condamnées des novateurs, ont l'insigne impudence de dire que la suprême autorité donnée à l'Eglise et à ce siège apostolique par Notre Seigneur Jésus-Christ est soumise à l'autorité civile, et de nier tous les droits de cette même Eglise et de ce même siège à l'égard de l'ordre extérieur. Dans le fait, ils ne rougissent pas d'affirmer que les lois de l'Eglise n'obligent pas en conscience à moins qu'elles ne soient promulguées par le pouvoir civil; que les actes et décrets des Pontifes romains relatifs à la religion et à l'Eglise ont besoin de la sanction et de l'approbation ou tout au moins de l'assentiment du pouvoir civil, etc. »

En ces dernières années, un trop grand nombre de catholiques se sont élevés contre l'exercice du pouvoir qu'a l'Eglise de condamner et de frapper de peines spirituelles ceux qui enseignent des erreurs ou qui violent la discipline. On se souvient du complot contre l'*Index*. Mais de plus, dès qu'un livre est réprouvé, dès qu'un homme est suspendu de ses fonctions, interdit ou excommunié, il se trouve des mécontents pour récriminer contre le Pape, les évêques ou les Congrégations romaines. Ces mécontents qui appartiennent presque toujours aux mêmes groupes, tendent à diminuer ou même à supprimer en fait le pouvoir confié à l'Eglise de punir de peines spirituelles les chrétiens récalcitrants. Cette disposition trouble bien des consciences simples et est tout a fait contraire à l'esprit d'obéissance.

NOTE 7, p. 162.

De divers côtés, on a affecté de dire qu'en affirmant pour l'Eglise le droit d'en appeler au pouvoir civil, je ressuscitais une thèse moyenâgeuse et ridicule. Cependant aujourd'hui encore, l'Eglise use de ce droit et les gouvernements les moins suspects de cléricanisme consentent à lui prêter main-forte. Les prêtres intrus, qui avaient tenté de fonder des *associations cultuelles* condamnées par le Pape comme schismatiques, se sont vus chassés des presbytères et des églises qu'ils avaient accaparés, chassés, dis je, par le pouvoir républicain.

Un malheureux, qui a cru devoir attaquer ma cinquième conférence, dans un opuscule où il m'attribue des paroles et des doctrines qui n'ont jamais été les miennes, a été expulsé par le pouvoir civil, du presbytère qu'il occupait, et cela parce qu'il n'était plus en communion d'idées avec son archevêque.

A la suite d'un article publié par un de nos journaux les plus intolérants, les plus déloyaux, les plus déshonorés, et où mes paroles et mes pensées étaient odieusement dénaturées, j'ai été attaqué au sujet de cette conférence en différentes feuilles et en différents pays, comme l'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique. Je n'ai pas cru bon de répondre à ces attaques, à ma connaissance du moins, peu nombreuses. Qu'il me suffise de dire :

1° Que je n'ai pas accordé à l'Eglise le droit de *massacrer* les hérétiques.

2° Que je n'ai pas affirmé mon désir de voir rétablir l'Inquisition.

3° Que je n'ai pas attribué à l'Eglise l'intention de rétablir ce tribunal, au contraire.

4° Que je n'ai pas soutenu qu'elle eût le droit de contraindre qui que ce soit à croire malgré lui.

5° Que dans ma cinquième conférence, j'ai parlé uniquement des hérétiques *formels*, c'est-à-dire, des hérétiques qui ont abandonné la foi, pleinement conscients de ce qu'ils faisaient. J'ai assimilé les hérétiques sincères, les Protestants par exemple nés et élevés dans le protestantisme, aux infidèles, et je leur ai appliqué le droit exposé dans ma quatrième conférence.

Je pense et je maintiens que la doctrine que j'ai ensei-

gnée est la doctrine communément adoptée dans l'Eglise catholique. Je pourrais citer en faveur de ma thèse les documents les plus authentiques des Conciles ou de la Papauté, les plus grands théologiens du présent et du passé. Je me suis prononcé pour la thèse la plus modérée, pour la thèse qui accorde à l'Eglise non pas le *droit de glaive*, mais le droit d'en appeler au pouvoir civil quand celui-ci est chrétien. Réduite à ce *minimum*, la doctrine du pouvoir coercitif me paraît certaine. « Tous les docteurs catholiques, sans aucune exception, écrit le P. Yves de la Brière (*Etudes*, 5 oct. 1911, p. 193) professent comme nous l'avons noté plus haut que, dans un pays officiellement catholique, l'Eglise a le droit de requérir la force des lois humaines, la contrainte extérieure, pour l'application de ses propres arrêts, *en vertu de son alliance naturelle et légitime avec l'Etat* ». Je considère non comme une *hérésie*, mais comme une *erreur*, l'opinion qui refuse à l'Etat le droit et le devoir de la contrainte matérielle, comme une erreur condamnée par le magistère infallible de l'Eglise.

Je rappelle à ce sujet que l'*hérésie* contredit les vérités révélées par Dieu, que l'*erreur théologique* contredit des vérités connexes avec la Révélation.

Beaucoup de gens admettraient la thèse de la répression jusqu'à la peine de mort *exclusivement*, mais ils ne peuvent se résoudre à accepter que les hérétiques soient punis par le supplice capital. Les Docteurs n'ont pas eu ce scrupule. Ils ne comprennent pas que le droit coercitif de l'Eglise soit ainsi mutilé. Ils considèrent que si l'on a le droit de mettre à mort les criminels qui détruisent le bien terrestre de la société, à plus forte raison, on a ce même droit quand le bien le plus nécessaire et le plus sacré est menacé.

Le cardinal Billot, écrit : « *In primis pro certo tenendum, per se honestum et justum esse ut puniantur morte qui graviter perturbant ordinem societatis religiosæ seu ecclesiasticæ... Nihil autem est quod gravius perturbet ordinem societatis spiritualis quam hæresis, cum fides sit totius salutis fundamentum et radix. Unde qui in aliis corrumpit fidem, adimit eis primum principium spiritualis vitæ et est gravior homicida quam qui aufert vitam corporalem* » (*De Ecclesia Christi*, t. XI, p. 482).

NOTE 8, p. 167.

M. Vacandard s'élève contre cette interprétation de la parabole de l'ivraie, interprétation qui est de saint Augustin et de saint Thomas. Je n'hésite pas à préférer, au nom du bon sens, les explications des deux grands docteurs à celles qu'essaie M. Vacandard en invoquant saint Chrysostome (*L'Inquisition*, p. 205-206).

D'ailleurs, bien des affirmations dans l'ouvrage du savant historien nous paraissent appeler au point de vue doctrinal de formelles réserves. Il accuse saint Thomas d'avoir mutilé et dénaturé un texte de saint Augustin, il reproche au docteur angélique d'avoir employé, pour défendre le pouvoir de répression, un argument sans valeur (*loc. cit.*, p. 205-211), il énerve la force de la 24^e proposition du *Syllabus* (p. 302-303).

Tout cela nous semble peu fondé. Beaucoup d'autres idées de M. Vacandard seraient à discuter. Le P. Vermeersch (*La tolérance*) a critiqué nombre de fois cet auteur. Nous renvoyons nos lecteurs au livre de ce docteur jésuite (Cf. *La tolérance*, p. 61, 68, 141, 154, 184-185, 311-312).

Nous attirons particulièrement l'attention sur les explications que le P. Vermeersch oppose à M. Vacandard au sujet de saint Thomas et de saint Augustin (p. 184-185).

Ajoutons que le ton de M. Vacandard est souvent déplaisant. Son livre qui a tant de mérites aurait gagné à garder une note plus respectueuse.

Il y aurait aussi bien des réserves à faire sur les articles que M. Imbart de la Tour a écrits dans le *Bulletin de la semaine* (2 et 9 août 1911) et sur sa *Réponse aux « Etudes »* (*Etudes*, 20 déc. 1911). Le P. Yves de la Brière (*Etudes*, 5 oct. 1911, 20 oct. 1911) a discuté les opinions de M. Imbart de la Tour ; nous ne pourrions que répéter ce qu'il en a dit.

NOTE 9, p. 168.

Pour M. Imbart de la Tour, saint François de Sales, « dans cet atroce xvi^e siècle, représente la véritable tradition de l'Évangile » (*Etudes*, 20 déc. 1911, p. 810).

Soit, mais saint François de Sales invoque « la force des lois humaines pour confirmer les résultats obtenus par la suavité de sa parole et l'exemple même de ses vertus ».

Le 29 décembre 1595, il conseille au duc de Savoie, Charles-Emmanuel I^{er}, un édit contre les hérétiques obstinés, édit qui les prive « de tous offices et charges publics ». Au même prince, le saint conseille de s'emparer de Genève pour détruire le foyer de la propagande calviniste en Europe, etc. (Cf. YVES DE LA BRIÈRE, *Etudes*, 20 déc. 1911, p. 892 ; *Vie de saint François de Sales*, Hamon, Gonthier, Letourneau, t. I, p. 230, 332-339, 344-349). Saint François de Sales est parfaitement d'accord et avec saint Thomas, et avec Suarez et Bellarmin.

NOTE 10, p. 169.

On veut rattacher au droit romain (M. Imbart de la Tour, par exemple) l'origine de la répression en matière religieuse. C'est dans l'âme humaine qu'il faut chercher cette origine et dans le droit naturel. Dès qu'une société considère la religion comme le bien par excellence, elle le défend par tous les moyens légitimes dont elle dispose. En cela, le droit romain n'a rien innové, il a suivi les traditions de tous les peuples.

NOTE 11, p. 169.

Quand on dit que de nos jours le délit d'opinion n'est pas visé par ces lois, on se trompe grossièrement, ou l'on fait preuve d'une insigne mauvaise foi. On pourrait soutenir que toutes les lois anti-religieuses de notre temps ont été édictées contre l'idée catholique. La loi d'association, la loi de séparation, les lois de l'enseignement, les lois de laïcisation n'ont en qu'un but : empêcher la propagation de l'idée catholique. Qui oserait le nier ?

NOTE 12, p. 171.

Je ne dis pas qu'en punissant les hérétiques l'Église ne cherche pas en même temps à les ramener à la vraie

foi, comme la société civile, si du moins elle a conscience de son devoir, cherche à moraliser les criminels par les peines qu'elle leur inflige. Mais, le premier souci de l'Eglise, c'est d'empêcher les hérétiques de ruiner la société religieuse, c'est de défendre le bien public. Elle sait bien que croire est affaire de volonté et non de contrainte. L'Eglise n'emploie pas la force des lois humaines pour imposer aux infidèles ou aux hérétiques la foi chrétienne, mais pour défendre la religion « contre ceux qui l'attaquent ou pour réprimer la rébellion des mauvais chrétiens », qui se révoltent contre une autorité à laquelle ils avaient juré obéissance.

M. Imbart de la Tour et plusieurs autres sont tombés sur ce point dans des équivoques qu'il convient de dissiper, comme le remarque le P. de la Brière. (*Etudes*, 20 décembre 1911, p. 880.)

SIXIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, p. 190.

Nous avons adopté l'opinion de Cajetan qui, à notre avis, est en cette matière le meilleur interprète de saint Thomas. Bien des auteurs ne voient dans certains blasphèmes qu'un péché contre la vertu de religion, en avouant d'ailleurs que d'autres sont contraires à la foi. Pour nous, nous pensons que tout blasphème est contraire à la foi parce qu'il renferme quelque fausseté, et contraire à la vertu de religion parce que cette fausseté contient une injure à la Divinité, injure qui s'oppose au culte dû à Dieu. Nous acceptons la pensée de Banez : la confession de la foi contient une assertion de la foi et une louange à Dieu. En contredisant la foi le blasphème l'offense, en outrageant Dieu il blesse la religion. Mais la contradiction de la foi est, si je puis ainsi m'exprimer, l'âme du blasphème. (Cf. BANEZ. II^a II^æ q. XIII, art. 1, CAJETAN, *ibid.*)

NOTE 2, p. 197.

En quoi consiste exactement le blasphème contre le Saint-Esprit? On peut voir dans saint Thomas (II^a II^æ, 9 xiv, art. 1^{er}) combien les explications sont diverses. Le docteur angélique fait entrer la malice dans l'essence de ce péché, malice qui va jusqu'à attribuer au démon les œuvres de bonté qui appartiennent par appropriation au Saint-Esprit. « Dans la pensée de Notre-Seigneur, dit M. Mangenot (*Dictionnaire de théologie catholique. Blasphème contre le Saint-Esprit*), blasphémer contre le Saint-Esprit, c'est attribuer à l'action et à la puissance du démon un miracle éclatant, tel que l'expulsion des démons eux-mêmes, qui ne pouvait être que l'œuvre de Dieu. » Soit, mais Notre-Seigneur a-t-il dit que le blasphème contre le Saint-Esprit ne pouvait pas se présenter sous une autre forme? Je ne le vois pas. En tout cas pour que ce péché revête toute sa gravité, il faut qu'il procède d'une malice spéciale que saint Thomas nous paraît avoir fort bien définie. L'interprétation et l'analyse de M. Mangenot nous semblent insuffisantes, trop étroites, et saint Thomas, qui n'a point ignoré le texte invoqué par M. Mangenot, est plus profond quand il enseigne qu'il y a péché et blasphème contre le Saint-Esprit en tout homme qui outrage la bonté appropriée au Saint-Esprit.

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL MERRY DEL VAL, SECRÉTAIRE
D'ÉTAT, A L'AUTEUR. 5-6

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LA VERTU DE FOI

Le mot de foi désigne un objet, une vertu. Comment Dieu nous donne l'être, l'action et le principe de l'action. Comment la vie chrétienne consiste en un surcroît d'être et en des qualités actives que nous appelons vertus. La première de ces vertus est la foi. Noblesse de la foi considérée comme vertu, cause de son éclosion en nous : tel est le sujet de cette conférence 13-14

Hommage à S. Em. Mgr Amette à l'occasion de son élévation au cardinalat 15

I

1. Avant tout, la foi est la puissance intellectuelle parvenue en cette vie à sa plénitude. L'intelligence arrive, en effet, à sa plus haute expression quand elle peut s'attacher à l'infini. Sans la foi, l'homme reste enfermé dans la nature . . . 16-17

a) Avec la foi, il *peut* croire, c'est-à-dire se lier à la vérité première et aborder le mystère éternel ; il le peut *facilement* car la foi communique à l'esprit une énergie qui l'adapte aux réalités surnaturelles ; il le peut *malgré les obstacles*, car en toute vertu il y a une force de résistance qui triomphe des difficultés. 18-19

b) Par la foi, l'esprit est *déterminé* dans le sens des choses divines, car la foi met fin à l'indifférence. Il est *poussé* vers Dieu, car la foi est une puissance motrice qui procède même avec une certaine violence, comme il convient à l'habitude. Force de la foi considérée comme habitude. Comment elle résiste aux attentats qui essaient de la détruire et d'arrêter son élan. Exemple. 19-22

c) La foi est une puissance qui *unit* l'esprit à Dieu, car elle nous fait adhérer. Qu'est-ce que l'adhérence de deux éléments? L'union de l'esprit à Dieu dans la foi est *continuelle, solide, intime*, et elle ne se brise pas sans déchirer l'âme. Exemple de Jouffroy 22-24

d) La foi est une puissance de *vision*, car, renforcée par elle, l'intelligence entend mieux les arguments qui prouvent l'origine divine de notre doctrine, aperçoit mieux, à mesure qu'elle vit en contact avec la Révélation, l'accord et l'harmonie des dogmes, l'infirmité des systèmes qui tentent de supplanter notre croyance; elle est consolée des obscurités qui subsistent par les clartés qui l'inondent 25-26

2. La foi est une force affective qui enchaîne au moins imparfaitement le cœur à Dieu, car l'esprit croit sous l'impulsion du cœur et de la volonté.

a) Preuves de cette affirmation par les témoignages de Saint-Thomas, de Saint-Augustin, de Pascal 26-27

b) Explication de cette affirmation: les mystères de la foi sont trop impénétrables pour convaincre l'esprit, si la volonté ne pèse pas sur celui-ci. Belles paroles de Pascal 28

c) Pourquoi le cœur est-il touché par les choses divines et entraîne-t-il l'assentiment intellectuel? Parce qu'il trouve dans l'objet de la foi son bien 28-29

d) Pour que la volonté soit émue par le bien surnaturel, il faut qu'elle soit dans une disposition affectueuse. La vertu de foi est cette disposition affectueuse et habituelle dans le cœur, qu'elle élève jusqu'au bien divin en le rendant capable du sentiment parfait qui s'appelle la charité, ou au moins d'un amour initial qui suffit à commander l'adhésion intellectuelle 29

e) Les faits montrent que ce sentiment existe en tout croyant. Tous les fidèles, même ceux qui ne conforment pas leur vie à leur foi, aiment les choses auxquelles ils croient. 30

II

La foi est un don de Dieu. Ce n'est pas une vertu acquise. Erreurs des Pélagiens, d'Hermès, des modernistes en cette matière. 30-31

1. La foi, en effet, une vertu infuse.

a) Preuve de cette assertion, tirée du témoignage de saint Augustin, des enseignements du Concile d'Orange, du spectacle que l'Eglise nous donne quand elle demande la foi à Dieu comme au seul être qui puisse la donner 32

b) Dieu seul est la cause de la foi, car cette vertu est surnaturelle, et une vertu surnaturelle ne pouvant émaner de la nature, ne peut émaner que de Dieu 33-44

c) Contrairement à ce qu'ont dit les Pélagiens et Hermès, Dieu est l'auteur et de la foi animée par la charité et de la foi informe que ne vivifie pas la charité 34

d) Sens de cette doctrine qui suppose que Dieu ajoute aux énergies naturelles de l'esprit et du cœur une énergie nouvelle, en *illuminant* l'esprit et en *inspirant* le cœur. . . 34-35

2. Dans la naissance de la foi rôle de l'humanité de Jésus-Christ, des sacrements, de la parole apostolique. L'action de ces instruments créés n'est que le véhicule de l'action incréée. 35-36

3. Rôle du libre arbitre sous cette pression de l'Infini. Sous l'impulsion de Dieu, l'homme reste libre de croire. Dieu lui donne la volonté de croire, il le fait croire librement ; il nous demande une coopération que nous pouvons toujours lui refuser 36

La foi étant une faculté extraordinaire d'intelligence et de cœur, nous devons en être fiers.

La foi étant un don de Dieu, il faut la demander quand on ne l'a pas.

La foi, ne nous attachant qu'à la vérité, purifie la connaissance, élimine de l'esprit l'erreur, la superstition, et ne s'appuie pour adhérer que sur le témoignage de Dieu.

La foi, nous montrant en Dieu un juge, inspire la crainte qui fait fuir le mal pour éviter la peine. En nous manifestant en lui l'Être parfait, elle nous inspire une crainte plus noble, celle de nous séparer de lui. Enfin, en nous découvrant en lui un Père, elle éveille en nous la crainte filiale. 37-39

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LE PÉCHÉ D'INFIDÉLITÉ

Gravité des vices contraires à la foi. Le premier est l'infidélité. L'infidèle est celui qui ne croit pas les vérités révélées ou qui ne les croit qu'en partie.

Deux sortes d'infidélités : l'infidélité involontaire, l'infidélité volontaire. La première est exempte de faute, la seconde est coupable 47-48

I

1. a) L'infidélité purement intellectuelle ou négative, à laquelle la volonté est étrangère, est la suite d'une ignorance invincible. Le protestant, le juif, le mahométan, le païen, sincères et disposés à croire s'ils savaient, sont dans ce cas 48-49

b) Ces hommes ne pésent pas. Erreur de Baius condamnée par Pie V et par Pie IX qui empruntent leur doctrine à Notre-Seigneur lui-même. Paroles miséricordieuses du Maître à l'adresse de ceux qui n'ont pas entendu la parole de vie 49-50

2. Problème troublant qui se pose : puisque sans la foi surnaturelle nul ne peut être sauvé, que deviennent les infidèles négatifs ? Distinction entre l'infidélité *relative* qui n'exclut pas les vérités nécessaires auxquelles tout homme doit croire, et l'infidélité *absolue* 51

a) L'infidélité relative, compatible avec la foi aux vérités essentielles, ne met pas nécessairement hors des voies du salut. La foi imparfaite, avec laquelle elle se concilie, peut suffire pourvu que le sujet pratique la loi morale telle qu'il la connaît. Application de cette doctrine aux catholiques incultes, aux protestants, aux juifs, aux mahométans qui croient à la révélation et aux deux dogmes substantiels de la Divinité et de la Providence 51-52

Difficulté plus grande pour les individus et les peuples qui sont ensevelis dans les erreurs du fétichisme et de la barbarie. Cependant, ces peuples ont souvent conservé la foi à une révélation primitive, aux dogmes d'un seul Dieu, d'une

Providence rémunératrice et vengeresse. Dans ce cas, il suffit pour qu'ils puissent entrer dans le chemin du salut, que leur foi soit l'effet de la grâce qui ne manque à personne 53-55

b) L'infidélité absolue exclut toute croyance surnaturelle. Que penser de celle qui va jusqu'à l'athéisme? Si l'infidélité absolue est exempte de faute, si l'homme vivant dans cette infidélité observe la loi naturelle, Dieu par des moyens de son choix saura l'éclairer. Texte de Pie IX en faveur de cette doctrine certaine. Puissance mystérieuse et invisible de la grâce qui, tantôt sans se servir d'aucun instrument, tantôt en usant des apôtres, aborde les âmes droites et les éclaire assez pour qu'elles croient ce qui est nécessaire au salut. Exemples de Corneille et de l'officier d'Ethiopie. . . . 56-59

II

Toute autre est la condition de ceux qui sont volontairement infidèles : ils sont coupables. L'infidélité est volontaire indirectement, c'est-à-dire dans sa cause, ou directement, c'est-à-dire en elle-même.

1. L'infidélité est voulue dans sa cause lorsqu'elle est la conséquence prévue, en fait ou en droit, d'actes que l'on est gravement tenu d'éviter; de dispositions intellectuelles ou morales que l'on est gravement tenu de corriger. . . . 59-60

a) Culpabilité de quiconque ne croit pas par négligence, par dilettantisme, par sensualisme. Il n'est permis à personne, en effet, de se désintéresser des questions de foi. Celui qui, par sa négligence ou par ses vices, se met volontairement dans l'impossibilité de connaître le Vrai et d'y croire est responsable de son état. 60

b) Application de ce même principe aux dilettantes qui malgré les protestations de leur conscience, refusent de chercher sérieusement la vérité et contractent des habitudes intellectuelles qui les retiennent loin d'elle. 61-62

c) Application de ce même principe à ceux qui, dans le secret dessein d'échapper à la vérité, s'arment contre elle de tous les systèmes, de tous les sophismes capables d'en diminuer l'autorité. L'infidélité, suite de cette hostilité, leur est imputable 63

d) Application de ce même principe à ceux qui sont infidèles par suite de leurs mœurs corrompues. Comment les

passions, et en particulier la luxure, exercent sur l'esprit et sur le cœur une action qui nous rend incapables de croire. Elles épuisent la force intellectuelle, elles empêchent de penser, de réfléchir, d'approfondir les problèmes. Elles absorbent, elles distraient, elles aveuglent, elles coupent l'attention et corrompent le jugement. Elles rendent le cœur insensible aux choses spirituelles, elles en inspirent le dégoût 64-66

2. L'incrédulité est directement volontaire, lorsque l'homme résiste en face à la vérité qu'il connaît.

a) Cette infidélité suppose une révolte positive contre la parole de Dieu et contre Dieu lui-même. Aucune lumière ne manque alors au coupable qui, délibérément, lui refuse son adhésion 67

b) Comment expliquer cette anomalie? La vérité catholique apparaît avec assez de lumière pour nous montrer que nous devons la croire, elle reste assez obscure pour ne point contraindre notre assentiment. 68

c) Pourquoi, voyant qu'il faut croire, refuse-t-on de croire? Parce que les vices qui empêchent de connaître le Vrai, empêchent aussi de le croire quand on le connaît . . . 68

d) Pourquoi les vices sont-ils en guerre avec la vérité chrétienne? Parce que cette vérité les menace. Elle nous enlève, en effet, l'autonomie dont notre orgueil est si jaloux et veut nous soumettre à son autorité. Elle découvre nos œuvres mauvaises que nous tenons à cacher. Elle réprouve, elle condamne nos vices et s'efforce de nous arracher à nos désordres. C'est assez pour que nous la haïssions et pour que nous la repoussions 69-72

Devoir pour chacun de songer à son salut. Devoir pressant, car la mort approche. Tous peuvent comprendre le dilemme de Pascal et conclure pratiquement à la nécessité de croire. Crime de quiconque, sachant qu'il faut croire, refusera de croire 72-74

TROISIÈME CONFÉRENCE

LE PÉCHÉ D'HÉRÉSIE

Dans l'esprit de curiosité et le besoin de nouveauté est le principe de la témérité qui conduit à l'hérésie.

L'hérésie est le plus grave des péchés contre la foi, comme le prouve l'attitude de l'Eglise et de l'opinion vis-à-vis d'elle. Définir le péché d'hérésie, en découvrir les suites, voilà le plan de cette conférence. 79-80

I

L'hérésie est une erreur manifestement contraire à la vérité révélée, et professée obstinément par un homme jusque-là croyant.

1. a) C'est une erreur de l'esprit. Point d'hérésie sans erreur. Propositions scandaleuses, injurieuses à Dieu, etc., qui ne sont pas hérétiques, car elles ne contiennent pas d'erreur formelle. C'est une erreur réelle, intérieure, adoptée par l'esprit. Les chrétiens qui affectent d'accepter des idées folles tout en continuant de croire sérieusement, ne sont pas hérétiques 81-83

b) Toute erreur n'est pas une hérésie. L'hérésie est une erreur en matière religieuse. Toute erreur en matière religieuse n'est pas une hérésie. L'hérésie est une erreur opposée à la vérité révélée, telle que l'Eglise nous l'enseigne. Le doute suffit pour caractériser cette opposition à la vérité révélée. 83-85

c) L'hérésie comporte un antagonisme manifeste avec le dogme. Différents cas où, cet antagonisme n'étant pas clair, l'hérésie n'existe pas. La question est tranchée quand l'Eglise a parlé. Il n'est pas nécessaire que les dissidents reconnaissent cet antagonisme pour commettre le péché d'hérésie 85-86

2. Cependant l'hérésie serait purement matérielle si elle était le résultat de l'ignorance. C'est en parfaite connaissance de cause que l'hérétique s'engage dans la voie de l'erreur, c'est obstinément qu'il y persévère. En quoi consiste l'obstination de l'hérétique? Texte de Bourdaloue. Comment cette obstination n'est pas affaire de temps 86-88

3. a) L'hérésie est le crime d'un homme qui a cru et qui cesse de croire. Différence entre l'hérétique et les autres infidèles 89

b) Le défaut de liberté peut diminuer la culpabilité des hérétiques qui, souvent, sont peu équilibrés. 90-91

II

1. La première conséquence de l'hérésie, c'est la mort de la foi.

a) L'hérésie détruit la foi, car elle renverse le principe sur lequel nous nous appuyons pour croire, l'autorité de la parole de Dieu. 91-92

b) Elle la détruit, même quand elle se contente de nier un article de symbole. Raison de cette affirmation : un seul article engage le principe de la foi autant que le font tous les articles réunis 92

c) La foi étant la racine de tout l'ordre chrétien, quand elle périt tout l'édifice surnaturel s'écroule. 93

2. L'hérésie conduit à l'apostasie. Eloquence des faits. Comment les protestants sont tombés d'une négation dans une négation, et en sont arrivés à ne plus croire à la Divinité de Jésus-Christ, ni même à Dieu. Explication de ce phénomène : l'audace qui permet de toucher à une vérité révélée permet de les ébranler toutes, et les dogmes se tenant logiquement, en niant l'un, l'on est amené à nier l'autre. 94-96

3. L'hérésie conduit au scepticisme et à la méconnaissance des vérités rationnelles. Preuve de cette assertion par l'Histoire. Raison des faits : les hérétiques, pour justifier leurs systèmes religieux, sont obligés d'invoquer une fausse philosophie qui part d'erreurs réprouvées par la sagesse naturelle. 96-98

4. L'hérésie divise les esprits, et rompt les liens de la société intellectuelle, comme en témoigne encore l'Histoire. L'hérésie est un principe de division et d'anarchie. Chacun étant juge de ce qu'il doit croire abonde dans son sens et se fait sa religion 99-101

L'hérésie divise l'individu lui-même et allume en son sein une guerre intestine. Pourquoi? 101

Vain espoir des hérétiques qui ne cessent de prédire la fin de la vraie foi. Le chrétien ne doit pas les écouter. S'il lui arrive de se tromper, qu'il prête l'oreille aux enseignements de l'Eglise, il retrouvera son chemin. 102-104

QUATRIÈME CONFÉRENCE

ATTITUDE DE L'ÉGLISE VIS-A-VIS DES INFIDÈLES

Toute société est impatiente de s'agrandir. L'Eglise est tourmentée par l'ambition d'agréger à son royaume toute âme raisonnable. Point de borne à cette ambition. Par instinct et par ordre de son Fondateur, elle travaille à la diffusion de l'Évangile. L'incrédulité étant le premier obstacle à cette diffusion, c'est d'abord contre l'incrédulité que l'Eglise doit diriger ses efforts. Moyens dont elle use pour amener à la vérité ceux qui n'ont jamais cru. 111-112

I

L'action apostolique est le grand moyen employé par l'Eglise pour convertir les infidèles. Cette action s'accomplit par trois instruments : la parole qui éclaire l'esprit, la charité qui touche le cœur, la prière qui attire la grâce.

1. *a)* En *droit* la parole est la puissance qui porte la bonne nouvelle aux extrémités de la terre. Ce droit a été établi par Jésus-Christ, affirmé par les apôtres (textes de saint Pierre et de saint Paul), par les papes (enseignements de Léon XIII et Pie X) 113-116

b) En *fait* les ministres de l'Évangile ont demandé à la parole sainte de persuader les esprits. Partout ils ont enseigné toutes les vérités révélées par Jésus. Ils ont donné à leur prédication les formes les plus variées pour adapter leur enseignement au besoin des diverses intelligences. Pour que l'adhésion des âmes fût raisonnable, les apôtres ont montré les titres de créance de la doctrine catholique. . . 116-120

2. La charité, par ses bienfaits et par ses œuvres, aide la parole et agit sur le cœur. Charité de Jésus-Christ. Charité de l'Eglise. Dévouement du missionnaire catholique, témoignage rendu à l'Évangile par ce dévouement. Les armes de la charité. Empire de la charité sur le cœur des infidèles. . . 120-122

3. Quand les âmes résistent à la parole et à la charité, l'Eglise demande à Dieu par la prière d'établir son règne sur les consciences. Prières de Jésus-Christ pour les âmes. La société chrétienne l'imite. Prière du prêtre pour convertir les

infidèles. Prière publique de l'Eglise pour les juifs, les idolâtres, etc. Victoires obtenues par la prière qui fait intervenir le Saint-Esprit dans le travail de l'apostolat. . 122-124

II

L'Eglise impose-t-elle par la force ses idées à ceux qui n'ont jamais cru? Non, la justice et la sagesse le lui défendent, et elle a toujours respecté cette défense.

1. a) La justice le lui défend, car elle n'a pas le droit d'imposer ses lois aux hommes qui ne sont pas ses sujets. Textes de saint Thomas et du Concile de Trente à l'appui de cette assertion. Prescriptions de Jésus à ce sujet. La législation de l'Eglise pousse, par esprit de justice, le respect de la liberté des infidèles jusqu'à interdire de baptiser les enfants sans le consentement de leurs parents, parce qu'elle sait que l'enfant est quelque chose du père et n'a d'autre volonté, d'autre liberté, d'autre personnalité que celle du père. . . 125-128

b) La législation catholique en cette matière est commandée par la sagesse. La foi est affaire de volonté. Tout ce que la force peut obtenir, c'est une foi servile qui déplaît à Dieu, ou une foi menteuse qui se venge par des blasphèmes, des irritations secrètes, des actes extérieurs qu'on a arrachés par la terreur. 128-130

2. En fait l'Eglise a respecté ce droit. a) Les autres sociétés conquièrent avec les armes, l'Eglise, les missionnaires se présentent aux peuples l'Evangile à la main, la patience dans l'âme, la parole de vie à la bouche et l'amour au cœur. Dans nos écoles d'Orient, de Chine, etc., nous instruisons les infidèles sans les contraindre à embrasser nos idées. Nous refusons même l'appui des armes quand on nous l'offre. Belle conduite de M^{sr} Epalle et de ses compagnons. L'Eglise ne souffre pas davantage que les princes chrétiens usent de leur puissance pour forcer leurs sujets infidèles à croire. Charlemagne et les Saxons, les Juifs protégés par les papes, les Indiens et Barthélémy de Las Casas. L'esclavage des Noirs combattu par l'Eglise. 130-133

b) Pourquoi l'Eglise a-t-elle permis parfois la répression des infidèles? Pour défendre la liberté de ses enfants. Raisons de sa conduite vis-à-vis des juifs en Espagne, des mahométans dans les croisades, des persécuteurs des chrétiens au

Tonkin et en Arménie; ses protestations contre ceux qui, par des excès, ont outrepassé ses ordres. Tout cela prouve qu'elle voulait sauvegarder la liberté des croyants et non violer celle des incroyants. 133-136

Devoirs des chrétiens vis-à-vis des infidèles : les instruire, leur faire du bien, prier pour leur conversion. Droit des chrétiens vis-à-vis des infidèles : exiger le respect de leur liberté, de leurs droits de croire, de professer publiquement leur foi, d'élever leurs enfants dans leur religion, combattre toutes les législations qui voudraient entraver cette liberté. 136-138

CINQUIÈME CONFÉRENCE

ATTITUDE DE L'ÉGLISE VIS-A-VIS DES HÉRÉTIQUES

L'Eglise a sur les hérétiques des droits qu'elle n'a pas sur les autres infidèles. Il ne s'agit pas ici des hérétiques nés et vivant dans l'erreur sans qu'il y ait de leur faute, il s'agit de ceux, qui par un péché personnel, ont rompu avec la foi.

Quelle a été l'attitude de l'Eglise vis-à-vis de ces hommes?

Dans ses rapports avec eux, l'Eglise a-t-elle outrepassé ses droits? 145-146

I

1. L'Eglise use d'abord de miséricorde avec les hérétiques. Démarches qu'elle fait ou qu'elle autorise pour les ramener. Pardon qu'elle leur accorde s'ils se repentent. Avertissements généraux qu'elle leur donne, s'ils persévèrent dans le mensonge. 146-148

2. Elle use ensuite de justice et frappe les dissidents de peines spirituelles après les avoir sommés plusieurs fois de se convertir. Diverses mesures employées contre l'hérétique : privation des sacrements et de la juridiction, excommunication, censure, etc. Comment l'Eglise mêle la miséricorde à ces rigueurs, et comment elle veille sur la brebis égarée. D'ordinaire, elle ne va pas plus loin dans ses châtiements. 148-150

3. Cependant, à diverses reprises, elle a permis aux Etats chrétiens de réprimer les hérétiques par des peines tempo-

relles, sans jamais prononcer elle-même des sentences de mort, sans jamais verser le sang. 151

a) Quels qu'aient été les faits qu'on nous reproche à ce sujet, fait que nous réprouvons quand ils ont été abusifs, il ne convient pas aux juifs, aux protestants, aux révolutionnaires, aux législateurs du temps présent d'accuser trop haut nos pères. Les partis et les sociétés auxquels sont imputables les cruautés des juifs à l'égard des chrétiens, les meurtres d'enfants, les rigueurs des protestants à Genève, en Irlande, les souffrances de la Pologne et les lois de fer du Kulturkampf, les abominations de la Terreur et de la Commune, l'injustice et la dureté de certaines législations actuelles, n'ont guère le droit de nous reprocher des excès que nous condamnons et qui viennent non de nos principes, mais d'une mauvaise application de ces principes. 152-153

b) Ces excès sont moins nombreux et moins graves qu'on ne le prétend. Trois griefs contre l'Inquisition. Premier grief : le prévenu aurait été sans garantie et sans défense. Injustice de cette première accusation. Extraordinaires précautions que prenait l'Eglise en vue de protéger le prévenu. p. 154. Second grief : L'Inquisition aurait sans cesse appliqué aux hérétiques des peines atroces. Réponse : L'inquisition a été le plus doux des tribunaux du temps. D'ordinaire elle n'infligeait que des pénitences canoniques. Quand elle prononçait des sentences plus sévères, très souvent elle les atténuait dans l'exécution, p. 155. Troisième grief : l'Inquisition a condamné à mort des hérétiques sans nombre. Fausseté de cette nouvelle affirmation, nombre relativement très restreint des victimes, même dans le midi de la France ; même en Espagne, p. 156. Qu'étaient ces condamnés ? En dehors de l'hérésie que l'Inquisition poursuivait en eux, ils étaient presque toujours des ennemis redoutables de l'ordre public 156-158

II

Dans la répression de l'hérésie, l'Eglise a-t-elle outrepassé ses droits ?

1. L'Eglise a le droit de traiter les hérétiques avec miséricorde. Place de la miséricorde dans l'Evangile. Efficacité qu'a souvent l'indulgence au point de vue du bien public et du bien du coupable, sagesse qui consiste à s'abstenir parfois de toute répression. , 158-159

2. L'Eglise a le droit de punir les hérétiques de peines spirituelles. Elle affirme ce droit au Concile de Latran, par exemple, et elle affirme qu'elle ne le tient pas des princes. Ce droit découle de celui de régir : l'Eglise l'a reçu du Christ et des apôtres qui l'ont exercé avant elle. Impossibilité pour l'Eglise de gouverner les âmes sans punir au moins spirituellement les hérétiques. Nécessité de respecter son pouvoir spirituel, le seul auquel, aujourd'hui, elle demande des armes pour défendre le dépôt de la doctrine 159-161

3. A-t-elle le droit, en vertu de son pouvoir indirect sur les choses temporelles, de faire appel aux états chrétiens en vue d'obtenir la répression des hérétiques par des peines temporelles qui peuvent aller jusqu'à la mort ? Oui, et l'enseignement contraire entraîne une erreur 162

Preuves. a) Autorité de la pratique de l'Eglise parmi les chrétiens. Or l'Eglise a souvent permis aux princes de réprimer les hérétiques. Il est impossible de croire qu'elle se soit si longtemps trompée. Vanité de l'objection qu'on prétend tirer des procédés de l'Eglise primitive 162-163

b) L'Eglise a affirmé son droit de répression, Textes de Boniface VIII, du troisième Concile de Latran, de Léon X, de Pie IX, de Léon XIII. 164

c) On s'élève contre cette thèse au nom de l'Évangile, au nom des traditions primitives et des saints Pères, au nom des maximes de liberté qui régissent notre temps. L'Évangile ne contient rien qui contredise notre thèse. Rigueurs de Jésus contre les faux docteurs, les vendeurs chassés du temple, le figuier stérile, sens de la parabole du bon grain et de l'ivraie. Nécessité de prendre le Christ tout entier, p. 165-167. Enseignement des Saints Pères, saint Martin, saint Ambroise, saint Jean-Chrysostôme, saint François-de-Sales. Accord en cette matière des peuples païens et des peuples chrétiens. La lutte *pro aris et focis*, p. 168. Valeur de l'objection tirée des principes de liberté moderne. Existence du délit d'opinion dans notre société. Gravité de ce délit. Répression de ce délit. L'Eglise ne fait qu'adopter les maximes mises en pratique par les autres sociétés 169-170

d) Dans la répression des hérétiques, l'Eglise n'a pas pour but de les forcer à croire, mais de protéger ses fidèles contre l'erreur 170

Devoir des chrétiens d'étudier les faits, non auprès des

hommes aveuglés par leurs préjugés, mais auprès des historiens sincères. On trouvera dans cette étude la justification de la conduite de l'Eglise. Devoir pour les chrétiens de réfléchir en partant des principes. Cette réflexion leur montrera que la foi étant le principe de la vie éternelle, l'Eglise a le droit de la défendre, tout en restant libre d'user de son pouvoir 171-172

SIXIÈME CONFÉRENCE

LE PÉCHÉ DE BLASPHEME

Gravité du blasphème. Texte de saint Jean Chrysostôme.
Opinions des païens et des juifs.
En quoi consiste le blasphème ?
Comment est-il opposé à la foi ? 177-178

I

Ce que l'on doit penser du juron vulgaire que nous avons l'habitude d'appeler blasphème.

Le blasphème est un outrage à l'honneur et à la souveraine bonté de Dieu 179

1. a) Tantôt il atteint Dieu directement, c'est-à-dire en lui-même, tantôt il l'atteint indirectement, c'est-à-dire dans ses œuvres, p. 179 ; b) Pour qu'il soit coupable, il faut qu'il soit volontaire. Il n'est pas pleinement volontaire s'il procède de l'ignorance ou d'un emportement non délibéré. Cependant, il n'est pas nécessaire que l'on ait l'intention formelle d'offenser Dieu, il suffit de consentir à des actes qui l'outragent 180

2. Le blasphème s'exprime de quatre façons. a) Par un *verbe intérieur*. Voix qui parfois s'élèvent en nous contre Dieu. Accusations, récriminations, colères secrètes de l'homme contre Dieu, etc., p. 181-182 ; b) Par le *langage*. Blasphèmes par les discours, par les invectives, par des sommations, par des allusions obscènes aux mystères, p. 182 ; c) Par la *plume*, attitude de la demi-science. Diverses formes sous lesquelles éclate le blasphème des écrivains, des poètes, des auteurs

dramatiques, p. 183-184 ; d) Par le geste, par le jeu de la physiologie. Signification du geste, du plissement des lèvres, des sourires, etc. Comment ces mouvements peuvent contenir un blasphème. 185-186

3. Le blasphémateur commet une folie ou un péché : a) une folie, car ses traits se perdent sans pouvoir blesser le Tout-Puissant ; car loin de diminuer ses maux, il les aggrave, loin d'échapper à la loi, il se livre à ses vengeances, p. 186 ; b) un péché, car la malice de nos actes se mesure à la perversité de l'intention qui les inspire et non uniquement à leurs effets, Volonté du blasphémateur d'enlever à Dieu son honneur. Manifestation de cette volonté dans le drame de la Passion, p. 187 ; c) Gravité spéciale du blasphème contre le Saint-Esprit. En quoi il consiste et comment il est irrémédiable 188

II

1. Saint Thomas range le blasphème parmi les péchés contre la foi. Raisons *a priori* que donne le saint Docteur. Raisons *a posteriori* : Le blasphème contient toujours une fausseté contraire à la vérité chrétienne ; quand il est consommé, il renferme une haine qui blesse le sentiment pieux que le croyant éprouve pour les choses de la foi. 189-190

1. Le blasphème doctrinal existe, ce n'est pas autre chose que l'expression de l'infidélité intérieure. a) Exemples de ce blasphème en Luther, dans les protestants, dans les pessimistes, dans les panthéistes, dans la presse brutalement ou sournoisement impie, dans les discours, p. 191-193 ; b) Il se présente sous forme d'affirmation, de négation, de comparaison, de doute, de jugement inachevé, de suppositions injurieuses à Dieu, autant de choses qui contiennent d'une manière ou d'une autre une fausseté et qui offensent la foi. 193-196

2. Le blasphème consommé heurte la foi dans ce qu'elle a d'affectif. Il est consommé quand il unit la haine à l'erreur ; alors le coupable blesse la foi et parce qu'il contredit la vérité et parce qu'il la déteste. Exaspération de certains blasphémateurs contre Dieu : les juifs à la passion, Voltaire 196-197

Horreur de l'homme religieux qui entend blasphémer. Rigueurs des législations contre les blasphémateurs. Devoir des chrétiens de ne jamais blasphémer, de proscrire le blasphème de leur maison, de l'expié en confessant leur foi, d'opposer au blasphème officiel et public la confession officielle et publique de la vérité 197-199

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION — LUNDI SAINT

RELATIONS RELIGIEUSES ENTRE LES CROYANTS ET LES INCROYANTS

Les rapports des croyants et des incroyants sont inévitables. Deux principes doivent les régir, un principe de prudence et un principe de charité. Sur le terrain des choses religieuses, comment nos relations avec les incroyants doivent-elles s'inspirer de ces principes? 205-206

I

1. a) Principe : il nous est interdit de prendre une part active au culte des fausses religions. Sévérité de l'ancienne loi en cette matière. Exemples admirables que nous ont donnés les croyants de l'ancien Testament et les martyrs du Nouveau, p. 207. b) Démarches que nous devons éviter, coopérations qui sont prosrites : assistance aux offices des hétérodoxes, aux messes des hérétiques ou des schismatiques. etc., construction des temples païens. . . . 208-209

2. Raisons de ces lois. a) Le précepte qui nous oblige à confesser notre foi implique l'interdiction de tous les actes par lesquels nous paraîtrions la renier, p. 210. b) Nous scandalisons nos frères en fréquentant les cérémonies des dissidents et nous les entraînon à notre suite, p 210. c) Nous exposons notre foi car, peu à peu, les enseignements hérétiques

tiques nous ébranlent et peuvent nous conduire à l'apostasie. Lamentables défections dues à l'oubli des lois établies par l'Eglise 211-212

II

1. Dans quelle mesure pouvons-nous permettre aux incroyants l'accès de nos mystères? D'ordinaire il n'y a pas d'inconvénient à ce qu'ils assistent aux cérémonies, aux mariages, aux baptêmes, aux prédications. Bénéfices qu'ils peuvent y trouver au point de vue de leur conversion, p. 213-214. b) Nous ne pouvons autoriser les dissidents à prendre une part active à notre culte, nous ne pouvons pas leur accorder les sacrements, etc. 215

2. Raison de cette sévérité. a) Les incroyants, ne faisant point partie du corps de l'Eglise, n'ont pas le droit de participer aux bienfaits qui appartiennent aux fidèles, p. 215. c) Ce serait mettre notre religion sur le même rang que les autres sectes et diminuer l'autorité de notre foi 216

Obligation stricte de combattre l'idée de ceux qui prétendent que toutes les religions se valent et communient dans une religion supérieure. Nécessité d'affirmer qu'il n'y a qu'une religion, le christianisme, et qu'un christianisme authentique, le catholicisme 217-218

DEUXIÈME INSTRUCTION — MARDI SAINT

RELATIONS INTELLECTUELLES
ENTRE LES CROYANTS ET LES INCROYANTS

Rapports de saint Paul avec les Juifs et les Gentils. Controverses de Notre-Seigneur avec les Docteurs. Les chrétiens ont-ils le droit de discuter avec ceux qui ne croient pas? Quels sont les principes qui règlent ces relations? . . . 223-224

I

L'Eglise a certainement le droit d'entretenir des rapports intellectuels avec les incroyants. Les Papes se sont adressés aux dissidents, les saints Pères et les Docteurs ont engagé des controverses avec les hérétiques et les schismatiques. 225

- a) L'esprit d'apostolat nous commande ces rapports. L'Eglise a, en effet, la mission de conquérir toutes les âmes. Pour les conquérir il faut les éclairer, réfuter leurs arguments, confondre leurs sophismes sur le terrain de l'exégèse, de l'histoire, de la philosophie, de la science. 226-227
- b) L'honneur de la religion nous oblige à la défendre contre les incroyants qui la défigurent et la calomnient. 228
- c) L'intérêt des âmes fidèles nous prescrit aussi cette attitude. Les mensonges des infidèles peuvent troubler les âmes fidèles si on ne les dévoile pas. 229

II

Ces relations sont régies par des lois qu'il faut respecter. Les discussions privées sont généralement peu utiles surtout entre personnes qui se fréquentent habituellement. 230

Les controverses publiques s'engagent par les écrits, par les conférences contradictoires.

1. Les controverses par écrit doivent être autorisées par la prudence. a) Si le mauvais livre ou le mauvais article ne se sont pas répandus, il vaut mieux ordinairement garder le silence 231

b) S'ils se sont répandus, il faut les réfuter. Mais ceux-là seuls doivent le faire qui ont la science compétente, et qui connaissent tout ce qu'exige la controverse avec les hérétiques, dont les œuvres sont pleines d'équivoques et de subtilités. 232

2. La controverse sous forme de conférences contradictoires n'est guère encouragée par l'Eglise.

a) L'Eglise tolère à peine que cet apostolat soit exercé par les laïques. Prescription d'Alexandre IV à cet égard. Raisons de cette prescription. 233

b) Conditions que doivent réunir les conférences contradictoires pour être licites. Qualités du controversiste : il doit être approuvé par ses chefs ; instruit de son sujet et exercé dans l'art de la discussion ; il faut qu'il ait chance de convaincre ses adversaires ou du moins de ramener les fidèles, tout en étant lui-même à l'abri de la défaillance. Qualités de la conférence : l'orthodoxie, l'adaptation au milieu où on la donne, la prudence dans le langage, la conviction apostolique 234-235

- c) Combien, en fait, les conférences contradictoires ont eu peu de résultats 237
 Sages instructions de Léon XIII au sujet des conférences avec les infidèles. Il convient de nous y conformer . . . 237

TROISIÈME INSTRUCTION — MERCREDI SAINT

RELATIONS SOCIALES) ENTRE LES CROYANTS ET LES INCROYANTS

Les rapports sociaux des croyants et des incroyants unissent les individus aux individus, les familles aux familles, les nations aux nations , 243-244

I

Individuellement, le croyant est en relation avec l'incroyant : a) *Par la vie mondaine*. Les relations purement mondaines, surtout quand elles sont rares, superficielles, exemptes de familiarité, ne constituent pas d'ordinaire un danger pour la foi. Noblesse, correction qui s'imposent au croyant 245

b) *Par l'amitié*. Les relations d'amitié sont plus dangereuses, principalement quand les incroyants se font remarquer par leur science, leur talent, leur dignité. Péril pour la foi des femmes, des enfants, des serviteurs. Devoir de prévenir ce danger. Devoir d'éviter les relations d'amitié avec les militants de l'impiété 246

c) *Par les affaires*. En fréquentant certains milieux d'affaires peu scrupuleux sur les questions de justice, les fidèles perdent facilement le sens moral. Alors par leur conduite ils compromettent la foi et la religion 247

d) *Par la charité*. Obligation où nous sommes de secourir les incroyants qui sont dans la détresse. Exemple de Notre-Seigneur. Bel enseignement de Pie IX 248-249

II

Les alliances de famille entre les croyants et les incroyants se contractent par le mariage. Répugnance que manifeste

l'Eglise pour les mariages entre croyants et incroyants. Motifs de sa conduite.

a) La foi de l'époux chrétien est en danger de se perdre, de s'affaiblir, de se mutiler 250

b) La question de la religion des enfants est en jeu. Plus d'une fois les enfants, au mépris de la foi jurée, sont élevés dans l'hérésie ou dans l'incrédulité. D'autres fois, la moitié des enfants est élevée dans l'hérésie et l'autre moitié dans la foi. Inconvénients de cette solution Lorsque tous sont élevés dans la foi, le père ou la mère incroyant n'a pas les qualités qu'il faudrait pour l'œuvre de l'éducation chrétienne. . . 251-252

c) Le bonheur des époux à chance de sombrer à la suite de pareilles alliances. Silence qui s'impose. Malaise qui est la conséquence de ce silence. Défaut d'unité au foyer, etc. 253

III

Réserve que les nations catholiques doivent apporter dans leurs relations avec les autres peuples. Comment, au XVIII^e siècle, l'influence de l'étranger nous a été fatale au point de vue religieux et national. L'individualisme nous est venu du protestantisme. Aujourd'hui, la philosophie de la réforme qui a pénétré parmi nous fait beaucoup de ravages. 244-255

Nécessité de suivre en toutes ces matières les sages indications de l'Eglise 256

QUATRIÈME INSTRUCTION — JEUDI SAINT

RELATIONS ENTRE LES CROYANTS ET LES INCROYANTS DANS LES ŒUVRES

L'homme qui croit doit agir conformément à sa foi. Quel est le caractère qui doit marquer les œuvres du chrétien ? Peut-il, en vue d'une action commune, s'associer à ceux qui vivent en dehors de l'Eglise ? 261-262

I

En principe, toutes nos œuvres doivent porter le sceau de notre foi.

- a) Instructions des Papes à ce sujet : Léon XIII et les *Chevaliers du Travail*, Pie X, son programme, ses ordres au clergé, aux fidèles, à la presse 263-264
- b) Sagesse des enseignements des Souverains Pontifes Les œuvres nettement chrétiennes en soi seront toujours supérieures aux autres, même dans l'ordre humain, car la religion en restaurant la nature nous rend plus intégralement hommes et nous fait agir plus parfaitement; en nous élevant au-dessus nous-mêmes, elle nous assure la possibilité d'agir divinement et de fonder des œuvres tout à fait surhumaines. 265-266
- c) Les faits donnent raison à notre doctrine. Comparaison des œuvres chrétiennes et des œuvres neutres. La presse chrétienne, les associations chrétiennes, les syndicats chrétiens. Ce qu'il y a de faux et de bâtard à l'origine des œuvres mixtes ou neutres. Défaut d'unité. Situation ordinairement défavorable des chrétiens qui s'y engagent. Dangers pour la foi. Résultats peu encourageants de ces mélanges. 267-268

II

Dans l'ordre pratique, c'est aux chefs de décider dans quelle mesure les circonstances nous obligent à des alliances avec ceux qui ne croient pas comme nous.

Il convient de tenir compte de quelques principes.

a) Nos groupes peuvent coopérer avec les dissidents en vue de réaliser un bien réel. Divers exemples : l'action contre la licence des rues, contre le fléau de la dépopulation, contre l'alcoolisme, etc. L'instinct coalise tous les honnêtes gens contre les maux qui menacent de ruiner la société 269

b) Ces coalitions ne sont pas des *fusions*. « Nous existerons séparément, nous combattons ensemble ». 270

c) Dans ces alliances, il ne nous est pas permis de sacrifier des principes, ni des intérêts essentiels pour nous assurer quelques avantages. Exemples de collaborations permises, à supposer qu'on réserve ce qu'il faut réserver 271

Il convient de nous défier de nos adversaires et de veiller afin qu'ils ne profitent pas de nos concessions pour nous dépouiller davantage. 272

Leçons à tirer de cette instruction : 1° Nous devons être catholiques dans toutes nos œuvres ; 2° Les groupements qui nous conviennent sont des groupements catholiques ; 3° Les

catholiques sont tenus de s'unir sur le terrain des œuvres nécessaires. Bien qui résulterait de cette union . . . 273-275

CINQUIÈME INSTRUCTION — VENDREDI SAINT

LES PÉCHÉS CONTRE LA FOI DANS LA PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR

Dans la Passion, le péché contre la foi apparaît sous ses diverses formes : péché de ceux qui cessent de croire après avoir cru, péché de ceux qui refusent de croire quand ils le pourraient et le devraient, blasphème 281-282

I

Tous les apôtres ont offensé la foi pendant la Passion. *a)* Dix ont fui plutôt que de lui rendre témoignage. Ils eussent dû prévoir la tentation que Jésus leur avait annoncée. Quel spectacle ils eussent pu donner en restant publiquement fidèles à leur Maître ! Leur abandon était une trahison de la foi. Explication de cette pensée 283-285

b) Pierre pécha par des actes positifs de reniement. Récit du reniement. Comment, sous l'empire de la crainte, Pierre passe de la simple négation au serment, du serment aux anathèmes et aux imprécations. 285-287

c) En Judas, le crime contre la foi va jusqu'à l'apostasie. Affaiblissement progressif de la foi en Judas. Son incrédulité à Capharnaüm. Séparé totalement de son Maître par son infidélité intérieure, il tombe dans tous les désordres qu'entraîne l'apostasie. Énumération de ces désordres. Cause de cette apostasie : amour de Judas pour l'argent. Cet amour tua en lui l'amour de Jésus, l'amour sans lequel on ne croit plus.. 287-289

II

Les Docteurs et les Princes du Judaïsme et de la Gentilité pèchent contre la foi en refusant de croire à la vérité qui se manifestait en Jésus avec un si vif éclat.

1. a) Les Scribes et les Pharisiens ne crurent pas en Jésus parce qu'ils ne le connurent pas. Ils ne le connurent pas, parce qu'ils ne voulurent pas le connaître malgré tous les signes qui montraient en lui le vrai Messie. . . . 290-291
- b) Ils ne voulurent pas le connaître, parce que sa doctrine condamnait leur ambition terrestre, leurs vices, et contenait une morale en contradiction avec leur conduite. Exaspération qu'ils éprouvaient contre la pensée de Jésus. En sa personne, c'est la vérité qu'ils poursuivent. . . . 292-293
2. Le mot de Jésus à Pilate. La crime de Pilate, sans être excusable, est moins grave que celui de Caïphe. Diverses raisons qui devaient attirer l'attention de Pilate sur la mission divine de Jésus. Pilate n'aimait pas assez la vérité pour la chercher comme il faut, il s'en tire par une parole de scepticisme et s'éloigne de la vérité éternelle, absorbé qu'il est par le souci des biens temporels. . . . 294-295

III

Le blasphème dans la Passion.

- a) Il éclate partout. . . . , 296
- b) Il prend toutes les formes. Il gronde dans les âmes, et c'est au dedans que ses proportions sont le plus démesurées. Il passe dans les paroles, puis dans les gestes, dans les mouvements du corps, dans les convulsions de la physionomie. 296-298
- c) Le blasphème outrage Jésus dans sa parole, dans ses miracles, dans ses titres, jusque dans ses derniers mots et dans ses dernières prières. Développement de ces pensées. 298
- d) Le blasphème proféré par tous et en quelque manière par l'humanité. 299
- e) Comment ces blasphèmes émanaient de l'incrédulité et de la haine de la vérité. 300
- Prière de foi et d'adoration adressée au Christ. . . 301
-

ALLOCUTION

POUR LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

LES PÉCHÉS CONTRE LA FOI ET L'EUCCHARISTIE

Quand les envoyés de Dieu ont prouvé, par leurs œuvres, la divinité de leur enseignement, nous sommes tenus de croire sans discuter et sans hésiter, car de la discussion et de l'hésitation au doute, du doute à l'hérésie le chemin est court. Cette vérité apparaît dans ce qui arrive aux disciples de Capharnaüm. 307-308

a) Jésus-Christ par la multiplication des pains, par l'apaisement de la tempête avait prouvé deux fois que Dieu était avec lui, et qu'il fallait le croire comme Dieu même. Aveux des juifs. 308

b) Quand il parle du mystère de l'Eucharistie, les juifs se révoltent contre sa parole et murmurent. Du murmure ils versent dans des discussions sans fin, de la discussion dans le doute, du doute dans l'apostasie totale, et ils se séparent à jamais de Jésus. 309-310

Attitude différente de saint Pierre qui s'en remet à Jésus de ce qu'il faut croire. C'est saint Pierre que nous devons imiter. 311-312

APPENDICES

I

PRINCIPAUX AUTEURS CONSULTÉS. 313

II

NOTES EXPLICATIVES SUR LES CONFÉRENCES. 325





BJ 1249 .J352 v.2 SMC
Janvier, Marie Albert,
Exposition de la morale
catholique : morale speciale
47086051

